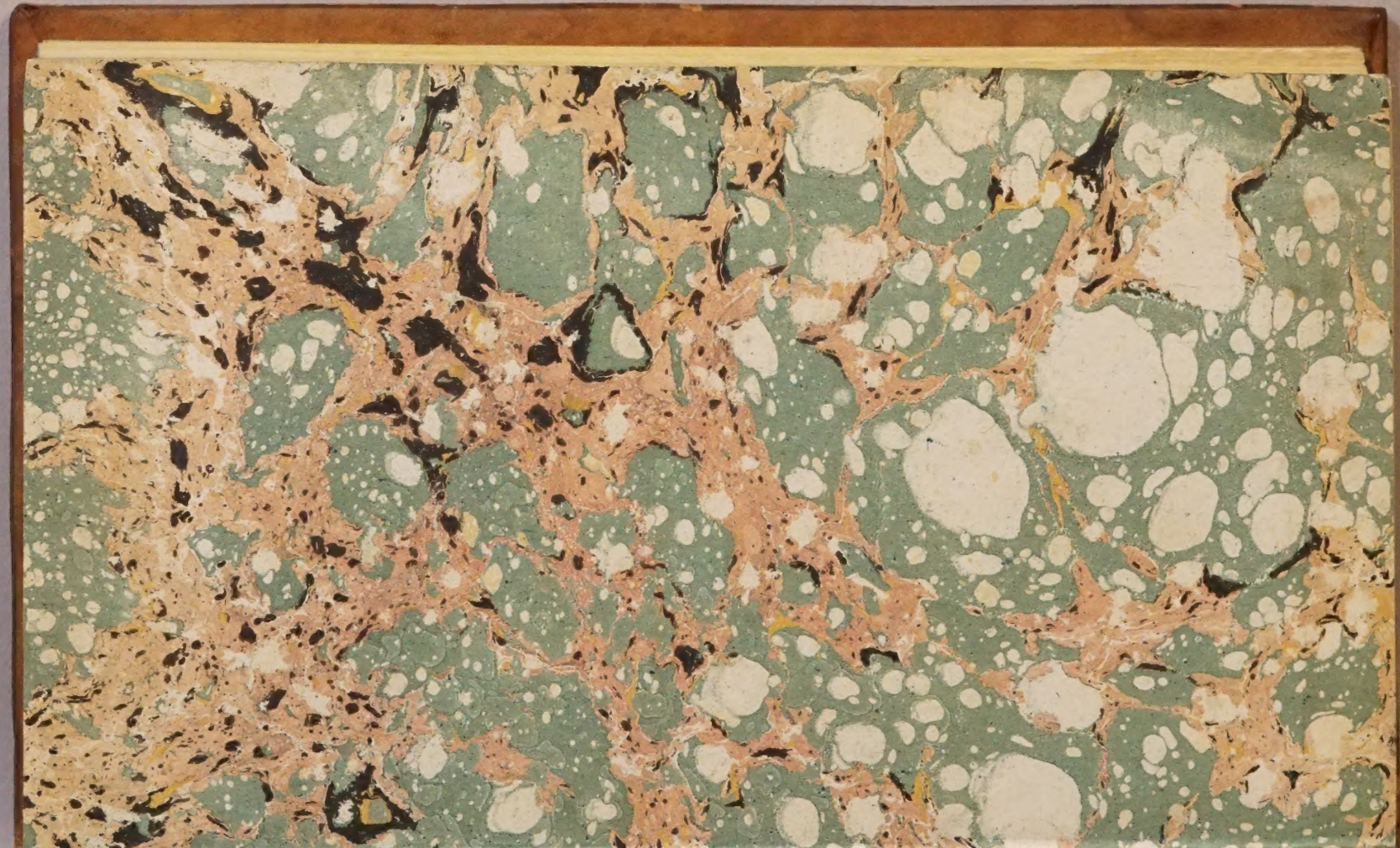

DES
COLONIES MODERNES
SOUS
LA ZONE TORRIDE,
ET PARTICULIÈREMENT
DE CELLE DE SAINT-DOMINGUE.

DES
COLONIES MODERNES
SOUS
LA ZONE TORRIDE,
ET PARTICULIÉREMENT
DE CELLE DE SAINT-DOMINGUE;

OUVRAGE dans lequel on découvre les causes de leurs malheurs, et où l'on développe les véritables principes du gouvernement qui leur convient; les moyens économiques de les faire arriver promptement à la plus grande prospérité, et de rendre le sort des Nègres préférable à celui d'aucun peuple de l'Europe.

PAR M. BARRÉ SAINT-VENANT, ancien Capitaine d'artillerie, ex-Lieutenant-Colonel de cavalerie, Membre et Correspondant de plusieurs Sociétés savantes, et Colon de Saint-Domingue.

A PARIS,

Chez BROCHOT père et compagnie, Libraires, rue Montmartre, N°. 113, près les diligences.

AN X. (1802.)

Il en a été déposé des exemplaires à la bibliothèque nationale. Nous déclarons que nous poursuivrons devant les tribunaux, tout imprimeur et débiteur d'édition contrefaite.

Paris, ce 5 germinal an 10.

A. Barré St-Venant

BPJCB

INTRODUCTION.

JAMAIS évènement ne fut plus grand, plus extraordinaire que celui qui tout-à-coup découvrit aux deux hémisphères étonnés, des hommes et des productions des arts, qui parurent d'autant plus merveilleux que l'on ne pouvait en avoir aucune idée.

D'une part, les Européens trouvent au bout du monde une terre habitée, un climat délicieux, et tous les fruits du paradis terrestre ;

De l'autre, un peuple faible, simple, hospitalier, qui, à l'aspect des Centaures armés de la foudre, croit que les Dieux descendent sur leur terre et viennent le châtier.

La consternation saisit les uns ; les autres étonnés de la grandeur de leur entreprise, conçoivent des espérances sans bornes.

Cette découverte mettait en contact

les hommes les plus éloignés, en rendant communes aux deux mondes toutes les productions, tous les délices dont la nature avait comblé les Américains, en leur donnant en échange la civilisation et les productions des arts de l'Europe. L'on recevait tous les avantages désirables ; aucune circonstance ne fut plus favorable au développement du génie, au perfectionnement de l'intelligence, à la prospérité de l'espèce humaine. Tous les genres de félicité se réunissaient pour la combler de biens ; pour en jouir, il ne fallait que fraterniser, on n'avait besoin que d'échanger réciproquement ce que chaque peuple avait de trop. L'abondance et toutes les prospérités naissaient d'un moyen aussi simple ; il ne fallait qu'être juste, on ne l'a pas été.

C'est par cette raison que cette découverte a inondé les deux mondes d'un déluge de maux, elle a fait éclore toutes les calamités ; c'est une nouvelle boîte de Pandore qui s'est ouverte ; elle

a ajouté des fléaux d'une espèce inconnue, à ceux qui déja désolaient l'ancien monde.

Vingt millions d'Américains ont été immolés à la soif de l'or, et à toutes les plus cruelles folies ; le sang d'un pareil nombre d'Européens et d'Africains, a déja expié tant de crimes commis sur cette terre innocente. Tous les germes de rivalité, de discorde et de guerre ont éclaté pour multiplier le nombre des victimes. Déja, pour comble de folie, les nations de l'Europe ont confié le bonheur public aux bases ensanglantées et fragiles qu'elles ont établies dans ces contrées. Cette erreur doit produire des bouleversemens, des banqueroutes, des guerres et des catastrophes.

L'une, avec tous les moyens de grandeur et de puissance qui lui donnaient des droits à la monarchie universelle, a perdu toute prépondérance ; l'abondance de l'or l'a appauvrie, elle est à la merci du premier audacieux qui vou-

dra la dépouiller en Europe et en Amérique.

Tous les excès du délire ont anéanti les possessions de celle qui était la plus puissante et la plus nombreuse, de celle dont la richesse coloniale était la mieux proportionnée et avait eu le plus de succès.

Une troisième ne trouve quelque solidité que par la chûte de ses rivales; toutes sont sorties de leur sphère naturelle ; toutes brûlent du désir de se dévorer mutuellement, pour jouir exclusivement de cette partie du monde, dont dix populations semblables à celle de l'Europe entière rempliraient médiocrement la dixième partie.

Malgré ce défaut de bras, toutes désirent d'étendre leurs possessions territoriales; aucune n'a senti qu'un territoire sans population était un désert au moins inutile, et c'est ainsi que pour des chimères on s'épuise, on se détruit sans savoir ce que l'on fait.

Quelle est donc la cause de tant

d'égaremens et de tant de malheurs ?

N'en doutons pas, c'est la cupidité, c'est la soif de l'or, c'est le désir d'en avoir assez pour soudoyer des troupes afin d'écraser ses voisins.

C'est encore l'ignorance des moyens d'utiliser ces contrées, de les faire contribuer à la prospérité commune.

La cupidité, l'erreur et l'ambition sont des leviers bien puissans ; il n'en faut pas autant pour bouleverser le monde. Ne soyons donc point étonnés des malheurs qui nous accablent maintenant.

O France ! ô ma patrie ! c'est toi particulièrement qui as été le jouet de l'erreur ; c'est toi qui souffres des combinaisons perfides qui ont causé ta ruine.

Tes malheurs ne t'ont point encore éclairée ; toujours entraînée par cet esprit de domination sur des contrées que tu ne peux pas connaître, tu veux cependant les régler despotiquement, sans consulter les vrais colons, sans faire

attention que de nouvelles erreurs t'entraîneront dans de nouveaux malheurs. Songe qu'un seul homme (1) a suffi pour monter la société des amis des noirs, et t'entraîner dans les désordres sur lesquels tu gémis maintenant.

Et toi homme incomparable ! héros extraordinaire, qui tieus dans tes mains les destinées des nations, il ne suffit pas d'avoir moissonné des lauriers, d'avoir donné la paix aux nations que tu as vaincues ! c'en est assez, sans doute, pour rendre ton nom immortel : mais un autre genre de gloire t'attend, et il n'est pas moins solide.

Les circonstances actuelles ne permettent pas de remettre les choses dans leur place naturelle. Il ne s'agit pas maintenant d'atteindre cette législation sublime qui fera le bonheur des deux hémisphères, en les plaçant comme ils auraient toujours dû l'être : les combinaisons de l'Europe sont aujourd'hui

---

(1) Le sang-mêlé Raymond.

trop enlacées avec les productions de l'Amérique, pour qu'il soit possible d'opérer ce grand changement.

Mais il t'est réservé de le préparer, d'élever ta gloire et ton nom au-dessus de ceux de tous les législateurs du monde.

Ajournons donc le nouvel ordre de choses, et occupons-nous de compléter le bonheur de la France en la réintégrant dans ses propriétés coloniales, et tâchons de les rendre plus florissantes qu'elles n'ont jamais été.

Ces contrées sont si différentes de tout ce que tu as pu voir ou connaître, qu'il ne serait point étonnant que tu fusses aussi victime de l'erreur.

C'est pour les prévenir que j'ai composé cet ouvrage. Au nom de la patrie et de ta gloire, je te conjure de le lire, écoute la voix d'un ancien colon qui a pratiqué ces contrées pendant 35 ans, qui est ami de sa patrie et de ta gloire; tu y trouveras des vérités neuves, des définitions qui n'ont point été faites, et

les véritables principes qui doivent servir de base au gouvernement de ces contrées. Puissent les vérités qu'il contient pénétrer ton ame ! il n'en faudra pas davantage pour sauver les Colonies, et leur donner un éclat supérieur à celui qu'elles avaient déja.

Ce n'est point un écrivain de profession qui fait cet ouvrage, c'est un ancien colon qui a été à même de les étudier et de les connaître ; on n'y trouvera donc ni la magie du style, ni les charmes de la diction, il s'y rencontrera même des incorrections ; mais j'espère que le public me les pardonnera en faveur des vérités élémentaires et nouvelles qu'il contient, et du désir d'améliorer le sort des nègres, que j'ai constamment manifesté. J'espère qu'il sera tel qu'aucun souverain de l'Europe ne peut en offrir un semblable à ses sujets.

Il est divisé en deux parties :

La première contient les principes du gouvernement sous la zône torride ; ils sont fondés sur la contrainte au tra-

vail, parce qu'il est la base de toutes les productions, de toutes les prospérités et de toute civilisation, et que là où la nature ne le commande pas, par les besoins qu'elle impose aux hommes des pays froids, cette auguste fonction est départie aux peuples civilisés pour faire arriver ceux qui sont barbares et sauvages à la civilisation.

Les ames sensibles ne doivent point s'éfaroucher de ce principe, sur-tout par rapport aux nègres : ils sont infiniment mieux dans nos Colonies qu'en Afrique, où ils sont livrés de tems immémorial à toute la barbarie, à tous les désordres et à tous les crimes qui peuvent abrutir un peuple et le rendre misérable. Leur transplantation en Amérique améliore leur espèce ; ils deviennent forts, vigoureux, et sont les seuls hommes propres aux travaux des Colonies. Il serait impossible d'obtenir le travail dans leur pays natal. Vingt millions de Mexicains ont péri dans six ans, parce qu'on a voulu les y soumettre. Ce

terrible exemple prouve assez qu'on ne peut obtenir le travail qu'en transportant les hommes des pays chauds dans ceux qui le sont moins.

On s'est trompé lorsqu'on a cru qu'un pécule quelconque les déterminerait au travail. Plusieurs exemples attestent le contraire. D'ailleurs, ce pécule n'existe pas dans nos Colonies, les 11 douzièmes du produit brut sont absorbés par les frais d'exploitation, de remplacement, d'amélioration, de défrîchemens, etc. car, sur 120 millions de produit brut que fournissait Saint-Domingue, les cargaisons françaises en absordaient 110, dont environ 45 millions étaient employés en augmentation de population.

Ceux qui avaient adopté ce systême ne voyaient pas qu'indépendamment du prix d'achat, l'entretien de chaque nègre coûte trois fois plus que ce que gagnent les manœvres et les journaliers en Europe.

L'ignorance est la cause de tous nos

malheurs. Jamais la France n'a connu la fertilité de ces contrées, ni l'excellence des colons ; nulle population ne fut jamais aussi propre à sa chose ; nulle contrée ne possèda à un plus haut degré tous les élémens de la prospérité, et ne fut autant gouvernée à rebours, que nos Colonies à sucre.

Cependant, et malgré tant de contrariétés, les colons français étaient si précieux, si courageux, Saint-Domingue sur-tout était arrivé à un tel point de prospérité, qu'avec le plus petit effort, la France aurait été en mesure de s'emparer du commerce exclusif des denrées coloniales dans tous les marchés de l'Europe : ces vérités sont prouvées dans le corps de l'ouvrage où sont aussi dévoilées les erreurs qui en ont empêché.

Tel est l'apperçu sommaire de la première partie.

La deuxième contient les moyens de rétablissement ; c'est au milieu des décombres, du sang, du carnage, des

cendres, de la dépopulation et de la révolte, qu'il faut l'obtenir.

Cependant si des erreurs nouvelles n'en empêchent, il reste encore des moyens suffisans pour y arriver.

La connaissance de la bonne agriculture, les secours de la science pour les manufactures, l'emploi de la charrue pour suppléer les bras qui manquent; celle des machines à feu pour remplacer les mulets, le concours bienfaisant du nouveau gouvernement, l'emploi des grands moyens, la formation d'une banque secourable, la conversion en rentes des capitaux exigibles, l'abjuration des anciennes erreurs, la soumission des noirs; l'autorité des blancs, soutenue par la force nationale, donnent de grands moyens de faire jaillir tout-à-coup toutes les richesses de Saint-Domingue.

Un autre sujet important est traité dans cette seconde partie.

C'est la réunion de la Colonie espagnole à la partie française.

Jamais acquisition ne fut plus trompeuse, plus contraire à la prospérité coloniale. Jamais sur notre ancien territoire nous n'avons eu le tiers de la population que nous pouvions occuper ; et c'est lorque cette même population est diminuée des deux tiers, que l'on triple l'étendue du territoire. Cette opération nous prive d'un voisin pasteur qui nous nourrissait, fournissait les bestiaux propres à l'agriculture, faisait la chasse des nègres marons, achetait avec de l'argent les marchandises de rebut, distribuait périodiquement le seul numéraire qui circulait parmi nous, et qui était chaque année enlevé par le commerce français.

Cette acquisition supprime tous ces avantages ; il faut plus d'un siècle d'une prospérité constamment soutenue, avant de pouvoir disposer d'une population quelconque hors de notre ancien territoire. De quelle utilité peut donc être la partie espagnole ? Elle diminue les moyens de défense ; elle augmente les

frais de gouvernement ; elle absorbera en pure perte les capitaux de ceux qui y formeront des établissemens, car nous avons assez de territoire pour gorger la France et l'Europe de denrées coloniales, avec une telle abondance, que la production excédera la consommation. Ces verités sont prouvées. D'après cela, quel est le mérite de toutes les combinaisons que l'on fait pour augmenter nos possessions dans le nouveau monde ? Nous n'avons besoin ni du Mississipi, ni d'étendre nos possessions à la Guyane, ni d'une Colonie sur la rivière du Sénégal, ni du commerce de l'Inde, ni de chercher querelle à nos voisins pour étendre nos possessions agricoles d'outre-mer. Augmentons plutôt la population noire par tous les moyens possibles ; c'est celle-là qui donne la richesse, et non pas une grande étendue de déserts.

Cultivons, réglons notre ancien Saint-Domingue ; il suffit pour tous les moyens de richesse et de prospérité.

Cet ouvrage exigerait une troisième

partie, qui contiendrait le système organique des Colonies, des développemens sur le commerce, le privilège exclusif, et des vues étendues sur la prospérité commune de la métropole et des Colonies, de manière à ne compromettre ni la fortune de l'une, ni celle de l'autre. Toutes ces combinaisons entrent dans mon plan; mais avant de le mettre au jour, il convient d'attendre le jugement du public sur ce que je publie actuellement.

Puisse-t-il accueillir cet ouvrage! puisse-t-il croire sur-tout que tant que les Français d'Europe voudront gouverner ces contrées sans la participation des colons propriétaires, elles seront toujours exposées aux mêmes dangers et aux mêmes erreurs!

Puisse-t-il croire encore que tant que les Colonies seront soumises aux chances de la guerre, elles seront la proie de la plus forte marine, à moins qu'on n'y entretienne constamment de fortes garnisons!

Puisse-t-il croire enfin que ces brillans établissemens ont trop peu de solidité, pour qu'il soit sage de leur confier la fortune commerciale, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à présent. Tous ces objets seront traités en grand dans la troisième partie, lorsque le public et le gouvernement auront prononcé sur ce que je fais paraître maintenant.

DES
COLONIES MODERNES
SOUS
LA ZONE TORRIDE.

Non omnis fert, omnia tellus.

Le régime des Colonies françaises est déterminé par des lois spéciales.

Tel est l'article 91 de la constitution française de l'an 8.

Il annonce la sagesse, les vues ultérieures du gouvernement actuel; il est fondé sur cette éternelle vérité, qui veut que, là où il existe la plus grande différence entre les climats, les productions et les peuples, la même différence existe aussi entre les lois. Il a senti que, si les nations ne se ressemblent pas, si les gouvernemens n'ont pas les mêmes rapports, c'est sur-tout à des distances aussi grandes que cette vérité doit être plus sensible.

C'est beaucoup, sans doute, d'avoir franchi le cercle vicieux dans lequel on s'était renfermé témérairement, lorsqu'on a voulu que les mêmes lois fussent propres pour la France, et pour les Colonies.

Mais il ne suffit pas d'avoir décidé que les Colonies auront des lois spéciales, il faut encore dire quelles seront ces lois.

L'article 91 présente, à cet égard, un sens vague, indéterminé, qui donne les plus justes raisons de craindre les mêmes erreurs qui, de tout tems, ont été si funestes aux Colonies. Il présente, en effet, une multitude d'issues, tandis qu'il n'y en a qu'une seule qui conduise à la vérité, et que toutes les autres conduisent à l'erreur. De telles erreurs se propagent en effet d'autant plus facilement, et elles sont d'autant plus à craindre, que ces malheureuses contrées n'ont jamais été bien connues, et que la plupart de ceux qui doivent leur donner des lois, non-seulement ne les connaissent pas, mais ne peuvent pas les connaître, et sont, à cet égard, dans des dispositions d'esprit entièrement contraires à ce qu'il est essentiel de faire pour les conserver et les préserver des erreurs de législation qui sont les plus cruels fléaux des nations.

Ce sont ces connaissances préalables dont j'entreprends le développement. J'espere qu'on y trouvera des vérités neuves ou du moins peu connues, des comparaisons qui n'ont jamais été faites; et, sans doute, le gouvernement actuel qui a déja manifesté des intentions de restauration à leur égard, non-seulement ne dédaignera pas, mais accueillera peut-être des éclaircissemens qui peuvent le mettre en mesure de prononcer avec connaissance sur un objet aussi important et aussi étranger à l'administration ordinaire.

C'est dans cette confiance que je lui présente cet ouvrage. Puissent les vérités que je vais écrire, être favorablement accueillies, et contribuer à la prospérité de la France et de ses Colonies, si intéressantes sous plusieurs rapports, mais particulièrement sous ceux de la navigation et du commerce !

CHAPITRE PREMIER.

Principes.

Le travail est la base de toute association politique; sans le travail, il ne peut exister aucune civilisation.

Dans tous les tems, dans tous les lieux, plus les nations ont été laborieuses, plus elles ont acquis de prospérité, de puissance et de gloire; et *vice versa*, moins elles ont été laborieuses, plus elles ont été ignorantes, faibles et misérables.

Ces vérités sont incontestables; elles vont être la base de cet ouvrage.

Si le travail est la pierre fondamentale de la prospérité des peuples, c'est donc vers le travail, et pour en obtenir les produits, que doivent se diriger les vues, les plans, les combinaisons et toute l'attention du législateur.

Mais les moyens d'obtenir le travail ne sont pas les mêmes pour tous les climats.

Dans ceux qui sont froids, dans ceux où l'homme est assujéti à des besoins, c'est la

nature qui commande le travail; on doit lui obéir.

Cet ordre de la nature diminue beaucoup la vigilance du législateur, qui n'a plus besoin que de diriger les produits du travail.

Dans les pays chauds, au contraire, la nature invite l'homme au repos; elle supprime pour lui presque tous les besoins dont elle l'accable dans les pays froids; car, outre qu'elle lui prodigue la subsistance ou la rend très-facile à obtenir, il n'a encore, pour ainsi dire, aucun besoin de logement et de vêtemens, etc.

Il est donc vrai que, dans les climats chauds, les soins du législateur sont extrêmement augmentés; il est donc vrai qu'il doit suppléer la nature et commander le travail; car il n'est pour lui aucun autre moyen d'empêcher l'oisiveté qui entraîne avec elle tous les désordres, toutes les misères, et qui plonge les peuples oisifs dans l'abrutissement et la barbarie.

La nature repousserait-elle donc la civilisation dans les pays chauds? Il est impossible de le croire : l'homme, dans tous les climats, a reçu le même germe d'intelligence qui le rend par-tout également perfectible. Le nègre d'Afrique est donc appelé, comme le blanc

d'Europe, à jouir de ce bienfait; son organisation est la même, mais son gouvernement doit être différent. Il faut sur-tout qu'il travaille, qu'il soit soumis à des lois ou à des besoins pressans qui exigent des combinaisons, et bientôt son ame se livrera aux méditations intellectuelles et morales, comme celle des autres hommes.

Ces deux conditions sont donc indispensables, et l'on voit déja que cette différence dans les climats, en exige une autre dans la législation; d'où il suit que dans chaque climat on doit établir des lois conformes au caractère des habitans.

CHAPITRE II.

Application de ces principes à l'Europe, et particulièrement à la France.

Je vais examiner cet ordre essentiel chez les nations civilisées, pour les appliquer ensuite à celles qui le sont moins. Cette recherche nous conduira, sans doute, à quelqu'autre vérité.

En France et dans une grande partie de l'Europe, une température assez réglée, des alimens mieux appropriés à l'homme, etc. le font jouir de la plénitude de la force, de la vigueur, et de toutes les facultés physiques et morales dont il est susceptible.

Mais il a des besoins multipliés qui le forcent au travail. L'homme sans propriété, sur-tout, y est très-assujéti; car il lui faut la nourriture, le logement, le vêtement, le chaufage, de quoi payer ses contributions, etc. Il n'obtient tout cela qu'avec beaucoup de peine, et souvent le travail le plus continu ne le préserve pas entièrement de la misère.

Cette crainte de la misère porte même

l'homme aisé au travail ; il redoute pour ses enfans les malheurs de la détresse ; il travaille afin de les pourvoir le plus abondamment possible.

L'espèce de nourriture, sur-tout, qu'on a adoptée (*le blé*), exige un travail et des préparations considérables qui ne peuvent avoir lieu que dans un pays civilisé et laborieux.

Les causes et les moyens du travail y sont liés d'une manière admirable, et qui simplifie beaucoup les efforts du gouvernement ; car la qualité du sol est telle, que les trois cinquièmes de la population sont employés à l'agriculture. L'autre partie de la population se divise en deux grandes classes ; l'une très-nombreuse, très-laborieuse, est composée d'artistes, manufacturiers, artisans, ouvriers, manœuvres, et de journaliers qui ne peuvent se procurer leur subsistance qu'en travaillant, et en offrant le produit de leur labeur aux capitalistes et aux propriétaires qui forment une classe peu nombreuse.

Une partie de l'argent de ces différentes classes, versée dans les mains du cultivateur, lui procure le débouché du superflu de ses denrées ; par ce moyen, et certain d'un nou-

veau débit, il sème, il produit de nouvelles subsistances, et c'est ce moyen simple qui perpétue l'harmonie sociale.

Il résulte de-là que presque tout le monde est obligé de travailler ; que le capitaliste lui-même, s'il ne travaille pas, est au moins très-utile, parce que c'est lui qui achète et qui consomme le produit des manufactures et des arts. Y a-t-il un excédent des cultures et des manufactures, après que chacun est alimenté et fourni de choses nécessaires, alors se forme la classe intermédiaire du commerce, qui achète, vend, exporte ce surplus, l'échange pour des objets qui manquent à la société, et reçoit presque toujours, en argent, un solde, un bénéfice très-nécessaire aux nations qui ne possèdent pas de mines de métaux précieux.

De cet ordre de choses, qui est aussi naturel aux climats froids, qu'il est étranger aux climats chauds, il résulte un travail et des productions immenses dans tous les genres, un mécanisme très-compliqué, un accroissement de richesses, de population, de jouissances, et une harmonie sociale, qui commande l'admiration de tous ceux qui méditent les grands objets politiques, particulièrement en ce qui regarde l'économie.

C'est cet ordre de choses qui a élevé l'Europe au-dessus des autres peuples, et l'a rendue la maîtresse du monde.

Telle est, en général, la nature des climats de l'Europe, et tels sont sur-tout les avantages de celui de la France, qui est le plus favorable au développement du génie et de toutes les facultés intellectuelles.

Ces avantages sont grands, sans doute, mais ils sont dus essentiellement aux besoins qui commandent le travail aux dix-neuf vingtièmes de la population.

Remarquez encore que, par l'heureuse harmonie et la combinaison de la population, du travail et des besoins, les produits de tout le travail sont presqu'entièrement consommés ; que ce qui passe dans le commerce extérieur, ne s'élève pas à la centième partie de tous ces produits ; qu'ainsi la nation trouve en elle-même tous les moyens de reproduire le travail, parce qu'elle possède aussi les consommateurs, et que si elle a un faible excédent dans le commerce extérieur, c'est pour se procurer de nouvelles jouissances, et de nouveaux moyens de consommation et de travail.

Heureuse nation ! à quelle gloire, quelle élévation, quelle puissance ne peux-tu pas

atteindre ! La nature t'a bien traitée, en te donnant les besoins qui te forcent au travail. C'est par ce moyen simple que la constitution physique de tes habitans devient robuste, que leur intelligence se perfectionne et s'élève ; c'est par le travail que tu es appelée à jouir de toutes les substances qui composent les trois règnes, et que tu as appris à remplir le but de la nature, en façonnant et en adaptant à ton usage toutes les choses qu'elle a créées pour le roi de la terre.

Rends grace à cette même nature qui, chez toi, commande le travail, et contemple le malheur des peuples chez lesquels cette fonction importante a été abandonnée aux hommes.

Tu verras les uns, abusant de cette auguste fonction, au lieu de préparer par le travail le bonheur des peuples qui leur sont confiés, les écraser sous le poids de leur folle puissance.

Tu verras les autres, conquérans avides, méconnaître cette superbe prérogative, vouloir égaliser et régler des peuples différens, par des lois semblables aux leurs.

Tu verras ainsi les uns et les autres, par leurs folies et leurs erreurs, accumuler sur l'espèce humaine tous les fléaux, tous les

désordres et tous les crimes, pour n'avoir pas compris que le travail est la base de toutes les prospérités, et parce qu'ils n'ont pas connu les moyens de le commander et de l'obtenir.

CHAPITRE III.

Application des mêmes principes aux pays chauds.

Si nous passons à l'examen des pays chauds, c'est-à-dire, de cette zône immense, d'environ soixante-dix degrés, que l'équateur coupe par le milieu, nous trouverons des formes bien différentes qui exigent d'autres combinaisons, sur-tout pour en obtenir le travail, et la civilisation qui en est la suite.

Ces contrées ont des différences dans leur température ; leur gouvernement doit en avoir aussi. J'examinerai d'abord celles qui touchent aux pays froids, comme plus rapprochées de celles que nous habitons.

Je passerai ensuite à celles du centre.

Ces contrées sont mêlées de pays arides, et en même-tems de terres extrêmement fertiles.

Dans ces dernières, la nature étale une richesse, une somptuosité, une magnificence inconnue même dans les cantons les plus fertiles de l'Europe.

On y trouve abondamment et naturellement les productions les plus variées et les plus précieuses. Là où les pluies sont fréquentes, les subsistances offrent deux, trois, jusqu'à quatre récoltes par année, et l'occupation modérée de quelques heures, suffit pour remplir les besoins de plusieurs jours.

L'homme n'a besoin ni de logement, ni de vêtement; il est affranchi de presque toutes les nécessités auxquelles les peuples d'Europe sont assujétis; et quoique ses besoins soient presque nuls, cependant la nature lui a donné toutes les productions, tous les matériaux qui servent au commerce, et à tous les arts de commodité, de luxe et d'agrément.

Tels sont les bois précieux, le coton, la soie, la laine, une multitude de chanvre et de lin, le sucre, le café, l'indigo, les parfums, les teintures, les couleurs, les gommes, les vernis, les épiceries, les drogues, les remèdes, les pierres les plus précieuses, tous les métaux, tous les minéraux, enfin la terre la plus fertile, les subsistances, les fruits les plus délicieux et les plus variés, un été et un printems perpétuels et des récoltes toujours renaissantes.

Le tiers d'un arpent, mesure de Paris, suffit à tous les besoins d'un homme, tandis que chez nous, dans le climat le plus favorisé de l'Europe, il faut six arpens par individu. Cette différence annonce déja que la terre y est dix-huit fois plus productive qu'en Europe (1), d'où il s'ensuit que dans les cantons qui ne sont pas entièrement arides, la dou-

---

(1) Avant la révolution, la surface entière de la France était de cent cinquante millions d'arpens, mesure de Paris, et sa population était de vingt-cinq millions d'individus; ce qui fait bien six arpens par tête.

Si l'on m'objecte que, sur cette quantité, il n'y a qu'environ quatre-vingt millions d'arpens qui soient en commestibles, je répondrai que les excédens qui sont occupés par les jardins, les vignes, les prés, les bois, les pâtures, les étangs, etc., sont aussi nécessaires aux hommes, en France, que les terres labourables; car, outre le pain, il faut aussi du vin, de la viande, des bestiaux qui soulagent l'homme dans son travail, lui donnent des engrais et des vêtemens; il lui faut également de quoi se chauffer, se loger, se meubler, etc.

L'homme des pays chauds, au contraire, n'a presqu'aucun de ces mêmes besoins; non-seulement son tiers d'arpent lui suffit, mais il lui donne encore un excédent pour élever des volailles, cochons, etc.; c'est donc avec raison que j'ai dit que la terre y était dix-huit fois plus productive qu'en France, et qu'un tiers d'arpent lui suffisait, tandis qu'il en faut six en Europe pour chaque individu.

zième partie de la population suffira pour fournir la subsistance de tout le reste, tandis qu'en France les trois cinquièmes de la population sont occupés de l'agriculture, et ne suffisent pas toujours pour nourrir les deux autres cinquièmes.

Cette comparaison entre la fertilité des deux zônes est très-remarquable et très-importante; elle est bien faite pour exciter l'attention de ceux qui veulent régler et civiliser ces contrées lointaines. En effet, on voit déja que tous les besoins sont satisfaits par le travail très-modéré de la douzième partie de la population; que les onze autres douzièmes restent oisifs, et sont par conséquent dangereux; qu'ils doivent ou troubler l'ordre social, ou tomber dans l'abrutissement, puisqu'ils ne sont soumis à aucun effort de l'esprit et du corps.

On voit qu'il n'est pas possible d'attacher au-delà du douzième de la population, à la culture des comestibles, car les productions seraient perdues par le défaut de consommateurs; aussi la plupart de ces peuples sont ils nomades, et ne cultivent point la terre: les fruits spontanés et les produits de quelques troupeaux leur suffisent.

Si on voulait appliquer cette population aux arts, on y trouverait le même inconvénient; car rappelons-nous qu'en France où les autres besoins sont très-multipliés, il ne faut qu'environ les deux cinquièmes de la population, pour subvenir même à ceux de commodité, de luxe et d'agrément, et qu'il reste encore un excédent qui est versé dans le commerce extérieur, pour vous procurer ce qui vous manque.

Or, s'il ne vous faut pas les deux cinquièmes de votre population pour subvenir à tant de besoins, il en faudra bien moins encore sous un climat où ils sont à peu près nuls; d'où il suit que le travail serait encore perdu par le défaut de consommateurs.

Voudrait-on verser le produit du travail dans le commerce extérieur? Mais songez que ce peuple possède tout, que l'on ne peut rien lui offrir en échange : car sans doute vous penserez qu'un tel peuple étant civilisé, il doit être presqu'entièrement manufacturier; que dès-lors il sera bientôt aussi avancé dans les arts, plus avancé même qu'une autre nation; il a d'ailleurs les matières premières, les teintures, les couleurs que vous n'avez pas; il jouit sur-tout d'un climat extrêmement favorable,

dans tous les tems, à toutes les préparations : c'est avec de l'or seulement que vous pouvez commercer avec l'Inde et la Chine qui sont des climats semblables.

Seront-ce des métaux que vous lui donnerez ? Mais il possède déja les mines qui les contiennent, et d'où vous les tirez vous-même. D'ailleurs, songez à l'immense quantité d'objets manufacturés qu'il serait obligé de verser à l'extérieur; songez que ce serait le produit du travail de plus des trois quarts d'une population qui n'en consommerait elle-même qu'une faible partie, puisqu'elle est affranchie, par la nature, de tous les besoins.

Songez que sous un gouvernement convenable, et avec la fertilité de son sol, sa population peut facilement devenir décuple de la vôtre.

Rappelez-vous que, dans l'aride Grèce, dans l'Attique qui n'avait tout au plus que quatre-vingts lieues carrées, il s'est trouvé quatre cent quarante mille hommes, suivant le dénombrement fait sous Démétrius de Phalère, et que cette population s'accrut encore considérablement sous ses successeurs.

C'est pourtant cinq mille cinq cents hommes par lieue carrée, tandis que la France qui est

un des pays les plus favorisés et les plus populeux de l'Europe, n'en a que mille. Confucius et Solon sont, je crois, les seuls législateurs qui aient commandé le travail d'une manière expresse. Voyez quels succès ils ont eus, et sur-tout quelle énorme population ils ont obtenue.

Or, les contrées dont je parle sont encore bien plus favorables à la population, par leur extrême fertilité, que l'aride Grèce. Ainsi ce n'est pas sans raison que je dis que, sous un un gouvernement convenable, la population peut y devenir décuple de ce qu'elle est en Europe (1).

---

(1) Il convient peut-être de donner une preuve de la population possible des pays chauds. Si le degré de population d'un pays se mesure sur la quantité de subsistance qu'il peut produire, ainsi que cela est reçu en arithmétique politique, je dois dire que la paroisse du quartier Morin, près le Cap-Français, dont la surface cultivable n'est que de quatre mille cinq cents ou quatre mille six cents arpens, mesure de Paris, ou environ trois lieues carrées, contenait une population de neuf mille individus, quoiqu'il n'y eût pas la huitième partie du sol occupé en comestibles. Cette partie du sol était pourtant plus que suffisante pour nourrir toute la population ; il y avait même un excédent considérable qui était versé dans la ville. Le reste du sol était planté en cannes, et produisait environ 9 millions pesant de très-beau sucre, qui donnait

Or, si le versement de la centième partie du produit de vos cultures et de vos manufactures occasionne déja un mouvement commercial aussi considérable que celui qui existe parmi vous ; s'il est certain que vous ne pouvez trouver le débouché de ce faible superflu que par le moyen des échanges, comment voulez-vous que les produits du travail d'une population aussi immense puissent trouver un débouché, sur-tout lorsque le peuple n'a lui-même besoin d'aucun échange ?

Le voilà donc arrêté dans son travail, et par conséquent dans sa civilisation, par le défaut de besoins.

La richesse même du pays embarrasse le législateur, complique ses combinaisons et ses mouvemens, et l'on voit qu'ils ne peuvent plus être les mêmes que dans les pays froids ;

---

un revenu annuel de 4 à 5 millions. Si, au lieu de cultiver des cannes, toute cette surface était employée à produire des subsistances, on voit que la population aurait pu s'élever à soixante-douze mille individus, ou à 24 mille hommes par lieue carrée. Qu'on réduise ce nombre à moitié, si l'on veut, toujours sera-t-il vrai de dire que la population des pays chauds peut devenir décuple de ce qu'elle est en Europe. Beaucoup d'autres cantons valaient encore mieux que le quartier Morin, sur-tout pour les subsistances.

car si, chez vous, c'est la centième partie du produit du travail qui doit être versée à l'extérieur, là, au contraire, ce seront peut-être les trois quarts de ce même produit.

Ici, l'homme assujéti par la nature à des besoins pressans, devient fort, laborieux et intelligent pour se les procurer.

Tandis que l'autre, exempt des mêmes besoins, cède à la chaleur du climat qui l'invite au repos ; il s'abandonne aux impressions naturelles ; sa vie est une espèce de léthargie qui le rend faible et paresseux. Trouvant ses besoins autour de sa cabane, il y reste nonchalament, sans communication, sans aucun rapport avec ses semblables, à moins que ce ne soit pour se dépouiller ou s'exterminer mutuellement ; il mène une vie sauvage et malheureuse, tandis qu'avec le travail, il parviendrait à la civilisation et à tous les avantages qui y sont attachés.

Telle est, pourtant, la meilleure de toutes les conditions parmi les peuples oisifs des pays chauds. D'autres sont encore bien plus malheureux, et l'infortune de tous provient essentiellement de l'oisiveté.

Mais, dira-t-on, quelques nations, sous cette zone, ont eu un grand éclat : l'Egypte,

la Perse et l'Inde sont fameuses. Les peuples y ont été très-nombreux, très-éclairés ; c'est de-là que nous sont venus les sciences et les arts ; les arabes ont conquis et éclairé l'Orient.

Oui, sans doute. Mais ne perdons pas de vue les causes de leur prospérité, et rappelons-nous que là, comme chez nous, elle était due au travail du plus grand nombre ; considérons que le lac Mœris, que les pyramides, qui sont les plus grands travaux des hommes, ont dû être exécutés par cette population surabondante à la culture des terres, et n'oublions pas, sur-tout, que le législateur n'a pu y obtenir le travail que par la contrainte.

Observons encore que, dans ces contrées, il n'a jamais existé une nation grande, puissante et civilisée, sans esclaves, et que c'est au travail du plus grand nombre qu'elles doivent leur prospérité, et les monumens qui excitent encore notre admiration.

Allons plus loin : voyons ce qu'elles sont devenues depuis la cessation du travail, par le renversement de leur ancien gouvernement.

Ne les voyons-nous pas elles-mêmes tombées dans l'asservissement ? Ne sont-elles pas aujourd'hui aussi faibles qu'elles étaient

puissantes, aussi misérables qu'elles étaient riches, aussi ignorantes qu'elles étaient éclairées?

Que sont devenus leurs arts, leurs sciences, leur prospérité, leur puissance et leur gloire?

Je le dis, sans crainte de me tromper, tous ces avantages se trouvaient dans le travail du plus grand nombre, dans la force, dans la sagesse d'un gouvernement actif qui empêchait l'oisiveté.

Et l'on est obligé de conclure que c'est par le travail dirigé par la contrainte, que ces peuples sont parvenus à cette étonnante population, à ce développement de leurs forces physiques, de leurs facultés intellectuelles, qui nous étonnent encore au point de ne pouvoir nous en rendre compte d'une autre manière que par celle que je viens d'exposer.

S'ils ont été nos pères, nos maîtres et nos instituteurs dans les sciences et dans les arts, ils l'ont été aussi dans la science du gouvernement de ces contrées; mais nous avons adopté les uns, et nous avons méconnu l'autre, quoique plus essentiel.

Les causes du travail ayant disparu, les effets se sont éclipsés; et, sans doute, ils ne peuvent reparaître qu'avec des moyens à peu

près semblables, mais toujours par le travail que, dans ces contrées, on ne peut obtenir sans la contrainte.

Ce n'est point de l'esclavage que je suis l'apologiste, mais du travail sans lequel il n'y a ni production, ni population, ni force, ni richesse, ni puissance, ni aucun moyen de perfectionner l'intelligence des hommes, de les empêcher de tomber dans la barbarie, dans l'abrutissement, dans tous les désordres, dans toutes les misères; tandis que Dieu leur a commandé le travail, que ce n'est qu'à cette condition qu'ils peuvent perfectionner leur intelligence, et jouir de tous ses bienfaits.

Dans les climats froids, l'homme est esclave de ses besoins, la nature l'enveloppe de toutes parts, elle veille sans cesse pour le contraindre au travail.

Dans ceux qui sont chauds, le législateur est appelé à remplir les augustes fonctions de la nature. Les lois civiles, la religion, toutes les institutions doivent, comme elle, envelopper l'homme dans tous les instans de sa vie, de manière à le pousser au travail; sans cela, il n'y aura aucune production, aucune organisation sociale, aucun moyen de perfectionner l'espèce humaine.

Ce que je dis ici n'est point un système ; j'interpèle, à l'appui de ces vérités, les nations, les annales des tems les plus reculés et les plus modernes, l'histoire de tous les peuples situés entre les tropiques, et douze degrés au-delà : je n'y vois, je n'y trouve aucune organisation sociale, aucune puissance sans le travail, auquel on est obligé de soumettre par la contrainte le plus grand nombre des hommes.

Ce qui fut dans tous les tems, a sûrement un rapport immédiat avec la nature des choses, et il est impossible de s'en écarter, sans commettre des erreurs aussi funestes que celles qui ont anéanti nos Colonies.

Cette contrainte au travail est un malheur, sans doute, mais il est moins grand, moins funeste que le désordre, la misère, la stupidité et tous les fléaux qui désolent, ravagent et détruisent les peuples oisifs, tels que ceux de nos Colonies actuelles, tels que ceux du centre de l'Afrique, etc.

Examinons-les maintenant.

CHAPITRE IV.

Des Nègres d'Afrique.

C'EST-LA, sur-tout, c'est en Afrique, que la tâche du législateur devient pénible et compliquée. La nature, loin de l'aider, paraît lui refuser toute assistance.

Une atmosphère embrâsée, une chaleur constante, affaissent le corps, portent la torpeur dans tous les membres, et éloignent l'homme de tout travail.

Le développement des forces physiques et morales y est sans cesse arrêté par je ne sais quelle action secrète qui ôte toute énergie, et plonge l'homme dans une sorte de stupidité et d'engourdissement qui le réduit presque à l'état des brutes; car, si elle lui permet quelques petites combinaisons, qui l'élèvent au-dessus des autres animaux, elle lui interdit les impressions profondes, et l'exercice continu de l'esprit, du génie et de la raison.

Il aurait des mœurs douces, s'il était réglé; mais, dans l'état sauvage, le désordre des passions, l'impétuosité de ses mouvemens le portent jusqu'à l'atrocité : l'amour, la

jalousie, la superstition, un ressentiment, une haine inextinguibles, sont chez lui des passions qui le portent à des excès de tous les genres. *In ignes furiasque ruunt.*

Ajoutez à cela tous les dons de la terre la plus fertile, la suppression de tous les besoins physiques, il vous sera facile de concevoir que, sous un tel ciel, l'homme est très-stupide, excessivement paresseux, qu'il est dans le plus grand éloignement possible de toute civilisation, qu'il doit être dans la classe des peuples le plus malheureux, et il l'est en effet. Son histoire ne présente que cruautés, désordre, barbarie, crimes, misère, dépopulation, sans aucune compensation. Il n'exista jamais un gouvernement plus outrageant; on ne viola jamais plus fortement les droits de l'homme, que dans cette partie du monde.

De petits rois y sont aussi multipliés que l'étaient jadis les seigneurs de paroisse parmi nous. De tems immémorial, ils se font une guerre sanglante et interminable. Il n'y a pas plus de quinze ou vingt ans que d'Ahomet, roi de Juida, a entièrement exterminé la race des Aradas. L'esclavage le plus absurde y existe de tous les tems. Avant le commerce des Euro-

péens, tous les prisonniers étaient égorgés sans pitié.

Lorsqu'un tyran du Bénin ou du Juida est au lit de mort, il ordonne que toutes ses femmes, ses favoris, avec quarante, cinquante, souvent cent, plus ou moins, de ses esclaves, le tout suivant son importance, soient enterrés avec lui pour le servir dans l'autre monde, et cette horrible cérémonie se renouvèle à des époques annuelles, pour appaiser ses mânes.

Cet ordre s'exécute sans effort; le peuple se dévoue, suit le tyran, et veut encore être esclave, même après sa mort.

Pendant le cours de sa vie, on l'insulte, on l'outrage, on l'égorge, on l'empale, on lui fait subir tous les tourmens : toujours soumis, toujours passif, il souffre sans se plaindre; il n'a pas même le courage de se soustraire à la mort.

Dans certains cantons, chez les Mondongues et les Bisagots, au cap de la Vergua, on tient boucherie de chair humaine; des temples sont bâtis d'ossemens et de crânes humains; le repaire de d'Ahomet, roi de Juida, et la demeure de plusieurs autres tyrans, présentent ces horribles trophées.

Par-tout le prince a droit de vie et de mort sur ses sujets, et le moindre soupçon suffit pour confisquer tout le bien et toute la famille du condamné.

Si une des femmes du roi ou une princesse va à la promenade; si même elle y envoie quelques-uns de ses amans, il faut qu'au cri des gardes qui précèdent les hommes et les femmes, tous les esclaves s'enfuient ou se prosternent la face contre terre, pour ne pas les voir, sous peine de mort.

Tous croient à la métempsycose; superstitieux à l'excès, ils commettent des crimes qu'ils croient commandés par le ciel : en mourant, ils consentent et ils veulent renaître esclaves; la crainte de la mort les effraie moins que la crainte du travail qui, en effet, serait très-pénible, très-difficile à obtenir dans ces contrées brûlantes.

Quoique les derniers de nos matelots y soient traités et regardés comme les princes du pays, par la seule raison qu'ils sont blancs, cependant aucun d'eux n'a jamais été tenté de s'y fixer, tant le sort de tous les hommes y est déplorable.

CHAPITRE V.

Avantages de la transplantation des nègres d'Afrique dans les Antilles.

Il est bien difficile de conduire un tel peuple à la civilisation ; il faudrait des lois bien extraordinaires pour l'y faire arriver, et il n'en est, je crois, aucune qui puisse produire cet effet dans son pays natal. Ceux qui ont tenté des établissemens de culture coloniale dans ces contrées, n'y ont pas réussi, et n'y réussiront certainement jamais. L'expérience justifie cette opinion ; elle annonce que, si certains peuples des pays chauds peuvent être civilisés par la contrainte au travail, ce moyen seul ne suffirait pas pour ceux qui sont situés entre les tropiques, sur-tout au centre de l'Afrique ; elle annonce enfin qu'un tel peuple ne peut devenir laborieux et civilisé que par sa transplantation sous un climat plus tempéré.

Rappelons-nous, en effet, que les Espagnols ont fait disparaître les Mexicains, pour avoir voulu les contraindre au travail dans leur pays natal.

Cette nation était pourtant nombreuse. Les historiens disent que la seule île Saint-Domingue contenait un million d'habitans, et c'était la plus petite partie de ce peuple qui n'a pu supporter le travail dans son pays natal, et qui, par cette cause principalement, a été réduite d'unmillion à soixante mille hommes, dans l'espace de six ans, et qui depuis a entièrement disparu.

Cet exemple n'est-il pas aussi terrible qu'il est convaincant ?

Si le million d'hommes qui était à Saint-Domingue, avait été transplanté dans un climat moins chaud, tout annonce qu'il aurait été conservé. En voici un exemple aussi frappant que hors de doute.

Les nègres d'Afrique sont peut-être les plus paresseux des hommes : cependant ils deviennent susceptibles de travail dans nos colonies à sucre, et leurs enfans (les nègres créoles) sont véritablement robustes; leurs forces physiques et morales s'accroissent à mesure qu'ils s'éloignent de leur première origine, et qu'ils sont habitués au travail dès l'enfance. Cette différence entre le nègre créole et l'africain, est en effet si grande, qu'ils ne se ressemblent plus.

D'après cet exemple qui est très-marquant, il semble que le législateur doit non-seulement le contraindre au travail, mais encore le transplanter dans un climat plus tempéré ; et telles sont précisément nos îles à sucre, dont la chaleur est bien moindre que celle du continent d'Afrique, parce que le vent d'est, quoique venant de ces contrées, d'où il sort brûlant, est rafraîchi par son passage sur plusieurs centaines de lieues de mer, avant d'arriver à nos îsles, où, par cette raison, et par la constance de ce vent, la température du pays est beaucoup plus douce.

Ce changement dans l'espèce humaine, par la transplantation dans un climat tempéré, d'où résulte un degré de perfection, est un fait très-remarquable. Il mérite toute l'attention des législateurs et des philosophes, puisqu'il tend à améliorer l'espèce humaine, et à la civiliser par le travail. Il tend encore à prouver que le travail et la civilisation seraient impossibles à obtenir en Afrique, sous l'équateur, dans le pays même d'où le nègre tire son origine. L'exemple des Mexicains en est une preuve bien frappante et bien malheureuse. Considérons, en effet, que le nègre est un peuple très-ancien ; qu'il remonte peut-être

à l'origine de l'espèce humaine; que, pendant des milliers de siècles, il a été entouré de nations grandes, puissantes, laborieuses et très-éclairées; qu'elles ont long-tems brillé d'un grand éclat, sous ses yeux; qu'il les a toujours repoussées ou méconnues; qu'il est encore dans la même stupidité, la même ignorance qu'au premier âge du monde.

Le nègre serait-il donc l'homme primitif, la souche de toutes les générations? Ne devient-il invariable dans ses premières habitudes, que pour conserver le type de notre première origine? Cela est possible : le climat qu'il habite est plus favorable qu'aucun autre à l'enfance de l'espèce humaine. Mais croyons plutôt que son climat repousse tout travail, toute civilisation, et qu'il ne peut obtenir quelque perfection, que par sa transplantation dans un climat plus tempéré, où il sera contraint de travailler. La comparaison entre lui et le nègre créole, et la différence qui en résulte en sont une preuve bien convaincante.

CHAPITRE VI.

Sort des nègres aux Antilles, comparé à celui des manœuvres et journaliers en Europe.

Ce n'était donc pas une fausse combinaison, ce n'était donc pas un malheur pour le nègre, de le tirer des horreurs de l'Afrique, pour le transformer en laboureur dans nos Colonies; car son sort, en Afrique, était véritablement déplorable, et celui qu'il trouvait dans nos Colonies l'aurait conduit à la civilisation et au bonheur, si les nations de l'Europe avaient connu les véritables principes du gouvernement de ces contrées; son existence, dans nos Colonies, était même préférable à celle du peuple pauvre en Europe, et elle pouvait encore être améliorée.

En effet, la condition du peuple pauvre en Europe est bien plus malheureuse; il est esclave de ses besoins, et cet esclavage est d'autant plus dur qu'il ne l'abandonne jamais;

il l'enveloppe, le jour, la nuit, pendant le sommeil, dans tous les instans de son existence; il est, à cet égard, sans cesse assiégé par la force toute-puissante de la nature qui ne l'abandonne jamais. Cependant on lui dit qu'il est libre, et il le croit, parce que ses semblables n'ont pas toujours le droit de l'appeler au travail; mais les besoins qui le commandent de toutes parts, l'avertissent assez qu'il n'a pas la faculté de se reposer, et qu'il lui faut obéir à un maître inexorable et tout-puissant. (*la nécessite.*)

« A quoi lui sert encore cette liberté, lors-
» qu'elle ne lui procure pas les moyens de
» subsister? Quelle est alors la sensation dont
» il est le plus vivement affecté? N'est-ce pas
» de la douleur du besoin non satisfait? Et la
» liberté que la société lui accorde, n'est pas
» autre chose que la faculté de mourir de
» faim, et certes elle n'est pas propre à le
» consoler; tandis qu'il éprouve le plus impé-
» rieux des jougs, et que le besoin le soumet
» à la volonté de celui dont il attend des se-
» cours, et dont il essuie, sans murmurer,
» le mépris et les reproches qui sont le partage
» de la misère.

» Si nous comparons, dans l'un et l'autre

» état, ces deux classes d'hommes destinés,
» par l'ordre social, à supporter tout le poids
» des travaux pénibles, je vois le petit nègre
» comme le petit paysan, à partir de l'en-
» fance, au milieu de sa famille, soumis à l'au-
» torité paternelle, mais plus soigné, mieux
» nourri que le pauvre villageois; adolescent
» et devenu fort et laborieux, il commence à
» goûter les plaisirs de l'amour, et son maître
» n'a aucun intérêt à contrarier ses goûts;
» bientôt il jouit des avantages de la propriété;
» on lui donne une maison, un jardin, des
» poules, cochons, etc. Il en dispose aussi
» librement que tout autre propriétaire, car
» jamais on n'a vu un maître obliger son
» esclave à lui donner gratuitement, et à bon
» marché, ses œufs, ses poules, ses légu-
» mes, etc. Cette tyrannie serait bientôt punie
» par le découragement de tout l'atelier, et
» en cela, l'intérêt est d'accord avec la jus-
» tice.

» Il vit entièrement dans sa famille, dans
» sa maison, dans son champ; il a la liberté
» de la pêche, de la chasse, comme son
» maître, dans toute l'étendue de l'habitation;
» et lorsqu'il est sage, il arrive à une grande
» aisance, et quelquefois à des jouissances de

» luxe ; il voit, dans sa vieillesse, ses infir-
» mités soignées, et il vit sans l'inquiétude du
» besoin.

» Examinons maintenant vos villages, vos
» hameaux, et les chaumières des pauvres
» paysans.

» Quel est le sort de ceux qui sont réduits
» à de petites propriétés, lorsque la grêle ou
» la gelée a ravagé leurs récoltes ; lorsqu'un
» incendie a consumé leur grange, leur mai-
» son, lorsqu'une épizootie a fait périr leurs
» bestiaux ; lorsque leurs femmes, leurs en-
» fans sont tourmentés par la faim ; lorsqu'ac-
» cablés par les impôts, poursuivis par le col-
» lecteur, ils vendent, pièce par pièce, leurs
» ustensiles, leurs bestiaux, et finissent par
» abandonner leur chaumière et même leur
» village.

» Lequel des deux spectacles vous paraît le
» plus touchant ? De quel côté croyez-vous
» que soit le malheur, de fait et d'opinion ?

» Voilà pour les cultivateurs à petites pro-
» priétés. Mais ceux qui n'en ont point, et
» qui n'ont que leurs bras pour subsister, et
» qui, nés sans talent, sans industrie pour s'en
» procurer, sont relégués dans les dernières
» classes du peuple !

» Avez-vous bien calculé toute l'amertume » de leur pénible existence ? Ne sont-ils pas » dans la dépendance absolue du riche pour » leur subsistance ? Et *le travail qui est le* » *seul acte de servitude que nous exigeons* » *du nègre, n'est-il pas, pour le paysan, la* » *seule ressource qu'il invoque* ?

» Chacun d'eux est à votre disposition, » pendant douze heures, pour 20 sous ; cette » modique somme ne représente que la sub- » sistance frugale du manœuvre et de sa fa- » mille, sur quoi il faut déduire les jours » d'inaction, de maladie, et les jours plus » languissans encore d'une vieillesse infirme, » que vous ne payez pas.

» Comparez cette condition à celle du » manœuvre Africain : Nous le faisons tra- » vailler aussi pour sa subsistance, mais elle » est plus abondante, car nous avons intérêt » qu'il soit bien nourri ; si sa récolte manque, » nous lui fournissons des vivres ; nous ne » lui imputons pas les jours de maladie, et » nous en payons les frais.

» Nous n'abandonnons pas sa vieillesse, » car il est intéressant pour nous, que ses » semblables se confient à nos soins, afin » qu'ils nous servent avec zèle. Si sa maison

» est incendiée, nous lui en faisons une au-
» tre; et son pécule, ainsi que son industrie
» sont à lui, quittes de tout tribut.

» Quel est donc le malheur de cet individu
» comparé à celui de vos manœuvres? Et si
» la comparaison est à l'avantage de l'Afri-
» cain, je demande où est l'injustice des maî-
» tres, et si le sort de l'Africain n'est pas
» meilleur que celui de vos journaliers? On
» aurait donc eu raison de s'en rapporter à
» l'intérêt des maîtres, pour le bon traitement
» de leurs esclaves, et les calomnies dont on
» les a chargés, n'étaient pas plus justes que
» ne le seraient celles qu'on adresserait à tous
» les pères de familles, parce qu'il s'en trouve
» quelquefois qui sont dénaturés (1). »

Si le sort du nègre, dans les Colonies, est préférable à celui des dernières classes d'Europe, combien, à plus forte raison, n'est-il pas préférable à celui qu'il avait en Afrique? Pour le concevoir, il ne faut que considérer la différence qui existe entre un maître Africain et un maître Européen.

---

(1) Ce passage est tiré d'un ouvrage de M. Mallouet; je l'ai trouvé si vrai, si bien fait, que j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de l'insérer dans cet ouvrage.

On aurait de la peine à croire aujourd'hui que ce fut par un motif d'humanité, que les Espagnols allèrent, les premiers, en 1503, chercher des nègres à la côte d'Afrique, pour suppléer les faibles Mexicains dans le travail des Colonies. Voyant que les peuples conquis étaient trop faibles pour supporter le travail, dans leur pays natal ; voyant ensuite que les nègres placés sous un ciel brûlant, résisteraient mieux sous un climat plus tempéré ; voyant, enfin, que, de tems immémorial, l'esclavage existait en Afrique, avec des caractères plus hideux que dans aucune autre contrée, ils crurent leur rendre un bon service de les retirer de leurs repaires, pour en faire des laboureurs.

Ce n'est que cent vingt ans après que les Français les imitèrent.

Cette tentative a fertilisé une partie du nouveau monde ; elle a donné de nouvelles jouissances à l'ancien : bien conduite, elle aurait aggrandi la prospérité des deux hémisphères.

Le gouvernement français a détruit ces établissemens.

Nous verrons, dans la suite, quels doivent être les résultats de cette détermination, et

sur-tout si elle peut être avantageuse à ces anciens esclaves ; si elle est propre à les conduire au travail, à la civilisation et au bonheur.

CHAPITRE VII.

Le travail ne pourra jamais s'obtenir dans les Colonies, que par la contrainte.

Nous avons dit précédemment que le travail est la source de toute association politique, de toute prospérité, et de tout perfectionnement de l'espèce humaine.

Que cependant l'homme ne travaillait que lorsqu'il y était contraint, ou par ses propres besoins, ou par des lois rigoureuses.

Ces vérités vont recevoir un nouveau degré d'évidence, par les faits, les exemples des affranchis, ou des nègres devenus libres par hasard ou par la révolte.

Ils serviront à démontrer combien est vaine et illusoire l'espérance qu'on avait conçue, qu'un pécule quelconque suffirait, sans contrainte, pour le déterminer au travail.

PREMIER EXEMPLE.

Avant la révolution, il existait, dans la seule partie française de Saint-Domingue, environ

vingt-quatre mille affranchis de toutes les couleurs (*environ la vingtième partie de toute la population*), qui jouissaient, sous la protection du gouvernement, des mêmes avantages que les blancs, en ce qui concerne la propriété et le prix du travail. Ils avaient encore sur les blancs d'autres avantages, parce qu'ils connaissaient le pays, qu'ils étaient acclimatés, et qu'on leur donnait la préférence sur les ouvriers blancs qui étaient des hôtes plus incommodes.

Ils avaient encore un puissant aiguillon qui aurait dû les porter au travail, s'ils en avaient été susceptibles.

En effet, la défaveur dans laquelle ils étaient devait leur faire désirer les richesses, afin de venir, en France, jouir de la fortune et de la considération qu'on leur refusait aux Colonies.

Malgré cela, et quoiqu'ils eussent plus de moyens de gagner que les blancs, on n'en vit presque jamais aucun prendre une profession pénible, quelque lucrative qu'elle fût.

Ils ne rougissaient pas de dire que les métiers de charrons, de forgerons, de charpentiers de moulin, de terrassiers pour ouvrir des canaux, creuser des fossés, former des levées, étaient trop forts pour eux : ils les laissaient

exercer par des blancs qui s'enrichissaient sous leurs yeux, sans qu'ils fussent tentés d'en faire autant.

Ces affranchis étaient perruquiers, domestiques, selliers, cordonniers, tailleurs, joueurs de violon, marchands, pacotilleurs, cabaretiers, bouchers, pêcheurs, chasseurs, quelque fois menuisiers, rarement charpentiers. Il y avait aussi des maçons, mais c'était à condition que des esclaves leur apporteraient les matériaux, tellement à pied d'œuvre, et dans leurs mains, que jamais ils ne fussent obligés de se baisser pour les atteindre. A ces différens métiers, ils ne gagnaient pas moins de 40 sous tournois par jour, et la plupart d'entr'eux ne s'y livraient que lorsqu'ils manquaient de tout.

Jamais, sur-tout, aucun d'eux n'a voulu cultiver la terre, ils ont ce travail en horreur; il est pour eux un signe d'esclavage : en Afrique même, ce sont les femmes qui cultivent les subsistances, et avec le luxe du sol, c'est un travail bien léger.

Quelques-uns avaient reçu de leur patron des propriétés, des habitations complètes qui pouvaient les conduire à de grandes fortunes; il ne fallait, pour cela, que du soin et du travail, mais c'était encore trop pour la plupart

d'entr'eux : en général leurs habitations étaient mal tenues ; elles passaient rarement à la troisième génération, et leurs esclaves étaient les plus malheureux des hommes.

Voilà donc un premier exemple de la vingtième partie d'une population, pour qui la nature a tout fait, à qui elle a tout donné, qui était une surcharge plutôt qu'une classe de peuple utile ; car ils ne travaillaient que peu ou point, et il y en avait tout au plus une vingtième partie qui eût quelqu'émulation louable ; encore ceux-là ne se trouvaient-ils que parmi ceux de sang mêlé qui avaient été élevés en France ; tant il est vrai que le bon exemple et l'influence du climat peuvent changer entièrement les habitudes.

Le nombre des blancs n'était pas plus considérable ; il suffisait cependant pour contenir tant de paresseux, pour commander et obtenir assez de travail pour verser 120 millions en France. Quelle différence !

IIe. Exemple.

Vers la fin du 17e. siécle, un négrier naufragea sur la côte de l'île Saint-Vincent ; les nègres se sauvèrent et y formèrent une colo-

nie de nègres libres. Les Français s'y établirent aussi. Là, comme par-tout, ils ont montré de l'émulation, ils ont travaillé ; mais les colons noirs ne les ont point imités : ils ont conservé les habitudes de l'Afrique, ils ont la même paresse ; les femmes cultivent quelques subsistances et un peu de tabac ; les hommes vont à la pêche et à la chasse, et tous végètent dans la plus honteuse oisiveté.

IIIe. Exemple.

Les nègres de la Montagne-Bleue de la Jamaïque, qui ont combattu, le siécle dernier, pendant cinquante ans, qui ont conquis leur liberté les armes à la main, qui sont devenus citoyens anglais, qui ont des terres fertiles avec lesquelles il leur eût été facile de s'enrichir, ou au moins de se procurer les douceurs et les agrémens de la vie, qui étaient déja habitués au travail, qui entendaient les cultures des denrées coloniales ; ces mêmes nègres, dis-je, ont bien vîte repris les habitudes de l'Afrique. Ce n'est pas pour s'enrichir qu'ils ont pris les armes, mais pour se soustraire au travail, sous peine de croupir dans la misère où ils sont restés. Rien de plus

moderne que cet exemple. Telle est cependant la situation de la superbe colonie de Saint-Domingue, où la liberté générale des nègres est établie.

IVe. Exemple.

Les révoltés de la Guyanne hollandaise, presque tous ouvriers, et qui ont combattu avec leurs outils, n'ont fait aucun usage de leurs métiers; ils se sont contentés de misérables cabanes; ils font des nates de jonc, quelques ouvrages d'osier qu'ils vont échanger à la ville pour de l'eau-de-vie, de la poudre, des armes; ils méprisent stoïquement des richesses faciles à acquérir, et leur insurrection n'annonce d'autre motif que la paresse dans laquelle ils languissent.

V^e. Exemple.

Sur les habitations de Saint-Domingue, chaque nègre avait un jardin aussi étendu qu'il pouvait le cultiver. Le produit lui appartenait en entier; il était plus que suffisant pour sa subsistance; il pouvait même se procurer quelques jouissances de luxe, car il avait encore des ressources dans ses poules, ses

cochons, etc. Eh bien ! il fallait toute l'attention, toute la vigilance des maîtres, pour le forcer à cultiver et à entretenir ce même jardin, qui était pourtant à lui, et qui devait pourvoir à sa subsistance; il fallait souvent user de rigueur, et la plus grande partie des châtimens avaient cette négligence pour objet. Cette preuve de son penchant à la paresse est-elle assez forte ?

VIe. Exemple.

Tout annonce que c'est le même motif qui a embrâsé nos Colonies, et non pas le besoin de sortir d'une oppression qui n'a jamais moins existé que dans les derniers tems : les actes des révoltés prouvent assez ce que j'avance. Voyez en effet quelle rage, quelle fureur, quel acharnement ils ont fait éclater, comme ils ont détruit, brûlé, anéanti les plantations, les bâtimens, les moulins, les manufactures, les établissemens, et tout ce qui leur retraçait l'idée, ou leur rappelait le souvenir du travail.

S'ils avaient eu le simple désir de fuir l'oppression, de s'enrichir et de se procurer les douceurs de la vie, ils auraient chassé les

blancs, mais ils auraient conservé les habitations, les manufactures, les plantations, etc.; ils s'en seraient emparés et se seraient mis au travail, sous la protection de la France : et l'on sait avec quelle satisfaction, quels applaudissemens, quel enthousiasme cette conduite aurait été accueillie, dans ces tems sur-tout où le délire de la liberté égarait les têtes les plus saines.

Ce n'est donc pas le désir de travailler pour leur compte qui leur a mis les armes à la main, mais celui de vivre dans cette oisiveté qui leur est si chère, qu'ils la préfèrent à toutes les jouissances qu'on peut se procurer par le travail.

VIIe. Exemple.

Les nègres marons qui se sont réfugiés dans les montagnes de Bahoraco, sur la partie espagnole, dans le sud de l'île, ont préféré le vagabondage et les mœurs d'Afrique, aux offres que leur a fait le roi d'Espagne, par sa cédule du mois d'octobre 1764. Cependant on leur offrait la liberté, des terres à cultiver, et de les considérer comme regnicoles. Ils ont pareillement refusé la liberté

et les terres que les administrateurs de la Colonie française leur accordaient par le pacte qui fut passé avec eux en 1786.

VIIIe. Exemple.

Mais, pour convaincre d'erreur ceux qui croient encore que les nègres travaillent sous le nouveau régime de liberté qu'ils ont adopté, il suffira, je crois, de mettre sous les yeux l'état des exportations de Saint-Domingue en 1789, et celles qui ont été faites pendant les vingt-sept mois qui sont compris entre le 14 juillet 1794 et septembre 1796. Tous deux ont été publiés par les intendans qui y étaient à ces deux époques. On en donne le tableau ci-contre : on y trouvera une si grande différence, qu'ils ne se ressemblent déja plus, et ils prouvent bien tout ce que j'ai avancé sur la paresse qui est le caractère dominant des nègres.

TABLEAU

Des exportations de Saint-Domingue, avant et depuis la révolution.

Les 12 mois de 1789, publiés par Proissy, faisant alors fonction d'intendant, ont produit :		Les 27 mois compris entre le 14 juillet 1794, et septembre 1796, publiés par Perraud, faisant fonction d'intendant, ont produit :	
Sucre blanc. ..	48,000,000 L.	.....	15,790 L.
Sucre brut.....	93,000,000	.....	3,922,568
Sirop et Tafia Bq.	26,000	.....	900
Café.....	77,000,000	.....	5,013,569
Coton..... ...	7,000,000	.....	170,984
Cuirs.....	20,000	.....	.....
Indigo.....	1,000,000	.....	11,590
Total des douze mois..	226,046,000 L.	Des 27 mois.	9,135,401 L.
Produit proportionel des 12 mois.....	226,046,000 L.	.....	4,060,170 L.
Ou comme 56 est à 1.			

Telles sont les différences résultant des deux régimes.

Un gouvernement paternel et réglé par *la contrainte*, a produit comme 56.

Celui qu'on a voulu lui substituer par *la liberté* a produit comme 1.

Et si l'on persiste dans les mêmes principes, que l'on ne croie pas obtenir de l'amélioration ; on verra au contraire un décroissement continuel. Je crois l'avoir suffisamment démontré par les nombreux exemples que je viens de rapporter.

Si les affranchis de l'île Saint-Vincent, si ceux de la Jamaïque, de la Guyanne, de Saint-Domingue, etc. n'ont pu se déterminer, par l'aspect du produit entier de leur travail, comment peut-on espérer qu'un pécule beaucoup moindre puisse les y conduire ?

On espère pourtant que le quart des produits les y déterminera ; c'est cette erreur que je vais combattre, en démontrant, jusqu'à l'évidence, combien elle est vaine, illusoire et erronée.

Si je parlais à des personnes qui connussent les hommes et les choses de ces contrées, les différens exemples que j'ai cités seraient plus que suffisans pour les convaincre, et me dispenseraient d'entrer dans d'autres détails.

Mais je parle à des hommes très-éclairés d'ailleurs, sans avoir cependant aucune des

connaissances qui sont indispensables pour juger, régler, gouverner et faire les lois qui doivent régir ces contrées, et les faire prospérer. Je ne dois donc épargner aucun détail pour qu'on évite des méprises si funestes à tous égards.

Je vais donc analyser le pécule, ce moyen nouveau qui a égaré tous les esprits, ce quart de produit, enfin, sur lequel on compte avec tant d'assurance, et au moyen duquel on espère déterminer les nègres au travail.

Suivant le dénombrement fait en 1788 par M. de Marbois, alors intendant de Saint-Domingue, la population esclave s'élevait à quatre cent cinq mille cinq cent vingt-huit individus.

Elle n'était pas entièrement occupée à la fabrication et à la culture des denrées d'exportation, qui sont pourtant les seules dont on connaît la quantité et la valeur par les registres des douanes.

Or, pour connaître la part qui reviendrait à chacun dans le quart du produit des denrées exportées, il faut distraire de la population totale, celle qui est occupée dans les villes, bourgs, etc., à la domesticité, aux différens métiers, ainsi que ceux qui culti-

vaient des subsistances pour la consommation intérieure. Ce prélèvement étant fait, la population qui restera, sera celle qui aura droit au quart des denrées d'exportation dont on connaît la quantité et la valeur, et nous supposerons que ceux qui sont occupés à d'autres travaux, recevront de ceux qui les occupent, un salaire égal à celui des autres cultivateurs; par ce moyen, il sera facile de connaître le salaire de chacun.

Or, suivant le même recensement, on voit que ces différentes classes s'élèvent à soixante-douze mille huit cent vingt-huit individus qui étant déduits de la population totale, elle sera réduite à trois cent trente-deux mille sept cent, qui auront droit au quart des denrées d'exportation.

Mais, comme le recensement a été fait d'après la déclaration des propriétaires qui avaient quelque intérêt à ne pas tout déclarer, par rapport à cette inexactitude, nous ajouterons sept mille trois cents à cette population, pour avoir un nombre rond et plus exact, ce qui fera trois cent quarante mille individus qui auront droit au quart des denrées exportées qui sont celles qui forment essentiellement la richesse coloniale.

Or, la totalité de leur produit a été, en 1788, de..... 119,000,000 l. s. d.

Dont le quart est de. 29,750,000

Laquelle somme de 29,750,000 liv., étant divisée par trois cent quarante mille individus, il reviendra à chacun environ 88 l. par an, et un peu moins que 4 s. 10 d. par jour : tel est ce salaire dans le tems de la plus grande prospérité, et je demande si c'est avec un semblable appât qu'on peut espérer de rompre la paresse des nègres, tandis qu'il est démontré, par les nombreux exemples que j'ai rapportés, que la totalité même du produit serait sans effet, quoiqu'il fût alors de 19 sous 4 deniers; car les anciens affranchis étaient rarement tentés de travailler pour un salaire journalier de 40 sous; l'extrême besoin pouvait seul les y déterminer.

Si l'on se rappèle encore que les nègres libres de Saint-Vincent, de la Jamaïque, de la Guyanne hollandaise, etc. préfèrent l'oisiveté et la misère au produit entier de leur travail, comment peut-on espérer que ceux-ci travailleront pour un aussi modique salaire

qui doit encore éprouver de grandes réductions, lorsque l'ouvrier manquant de vivres par paresse ou par intempérie, le propriétaire sera obligé d'en fournir, faute de quoi son ouvrage ne se ferait pas, lorsqu'il faudra en distraire ses instrumens, ses outils qu'il doit sans doute fournir à l'exemple des autres ouvriers de France : car, s'il en était autrement, il en faudrait distribuer tous les jours, et le nègre ne manquerait pas d'abuser de ce moyen, pour ne pas travailler. Chaque matin il dirait que ses instrumens sont cassés ou volés, etc.; à coup sûr il n'en aurait aucun soin, puisqu'ils ne lui coûteraient rien, et il aurait un si grand intérêt à les mettre hors d'état de servir, qu'il n'y manquerait pas. Cet article mérite la plus grande attention.

Lorsqu'en tems de guerre les denrées sont sans prix, que les marchandises d'Europe sont rares et chères, lorsque tous les produits de la meilleure habitation ne suffisent pas pour les frais d'exploitation, encore moins pour ceux de remplacement, à quoi servira une part dans des produits qui seront nuls ?

Ceci mérite une observation particulière. En France, la guerre influe sans doute sur la prospérité publique. Les contributions en

hommes et en argent rétrécissent les facultés des individus ; certaines branches de commerce et d'industrie sont ou arrêtées ou diminuées, et plusieurs classes d'hommes et de familles souffrent beaucoup.

Mais il existe une masse de population, une consommation journalière et considérable des produits de l'agriculture et de l'industrie, qui ne changent la masse des travaux et de la circulation commerciale que pour les objets qui sont exportés à l'extérieur. La population reste presqu'entière avec ses besoins, sa culture, son industrie et tous ses moyens intérieurs; il n'en résulte enfin qu'un état de gêne qui change peu la masse ordinaire des produits, des cultures et des manufactures nationales; et encore cet état de gêne n'influe guère que sur la partie de la population qui s'occupe du commerce extérieur.

Mais la dépendance des Colonies, et leur éloignement les anéantit dans toutes les parties de leur organisation sociale, aussi-tôt que la guerre est déclarée.

En effet, au premier coup de canon, tout est interverti; les fortunes, les denrées, les marchandises, les ressources, le produit des travaux dans tous les genres, tout est anéanti;

la livre de sucre brut qui valait, la veille, 10 sous, vaut à peine 1 sou le lendemain; la livre de café tombe souvent de 24 sous à 2 s. ainsi du reste.

Les marchandises d'Europe, au contraire, montent à un prix excessif.

Pendant la guerre de sept ans, j'ai vu le baril de farine à 600 liv., la barrique de vin à 1000 liv., les autres marchandises à proportion. Il fallait six milliers de café ou douze milliers de sucre pour avoir un baril de mauvaise farine du poids de cent quatre-vingt livres, et dix milliers de café ou vingt milliers de sucre pour avoir une barrique de vin.

J'ai vu sur-tout de grandes sucreries arrêtées dans leur exploitation, parce qu'on ne trouvait pas dans l'île les ustensiles qui avaient manqué dans leurs usines, parce qu'on ne pouvait les tirer que de la France, qui ne pouvait pas elle-même communiquer avec ces contrées.

Croit-on que, dans ces tems malheureux où la plus belle habitation est un fardeau plutôt qu'un objet utile; croit-on qu'alors le journalier veuille travailler pour un quart de produit qui n'aura aucune valeur?

Ce n'est pas tout encore. Jusqu'à présent

nous avons porté nos calculs sur les tems de prospérité, c'est-à-dire, sur des établissemens formés, où une subordination établie, où un gouvernement réglé donnaient des produits cinquante-six fois plus considérables que ceux qu'on obtient avec l'ordre actuel de choses.

Mais aujourd'hui que le produit est cinquante-six fois moindre qu'il ne l'était alors, croit-on, peut-on même s'imaginer que le nègre veuille se ranger au travail, et obéir pour la cinquante-sixième partie de la rétribution que nous avons trouvée ? Croit-on enfin qu'il consente à travailler pour un denier par jour, qui est le salaire qui lui reviendrait du quart qui lui est attribué dans l'état actuel de choses ?

Déja l'on voit combien est illusoire le moyen qu'on a si inconsidérément adopté ; combien sont faciles et dangereuses les erreurs, lorsqu'on veut régler les choses qu'on ne connaît point.

Quel sera le salaire de ceux qui seront destinés à former de nouveaux établissemens en sucre, en café, qui exigent des avances continuelles et considérables pendant cinq six ans et plus, sans faire aucun revenu ? Si

l'entrepreneur est obligé d'acheter et de salarier des hommes, croit-on qu'il forme des entreprises? Si, sur une habitation déja établie, le propriétaire veut renoncer au revenu pour se livrer à quelqu'amélioration utile, pour se garantir d'un torrent, pour faire une prise d'eau, se procurer un arrosement, obtenir un moulin, etc; si même il veut bâtir une maison, croit-on que son atelier veuille y travailler, lorsqu'il verra que ces objets d'amélioration ne lui produisent rien? Non, sans doute, il ne voudra pas travailler. D'où il s'ensuit qu'il faudra renoncer à toute amélioration, à tout établissement nouveau dans une Colonie, dans un pays où tout est encore à faire.

On m'objectera peut-être que la population qui a concouru aux produits que l'on a obtenus depuis le 14 juillet 1794, jusqu'en septembre 1796, est bien moins forte que celle que je suppose, et que, dès-lors, le quart que je répartis sur une plus grande population, sera bien plus considérable, lorsque le nombre des travailleurs sera moindre; je conviens que l'objection est juste. Mais cette population fût-elle quatre fois, six fois moins considérable que dans le premier tems, le salaire ne pourra jamais être au-dessus de 4 ou 6 de-

niers par jour; et certainement le nègre devenu libre ne voudra pas travailler pour un si médiocre salaire.

CHAPITRE VIII.

Suite du précédent. Différence entre une Colonie dépendante, soumise à un monopole, et un peuple qui est en même-tems souverain, agriculteur, manufacturier et commerçant.

DANS le chapitre précédent, je croyais avoir suffisamment démontré combien est fausse et illusoire la mesure qu'on a adoptée pour conduire les nègres au travail; mais quelque complètes que soient les preuves que j'ai données, cependant, et depuis que cet ouvrage est écrit, quelques personnes à qui je l'ai communiqué, ont formé des objections : tant il est vrai que lorsqu'une grande erreur a pris la place de la vérité, lorqu'elle est érigée en principe, lorsquelle a servi à former des plans et des combinaisons d'un grand intérêt, elle est extrêmement difficile à déraciner.

Il semble, pourtant, que les désastres qui découlent nécessairement des fausses conceptions qui y ont donné lieu, devraient conduire

à un changement de principes, ou au moins à des réflexions opposées, propres à découvrir l'origine du mal, afin de l'arrêter, ou au moins de s'en préserver par la suite.

Telle est la marche ordinaire de l'esprit et de la raison.

Cependant les désastres arrivés dans nos Colonies, n'ont point produit cet effet, quoiqu'ils aient été occasionnés par un principe de cette nature. Malgré leur importance, on continue à voir le mal où il n'est pas; la même erreur existe dans le gouvernement, chez les particuliers, chez les personnages les plus influens de la nation; enfin elle est généralement répandue par-tout.

Ni les faits nombreux que j'ai rapportés, ni l'expérience de tous les siécles, ni les raisonnemens les plus justes et les plus précis, quoiqu'ils forment le corps de preuves le plus complet pour la solution d'un problême d'économie politique, et pour en tirer les conséquences les plus justes, rien n'a pu déraciner une erreur séduisante qui a déja pénétré dans tous les esprits; on ne veut pas y renoncer, on fait des efforts pour la soutenir par des raisons sans analogie : des hommes très-instruits, des administrateurs des Colonies, des

colons même, multiplient les objections, et je dois d'autant moins me dispenser d'y répondre, qu'il m'en a été fait une très-forte, et qui paraît être celle qui a déterminé la fausse mesure que je combats. La voici :

Si la France, dit-on, dont le sol est médiocre et où les denrées sont de peu de valeur, en comparaison des Colonies, peut salarier ses cultivateurs et procurer encore un bon revenu aux propriétaires, à plus forte raison les Colonies dont le sol est beaucoup plus fertile, et dont les denrées sont bien plus précieuses, peuvent-elles offrir encore plus de moyens que la France pour remplir le même objet, et salarier les cultivateurs.

De combien d'erreurs cette objection ne fourmille-t-elle pas ! Il me faudrait écrire un volume pour les combattre; mais je me bornerai à une seule réponse, parce que j'espère qu'elle suffira.

C'est ainsi que le sort des nations est exposé; c'est ainsi que, pour n'avoir pas étudié, médité, approfondi la contexture des Colonies modernes, leurs dépendances, leurs productions, les classes d'hommes qui les composent, les moyens d'obtenir d'heureux effets, on n'a pas vu que leur régime n'a aucune ressemblance

avec celui de la France, que toutes les perceptions, toutes les idées, toutes les comparaisons, et tous les jugemens qui en sont la suite, et que l'on forme au cinquantième degré de latitude, ne peuvent en aucune manière cadrer avec les contrées qui sont sous la zone torride, et avec un peuple aussi différent.

Encore un coup, je ne m'étendrai pas sur toutes les différences qui peut-être ne seraient pas comprises, ou qui seraient révoquées en doute; mais j'emploierai une comparaison qui sera à portée des Français d'Europe, et ce sont ceux-là qu'il faut convaincre, puisque ce sont eux qui ont la prérogative dangereuse de faire les lois des Colonies.

Je les prie donc de considérer que dans ces contrées il n'existe aucune population; qu'il faut la tirer à prix d'argent de l'Afrique; que cette première dépense jointe à celle de nourriture, de logement, vêtement et d'entretien, en santé comme en maladie, etc., en occasionne une annuelle d'environ 400 liv. par individu, ainsi que je le démontrerai ailleurs. Or, cette dépense étant de sept fois plus considérable que celle qui est allouée aux manœuvres d'Europe sur la masse des revenus, (car il ne leur revient qu'environ 65 liv. par tête) il s'en-

suit déja que le salaire des nègres est sept fois plus cher qu'en Europe (1).

(1) Voici le salaire du nègre :

Pour le loyer de son jardin.	30 liv.	s.
Pour celui de son logement.	18	
Quatre aunes toile à 2 liv.	8	
Une camisole de laine.	4	
Un chapeau.	3	
Nourriture à l'hopital et frais de maladie.	20	
Outils et instrumens aratoires. . . .	16	
Une once viande ou poisson salé par jour.	18	
Une bouteille limonade par jour, à 1 sou 3 deniers.	22	10
Une bouteille tafia par mois, à 15 s.	4	10
Dix-huit livres sel par an, à 8 s. . . .	4	10
Deux journées par mois, à 22 s. . . .	30	
	178 liv.	10 s.
Outre cela, il coûte un capital de 2000 l., qui, dans ces contrées, doit porter au moins un intérêt de 15 pour cent, attendu qu'il est viager, ci.	300 liv.	
Total, ci.	478 liv.	10 s.
Sans compter le combustible pour sa cuisine, sans compter un cadeau que le maître fait ordinairement, le jour du mariage, en cochons, poules, etc., et qui vaut au moins, ci.	30 liv.	

Votre manœuvre en reçoit-il la septième partie? Quoique sous un climat rigoureux, y a-t-il un souverain au monde qui assure ainsi le bien-être de ses sujets?

Je les prie encore de considérer que nos Colonies sont sous un régime agricole absolu, sans avoir aucun moyen, aucun secours industriel ou commercial quelconque par elles-mêmes. Il faut considérer encore qu'elles sont soumises a un régime prohibitif, qui est destructeur de tout avancement dans l'industrie, et que leur population est incomplète, sauvage, ignorante, paresseuse et bisarre. Dès-lors, on concevra sans doute qu'une telle population ne leur permet pas de rivaliser, encore moins de soutenir la concurrence de l'industrie de l'Europe; et si l'on fait attention à la multiplicité, à la complication des objets industriels dont les manufactures coloniales ont besoin, on sentira qu'il est bien plus avantageux pour les colons de cultiver leurs denrées, et de les échanger avec des marchandises d'Europe, que de chercher à fabriquer eux-mêmes ces marchandises.

On n'a pas senti que cette différence dans le régime, en occasionne une immense dans les profits, dans les moyens de salarier les ouvriers, dans tous ses résultats.

Pour démontrer cette différence, je vais encore employer une comparaison par laquelle

j'espère rendre l'état de la question clair et palpable.

Pour cela, supposons que la France, au lieu du système agricole, manufacturier et commercial qui l'a élevée au degré de prospérité dont elle jouit maintenant; supposons, dis-je, qu'elle soit réduite à un système agricole aussi absolu, aussi rigoureux que celui de ses Colonies, sans aucun secours industriel ni commercial, même pour ses instrumens de culture, pour les matériaux de ses maisons, etc.; et voyons, dans ce cas, la part qui reviendrait à chacun, soit propriétaires, soit gens sans propriété, obligés de travailler pour vivre.

Cette supposition démontrera, j'espère, que, loin de pouvoir salarier qui que ce soit, sa population entière serait bien plus misérable que les noirs des Colonies.

Car le produit brut et intégral des cultures de la France, ne va, je crois, qu'à 2 milliards 700 millions, dont un tiers pour la rente des propriétaires qui composaient la vingtième partie de la population de 1789. Ce produit donnerait à chacun 720 livres par an, ou environ 40 sous par jour; et les deux autres tiers étant répartis aux dix-neuf vingtièmes de la po-

pulation, il reviendrait à chacun environ 76l. par an, ou environ 4 s. 2 ou 3 d. par jour.

Sur quoi il faudra prélever les instrumens de culture, les vêtemens et tous les autres besoins de l'homme, qu'il faudra acheter ailleurs d'une nation manufacturière et commerçante; et l'on ne peut évaluer cette dépense à moins de 1500 millions par an, parce qu'il n'en coûte pas autant à chaque individu, pour sa subsistance, sous un climat rigoureux, que pour les autres besoins de la vie; d'où il s'ensuit qu'il resterait à peine 2 s. par jour à chaque individu pour sa subsistance; et comme cette répartition ne serait pas égale, comme les uns recevraient plus et les autres moins, on voit que quelques-uns n'auraient pas même un sou par jour.

Je demande s'il y a une position d'esclavage plus malheureuse qu'un tel état de choses.

On sent aisément qu'un tel régime est très-apauvrissant; que, bien loin de pouvoir salarier convenablement qui que ce soit, il rend tous ses individus extrêmement misérables, et qu'avec une pareille existence, on tomberait bientôt dans l'état sauvage le plus déplorable.

On sent encore que, si nous ne pouvons salarier nos nègres, c'est la dépendance, c'est

le monopole auquel nous sommes soumis, qui en est la cause, car tous les profits, tous les bénéfices qui pourraient former le salaire, sont emportés par le commerce de l'Europe, ainsi que cela sera démontré par la suite : on voit enfin qu'il est souverainement injuste et déraisonnable d'exiger que les hommes qu'on a vendus, soient libres après qu'on en a reçu l'argent.

L'agriculture qui est l'unique ressource des Colonies, ne produit pas même les subsistances principales. Il y a plus encore, on n'y trouve pas une population indigène, il faut l'aller chercher dans d'autres contrées, chez des nations barbares, sauvages, antropophages ; il faut, de plus, l'acheter de la France elle-même, qui s'est réservée le privilége de la compléter, et qui n'a jamais fourni, qui n'a pas même permis à d'autres de fournir la moitié de ce qui était nécessaire. Ces circonstances méritent toute l'attention du lecteur. Et quelle est la population des Colonies, sinon un assemblage bisarre d'Africains, ramassés chez cent nations diverses, ne parlant pas le même langage, ayant différentes superstitions plus atroces les unes que les autres, ne pouvant fraterniser, au contraire, se haïssant mortel-

lement, tous disposés à se ruer les uns contre les autres, au premier aspect des découpures bisarres que chaque nation a coutume de se faire sur le visage et sur tout le corps, afin de se reconnaître, et de se rendre plus terribles, plus hideux à leurs ennemis, qui ont des marques différentes ; Et ils croient cette haîne commandée par le ciel, comme elle le fut autrefois chez les Israëlites. La fureur que ressent, en tems de guerre, un capitaine de vaisseau anglais, lorsqu'il apperçoit en mer le pavillon français, est moins forte que celle qu'éprouvent les nations africaines lorsqu'elles se rencontrent.

Arrivés aux Colonies, ils sont tellement abrutis, qu'il faut les soigner comme des enfans, leur apprendre à se soigner eux-mêmes, à manger, à travailler.

Telle est la plus grande partie de cette population.

Une autre partie moins considérable est composée de nègres créoles, qui sont plus forts, plus intelligens, mais aussi paresseux; ils méprisent les Africains, et sont méprisés, à leur tour, par les nègres libres : ceux-ci sont pareillement méprisés par les sang-mêlés, qui ne sont pas plus laborieux.

Les blancs seuls étaient respectés, et les contenaient tous.

Aucune homogénéité, aucune ressemblance, aucun accord, aucun moyen de leur inspirer quelqu'émulation ou quelque morale ;

Un amour effréné pour les danses les plus lascives et les plus grossières, la luxure la plus corrompue et la plus brutale, une haîne effroyable, inextinguible, sur-tout un désir excessif de l'oisiveté et de la crapule la plus honteuse ;

Tel est le caractère général et distinctif de cette multitude bigarée.

Et vous penserez encore que c'est avec de tels hommes, qu'il est possible d'établir un salaire, et en même-tems d'asseoir les principales bases de votre système commercial et votre prospérité !

Voilà ceux que vous ne connaissez pas, que vous voulez assimiler à la nation française, qui offre une population indigène, nombreuse, complète, homogène, ayant les mêmes mœurs, les mêmes inclinations, les mêmes goûts, les mêmes besoins, la même religion, le même gouvernement, la même physionomie, parlant la même langue, vivant en société depuis plusieurs siècles, jouissant actuel-

lement de toute la science acquise, de tous les travaux précédemment faits, placée surtout sous un climat où la nature toute-puissante commande le travail, sous peine de mort, tandis que, sous la zone torride, elle ne le commande que sous peine de stupidité et de misère.

Ces deux populations ont-elles donc quelque ressemblance? Peuvent-elles être traitées, gouvernées de la même manière, et, dans ce cas, les résultats peuvent-ils être les mêmes? Peuvent-ils être tels que vous l'espérez, surtout lorsqu'il s'agit de défricher un pays désert, nouveau, où toute industrie manque, lorsqu'il s'agit d'y former des établissemens extraordinaires, et tellement considérables, qu'aucune de vos plus grandes manufactures n'en approche, et encore d'en obtenir des produits qui non-seulement vous enrichissent, et contribuent puissamment à votre prospérité, mais qui doivent encore féconder une terre nouvelle, créer une population, donner enfin une existence à un sol brut et mal sain, et où, par cette raison, il y a plus à faire.

Mais ce désavantage de la population n'est pas le seul; il faut tirer de la France tous les produits de l'industrie, les instrumens ara-

toires, tous les ustensiles et usines, les vêtemens, les matériaux des maisons, ceux qui servent à la fabrication des denrées, et même les subsistances principales.

Il y a dix-huit cents lieues d'une contrée à l'autre. Si des vents contraires, si une guerre malheureuse empêchent les communications, il faut, pendant plusieurs années, souffrir la faim, la privation des choses les plus nécessaires, et sur-tout voir le produit colonial sans prix, sans aucune valeur, car alors il n'y a point d'acheteurs.

N'importe, il faut s'armer, défendre le pays contre une invasion étrangère, quitter son habitation, ses foyers, sa famille, ses affaires; aller garder la côte dans des lieux infects; faire la guerre loin de chez soi à ses dépens, car tout le monde est soldat, et personne ne reçoit ni solde, ni ration, ni fourniment.

Cependant la misère est alors si grande, qu'il faut se passer de pain, de vin, qui n'existent point; il faut aussi se passer de viande, faute d'avoir de quoi en acheter; il faut aussi savoir se passer de souliers et de vêtemens, etc. *Quœquœ miserrima vidi, et quorum pars una fui.*

Cependant une invasion étrangère ferait cesser tant de calamités, et ferait reparaître l'abondance, la richesse et tous leurs attraits.

Les colons français y ont résisté pendant la guerre désastreuse de sept ans; leur patriotisme a préferé la misère la plus absolue à tous les avantages qui auraient été la suite d'une infidélité. Quelle a été leur récompense ?

Croit-on que les nègres devenus maîtres, en supposant toutefois qu'ils puissent jamais former une société quelconque; croit-on, dis-je, qu'ils aient jamais le même attachement pour une mère-patrie qui, dans tous les cas, leur sera étrangère par les goûts, les mœurs, les besoins et toutes les habitudes ? Ne doit-on pas craindre, au contraire, que, devenus forts et nombreux, ils ne secouent avec fracas un joug qui leur paraîtra d'autant plus pesant, qu'il contrarie sans cesse leurs goûts, sans offrir aucune compensation.

Outre cela, et en vertu de la prérogative de la métropole qui n'a jamais eu une connaissance exacte de ces contrées, elle s'est réservée le droit exclusif de faire leurs lois, de régler la justice distributive et administrative, celles de police et de l'état des personnes; et

toujours, sans aucune considération du climat, des personnes et des choses qui offrent des différences immenses, elle a toujours calqué les lois d'après celles qui lui sont propres.

C'est en vertu de ce droit, que la France a voulu qu'un peuple barbare et sauvage, qui ne connaît ni le travail, ni l'honneur, ni la honte, qui n'a point de patrie, qui n'a aucun besoin, fût libre, et formât une république sous la forme la plus démocratique ; elle a voulu enfin qu'il fût réglé et gouverné comme un peuple ancien et civilisé, à qui un climat tout différent commande tous les efforts de l'esprit et du corps.

C'est en vertu de ce droit, que la France qui a vendu à beaux deniers comptans une population de cinq cent mille esclaves, veut à présent qu'ils soient libres et salariés ; sans aucune considération pour l'équité la plus commune, elle veut que le vendeur garantisse ce qu'il vend, ou qu'il indemnise, sans prévoir que ce salaire n'existe pas, ou qu'il ne peut être pris que sur les objets de reproduction ; qu'il est par conséquent destructif des sources même du salaire.

Certes, si la France, sous un régime agricole absolu, mais ayant une population nom-

breuse, civilisée, laborieuse, homogène, ancienne, etc.; si, dis-je, la France indépendante, faisant elle-même ses lois, connaissant celles qui lui conviennent le mieux, libre dans ses achats et ses ventes; si, malgré tous ces avantages, elle ne peut, sans tomber dans la misère et dans l'état sauvage, supporter le régime agricole absolu, comment veut-on que les Colonies composées, gouvernées comme elles le sont aujourd'hui, comment, dis-je, peut-on espérer qu'elle puissent prospérer, exister, avoir un superflu suffisant pour les dépenses d'amélioration, de défrichement, d'établissemens considérables, extraordinaires, en même-tems salarier ses cultivateurs, enrichir la France et les Colonies?

On voit aisément que cela est impossible; mais afin de le démontrer arithmétiquement, je vais, dans le chapitre suivant, entrer dans quelques détails.

CHAPITRE IX.

Autres désavantages d'un peuple qui n'est que cultivateur.

En 1789, c'est-à-dire, dans le tems de la prospérité de Saint-Domingue, ses exportations ont été d'environ 120 millions; mais la valeur des cargaisons importées par le commerce, a été de 110 millions, de sorte que les onze douzièmes du produit ont été absorbés, et qu'après les besoins prélevés, il ne restait pour produit net, qu'à peu près 10 millions qui passaient en France à fret, étaient distribués à huit cents familles de colons : c'était environ 12,500 livres par famille, dont les unes avaient plus et les autres moins. En les supposant composées de trois individus, c'était environ 4,166 livres par tête. Ces fortunes enflammaient leurs concitoyens, et les déterminaient à aller en chercher de semblables.

Ils ne voyaient pas que ces fortunes si vantées, qui ont excité tant de jalousie, se réduisent

saient, après deux cents ans, à une modique somme de 10 millions, et que ceux qui y parvenaient, ressemblaient à ceux qui gagnent à la loterie, avec cette différence, que ceux-ci ne risquent qu'un peu d'argent, tandis qu'aux Colonies on risquait tout, la vie, la santé, la proscription, la ruine.

Mais cherchons maintenant quels étaient la composition et l'emploi des 110 millions importés par le commerce : cette recherche nous conduira à une connaissance très-importante. Pour y parvenir, j'ouvre les états de M. de Marbois, en 1789 : j'y vois que les cargaisons étaient composées de quatre sortes de marchandises. La première se consommait sans rien produire, car elle était composée de comestibles, meubles et vêtemens pour les blancs et pour les noirs, ci. 27,129,000 liv.

2°. Les instrumens de culture, manufactures, les matériaux de maisons, qui étaient rares ; le tout..... 35,279,000

Total des objets improductifs, ci. 62,408,000

3°. Les bœufs, les chevaux, les mulets que

l'on recevait des étrangers depuis l'arrêt du conseil du 30 août 1784, étaient des objets productifs de revenu, avec d'autant plus de raison, qu'on donnait en échange de la mélasse, du tafia, que le commerce français dédaignait avant cette époque, et qui, par conséquent, étaient perdus : ils s'élevaient à environ ..... 4,000,000 liv.

4°. Les nègres importés d'Afrique étaient véritablement productifs de revenu, et s'élevaient à 45,202,000

49,202,000

Le commerce étranger achetait et payait en argent des marchandises de France, pour. 2,660,000

Ce qui compose la totalité de la valeur des cargaisons françaises qui ne coûtaient en France que 70 millions, et se vendaient à Saint-Domingue..... 110,270,000

En échange, le commerce recevait sur cinq à six cents navires ;

SAVOIR :

Sucre bl. pes.	70,227,709 lb. p. une val.	27,667,000 l.
Sucre brut..	93,177,512, ci.....	20,790,000
Café.....	78,151,181, ci.....	50,200,000
Coton....	6,286,126, ci.....	7,969,000
Indigo....	930,000, ci.....	5,921,000
Cuirs.....	160,000, ci.....	160,000
A quoi ajoutant ce que le commerce étranger recevait, tant en marchandises de France, que denrées coloniales, par parties à peu près égales, montant à		6,724,000
Le total était de		119,431,000

Telle était à peu près la statistique commerciale de Saint-Domingue en 1788; elle a dû être plus considérable en 1791, car, dans l'intervalle, Saint-Domingue avait reçu un renfort de soixante mille Africains.

Si maintenant nous considérons que 62 millions étaient absorbés, sans rien produire; si l'on considère que 45 millions, c'est-à-dire, plus du tiers du produit brut, étaient, par la plus sage des économies, placés en

objets reproductifs de revenu, cette augmentation doit paraître d'autant plus énorme, que, dans les quatre-vingt-neuf années qui ont précédé la révolution, la France n'a augmenté son revenu que de 16 millions par année, ou de la cent vingt-cinquième partie de ce qu'il était au commencement du siécle dernier, et encore cette augmentation est-elle essentiellement due au commerce des Colonies, et annonce leur importance et leur utilité.

Mais en même-tems il ne faut pas perdre de vue que cette augmentation annuelle de 45 millions placés en objets productifs de revenu, était indispensable pour la prospérité de cette Colonie et de la métropole; car il faut considérer que celle-là seule produisait la richesse et augmentait le revenu; que, semblable à la boule de neige, elle s'accroissait sans cesse par son mouvement sur elle-même.

Le moment était arrivé où toutes les Colonies allaient profiter de la science acquise de toutes les économies, de tous les travaux précédemment faits, pour prendre un accroissement rapide, et donner une richesse prodigieuse. Mais n'oublions pas que, pour y parvenir, il fallait, pendant long-tems encore, appliquer en reproductions le tiers du revenu.

Et, si l'on fait attention à ce genre d'économie, on verra combien il était sage, combien il méritait de protection et d'encouragement, combien il était louable et utile, combien il remplissait les vues de la métropole, et on ne pourra que gémir du coup effroyable qui les a subitement précipitées dans le néant.

Et c'est maintenant c'est lorsqu'elles manquent de tout; c'est lorsque la population est diminuée des deux tiers; c'est lorsque l'autre tiers qui reste, est révolté, et plus difficile que jamais à conduire au travail; c'est lorsque les enfans ont été vendus aux étrangers par leurs propres pères et mères, et que nous sommes encore privés de cette espérance; c'est lorsque des établissemens immenses, qui ont coûté deux siécles d'efforts, de dépense, d'industrie et d'économie, sont détruits; c'est alors que vous voulez récompenser par un salaire superflu, des hommes qui sont couverts de crimes : c'est sans doute pour les encourager à en commettre d'autres encore, pour obtenir de nouvelles récompenses. Ah! combien cette mesure annonce ou de faiblesse, ou le peu de connaissance que l'on a des hommes et des choses de ces contrées!

Mais le salaire, où le prendrez-vous donc?

Ce ne sera pas sur les fonds destinés aux frais de culture, cela est impossible; ce ne sera pas non plus sur les subsistances et sur les vêtemens qui sont communs aux blancs et aux noirs, vous avez vu qu'il n'y a rien à retrancher sur cet objet, et que les colons se privent déja du tiers de leur revenu pour améliorer leurs fonds, et cette économie est aujourd'hui plus nécessaire que jamais : d'ailleurs les mesures que vous prenez tendent encore à augmenter cette consommation. Vous le prendrez donc, ce salaire, sur les objets productifs qui seuls donnent la richesse.

Mais alors vous renoncez donc au rétablissement des Colonies et à tous les avantages qu'elles vous présentaient, car l'emploi que le nègre fera de ce salaire, sera en objets qui se consomment sans rien produire, tels que des subsistances et des vêtemens plus recherchés; ce sera sur-tout en ivrognerie, ainsi que cela se voit par-tout, chez les basses classes du peuple, et cet emploi n'est pas propre à diminuer les désordres, à obtenir l'obéissance et le travail, à les maintenir en bonne santé; il n'est pas propre sur-tout à procurer le rétablissement des Colonies, car il doit enlever la plus grande partie des objets de re-

production à une contrée qui manque de tout; vous substituez enfin une sorte de luxe grossier et stérile à la plus sage des économies, chez un peuple nouveau.

D'ailleurs, nous avons déja vu que ce salaire n'était pas propre à obtenir le travail, même lorsqu'il serait au *maximum*; à plus forte raison, dans le moment actuel, où il serait nul, puisqu'il n'y a aucun produit, que tout manque, et qu'il faut faire des avances considérables.

Prouvons arithmétiquement ce qui doit arriver de la suite de vos dispositions.

Le revenu de Saint.-Domingue a été, en 1788, de	119,000,000 liv.
Duquel déduisant le quart attribué aux nègres.....	29,750,000
Il ne restera plus que.	89,250,000
Desquelles déduisant les dépenses improductives, qui sont de.....	62,408,000
Il ne restera plus que.	26,842,000
Déduisant enfin les frais du gouvernement.....	6,842,000
Il ne restera plus que.	20,000,000

tant pour l'intérêt de la dette civile, que

pour les frais de rétablissement, et la part qui doit revenir à tous les propriétaires, soit en France, soit aux Colonies. Or, cette somme étant répartie aux sept mille trois cent quarante-quatre familles propriétaires des habitations, et en supposant que chaque famille soit composée de quatre individus, ce sera 681 liv. par tête. En vérité, ce n'est pas la peine de s'expatrier, de coloniser et de hasarder des capitaux énormes, de risquer la vie et la santé pour courir une chance de 681 liv. par an, sur-tout lorsque l'on voit que celle des propriétaires, en France même, est d'environ 900 liv., et sans doute personne ne sera tenté de verser des capitaux et de s'expatrier à de telles conditions.

Les six cent cinquante-une manufactures secondaires pour le tafia, la poterie, la brique, reçoivent un salaire plus fort par les sommes allouées pour les frais d'exploitation; les fonctionnaires publics, par les contributions; les négocians, par les bénéfices du commerce, qui sont considérables; car la totalité des cargaisons ne coûte que 70,000,000 en France, et se vendent 120,000,000. Ils ont encore d'autres bénéfices sur la vente des denrées coloniales en France, sur le fret, etc.

Il en résulte que tous, jusqu'aux nègres, sont bien payés, que les colons seuls, c'est-à-dire, les propriétaires, les capitalistes, les véritables producteurs de toutes les richesses, n'y participeront point, puisque, pour prix de leurs travaux et de leurs avances, ils ne doivent recevoir que de quoi ne pas mourir de faim. Avant la révolution, ils n'étaient pas beaucoup mieux traités, puisqu'ils ne recevaient que 10,000,000 qui étaient répartis à huit cents familles; mais au moins ceux qui résidaient aux Colonies, s'abusaient, étaient mus par l'espoir de jouir un jour de revenus considérables, par le moyen de leurs économies. Le même motif n'existera plus, car on voit que la nouvelle distribution absorbe tout, qu'il ne reste rien pour les frais de rétablissement, ni pour payer la dette coloniale qui pesera éternellement sur eux, et les empêchera de faire le moindre progrès.

Tel aurait été en 1789 le résultat d'un pareil système; et si, dans ces momens de prospérité, il devait produire des effets aussi désastreux, que l'on juge de ce qui arriverait dans un moment de désorganisation, telle que celle qui existe aujourd'hui, où les orgies ont succédé aux travail; dans un moment où il

n'y a ni production, ni population, ni crédit, ni établissemens préparatoires; dans un moment enfin où tout est détruit, jusqu'aux bestiaux et même aux semences. On voit qu'un pareil système est insoutenable, que tout s'écroule autour de lui, qu'il faut y renoncer ou renoncer aux Colonies, c'est-à-dire, à un versement annuel de 200,000,000 tournois que la France en retirait annuellement, et qui, chaque jour, s'accroissait considérablement.

Cependant cette somme était un vrai bénéfice pour la France, puisqu'elle l'obtenait sans aucun déboursé, et qu'il était le produit de son industrie et de son superflu, pour lequel on n'aurait pas trouvé d'autres acheteurs, surtout au même prix et avec les mêmes avantages qu'on trouvait chez les colons.

Car, outre le débouché de marchandises superflues, et l'acquisition de denrées précieuses, par le moyen desquelles on s'approvisionnait de tout, on recevait encore un solde ou bénéfice de 60,000,000 en argent, et ce qui était bien plus précieux encore, on obtenait une marine, un commerce, une force, une puissance qui sont désormais indispensables chez les nations modernes et maritimes.

CHAPITRE X.

Avantages que la France pouvait retirer de ses Colonies, si elle eût suivi les moyens proposés par l'Auteur en 1788.

C'est ainsi pourtant que, par une erreur bien funeste, des novateurs entraînés par un zèle dont le principe était aussi louable, aussi généreux qu'il était peu éclairé, ont changé des hommes doux et simples en tigres altérés de sang, ont converti des campagnes couvertes de riches moissons en buissons et en ronces, des cités florissantes en décombres et en déserts.

Ils n'ont pas su, ils n'ont pas voulu croire que le nègre, celui d'Afrique sur-tout, est, de tous les êtres, le plus paresseux; qu'il n'a jamais attaché au mot *liberté*, d'autre prix, d'autre sens, d'autre idée que celle d'avoir la faculté de ne pas travailler, de rester dans cette douce oisiveté qui lui est si agréable, qu'il la préfère à toute autre chose, sans prévoir qu'elle est la source de tous ses malheurs; que

jamais, pour un meilleur dîner qui n'est pas de son goût, pour des vêtemens qui l'échauffent et le gênent, pour d'autres objets dont il n'a aucun besoin, il ne consentirait à travailler et à se fatiguer pendant douze heures par jour.

C'est ainsi que ces Colonies naguère si riches, si brillantes, si heureuses, ressemblent déja à ces malheureuses régions de l'Afrique où la terre la plus fertile est condamnée, depuis le commencement du monde, à la plus désolante stérilité, où tous les excès, tous les désordres, tous les crimes et toutes les misères affligent tous les habitans, et réduisent l'homme à une condition bien plus rapprochée de celle des brutes que de celle des êtres intelligens.

C'est ainsi que, pour les ramener au travail, il faudra employer désormais des moyens plus violens que ceux par lesquels nous les faisions mouvoir.

En effet, l'opinion que ces hommes simples avaient de la supériorité des blancs, cette opinion en vertu de laquelle ils avaient pour leurs maîtres un respect superstitieux, sur-tout lorsqu'ils étaient élevés en dignité ou qu'ils avaient de grandes richesses; cette opinion

commandait l'obéissance et le respect, sans contrainte, sans employer la dixième partie des châtimens et de la terreur dont étaient obligés d'user les affranchis, et tous ceux qui avaient peu de consistance.

Ce moyen doux et salutaire a disparu, le voile est déchiré; c'en est fait, il ne sera plus possible de l'employer. Ils se sont mesurés, ils ont vaincu leurs anciens maîtres, ils les ont outragés, ils les ont mis en pièces : les châtimens et la force sont les seuls moyens qui restent pour obtenir l'obéissance de la génération actuelle, et sur-tout pour les conduire au travail.

Voit-on déja combien ce malheur est grand? Voit-on combien il va aggraver leur sort? Voit-on quel coup funeste a porté à la France la destruction de ces fertiles et délicieuses contrées qui ont coûté deux cents ans de travaux, de dépenses, de guerres, et d'efforts dans tous les genres, et qui, grace à l'activité, à l'industrie, au courage de ces colons qu'on a tant calomniés, qu'on a rendus si malheureux, étaient parvenues, malgré les erreurs multipliées de l'ancien gouvernement, à ce degré de richesses, de splendeur, de magnificence, dont aucune histoire, aucun peuple

moderne ne peut se vanter, qui excitaient la jalousie des puissances rivales, sur-tout donnaient d'abondantes richesses, procuraient des jouissances et du travail au peuple français, donnaient de l'activité à mille vaisseaux, débouchaient pour 200 millions de superfluités, et avaient mis la France dans l'heureuse position de s'emparer du commerce exclusif des denrées coloniales.

Ce que j'avance ici n'est point exagéré, et on en sera persuadé lorsqu'on saura ;

1°. Que les Colonies espagnoles et portugaises étaient encore à leur début, qu'elles n'avaient point prospéré, soit par l'indolence des Espagnols, soit parce que leur code noir était très-imparfait, et qu'il contenait un vice essentiel, capable de tout paralyser.

En effet, il était permis à tout esclave de changer de maître ; il pouvait se racheter lui-même, ou bien il lui suffisait d'en trouver un autre qui voulût l'acheter ; la loi fixait le prix, qui souvent était inférieur à celui de l'achat; le maître était obligé de s'en contenter, et de laisser aller son esclave. Le mariage catholique les affranchissait aussi dans toutes les Colonies espagnoles et portugaises.

Il est facile de voir combien d'abus une sem-

blable loi devait engendrer. On voit qu'un homme actif ne pouvait aucunement compter sur son atelier ; aussi ne travaillait-on presque point. Nous en verrons la preuve dans un autre endroit.

Or, si cette clause a suffi pour les empêcher de prospérer, que doit-on attendre du nouveau régime qu'on a voulu établir dans nos Colonies ; et je prie le lecteur de ne pas oublier cette considération.

2°. Les Anglais, au contraire, avaient une dûreté excessive pour leurs esclaves, et ils en perdaient beaucoup.

D'un autre côté, leurs lois étaient encore beaucoup plus favorables aux commerçans qu'aux Colons, en ce que le créancier exproprait trop facilement son débiteur qui, par cette raison, ne portait pas, dans ses entreprises, la même hardiesse et la même émulation que l'on rencontrait dans les nôtres.

Il en résultait encore que les colons étaient écrasés de dettes. M. de Chalmers, un de leurs auteurs politiques, faisait monter, il y a 18 ans, la dette des Colonies anglaises, à sucre, dans les Antilles, à 1500 millions tournois envers la métropole, et l'on sent que le seul intérêt de cette énorme dette, absorbait pres-

que tous les revenus, qu'elle enlevait les moyens de reproduction, et qu'ainsi elle devenait la pierre sépulcrale des cultures.

3°. Quant aux Colonies hollandaises, leurs cultures se réduisaient à peu de chose; elles ne figuraient que par le commerce interlope. Leur établissement à la Guyanne a été mal conçu, mal combiné; tout brillant qu'il est, il ne sera pas conservé. Jamais une Colonie à esclaves, suivant le système moderne, ne pourra réussir dans un continent, attendu que le nègre fuit le travail, s'en va si loin, et trouve si facilement sa subsistance dans les fruits spontanés de la terre, qu'il est impossible de l'atteindre. Cette seule considération empêchera toutes celles de ce genre de soutenir la concurrence des îles où le nègre n'a pas la même facilité de se soustraire au travail.

4°. Les Colonies françaises, et particulièrement celle de Saint-Domingue, avaient eu des succès extraordinaires, sur-tout depuis la paix de 1762.

Mais ce fut aussi l'arrêt du conseil d'état, du 30 août 1784, qui y contribua le plus, en permettant l'importation étrangère des subsistances et de plusieurs autres objets de première nécessité, que le commerce nationa

ne pouvait fournir qu'à des prix excessifs et inaccessibles, et que l'on payait en tafia et sirops que les Français dédaignaient.

Ce fut encore aux primes d'encouragement que le gouvernement accordait pour la traite des nègres, que Saint-Domingue dut la prospérité étonnante dont il jouissait en 1791.

Loin d'être endetté d'une manière extraordinaire, ainsi qu'on le croit communément, aucun pays policé ne l'était moins que cette Colonie, car elle ne devait pas deux années de son revenu, et lorsqu'on réfléchira qu'aucune contrée ne possédait aussi éminemment qu'elle tous les élémens de la richesse, puisque, chaque année, elle pouvait mettre en réserve, ou en reproduction, ou en augmentation de richesses, le tiers de son revenu, tandis que la France elle-même n'acquérait, dans le tems qu'elle avait des Colonies, que 60 millions par an, c'est-à-dire, la cinquante-cinquième partie de son revenu total, on ne sera pas étonné qu'elle ne fût pas très-endettée, et que la dette civile de la France soit bien plus considérable.

En effet, il ne faut que jeter les yeux, parcourir les inventaires en France, et l'on verra que, dans la plupart des successions, les ren-

tes, les engagemens, les obligations à terme, montent à un capital qui absorbe bien au-delà de deux années de revenu : cependant on criait contre le débiteur de Saint-Domingue, plus que contre tout autre. En voici la raison :

La loi y avait fixé l'intérêt de l'argent à 5 pour $\frac{0}{0}$, comme en France, où les biens-fonds ne produisent que 2 et 3 pour $\frac{0}{0}$, tandis qu'à Saint-Domingue ils rendaient 8 pour $\frac{0}{0}$.

Il arrivait que le négociant qui retirait de plus grands bénéfices de son capital placé dans le commerce, criait à outrance contre le débiteur en retard.

Celui-ci, de son côté, qui retirait 8 pour $\frac{0}{0}$ de son capital, tandis que la loi ne le condamnait qu'à 5, retardait le plus qu'il pouvait.

Souvent même le colon avait d'autres raisons plus fortes : par exemple, il avait une habitation complète, c'est-à-dire, la terre, la manufacture, les moulins, les bestiaux, les ustensiles et usines; mais il lui manquait trente nègres pour donner le mouvement à ces immenses valeurs; avec ce surcroît, il augmentait son revenu de 30 ou 40 mille liv. et souvent plus.

Un intérêt aussi puissant n'était pas propre à le déterminer à donner l'argent qu'il pou-

vait avoir, à son ancien créancier, qui ne lui coûtait que 1500 l. d'intérêt pour les 30 mille l. qu'il devait. Il le donnait donc à un négrier qui lui livrait trente autres nègres pour une partie comptant, et donnait terme pour le reste, et il en résultait que les deux créanciers étaient promptement payés, parce que les facultés du débiteur étaient augmentées.

C'est ainsi, et parce que l'intérêt de l'argent n'était proportionné ni aux produits des biens-fonds, ni à ceux du commerce, que le créancier criait si fort contre le débiteur; c'est par cette raison, qu'on a pu croire que Saint-Domingue était très-endetté, tandis que sa dette civile était moindre que celle de la France; et loin qu'il existât aucune dette publique, au contraire, et depuis l'administration de M. de Marbois, il y avait un fonds de réserve assez considérable, qu'il employait sagement en constructions d'utilité publique.

Au surplus, il fallait bien payer, car tous les délais, toutes les remises des tribunaux n'allaient pas au-delà de trois ans, sur-tout si le créancier était vigilant. Lorsque le tribunal d'appel avait prononcé, il fallait ou payer, ou se tenir renfermé chez soi, avec un ameublement suivant l'ordonnance, et la vanité

créole ne s'accommodait pas de ce régime. Le débiteur faisait donc tous ses efforts pour recouvrer sa liberté, et payait le plutôt qu'il pouvait.

En 1788, je donnai au ministre un mémoire sur cet objet important, pour le présenter au conseil d'état. La révolution en a empêché le rapport : il doit être dans les cartons de la marine ; j'en donnai aussi une copie à la chambre de commerce de Bordeaux.

Je proposais de monter l'intérêt de l'argent à 8 pour $\frac{0}{0}$, à Saint-Domingue. Par ce moyen, j'espérais convertir les capitaux en rentes, en obligations à terme, rallier les créanciers et les débiteurs par des transactions, parce que, lorsque chacun trouve son intérêt, l'arrangement devient facile. J'espérais que cette conversion des capitaux en rentes, donnerait une grande extension aux cultures coloniales, parce que les colons n'auraient pas manqué de placer en augmentations de cultures, les capitaux ou les revenus que cet arrangement aurait mis à leur disposition.

Je voulais aussi créer un papier-monnaie qui aurait été distribué à chaque propriétaire, pour la valeur du quart ou de la sixième partie de son fonds, à la charge d'en rembourser

le montant par annuités, dans six ans, avec les intérêts à 8 pour $\frac{0}{0}$ en numéraire, qui aurait été versé chaque année dans une caisse particulière, et distribué aux porteurs des billets échus.

Chaque propriétaire aurait souscrit lui-même ses propres billets, et la totalité de son fonds aurait rigoureusement répondu du remboursement.

Par ces moyens, par l'activité des colons, par le désir qu'ils avaient d'achever leurs établissemens, de leur faire produire tous les revenus dont ils etaient susceptibles, et dont ils étaient encore fort éloignés, cette Colonie, votre commerce, vos manufactures, votre marine prenaient subitement un accroissement immense, sur-tout si à ces moyens on avait ajouté la permission aux étrangers d'y introduire des nègres : avant dix ans, on aurait certainement vu les produits doubler, tripler peut-être; il ne fallait pour cela que quelques capitaux et baucoup de bras, et l'on se procurait tout cela par les moyens que je proposais.

Le pays étant bientôt suffisamment garni de cultivateurs, les colons n'auraient plus eu de dépense à faire pour cet objet qui était considérable, puisqu'il absorbait plus que le tiers du produit; les nègres eux-mêmes s'en se-

raient bien trouvés ; ils auraient été moins excédés de travail ; bientôt les naissances auraient surpassé les mortalités, ce qui n'est jamais arrivé. Bien au contraire, la population se serait accrue, tout aurait prospéré dans cette île fortunée, qui n'attend qu'un bon gouvernement pour faire jouir ses habitans de toute la félicité dont l'homme est susceptible.

Et comme, malgré l'état de gêne où elle s'est toujours trouvée, son sucre, quoique meilleur, a toujours été vendu à plus bas prix que celui des Colonies rivales, il est certain que, vu l'état d'aisance dans lequel on se serait trouvé, lorsqu'on n'aurait plus eu besoin d'acheter des nègres, et vu l'immense quantité de denrées qu'aurait produit un sol merveilleux, qui n'attend que des bras pour produire tout ce qu'on voudra ; il est certain, dis-je, que le prix des denrées aurait diminué à un tel point, que le colon français, sans cesser d'être riche, aurait pu les donner à un tiers et peut-être à la moitié du prix ancien, et que dès-lors les Colonies rivales, écrasées sous le poids de leurs dettes, entravées par leurs mauvaises habitudes et leurs lois mal conçues, n'auraient pu soutenir la concurrence française dans les marchés d'Europe.

C'est ainsi qu'avec de meilleures lois, on aurait pu s'emparer de cette immense exploitation, donner à la France et aux Colonies un éclat, un lustre, une richesse, un commerce, une marine, un mouvement dont nous sommes bien éloignés maintenant; c'est ainsi qu'aujourd'hui on balancerait la souveraineté des Anglais dans l'Inde.

Les circonstances ne sont plus les mêmes, tout est changé; les Colonies rivales ont profité de notre aberration, pour s'accroître de tout notre décroissement qui est immense, et nous ne pourrons désormais les atteindre que par des lois plus sages, par un gouvernement plus convenable à ces contrées, que par des efforts, des avances considérables, et sur-tout par tous les moyens possibles d'en augmenter la population, de la rendre laborieuse, sans l'excéder de fatigue, et enfin, par des renaissances qui couvrent les mortalités et au-delà. Ces moyens sont dans les mains du gouvernement: nous les indiquerons dans une autre partie.

Maintenant prouvons au lecteur combien il nous eût été facile d'atteindre à l'état de prospérité éclatante dont je viens de parler. Pour cet effet, produisons le tableau des ex-

portations des Colonies rivales, et mettons-le en parallèle avec les nôtres. On verra combien le colon français était précieux, combien il avait répondu aux vœux de la métropole, et enfin combien il méritait peu l'infamie dont on s'est efforcé de le couvrir, et l'infortune dans laquelle il a été plongé.

Ce tableau a été extrait de ceux publiés par M. Necker, ministre des finances, en 1789. Il l'avait tiré lui-même des chambres de commerce et des douanes nationales et étrangères. On pourra les comparer, et voir combien nous étions déjà plus avancés que les Colonies rivales.

Le lecteur voit par ce tableau, que l'exportation générale de nos Antilles a été, en 1788, de..... 198,866,000 l.

Que celles de toutes les Antilles anglaises n'ont été, y compris les denrées nombreuses qu'on y sait se procurer par le commerce interlope chez les nations voisines, que de..... 99,300,000 tt

Que les Antilles espagnoles n'ont produit que..... 17,900,000

} 117,200,000

TABLEAU des Denrées coloniales importées en France, en Angleterre, en Espagne, en 1788 (*).

(Ce Tableau est extrait des rapports faits par les différentes Chambres de Commerce à M. Necker.)

COLONIES ANGLAISES.	POPULATION.			EXPORTATION EN ANGLETERRE.		
NOMS DES COLONIES.	Blancs ou Libres.	Noirs.	Produit par individu.	Quantité.	Prix par livre.	Produit en argent.
La Jamaïque	18,700	195,000	.....	85,099,000	.....	45,000,000
La Barbade	1,000	50,000	.....	16,047,000	.....	10,000,000
La Grenade	3,800	46,000	.....	20,639,000	.....	15,000,000
Saint-Vincent	600	2,000	.....	627,800	.....	300,000
La Dominique	1,100	15,000	.....	7,095,000	.....	3,000,000
Antigoa	3,500	27,000	.....	26,878,000	.....	11,500,000
Montserrat	1,000	8,000	.....	6,304,000	.....	2,500,000
Nevis	600	5,000	.....	2,800,000	.....	1,600,000
Saint-Christophe	1,800	26,000	.....	20,599,000	.....	8,000,000
Les Vierges	700	6,000	.....	5,300,000	.....	2,400,000
TOTAUX	32,800	380,000	240# 11s	191,388,800	10s 4 ½d	99,300,000

COLONIES FRANÇAISES.	POPULATION.			EXPORTATION EN FRANCE.		
NOMS DES COLONIES.	Blancs ou Libres.	Noirs.	Prix par individu.	Quantité.	Prix par livre.	Produit en argent.
Saint-Domingue	34,500	455,000	.....	272,000,000	.....	137,000,000
La Martinique	12,500	83,000	.....	63,000,000	.....	26,150,000
Sainte-Lucie	2,300	16,000	.....	12,726,350	.....	6,415,000
La Guadeloupe	14,600	89,500	.....	43,139,000	.....	22,923,500
Tabago	400	8,000	.....	4,677,650	.....	2,415,000
Marie-Galante et Saint-Martin.	1,100	9,000	.....	9,220,000	.....	3,962 500
TOTAUX	65,400	660,500	273# 9s	417,763,000	6s 7 ¼d	198,866,000#
COLONIES ESPAGNOLES.						
Cuba	170,000	30,000	.....	45,000,000	.....	14,000,000#
Portorico	75,000	6,000	.....	7,500,000	.....	3,000,000
Saint-Domingue	22,000	4,000	.....	1,560,000	.....	900,000
TOTAUX	267,000	40,000	58#	54,060,000	6s 8 ¼d	17,900,000#

Les Colonies anglaises avec....	412,800 hommes...	240# 11s	191,388,800	10s 4 ½d	99,300,000	Les Colonies françaises avec... 725,900 hommes... 273# 9s 417,763,000 6s 7 ¼d 198,866,000#
Les Colonies espagnoles.....	307,000.....	58.....	54,060,000	6s 8d	17,900,000	
TOTAUX.....	719,800.....		245,448,800.....		117,200,000	719,800 ..... 245,448,800 ..... 117,200,000#
						LA DIFFÉRENCE à l'avantage de la France est de..... 6,100 ..... 172,314,200 ..... 81,666,000#

Nota. Je ne fais pas ici mention des Colonies hollandaises, attendu que leur exportation ne provient pas des cultures, mais du commerce interlope.

(*) Les prix et les produits sont calculés d'après leur valeur dans les Colonies.

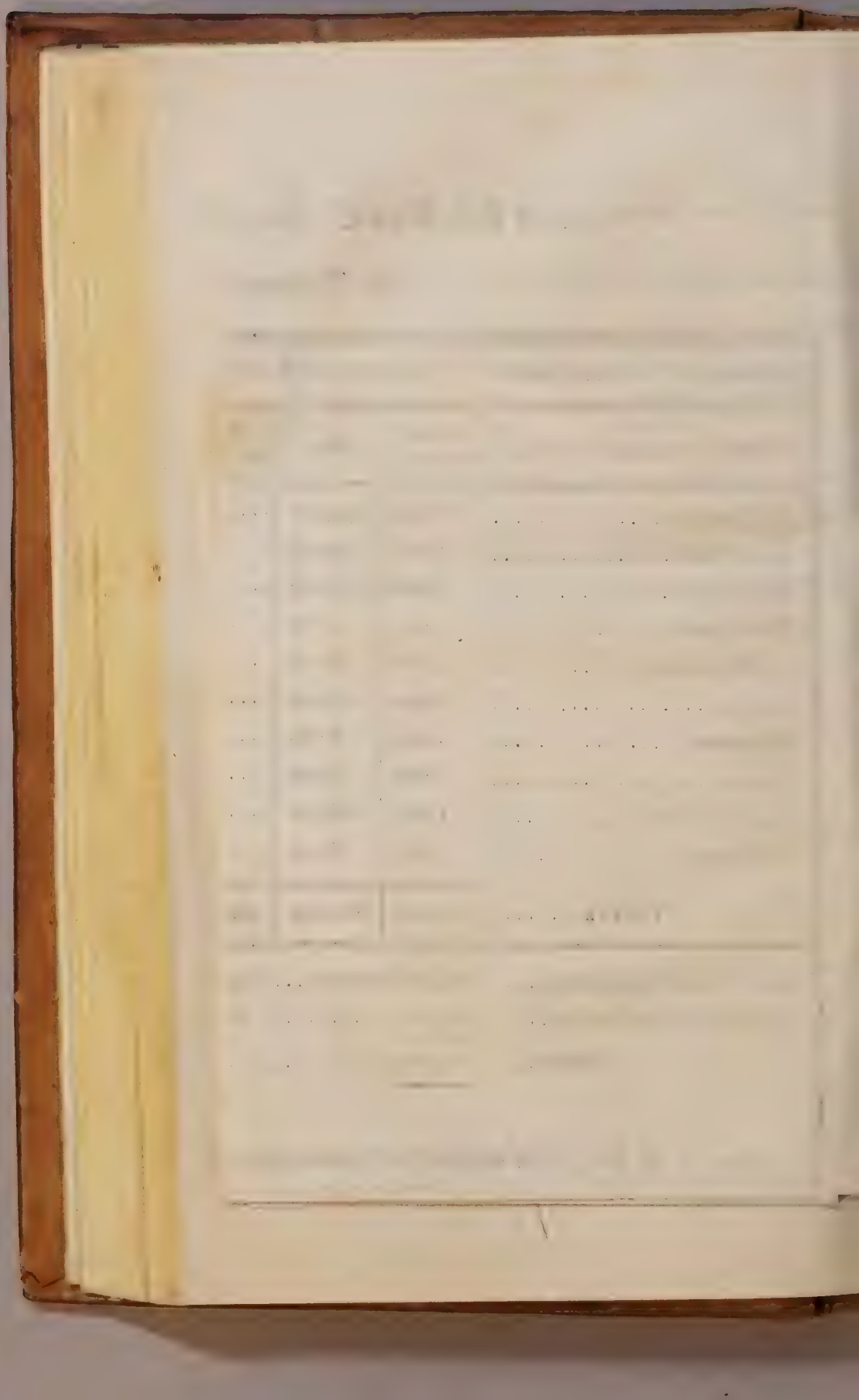

Quant aux Antilles hollandaises, elles produisent à peine de quoi nourrir leurs habitans ; mais Saint-Eustache, Curaçao et Saint-Martin sont des rochers admirablement situés pour le commerce interlope ; c'est par ce moyen qu'on exporte de ces trois petites îles pour 30 millions de denrées : par cette raison, il conviendrait de les attribuer aux Colonies françaises, et surtout aux Colonies espagnoles ; mais nous les laisserons telles qu'elles sont, en ne portant cet article que pour *mémoire*.

D'où il résulte déja pour la France un avantage de 50 pour cent sur toutes les nations qui colonisent aux Antilles, car la différence en sa faveur est de. . . . . 81,666,000 l.

Quant aux Colonies continentales, ce sont des établissemens qui ne peuvent pas réussir et qui seront bientôt abandonnés, sur-tout pour

les cultures coloniales, parce que le nègre fuira le travail, et s'en ira si loin, qu'il sera impossible de le joindre.

Qu'il me soit permis de pousser le parallèle plus loin, et d'observer que cet avantage ne provient ni du plus grand prix que les Français retiraient de leurs denrées, ni du meilleur marché des instrumens de culture, du fret de la commission, des assurances, etc., ni encore de ce que la population libre fût plus considérable chez nous que chez nos voisins, car le contraire va être mis en évidence.

En effet, nous payons les nègres 1500 liv., tandis que les colons anglais ne les payent que 1000 liv., et cette différence est énorme, surtout sous l'aspect de l'agrandissement des cultures, qui sont entièrement le résultat du travail de cette population. Supposons en effet que les nègres eussent été chez nous au même prix que chez les Anglais; supposons encore qu'on eût employé à cette acquisition la même somme, c'est-à-dire, 62 millions de Colonie, alors les colons auraient eu quarante-cinq mille hommes ou quarante-cinq mille moyens de reproduction, tandis qu'à 1500 liv., ils n'en obtenaient que trente mille; d'où il s'en-

suit qu'au lieu de 120 millions que produisait Saint-Domingue, il en aurait produit 180 ; qu'au lieu de six cent soixante-dix-sept navires que le commerce employait, il en aurait employé plus de neuf cents ; qu'au lieu enfin d'un débouché des superfluités de la France, montant à 110 millions, on en aurait obtenu un de 165 millions.

Et qu'au lieu d'une balance favorable de 60 millions, elle aurait été de 90 millions ; que le travail, le mouvement et tous les heureux résultats du commerce colonial auraient été augmentés d'un tiers, et si l'on fait attention à la série de reproductions qui auraient alors eu lieu, on ne pourra qu'être extrêmement étonné que l'ancien gouvernement n'eût pas employé un moyen aussi facile et aussi assuré de hâter le progrès et la prospérité de ces contrées, qui, je le répète, nous serviraient aujourd'hui à soutenir la concurrence de l'Inde ; et tout annonce que c'était moins la cupidité des commerçans que l'insouciance du gouvernement, qui a ainsi retardé la prospérité des Colonies, par la cherté des nègres, car l'on voit que sur soixante-six factoreries qui sont établies par les européens à la côte d'Afrique, depuis le Congo jusqu'au cap-Blanc,

quarante appartiennent aux Anglais, et trois seulement aux Français. C'est pourtant là que consiste essentièlement le progrès des Colonies.

A l'égard des assurances, elles étaient tellement chères chez nous, que les commerçans français les faisaient assurer à Londres, à Amsterdam, etc.

Quant à la proportion entre la population libre et esclave, entre nos Colonies et celles des étrangers, la voici :

La population libre de nos Colonies était de.....	65,400	comme 1 à 10.
La population esclave était de.....	660,000	
La population libre des Anglais était de.	32,800	comme 1 à 10.
La population esclave était de.....	380,000	
Et la population libre des Espagnols était au contraire, dans les Antilles, de.	267,000	comme 7 à 1.
Tandis que la population esclave de ses Antilles n'était que de.....	40,000	

Je ne parle pas ici de celle des Antilles hollandaises, parce qu'elles sont nulles, sous l'aspect des cultures coloniales, et que leurs exportations provenaient entièrement de leur commerce interlope.

Examinons maintenant quel a été le produit par individu chez chacune de ces nations, et nous verrons quelle est celle qui a le mieux répondu aux vues de la métropole.

		s.	d.
Le produit par individu français a été de.....	274 l.		
La livre de sa denrée n'a été vendue que.....		6	7 $\frac{1}{4}$
Le produit par individu anglais a été de.....,	240 11		
La livre de sa denrée n'a été vendue que.....		10	4 $\frac{1}{2}$
Le produit par individu espagnol a été de.....	58		
La livre de sa denrée n'a été vendue que.....		6	8

D'où il s'ensuit que le Français vendant sa denrée 40 pour cent meilleur marché que l'Anglais, a cependant retiré un autre avantage de 34 liv. par individu, ou 8 pour cent, ce qui fait déja à son avantage.... 48 pour $\frac{0}{0}$.

D'autre part. . . . . . 48 pour $\frac{0}{0}$.

Ce n'est pas tout encore, le colon français payait les instrumens de culture, les nègres, le fret, les assurances, etc. un tiers plus cher que le colon anglais, de sorte que donnant sa denrée à 40 pour $\frac{0}{0}$ meilleur marché, et achètent les nègres 40 pour $\frac{0}{0}$ plus cher, ci. . . 40 pour $\frac{0}{0}$.

Il en résulte, à l'avantage du Français, une différence de. . . . . 88 pour $\frac{0}{0}$.

Ajoutons encore à tout cela que tandis que le gouvernement anglais favorisait les distilleries de rum dans ses Colonies, et leur donnait des débouchés avantageux dans ses ports de la métropole, le colon français, au contraire, était obligé de perdre, de jeter ses sirops ou mélasses, qui sont la matière première du rum ou tafia, parce que leur métropole ne voulait pas les recevoir ni leur donner aucun débouché, par la raison que ces eaux-de-vie auraient nui à celles de France, si elles se fussent trouvées en concurrence dans le commerce.

Cet état de choses a été prolongé jusqu'à l'arrêt du conseil du 30 août 1784.

C'est ainsi que les Colonies françaises ont perdu pendant cent ans la dixième partie de leur produit.

Remarquons encore que pendant toutes les guerres maritimes les produits coloniaux des Français ont été nuls, tandis que les Colonies anglaises n'ont reçu aucun échec; au contraire, car les guerres les ont souvent enrichies. Outre les prises qu'ils nous font, ils deviennent encore les seuls fournisseurs des denrées coloniales, et les vendent alors plus cher que lorsqu'en tems de paix, nous nous présentons en concurrence avec eux dans les différens marchés de l'Europe.

Quant à l'Espagnol, il ne peut supporter aucune comparaison, puisqu'il n'a obtenu que cinquante-huit contre deux cent soixante-quatorze, c'est-à-dire, la cinquième partie du Français : cependant il a vendu sa denrée un peu mieux que lui; mais il veut coloniser avec des hommes libres, et c'est ainsi qu'il reste en arrière de toutes les nations.

Il a pourtant des terres tant qu'il veut à choisir, et pour rien, meilleures même que celles de Saint-Domingue, et c'est en grande partie ce qui contribue à son infériorité. Ce n'est point l'étendue du territoire, mais la popula-

tion, lorsqu'elle est laborieuse et bien réglée ; qui donne ces produits. Cette manie d'étendre ses possessions territoriales nous a gagné aussi. Nous avons voulu réunir la partie espagnole de Saint-Domingue à celle que nous avions déja, sans considérer la disproportion qui existe entre la population et cette étendue de domaine. Je démontrerai ailleurs le danger et la fausseté de cette mesure.

L'Espagnol a voulu que les nègres pussent, à leur gré, changer de maîtres; il n'a pas vu que la composition des Colonies modernes était trop délicate, pour supporter de telles erreurs, dont une seule devait les empêcher de prospérer, ainsi que cela leur est arrivé.

Par une cédule du 12 avril 1786, et par une autre du 28 avril 1789, l'Espagne a accordé la libre introduction des nègres de traite étrangère dans ses Colonies, avec exemption de tous droits; elle a cessé d'être aveuglée sur les affranchissemens, précisément à l'époque où nous avons tout bouleversé, tout détruit par un affranchissement subit.

Voilà comme le colon français était utile à sa patrie; voilà comment la France pouvait s'emparer du commerce exclusif des denrées coloniales : il ne fallait que le vouloir, il ne

fallait que l'encourager, et augmenter, par tous les moyens possibles, la population noire, consulter les colons sur leurs lois, et ne pas écouter ceux qui non-seulement ne connaissent pas, mais qui n'ont pas la première idée des Colonies.

CHAPITRE XI.

Les mêmes lois, la même étendue de liberté, ne conviennent pas à tous les climats. Exemples mémorables des malheurs que cette erreur y a occasionnés.

Je viens de démontrer, de la manière la plus rigoureuse, que l'on s'est trompé, lorsqu'on a cru pouvoir rendre les nègres laborieux, en leur attribuant pour salaire le quart du produit de leur travail, puisque, non-seulement ce quart, mais encore la totalité, ne suffiraient pas pour y déterminer des paresseux qui n'ont aucuns besoins, et qui préfèrent l'oisiveté à toutes les autres jouissances.

L'on a encore vu que ce salaire était destructif des sources même du salaire, en absorbant tous les moyens de reproduction.

En enlevant aux propriétaires, aux entrepreneurs de ces immenses manufactures toutes les espérances, tous les bénéfices qui seuls pouvaient les déterminer à s'élancer dans ces entreprises périlleuses.

Cette ressource n'existe plus, et c'est un grand malheur; mais puisque cela est ainsi,

quel sera donc le moyen qu'il faudra employer pour en obtenir le travail, sans lequel il ne peut y avoir aucune production ? Je l'ai déja dit, la contrainte ; la nature elle-même l'indique, ainsi que l'expérience de tous les tems, et l'exemple de toutes les nations tant anciennes que modernes, qui ont eu quelqu'éclat dans des climats semblables à celui de nos Colonies à sucre. Mais, me dira-t-on, cette contrainte ressemble à l'ancien esclavage que nous avons détruit, parce qu'il est une violation du droit naturel, en vertu duquel tous les hommes sont libres ; nous voulons respecter cette liberté naturelle, sans laquelle il n'est aucun bonheur sur la terre.

Nous renonçons donc à ce moyen de contrainte que vous nous proposez, ainsi qu'à tous les avantages qui pourraient en résulter pour nous, s'il n'est pas possible de les obtenir sans un moyen aussi odieux.

De telles pensées, de telles actions sont sans doute nobles et généreuses ; elles conviennent parfaitement à un peuple franc, brave, grand et désintéressé : je me glorifie de lui appartenir, car j'idolâtre aussi la liberté, telle qu'on peut en jouir, lorsqu'elle est modifiée par la nature et par les lois.

Mais ô mes compatriotes ! ne vous trompez-vous point encore sur les qualités, sur l'étendue et sur les effets de cette même liberté, en l'attribuant d'une manière égale à deux climats et à deux peuples aussi différens !

Et ne craignez-vous pas que ce qui est pour vous un baume salutaire et précieux, qui élève vos actions, vos pensées, et perfectionne votre intelligence, ne devienne pour les autres un poison dangereux, capable d'anéantir ou au moins de dégrader considérablement le germe des facultés physiques et morales que la nature leur a départies comme à vous !

En effet, si nous portons nos regards sur l'étendue de cette liberté, telle que vous voulez les en gratifier, ne voyez-vous pas qu'elle serait beaucoup plus grande, plus étendue pour eux que pour vous; et ne voyez-vous pas que, de cette différence, il doit résulter des effets contraires ?

Sans doute il est inutile chez vous, il serait même contraire à l'utilité commune et au perfectionnement de l'espèce humaine, qu'un homme pût en contraindre un autre au travail.

Mais remarquez qu'il existe parmi vous un maître invisible, tout-puissant, supérieur, en force et en sagesse, à toutes les puissances hu-

maines; il enveloppe, il pousse, il contraint sans cesse l'homme au travail, il ne l'abandonne jamais, et il est inflexible, inexorable.

Ce maître tout-puissant, c'est le climat, c'est la nature elle-même. Pour parvenir à ses fins, elle n'a employé qu'un seul moyen; mais il est grand, il est certain, il est immanquable : elle vous a entouré de besoins pressans que vous ne pouvez satisfaire sans travail. Il faut travailler ou mourir.

Tel est l'ordre de la nature dans vos climats; vous en êtes esclaves, car *nul ne peut y exister sans travailler, à moins qu'il n'ait déja travaillé, ou que d'autres n'aient travaillé d'avance pour lui.*

Il est donc vrai que la liberté est chez vous très-modifiée, qu'il y existe un maître tout-puissant qui commande le travail, et qui veut être obéi sous peine de mort.

Mais, en même-tems, ce maître est juste. Par le travail, il vous avait destiné toutes les richesses, tous les trésors qu'il a répandus sur toute la surface et dans le sein de la terre; il a voulu qu'ils fussent votre récompense; il a voulu qu'en les modifiant pour votre usage, votre intelligence se développât; que l'espèce humaine se multipliât; que, pour cet effet,

tout ce qui vit, tout ce qui végète fût à votre usage, fût soumis à votre génie.

Vous avez rempli son vœu, vous avez changé la surface de la terre, vous avez embelli son ouvrage, vous avez orné votre séjour; à l'état sauvage, a succédé un gouvernement réglé, qui vous rend les maîtres du monde; vous êtes appelés, par le travail, à jouir de tous les fruits qu'il produit; tous les genres de gloire, d'illustration et de félicité vous sont destinés; la postérité célébrera votre grandeur et vos vertus; et tous ces avantages, vous les devez à ce maître puissant, qui chez vous commande le travail.

Voyons maintenant cet Africain sauvage: non-seulement la nature ne lui commande pas le travail, mais encore elle l'a affranchi de presque tous les besoins qu'elle vous a imposés, car il ne lui faut ni logement, ni vêtement, ni toutes ces provisions, ces magasins, ces ateliers qui vous sont si nécessaires pour votre conservation et votre bien-être; la chaleur l'en dispense. Quant aux subsistances, elle les prodigue spontanément, ou les rend si faciles, que l'exercice modéré de quelques heures suffit pour obtenir celles de plusieurs jours.

Tandis que le père de la nature vous refuse ses regards bienfaisans pendant une partie de l'année, et qu'alors une terre peu fertile reste engourdie par les glaces, les frimats, sans vous offrir aucune ressource présente, vous employez toutes vos forces, toute votre industrie, toute votre prévoyance pour en obtenir, à la saison prochaine, la seule récolte que vous puissiez en espérer; tandis que la plus grande partie de votre population est sans cesse occupée de ce soin important, et que l'autre partie travaille comme vous, afin de vous pourvoir de logemens, de vêtemens, etc, qui vous préservent des rigueurs du climat, pendant que vous exécutez toutes ces choses, pour le soutien, pour l'existence commune.

Dans les climats chauds, au contraire, la présence continuelle de l'astre du jour anime, vivifie toutes les plantes, tous les végétaux; par-tout et dans tous les tems, l'on apperçoit des boutons, des fleurs et des fruits.

Chez vous, c'est la terre qui est engourdie, tandis que l'homme travaille; ici, au contraire, c'est la terre qui travaille, tandis que l'homme croupit dans l'oisiveté, et se repose entiérement sur des productions spontanées. Loin

d'augmenter sa population, elle reste toujours la même; elle se proportionne sur la quantité de subsistances que la nature produit ordinairement, c'est-à-dire, qu'elle se réduit à six, dix, quinze individus par lieue carrée, au lieu de six et peut-être dix mille qui y existeraient plus heureusement, si un sol aussi fertile était cultivé. Mais s'il survient une sécheresse, une disette extraordinaire, la population décroît subitement, le malheur est à son comble, les plus faibles servent de pâture aux plus forts. Telle est l'origine de l'antropophagie; un pareil peuple ne peut devenir nombreux, car il est plongé dans tous les désordres qui suivent l'état sauvage et l'oisiveté.

La nature paraît lui avoir accordé ses plus grandes faveurs; cependant il reste plongé dans la stupidité, dans la barbarie, dans la misère, parce qu'il n'est pas condamné au travail d'une manière aussi absolue que vous.

Loin d'avoir un gouvernement réglé qui le protège, qui, en lui enseignant comme à vous la pratique de toutes les vertus sociales, et le fasse jouir de tous les avantages qui y sont attachés, des milliers de tyrans stupides, despotes et furieux, les traitent comme des bêtes de somme; depuis des mil-

liers de siécles, au lieu de les faire travailler, ils les empalent, les égorgent, les dévorent ou les vendent.

Quoique ce peuple soit très-ancien, jamais il n'a fait un seul pas vers le travail, la civilisation, la liberté, ni vers aucune vertu. Et comment leur cœur y serait-il ouvert? C'est la peine qui donne la commisération, c'est la force qui donne la générosité, c'est la nécessité qui donne l'intelligence, ce sont les institutions sociales qui inspirent l'amour de la patrie; tous ces sentimens sont les compagnons, les enfans du travail; ils seront toujours inconnus à des êtres indolens et stupides. Dans vingt mille siécles, ils seront ce qu'ils étaient il y a vingt mille siécles; c'est-à-dire, la honte et le malheur de l'espèce humaine, tandis qu'avec le travail, ils parviendront à la jouissance heureuse de tous les biens que la nature leur a plus libéralement départis qu'à vous.

Sentez-vous maintenant quelle est la différence des effets de la même liberté pour vous et pour un tel peuple? Sentez-vous, que si, par le travail qui vous est imposé, vos forces s'augmentent, votre intelligence se perfectionne, vos pensées s'élèvent, la

même cause produira chez lui des effets opposés, c'est-à-dire, qu'au lieu d'être fort, il sera faible; au lieu d'être laborieux, il sera paresseux; au lieu d'être intelligent, il sera stupide; au lieu de pensées libérales, il n'aura que l'instinct des bêtes féroces, au rang desquelles il se trouve confondu.

Et c'est à de tels êtres que vous voudriez attribuer la liberté naturelle la plus illimitée! mais songez que la nature ne veille pas sur eux comme sur vous; que, par cet acte irréfléchi, vous les plongez dans un océan de malheurs; que ces belles contrées, à qui la nature a tout accordé, pour en faire jouir, par le travail, ceux qui feront éclore les productions précieuses, les richesses qu'elles contiennent; songez, dis-je, qu'elles seront dépeuplées par l'oisiveté, le carnage et tous les crimes qui suivent l'état sauvage et tels qu'ils existent en Afrique.

Songez au malheur qui doit en résulter pour le genre humain; et si, dans cette recherche, nous invoquons l'expérience à l'appui du raisonnement, ne voyez-vous pas que l'édit que Constantin rendit il y a quinze siècles, et qui a tant de ressemblance avec ce que vient de faire la France pour ses Colonies; ne voyez-

vous pas que, pour avoir voulu subitement donner la même étendue de liberté à des climats divers, Constantin a occasionné la plaie la plus profonde, la plus épouvantable de toutes les catastrophes qui aient affligé le genre humain (1)?

Ne voyons-nous pas que l'empire romain qui s'étendait sur tout l'univers connu, a changé de face et a été anéanti; que les nations les plus illustres, les plus éclairées, que les peuples dont nous admirons encore la science, les arts et l'ancienne sagesse, sont tombés dans l'ignorance, l'avilissement et le malheur; que l'Afrique et l'Asie que la nature a aussi comblées de ses faveurs, ont été dépeuplées, qu'elles sont afaissées sous la plus désolante des servitudes, parce qu'elles sont accompagnées de l'oisiveté?

Croyez-vous qu'elles puissent jamais sortir de cette léthargie sauvage et malheureuse qui les caractérise actuellement, à moins que, comme dans le tems de leur gloire, un gouvernement actif et vigoureux ne supplée la nature et ne commande le travail?

Si vous en doutez encore, écoutez le précepte proverbial et général des pays chauds;

(1) Plusieurs auteurs ont cité ce fait avant moi.

il peint si bien l'indolence de leurs habitans et leur horreur pour le travail, qu'il ne vous sera pas possible de vous méprendre. Il porte *qu'il vaut mieux dormir que veiller, qu'il vaut mieux être couché qu'assis, qu'il vaut mieux être assis que marcher, qu'il vaut mieux se reposer que travailler, et que la mort vaut encore mieux que tout cela.*

Jugez maintenant si l'on peut espérer que de tels peuples deviennent laborieux, à moins que la loi ne commande le travail.

Aux lois de Constantin, ont succédé dix siècles de ténèbres, d'ignorance, d'égorgemens et de malheurs, qui ont couvert l'Asie, l'Afrique et l'Europe toute entière. Les deux premières y sont encore plongées, et la dernière y serait restée ensevelie comme les autres, si la nature n'y commandait pas le travail, qui est le seul, l'éternel, l'infaillible conducteur qu'elle employe pour parvenir à la civilisation, au perfectionnement de l'intelligence, et finalement à ces gouvernemens réglés, qui, en protégeant les personnes et les propriétés, mettent toute la société en harmonie.

Tandis que la religion que Constantin voulait rendre universelle dans ses vastes états,

a préparé la portion de bonheur dont vous jouissez actuellement, parce que sa douce et sage morale pouvait convenir à votre climat et aux circonstances où vous étiez placés, vous voyez qu'elle n'a eu aucun succès dans les lieux qui pourtant furent son berceau; et malgré qu'on y ait versé des flots de sang, et quoique cet empereur y ait exprès transporté le siége de son empire, il ne lui reste aucun apôtre, aucun prosélyte dans ces vastes et riches contrées; au contraire, le renversement de l'ancien gouvernement n'a fait qu'y établir la paresse et préparer le triomphe de Mahomet, dont la doctrine mieux appropriée et plus agréable devait mieux convenir aux hommes de ces climats. Mais comme elle ajoute les malheurs du despotisme à tous ceux qui sont attachés à l'oisiveté, il s'ensuit qu'elle prolonge la nullité de l'espèce humaine dans cette belle partie du monde, qui naguère était remplie par les peuples les plus illustres.

Tels sont les effets nécessaires des lois qui ne sont pas appropriées aux climats.

Parcourons maintenant cette partie de l'Asie que la loi de Constantin n'a pas atteinte, et qui, par son éloignement, a conservé son ancien gouvernement.

CHAPITRE XII.

Heureux effets des lois appropriées aux climats.

Ne voyons-nous pas que, sur un milliard d'hommes qui sont répandus sur la surface de la terre, six cents millions appartiennent en grande partie à cette portion de l'Asie où les lois commandent le travail?

Ne voyons-nous pas sur-tout que la Chine qui n'en occupe que la sixième partie, contient seule trois cent trente millions d'individus? Mais vous n'en serez point étonnés, en considérant que c'est là où un seul, avec les pouvoirs les plus absolus, gouverne en père de famille le tiers du genre humain auquel il commande le travail par le précepte et l'exemple, et que c'est par ce moyen qu'il a formé le plus nombreux et le plus laborieux de tous les peuples, c'est-à-dire, celui qui a le mieux rempli les vues du Créateur.

Oui, c'est par le travail qu'il est parvenu à cette étonnante population, à ce développement de l'intelligence, par le moyen de

laquelle il a tout découvert, tout inventé: mais il a eu la sagesse de ne perfectionner que les arts utiles, c'est-à-dire, l'agriculture, les matières de l'industrie, et sur-tout l'art de gouverner, qui est le premier de tous. Chez lui, il est fondé sur une morale toujours en action, sur le travail, sur la pratique de toutes les vertus sociales, sur une série de subordination, d'égards réciproques, de politesse extérieure qui a introduit la civilisation dans toutes les classes, même dans celle des esclaves.

Quoique conquis plusieurs fois, son gouvernement n'a point été changé, il a tellement surpris d'admiration les barbares qui l'ont vaincu, que même en dernier lieu, les farouches Tartares, après l'avoir envahi, ont été vaincus eux-mêmes par de si belles lois, qu'ils les ont adoptées, et ont ajouté la Tartarie à la Chine.

C'est là où, par le travail, par celui de l'agriculture sur-tout, on est arrivé au dernier terme de la population : elle est tellement multipliée, qu'elle égale, qu'elle surpasse même tous les produits possibles de la culture la plus parfaite et tous les moyens de subsistance.

Si la grandeur de la population, la stabilité et l'ancienneté d'un gouvernement sont les marques les plus certaines de sa perfection, combien leurs institutions ne font elles pas la critique des nôtres, sur-tout de celles qu'on vient de donner à nos Colonies!

Ce peuple aussi grand qu'extraordinaire paraît n'avoir qu'un seul tort, c'est de ne pas coloniser.

Et sans doute la précieuse population qui le surcharge depuis si long-tems, aurait reflué par le Mogol dans les espaces vides qui bordent le golfe Persique et la Mer-Rouge; il aurait traversé les déserts, pénétré dans l'intérieur de l'Afrique, s'il n'avait eu raison de redouter l'oisiveté contagieuse des institutions de l'alcoran, qui, après avoir séduit ses Colonies, aurait infecté et détruit la mère-patrie.

C'est ainsi pourtant que, pour avoir voulu donner des lois semblables à des peuples différens, Constantin a détruit les nations les plus éclairées et les plus nombreuses; c'est ainsi qu'il a dépeuplé le monde; c'est ainsi que, par l'oisiveté qui est le plus subtil de tous les poisons, il a versé le malheur sur le genre humain.

Et si tel a été, si tel a dû être l'effet des

lois de Constantin sur cette partie du globe, qui déja était si avancée dans la civilisation, dans la morale, dans les sciences, dans les arts et dans la longue pratique de toutes les vertus, quel ne doit-il pas être sur le peuple le plus brut, le plus stupide, le plus éloigné de toute morale et le plus paresseux, auquel on veut en appliquer une qui est bien plus désastreuse encore ?

Il n'en faut pas douter, une telle loi condamne l'Afrique et l'Amérique à la dépopulation, à toute la stupidité, à tous les désordres qui existent dans ces contrées brûlantes depuis le commencement des siécles ; au lieu que, soumises au travail, ces deux belles parties du monde peuvent tripler la population de l'espèce humaine, changer, embellir la terre par la culture, faire circuler chez tous les peuples les trésors qu'elles renferment, et qui n'attendent que le travail pour combler le genre humain de tous les dons, de toutes les richesses que la nature leur a prodiguées, arriver elles-mêmes à la civilisation, au bonheur et à la plus étendue de toutes les libertés, si, après avoir contracté l'habitude du travail et des besoins, elles créent, pour y subvenir, des manufactures nombreuses pour donner de l'occupation à cette

population surabondante qui ne peut, comme chez nous, être employée à la production des subsistances, et que déja nous occupions aux plantations de sucre, café, coton, indigo, etc.

Nulle contrée n'est plus susceptible de recevoir les germes de tous les pays ; le cassier et la canne à sucre sont des plantes exotiques qui viennent de climats différens de celui de l'Inde.

Les richesses, les avantages considérables qu'on en a tirés, annoncent leur utilité ; la canne à sucre sur-tout est infiniment précieuse ; elle contient la substance nutritive par excellence ; elle fournit des boissons délicieuses et rafraîchissantes ; on en fait un vin très-agréable et de bonne eau-de-vie ; nul aliment n'a une saveur plus agréable et plus exquise, ni des formes plus brillantes.

L'enfant, comme l'adulte et le vieillard, le sauvage comme l'homme blazé, tous lui rendent hommage et recannaissent son excellence.

La nature semble l'avoir créée pour la consolation du genre humain, puisqu'elle a voulu qu'elle pût prospérer par-tout entre les tropiques et douze degrés au-delà. Elle doit devenir la subsistance la plus commune, la plus généralement répandue, et il est impossible

d'y renoncer; car, outre ses qualités agréables, elle en a encore qui sont infiniment précieuses. Suivant les observations des plus graves docteurs, c'est à l'influence et à l'usage général du sucre, que l'on doit attribuer l'extinction ou la rareté du scorbut, de la peste et de plusieurs autres maladies autrefois épidémiques.

Déja nous avions le nopal, la cochenille et toutes les épiceries, ce qui annonce que toutes les productions de l'Inde et de la Chine s'y naturaliseraient facilement. On trouve dans les bois de Saint-Domingue une espèce de canellier dont l'écorce a le même goût que celui de Ceylan; mais il est moins fort, moins prononcé; il n'y manque peut-être que les soins de la culture pour le rendre aussi parfait. Le ver-à-soie, la cochenille, le thé, l'olivier, trouveraient leur place dans beaucoup de terres qui ne sont pas propres aux cultures actuelles. En 1786, M. de la Luzerne reconnut un quinquina trouvé par M. Gauché, habitant de Saint-Domingue.

En général, nos Antilles sont très-propres à recevoir, à vivifier d'autres cultures qui seraient de nouvelles sources de richesses et de bonheur, au moyen desquels la France serait affranchie du commerce de l'Inde, commerce

destructeur et ruineux, où vont s'engloutir les hommes et les métaux sans retour; car des quarante milliards que l'on a extrait des mines d'Amérique depuis le commencement, à peine l'Europe en a-t-elle conservé la huitième partie. Ces avantages sont réels, ils sont démontrés par l'expérience et par le raisonnement. Que peuvent donc être, auprès d'eux, les brillantes déclamations et les éloquentes calomnies de ceux qui ont détruit ces heureuses contrées?

CHAPITRE XIII.

Le nouveau système colonial, en détruisant la onzième partie des richesses et des moyens de travail, détruit aussi une partie de la population et de la force nationale.

Aux vérités de fait et de morale dont nous avons parlé dans le chapitre précédent, si nous voulons ajouter les considérations politiques, nous trouverons sans doute des moyens bien importans pour les soutenir, car la destruction des Colonies entraîne la dépopulation et l'appauvrissement de la France. Pour le prouver, entrons dans quelques détails.

Selon vos auteurs, en 1789, toute votre richesse, tout votre produit territorial, industriel et commercial, s'élevait brut à trois milliards quatre cents millions : il faut aujourd'hui en supprimer deux cents millions que les Colonies fournissaient à la masse commune.

Les trois milliards deux cents millions qui vous restent, étant distribués également aux

vingt-cinq millions d'hommes qui formaient alors votre population, il revenait à chacun 128 livres par an. Mais comme cette répartition n'est point égale, et comme, suivant M. Lavoisier, la classe nombreuse et pauvre n'en reçoit que la moitié, c'est-à-dire, environ 64 liv.; et comme, dans cette deuxième répartition, les uns reçoivent plus et les autres nécessairement moins, il s'ensuit que les derniers n'ont peut-être pas 36 liv. par tête, sur lesquels il faut payer encore des contributions.

Comment voulez-vous que, sous votre climat et avec les besoins multipliés qu'il impose, l'homme puisse exister avec un aussi faible salaire? Cela est impossible; et certes le sort des nègres dans les Colonies était bien préférable, car ils ne craignaient ni le froid, ni la faim, et leur maître avait grand intérêt à en prendre soin dans les maladies, dans l'enfance et dans la vieillesse. C'est pourtant sur le sort de ceux-là que votre pitié indiscrète se fixe, sans que votre compatriote, votre égal, souvent votre proche parent, qui est plongé dans une misère bien plus réelle, puisse attirer vos regards et obtenir quelque soulagement : c'est ainsi qu'on s'attendrit pour des

choses éloignées et que l'imagination grossit, parce qu'on ne les connaît pas, tandis que des objets réellement hideux ne nous touchent pas, parce que nous avons contracté l'habitude de les voir.

Mais poursuivons nos recherches, et voyons sur qui pèse plus particuliérement cette suppression de deux cents millions de richesses. Quoiqu'elle affecte le corps entier de la population, ou, pour mieux dire, de la nation, cependant on peut dire qu'elle est presqu'insensible pour les dix-sept millions d'individus qui, selon vous, sont occupés directement ou indirectement de l'agriculture; il se trouve encore environ cinq millions d'individus qui peuvent exister sans les produits des Colonies: tels sont les propriétaires, les capitalistes, les agens et les entrepreneurs de manufactures et de commerce pour la consommation intérieure, ceux qui exercent la justice, les arts libéraux, enfin les salariés ou les employés par le gouvernement : on peut croire que tous ceux-là subiront des privations; et que leur existence n'est pas essentiellement attachée aux productions coloniales. Mais elle pèse d'une manière vraiment accablante sur les trois millions d'individus qui étaient oc-

cupés directement ou indirectement de la navigation et de tout le commerce extérieur; elle pèse sur-tout sur les six cents mille individus qui existaient d'une manière si heureuse dans les Colonies, car les nègres y sont plus malheureux que jamais; leur population est déja diminuée des deux tiers, et il n'est point de misère plus affreuse que celle des anciens maîtres.

Voilà donc trois millions d'hommes, c'est-à-dire, la huitième partie de votre population qui, par une suite d'un acte irréfléchi, va disparaître ou par la mort ou par l'émigration. Vous ne penserez pas sans doute qu'ils puissent être appelés à partager le trop faible salaire que reçoit la partie nombreuse et active de votre population, car un salaire de 36 à 64 liv. par an ne permet pas d'admettre d'autres co-partageans.

D'ailleurs, le travail est si rare depuis la destruction de la plupart des anciennes manufactures, et le genre d'occupation de ceux-ci est si différent de celui qui reste, qu'il est même difficile de supposer que l'on puisse y recevoir un pareil nombre de surnuméraires mal-adroits, attendu qu'ils doubleraient subi-

tement le nombre des premiers travailleurs qui manquent déja d'ouvrage.

Il est donc certain que cette population disparaîtra ou par la misère et la mort, ou par l'émigration ; et vos rivaux en profiteront comme après la révocation de l'édit de Nantes.

Mais a-t-on bien réfléchi à l'énormité d'une semblable opération ? Fait-on attention qu'elle blesse en même-tems les lois divines, humaines et politiques ; que l'on désobéit formellement à la volonté de l'Être suprême, qui a créé avec la plus grande profusion toutes les choses qui existent, afin que l'espèce humaine se multipliât pour en jouir par le travail ? Est-ce en diminuant votre population d'un huitième, que vous remplirez ses ordres ? Ne violez-vous pas en même-tems les lois humaines les plus saintes, en faisant périr de misère ou en obligeant de s'expatrier cette multitude d'hommes à qui vous n'avez rien à reprocher, et qui ont le droit de se plaindre de vous.

Votre propre intérêt à vous-mêmes ne vous dit-il pas que c'est dans la population que consistent essentiellement la force, la puissance, la richesse et la grandeur des na-

tions ? Et ne voyez-vous pas que c'est celle-là sur-tout qui vous défendait, qui travaillait et qui vous enrichissait.

Ce n'est pas tout encore; voyons ce qui résulte pour votre prospérité, pour votre puissance réelle ou relative, d'avoir ou de n'avoir pas deux cents millions de denrées coloniales.

1°. Si vous les avez, vous pouvez en même-tems augmenter votre population de trois millions d'hommes, qui recevront chacun 66 liv., provenant du partage qui leur sera fait de ces deux cents millions, et qui auront ainsi un salaire égal à celui des autres classes. Ces deux cents millions pris dans les Colonies, en valent deux cent quarante ou deux cent cinquante dans les ports de France, et le surplus sert à salarier les entrepreneurs de commerce et de manufactures, le fisc, etc.

2°. Vous aurez une marine, qui vous est d'autant plus indispensable, que vous avez des côtes étendues à garder, et que, dans le système politique moderne, qui est fondé sur l'agriculture et sur les manufactures, si vous n'aviez pas de marine pour déboucher le superflu de vos manufactures, et vous procurer la plupart des matières premières qui

vous sont nécessaires pour les soutenir, alors il dépendrait d'une nation rivale qui aurait une puissante marine, de les faire cesser, soit en empêchant leur débouché, soit en vous privant des choses qui vous sont nécessaires.

Dès-lors, ou vous perdriez cette partie de la population qui est surabondante au travail de l'agriculture et à celui des manufactures qui fournissent à la consommation extérieure, ou bien vous seriez obligés de la solder pour garder vos côtes, y élever des remparts pour vous mettre à l'abri de toute invasion, de toute insulte étrangère; encore ces précautions ne suffiraient-elles pas, car vous pouvez éprouver une disette de subsistances, qui vous obligerait d'en aller chercher au-delà des mers : si vous n'avez pas de marine, comment ferez-vous? Je demande s'il est de position plus précaire, plus inquiétante, plus embarrassante et plus dispendieuse que celle-là.

3°. Lorsque vous aviez des Colonies, vous aviez aussi une marine, et non-seulement vous jouissiez d'une certaine quantité de denrées coloniales, mais encore vous en exportiez à l'étranger pour une

valeur de plus de 150 millions ; vous receviez en retour les objets qui manquent à vos manufactures, à votre conservation et à votre bien-être, et en outre une balance favorable de 60 millions en argent.

Des moyens aussi grands vous avaient placés dans un tel état de choses et de prospérité, que vous deveniez insensiblement, sans privation et sans effort, la nation la plus puissante, la plus riche et la plus heureuse du monde.

Aujourd'hui, au contraire, et quoique vous soyez en partie privés de la jouissance des denrées coloniales, cependant vous en consommez encore une certaine quantité qui vous soutire annuellement un numéraire considérable, car elles sont bien plus chères qu'autrefois, et, en supposant que vous en consommiez moitié moins, votre dépense sera toujours la même pour cet objet.

Et tandis qu'autrefois vous les obteniez avec le produit du travail d'une population qui ajoutait à votre force et à votre richesse, et qui aujourd'hui, au contraire, est surabondante, malheureuse et inquiétante, vous êtes obligés encore d'acquérir ces mêmes denrées avec de l'argent qui enrichit et aug-

mente à vos dépens la puissance des nations rivales, dans une proportion d'autant plus grande, que vous ne recevez plus d'elles les 60 millions qui formaient jadis la base de votre prospérité, et qu'il vous faut encore acheter les objets qui vous manquent.

Il est donc vrai que tous les élémens de votre puissance étaient dans les Colonies, et cependant vous les avez détruites.

Cette destruction ne provient pas d'un évènement passager, tel que la guerre, la peste, les tremblemens de terre et les autres fléaux dont la nature afflige quelquefois l'espèce humaine : ceux-là, après leur cessation, permettent aux hommes de travailler à leur rétablissement.

Mais vous, vous avez employé des moyens de destruction bien plus puissans et plus extraordinaires, car ils consistent en principes séducteurs et perfides, qui sapent les fondemens de toute organisation sociale, tous les moyens de production, de population, qui versent sur le monde ce déluge de maux sortis autrefois de la boîte de Pandore, et qui sur-tout anéantissent tous vos moyens de prospérité.

L'on a bien vu quelquefois les peuples s'armer les uns contre les autres, employer

les moyens les plus violens pour s'entre-détruire; l'on a vu encore des tyrans exercer des violences, verser la mort sur leurs propres sujets; et sans doute la rivalité des nations, la folie des tyrans, perpétueront long-tems de semblables désastres. Mais ici, chose inouie, c'est une nation entière qui elle-même, sans y être contrainte, emploie les moyens les plus puissans, pour se précipiter du faîte de la grandeur, dans un abîme de misère, pour se faire plus de mal, que jamais ni le fer, ni le feu, ni la guerre, ni la peste, ni la tyrannie ne pouvaient lui en faire. On n'a jamais vu sur-tout un grand peuple en mettre un autre à la chaîne pour le forcer au travail, et le condamner en même-tems à la privation des subsistances animales, ainsi que vous l'avez fait pendant les soixante ans qui ont précédé le 30 août 1784, et accuser encore d'excès de dépopulation ceux qui sont les patrons nés de ces malheureux.

Tel a été l'effet de vos lois; vous avez proclamé sans discussion la liberté des noirs, sans soupçonner seulement quels devaient être les résultats d'une détermination aussi dangereuse, et qui vous paraissait, à vous, aussi simple que naturelle.

Mais dites-moi; l'histoire ancienne ou moderne vous offre-t-elle l'exemple d'un seul peuple, même dans les pays froids, qui soit arrivé de l'état sauvage à la civilisation, sans avoir préalablement passé par la servitude ou sans l'avoir employée? Je ne le crois pas, ou s'il a existé, ce sera tout au plus dans quelque petit canton très-borné, très-ignoré, très-faible, très-malheureux, dont l'existence n'a pu être d'une longue durée; et un tel peuple ne peut pas être considéré comme un modèle à imiter.

Ne voyez-vous pas, au contraire, que tous les peuples qui n'ont pas été conquis, et que la conquête n'a pas réduits en servitude, sont restés dans l'état sauvage, c'est-à-dire, dans un état de dénuement, de misère, d'abrutissement, qui les rapproche plus de la condition des bêtes que de celle que la nature a destinée à l'homme civilisé.

Si l'histoire ne vous offre aucun exemple d'un peuple semblable, comment avez-vous pu croire que le nègre qui est, de tous les peuples, le plus stupide, le plus paresseux, le plus éloigné de la civilisation, y parviendrait, pourrait s'allier avec vous, vous serait

utile, par le moyen de la liberté la plus indéfinie qui ait jamais existé?

Comment n'avez-vous pas vu, au contraire, que le seul moyen indiqué par la nature, par l'expérience et par la raison, d'améliorer la condition d'un tel peuple, était de le tenir dans l'assujétissement pour le porter au travail, ainsi que cela est arrivé à tous les peuples, sur-tout dans les climats où l'homme est affranchi de tous les besoins?

C'est donc sans réflexion, sans une connaissance suffisante des hommes et des choses de ces contrées, que vous avez produit de si grands malheurs; et ce n'est pas la seule circonstance où l'on se soit trompé, et où vos erreurs ont produit des effets funestes.

Car, depuis le moment de la découverte de cet hémisphère, on ne trouve qu'un tissu d'erreurs qui ont produit les plaies les plus profondes.

On a voulu régler, gouverner despotiquement des contrées dont on n'avait aucune notion. Elles produisaient de l'or; c'était un motif de plus pour resserrer les chaînes d'un peuple éloigné, qui aurait pu soustraire ses richesses, ou appeler quelque nation rivale

pour les partager. On a pris des précautions pour qu'aucune partie n'échappât.

On s'est attaché à cette idée mère, et dès-lors on a éloigné, on a suspecté la fidélité de ceux qui, ayant des connaissances locales, voulaient présenter des idées, des réflexions plus convenables sans doute, mais différentes de celles qu'on avait adoptées.

On a voulu enfin que des peuples situés sous la ligne fussent traités et gouvernés comme ceux qui en sont éloignés de 50 degrés, sans se douter que cela était impossible, qu'il en résultait un tiraillement, dont les effets devaient être opposés à ceux qu'on voulait obtenir.

CHAPITRE XIV.

Erreurs considérables qu'on a commises dans tous les tems, parce qu'on ne connaissait pas les Colonies et qu'on a voulu les régler par des lois qui ne leur convenaient pas.

Sully ne voulait point de Colonies ; il semblait prévoir les fautes et les malheurs qui en résulteraient.

En effet, c'est par cette cause que l'illustre Christophe Colomb a été proscrit et jeté dans les fers.

C'est par une semblable erreur, que les terribles Espagnols ont cru que les indolens et faibles Mexicains avaient la même force que les hommes d'Europe, qu'ils devaient avoir la même religion, les mêmes lois ; c'est ainsi qu'ils ont excédé, rebuté vingt millions d'hommes qui ont disparu, et dont la race est anéantie.

C'est ainsi que les hommes célèbres qui connaissaient, qui avaient tout disposé pour vous faire jouir exclusivement des richesses

de l'Indoustan, n'ont pas été écoutés, qu'ils ont même été proscrits, qu'on a perdu avec eux tout le crédit qu'ils avaient eu le talent d'obtenir, et que vos rivaux, profitant de vos fautes, se sont exclusivement emparés des richesses immenses que vous avez laissé échapper.

C'est ainsi qu'un gouverneur général des Antilles rendit, le 26 mai 1639, une ordonnance pour arracher tout le tabac, sans en conserver une seule plante, sous quelque prétexte que ce fût, sous peine de confiscation d'habitation, ainsi que des hommes blancs ou femmes, noirs ou indiens qui s'y trouveraient, sous peine d'amende arbitraire et de prison pendant un an. Trouverait-on dans les annales de la folie une autre loi qui approchât de celle-ci ?

C'est ainsi qu'un ministre de la marine écrit, le 26 février 1698, au gouverneur général des Colonies, pour l'exhorter à empêcher la multiplicité des établissemens en sucrerie, attendu, est-il dit dans sa lettre, que cela nuit aux établissemens de coton, tabac, etc. Y a-t-il de contradiction plus frappante que celle que l'on trouve dans ces deux lois ?

C'est ainsi qu'un arrêt du conseil-d'état du

20 juin 1698, voulant favoriser la culture du tabac, mais favoriser davantage le monopole, dit qu'on en achetera jusqu'à 700 mille livres pesant, à 16 livres le cent, mais que, si on en fait davantage, il sera en pure perte, et que cette perte sera répartie sur tous les cultivateurs. Quel genre d'encouragement ! (*Voyez* Moreau de Saint-Méry. *Lois et constitutions de Saint-Domingue.*)

C'est ainsi que le ministre Choiseul ayant voulu *coloniser* à la Guyanne, c'est-à-dire, sous la ligne, avec des hommes du nord, a sacrifié, il y a trente-six ans, douze mille Acadiens promptement enlevés par le climat, et par toutes les folies de ces entreprises qui ont coûté 30 millions.

C'est ainsi qu'on a cru faire une acquisition importante, en réunissant la partie espagnole de Saint-Domingue à la Colonie française, tandis que cette opération met le comble aux malheurs de ces contrées, ainsi que je le démontrerai dans le chapitre suivant. On verra que cette opération conduit à priver Saint-Domingue de bestiaux et de numéraire.

C'est ainsi que les colons ont été calomniés; c'est ainsi qu'une secte célèbre qui a puissamment influé sur vos dernières déterminations,

les a peints comme des bourreaux, comme des aristocrates forcenés, dont la vie entière était un tissu de crimes qui ne pouvaient être expiés que par les massacres auxquels elle a excité les nègres, et qu'ils ont trop fidélement exécutés; c'est ainsi que cette précieuse population a été proscrite, égorgée, anéantie, ruinée, dépouillée de ses propriétés, pour en revêtir ses bourreaux qui les ont détruits dans un instant. O délire inconcevable! Vous avez exterminé ceux qui vous enrichissaient, pour enrichir ceux qui vous ruinent.

Vous avez détruit la fortune de vos compatriotes, de vos amis, de vos parens, de vos frères, pour adopter des sauvages, des barbares couverts de sang et de crimes. De simples allégations, des accusations dénuées de preuves, incroyables sous tous les rapports, des calomnies dictées par des forcenés soudoyés par vos ennemis, ont suffi pour vous déterminer au parti le plus inoui, le plus extraordinaire; et les décombres, le sang, le carnage, les cendres et la destruction qui frappent tous les sens, ne vous persuaderaient pas encore que vous vous êtes égarés de la manière la plus funeste! Tant de malheurs ne vous feraient pas revenir sur vos pas! Vous croiriez que

les colons ont mérité un sort aussi cruel, et vous vous en défieriez encore!

Apprenez donc à les connaître, à les mieux juger; apprenez qui de vous ou d'eux s'est trompé ou a eu tort. Ce ne sont point les colons qui ont fait les nègres esclaves, c'est vous-mêmes qui êtes allés les acheter en Afrique; c'est vous-mêmes qui, par vos lois, avez déterminé la mesure de contrainte pour les punir et les porter au travail, et vous vous êtes obligés de protéger les maîtres, et, à cet égard, vos lois ont toujours annoncé le peu de connaissance que vous aviez des hommes et des choses de ces contrées.

C'est vous qui avez reçu tous les avantages, tous les produits de leur travail, et ils ont été énormes.

Vous avez reçu sur-tout un milliar en deniers comptans pour les cinq cents mille noirs que vous avez vendus à Saint-Domingue.

Ensuite vous avez dit qu'aucun individu, aucune nation, n'avaient jamais eu le droit de vendre un homme.

Ainsi, sans remettre le milliar que vous aviez reçu des colons par la vente de cinq cents mille noirs, vous avez anéanti dans leurs mains quatre milliars de biens-fonds qui

sont aujourd'hui sans valeur, puisqu'il ne reste plus qu'une population qui, loin de travailler et produire, a tout renversé, tout anéanti, et n'a plus d'autre intention que d'exterminer le reste des colons qu'ils n'ont pas encore dévorés et que vous vous étiez obligés de protéger.

Rappelez-vous en effet que nos prédécesseurs fuyant les persécutions, se rendirent maîtres de ces contrées; que depuis long-tems ils en étaient souverains, lorsqu'oubliant vos premiers torts, désirant s'unir avec vous, privativement aux Anglais qu'ils pouvaient préférer, ils firent avec les Français un contrat par lequel ils s'obligèrent d'échanger leurs denrées contre les produits de votre industrie. Vous vous engageâtes en outre à les protéger, etc. Les clauses de ce contrat ont elles été observées? Oui, par les colons; ils vous ont gorgés de richesses et de biens.

Mais vous, qu'avez-vous fait? Des lois incohérentes et bizâres; établi un monopole destructeur. La faiblesse de votre marine, loin de les protéger, les a exposés à tous les dangers, à toutes les privations pendant toutes les guerres; et, en dernier lieu, qu'avez-vous fait?.. Je m'arrête, je ne pousserai pas plus loin ce parallèle;

on n'aime pas ceux à qui on a fait tant de mal; vous êtes trop puissans, et nous sommes trop malheureux; je craindrais de vous faire rougir de colère ou de honte, l'une et l'autre seraient encore dangereuses.

Mais au moins écoutez-nous, et puisque tout atteste que vous ne nous connaissez pas, ne veuillez pas encore faire nos lois sans nous consulter; ce serait joindre le mépris et l'outrage à tous les moyens d'erreur les plus funestes.

Les colons d'aujourd'hui ne sont plus ces hommes grossiers du premier tems; ils ont reçu parmi vous la même instruction que vous-mêmes; ils ont, en outre, cette connaissance du pays que vous n'avez pas, et qui pourtant est indispensable; il y va de votre intérêt comme du leur; ils désirent s'unir plus étroitement encore avec vous. Considérez que ceux qui viennent d'être détruits, étaient des hommes très-précieux, que vous ne remplacerez pas sans pertes, et qu'il est tems de faire cesser leurs souffrances.

Ils étaient des Français comme vous, ils étaient vos compagnons, vos frères, vos amis; les besoins, la misère qui, dans vos climats, excitent tant d'efforts, occasionnent

tant de crimes, cette misère n'existait point dans ces contrées heureuses. Ceux qui les ont long-tems habitées, vous diront que les grands crimes y étaient inconnus, qu'on y dormait au rez-de-chaussée, sans fermer ni portes ni fenêtres, seul, dans les villes comme dans les campagnes, au milieu d'une multitude d'esclaves; ils vous diront que nulle part la charité, l'hospitalité, la générosité n'étaient autant en honneur qu'à Saint-Domingue. La nature y adoucit tout; elle porte à la bienfaisance. Les peuples indigènes que les Espagnols ont détruit, en sont la preuve : on n'y trouve aucune bête fauve, aucun animal venimeux; le serpent même, quoique d'une grosseur énorme, n'y est pas malfaisant. Et l'on veut que le Français, le plus doux, le plus aimant, le plus sensible, le plus généreux des peuples, y soit transformé en bête féroce, sous un climat où les glaces, les frimats sont inconnus, où, pendant toute l'année, il n'y a d'autre neige que celle des fleurs!

Quand cessera-t-on de nous calomnier? Jusques à quand méconnaîtra-t-on nos mœurs et l'influence bénigne du climat? Quand cessera cette manie terrible de juger ce qu'on ne connaît pas?

Si vous aviez examiné l'intérieur des habitations, vous auriez vu avec quelle profusion on prodiguait les soins, les remèdes envers les esclaves malades; vous y auriez trouvé des hôpitaux aérés, sains, et d'une étendue telle qu'on n'en trouve que rarement dans vos villes du troisième ordre. Si à ces faits vous ajoutez les considérations de l'intérêt particulier, qui, comme vous le savez, sont très-puissantes, vous concevrez combien doivent être fausses les accusations dont on a chargé les colons.

En effet, supposons que, lorsqu'il y avait des seigneurs de paroisse parmi vous, la loi les eût condamnés à une amende de mille écus chaque fois qu'il serait mort un de leurs vassaux : l'on aurait été fort assuré sur les soins, sur les moyens que chacun aurait employés pour les conserver, pour prolonger leur existence. Eh bien! une pareille loi pèse d'une manière irréfragable sur les colons, car, en perdant un esclave, ils perdaient mille écus, et souvent beaucoup plus. Il est donc certain que, d'un côté, l'intérêt particulier, de l'autre, l'influence et la douceur du climat démentent les calomnies des détracteurs des colons.

Mais, dira-t-on, il y a des hommes cruels dont il faut contenir l'autorité dangereuse ; et la population de ces contrées devrait être plus considérable, si l'on n'y commettait pas des excès qu'il faut réprimer.

Sans doute il y a eu de tels hommes ; mais j'ose affirmer qu'ils étaient très-rares, et j'assure qu'à Saint - Domingue les actes de violence étaient moins fréquens qu'ils ne le sont en France ; qu'il s'y trouvait moins d'hommes qui abusaient, qu'il n'y a parmi vous de pères et d'époux tyrans de leurs familles, et que la dépopulation et les malheurs dont vous vous plaignez, venaient des vices du gouvernement, qui n'a jamais connu ni apprécié ces contrées.

Quelques colons ont sans doute osé faire des exécutions, et je suis bien éloigné de les approuver ; mais, en les accusant, qu'il me soit permis d'en exposer les motifs, puisqu'ils tendent à atténuer le crime, à offrir des hommes plus malheureux que coupables, à démontrer enfin qu'ils étaient plutôt occasionnés par le vice du gouvernement, que par le fond d'un mauvais caractère.

Les nègres, ceux d'Afrique sur-tout, étaient habiles dans l'art de manier, de préparer les

poisons ; et ils savaient en faire un usage d'autant plus funeste, que les preuves du crime étaient plus difficiles à acquérir que dans aucun autre pays, par la rareté des hommes reçus en témoignage, car il ne fallait pas compter sur les nègres eux-mêmes : ils avaient une telle superstition, une telle frayeur des sorciers, ils étaient tellement persuadés de leur puissance magique, et de leur vengeance à laquelle ils ne pouvaient pas échapper, que rien au monde n'aurait été capable de les déterminer à une accusation contre les coupables.

Un colon seul, sur son habitation, au milieu de deux ou trois cents nègres, voit le poison moissonner ses troupeaux, ses nègres, ses mulets, quelquefois par cent, deux cents dans une nuit. Il épie, il cherche, il découvre, ou croit en découvrir l'auteur, il l'envoie aux tribunaux ; le juge l'interroge, demande des témoins, ne trouve point de charges suffisantes, et renvoie l'accusé à son maître ; car il faut savoir que dans les Colonies la loi criminèle était la même qu'en France ; que les nègres étaient jugés par les mêmes formes qu'un duc et pair en France.

Que doit faire le malheureux colon, s'il est convaincu que son nègre est empoisonneur ?

Il ne peut se dissimuler qu'il s'en est fait un ennemi direct et implacable, par le genre d'accusation qu'il a intentée contre lui. Cependant il ne peut le renvoyer, car il est attaché à la glèbe; il ne peut même pas l'affranchir, la loi ne le permet pas : d'ailleurs ce serait répandre la peste ailleurs, et enfin, en se détachant de son autorité sur un ennemi aussi dangereux, il courrait encore de plus grands risques pour lui-même, pour sa femme, ses enfans ses nègres, et tous les êtres vivans qui lui appartiennent, parmi lesquels l'empoisonneur peut avoir des intelligences cachées et dangereuses.

Sans cesse poursuivi par des craintes aussi terribles, c'est dans de telles circonstances que quelquefois il est arrivé à des hommes auxquels on n'avait d'ailleurs aucun reproche à faire, d'ordonner et de faire exécuter des nègres qu'ils étaient convaincus être dangereux. Et sans doute le lecteur trouvera dans cette action, toute cruèle qu'elle paraît être, moins un homme féroce, qu'un homme qui se croit, avec raison, exposé aux plus grands dangers pour lui, et pour tout ce qu'il a de plus cher, et qui veut pourvoir à leur conservation.

Voilà les exécutions qui ont eu lieu quelquefois, et je demande si le gouvernement n'a pas le premier tort, en ne donnant pas aux propriétaires les moyens de se débarrasser d'un sujet aussi dangereux; et c'est un objet important que sans doute le gouvernement d'aujourd'hui prendra en grande considération lors du rétablissement futur des Colonies.

J'en parlerai dans les moyens organiques qui seront à la suite de cet ouvrage.

Sans doute aussi il y a eu quelques hommes d'un caractère féroce; mais ils ont été si rares, et ils étaient couverts d'une telle improbation, que ce serait la plus grande de toutes les injustices et l'erreur la plus avérée, que de croire que c'était le caractère dominant; et si jamais il y a eu quelque caste qui ait abusé, c'est plutôt parmi les affranchis qu'on en trouverait, que dans la caste privilégiée. Je pourrais citer plus d'un exemple, si je ne craignais d'allonger cet ouvrage : mais l'on sentira facilement que l'esclave obéissait bien plus difficilement à l'affranchi, dont la couleur, les goûts et l'essence étaient semblables à la sienne, qui peu auparavant était son compagnon et avait les mêmes vices, qu'à celui de la caste

privilégiée, qu'il regardait comme un demi-dieu, soit par superstition, soit parce qu'en effet il lui avait reconnu des principes et la pratique de la justice et de la raison dans un degré plus éminent.

L'affranchi ne pouvait donc s'en faire obéir que par les châtimens et la terreur, tandis que l'opinion de la supériorité suffisait à l'autre.

Quant à la dépopulation dont vous vous plaignez avec raison, vous allez voir que la cause en provient moins des excès que vous attribuez aux colons, que des vices inhérens à la chose elle-même et des fautes du gouvernement.

1°. Le gouvernement n'avait pris aucun moyen pour faciliter la célérité de la traite à la côte de Guinée : il s'ensuivait que les armateurs français y séjournaient long-tems pour compléter leurs cargaisons; que souvent leurs vivres, leurs provisions se vieillissaient, se corrompaient, et que cette mauvaise nourriture altérait la santé des hommes; qu'on en perdait beaucoup, soit en Afrique même, soit peu de tems après leur arrivée en Amérique.

Souvent même les négriers français ne pouvant compléter leurs cargaisons par eux-

mêmes, étaient obligés de les acheter des Anglais qui ne leur donnaient pas ce qu'ils avaient de meilleur.

2°. Les cargaisons étaient toujours composées d'un plus grand nombre d'hommes que de femmes, ce qui diminuait nécessairement les moyens de population.

3°. Des hommes transplantés d'un climat dans un autre différent, fut-il meilleur, éprouvent toujours une crise qui altère leur tempérament, et souvent ce changement en moissone beaucoup. Ce n'était ni la suite de l'incurie, ni des excès, ni de l'esclavage, car cette influence qui était encore bien plus frappante sur les nouveaux venus d'Europe, que sur les noirs d'Afrique, en occasionnait une perte proportionnelle bien plus considérable; tant il est vrai que, pour *coloniser*, il est plus avantageux de passer d'un pays chaud dans celui qui l'est moins, que d'un pays froid dans celui qui est chaud. (*Voyez* l'épreuve faite à la Guyanne, il y a trente-six ans, par M. de Choiseul.)

4°. Le monopole établi sur les Colonies, y a occasionné une disette de subsistances animales, qui était capable d'influer sur la santé de ces hommes, qui, en même-tems

qu'ils étaient éprouvés par le climat, étaient aussi assujétis à un travail pénible auquel ils n'étaient point accoutumés. Une portion de subsistance animale mêlée avec les végétaux qui composent leur nourriture ordinaire, les aurait soutenus.

Mais on se rappellera sans doute que, dès le commencement, les Colonies furent livrées à des compagnies monopoleuses qui y commandaient souverainement, et qui s'occupèrent bien plus de leurs avantages particuliers que de celui de la conservation des hommes et des choses ; qu'après qu'elles furent abolies, les commerçans français obtinrent le privilége exclusif de commercer dans ces contrées, à la charge de leur fournir tout ce qui était nécessaire : mais soit impuissance de tenir cet engagement, parce que le gouvernement n'avait pas lui-même soigné ses pêcheries, soit par tout autre motif, toujours est-il certain que les Colonies ont été privées de subsistances animales, depuis leur origine jusqu'au 30 août 1784.

Ce fut alors qu'en échange des sirops et tafias provenant des sucreries, et qui auparavant étaient perdus par le défaut d'acheteurs, il fut permis d'acheter du commerce,

étranger des subsistances, des animaux vivans, des bois, etc.

Les étrangers ont apporté des quantités prodigieuses de tous les objets; rien n'est resté, tout a été consommé, distribué aux nègres. Il n'a pas fallu employer de moyens coërcitifs pour cela. Cette conduite de la part des colons, la différence des mortalités entre les années qui ont suivi cette époque, et celles qui les ont précédées, annonce assez que la dépopulation vient des erreurs du gouvernement, et non pas des excès qu'on a calomnieusement attribués aux colons.

C'est ainsi que moi, qui ne m'occupe que du bien de ma patrie, j'éprouverai peut-être des désagrémens pour ma franchise, et pour avair essayé de peindre les erreurs toujours renaissantes du gouvernement sur ces malheureuses contrées, et sur-tout pour avoir combattu cette idole du jour, et défini cette fameuse liberté et égalité des nègres, cette tour de Babel, cette confusion de tous les états, de toutes les personnes, de toutes les capacités, de toutes les couleurs, qui entraîne avec elle tous les désordres et tous les maux de l'anarchie la plus sauvage, la plus malheu-

reuse et la plus destructive de tous les avantages dont on s'était flatté.

Mais loin de moi cette pusillanime appréhension ! Outre que ces dangers sont bien audessus du courage et des idées libérales qui m'animent, je vois, pour les soutenir, l'homme extraordinaire, l'homme trois fois grand qui a déja éteint et réduit en cendres les flambeaux de l'anarchie en France. C'est lui qui, le premier, a dit que les Colonies auraient des lois spéciales ; c'est lui qui a senti que rien n'était plus sauvage, plus inconvenant, plus destructeur, que de vouloir ranger sous les mêmes lois les peuples situés sous la ligne, et ceux qui en sont éloignés de 50 degrés.

Si déja il n'a pas pressenti que la liberté ne pouvait pas être la même pour tous les climats, il ne repoussera pas, il accueillera sans doute les principes que j'ai établis ; il sentira que le travail est la source de toute prospérité, et que là où la nature ne le commande pas, elle a départi aux nations déja civilisées par le travail cette tâche importante, pour conduire à la civilisation ces êtres stupides et paresseux qui languissent dans le malheur pour avoir méconnu cet ordre suprême, qui veut que toutes les choses créées soient travaillées, fa-

connées pour l'usage de l'homme, pour perfectionner son intelligence, et le conduire au point de reconnaître et d'adorer l'auteur de tant de bienfaits !

C'est donc à lui que j'adresse ces réflexions. Puisse-t-il être pénétré des importantes vérités qu'elles contiennent !

S'il les adopte, je lui adresserai pareillement le plan de restauration et de réformation qui convient à ces établissemens. Je connais tous les abus, je n'en épargnerai aucun. Au lieu de 64 l. que reçoit le manœuvre d'Europe sous un ciel rigoureux, le nègre plus heureux recevra environ 180 livres; et comme il coûte 2000 livres à son maître, comme cette somme doit porter un intérêt de 15 pour cent, on verra que chacun coûte à son maître 478 liv. par an, et certes une pareille dépense peut, sans injustice, être compensée par le travail.

Mais auparavant je vais faire connaître combien est grande l'importance de remettre aux Espagnols la partie de Saint-Domingue qu'on a mal-adroitement réunie à la partie française.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

De la réunion de la partie espagnole de Saint-Domingue à la partie française de la même île.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Il est désagréable sans doute de n'avoir à parler que des fautes que les Européens ont commises dans la formation de leurs Colonies d'Amérique.

Mais celle dont il s'agit ici est d'une telle importance ; elle démontre d'une manière si évidente que jamais la France n'a eu la véritable connaissance des moyens qui seuls pouvaient faire prospérer ces précieux établissemens, qu'il est impossible de passer sous silence l'énorme faute qu'elle a faite, lorsqu'elle a ajouté la partie espagnole à sa colonie de Saint-Domingue, puisque, loin de rien ajouter à son ancienne prospérité, cette acquisition ne peut que lui nuire, en occasionnant des dépenses énormes sans utilité, et

en enlevant à son ancien territoire les seules ressources qui lui restent, et qui lui sont plus nécessaires que jamais.

Cependant on a cru, par cet agrandissement, obtenir de grands moyens de prospérité; en triplant le territoire, on a cru pouvoir tripler les productions.

On a cru qu'il en était de ces contrées comme de celles de l'Europe, où, lorsqu'on fait la conquête d'un pays, on y trouve une population, des établissemens formés, qui augmentent subitement la puissance et la richesse du vainqueur. Il était naturel et très-facile de croire que si l'on met un grand prix aux conquêtes, par les efforts, le sang et les dépenses qu'elles coûtent, celle-ci qui a été faite sans dépenses, sans effusion de sang, qui est contiguë, qui est extrêmement fertile et qui triple l'étendue du territoire, ne pouvait être que le fruit d'une grande conception, d'une politique extrêmement sage, et que, par cette raison, elle méritait les plus grands éloges, les plus grands applaudissemens.

Toute la France a dû le croire, la plupart des colons le croient aussi.

Mais en démontrant, ainsi que je vais le faire, que toutes ces espérances sont illusoires,

que cette opération est fausse, nuisible et dangereuse, on verra combien les combinaisons sur ces contrées, sont différentes de celles des autres pays, et combien on est obligé de consulter ceux qui les connaissent, qui les ont pratiquées, même dans les circonstances qui paraissent les plus évidentes et n'exiger aucune précaution.

On sera forcé de convenir de cette vérité à la lecture des principes que je vais poser et des conséquences qui en découleront.

PRINCIPES.

1°. Un territoire sans population, considéré sous les rapports de l'agriculture et du commerce, est au moins inutile, quelqu'étendu et quelque fertile qu'il soit; car, sans population, sans aucun moyen d'en extraire ou d'en obtenir les produits dont il pourrait être susceptible, il ne peut donner aucun objet commerçable.

2°. Si en acquérant un pareil territoire, on perd les avantages qu'on en retirait avant l'acquisition, soit pour la défense du territoire contigu que l'on possédait déja, soit pour ses subsistances ou pour son commerce, on

a fait une acquisition nuisible à celle qu'on possédait déja.

3°. S'il est impossible de peupler le territoire nouvellement acquis, sans énerver, sans dépeupler celui que l'on avait déja, et dont les établissemens étaient déja formés, on a fait une opération fausse et qui peut devenir ruineuse; car on quitte le certain pour l'incertain, on renonce à des établissemens déja formés, et qui ont coûté de grandes dépenses en tems, en hommes et en argent, pour s'élancer dans d'autres dépenses du même genre, dont le succès est incertain, tant par rapport à la salubrité de l'air, que par rapport aux productions d'un sol nouveau, dont les premiers fruits sont ordinairement mal sains et souvent mortels.

Ces principes sont incontestables, et les conséquences que j'en ai tirées seront justes, si les circonstances de cette acquisition sont les mêmes que celles que je viens d'exposer.

C'est ce que je vais prouver par les faits et par le raisonnement, que je ferai précéder par quelques réflexions qui appartiennent à mon sujet.

CHAPITRE PREMIER.

Exemples qui prouvent qu'une possession territoriale est ruineuse lorsqu'elle est disproportionnée avec les moyens de population.

Si la possession d'un territoire vaste et fertile était un moyen suffisant de puissance et de richesse, le roi d'Espagne serait le plus puissant et le plus riche de tous les potentats de la terre, car le soleil n'est jamais absent de ses vastes domaines ; il possède seul une étendue de deux millions de lieues carrées, c'est-à-dire, une surface soixante-dix fois plus étendue et beaucoup plus fertile que la France.

Et cependant, au lieu d'être le plus puissant, il est au contraire un des plus faibles souverains du monde. Ses états, même ceux d'Europe, sont à la merci de la première puissance qui voudra s'en emparer. Ceux d'Amérique seront, quand la France le voudra, une ferme qu'elle fera exploiter à son profit,

de la même manière que l'Angleterre fait exploiter le Brésil, etc. par les Portugais.

Les vices de son vieux gouvernement contribuent sans doute à son infériorité; mais on peut assurer qu'elle vient plus directement de sa folle ambition d'occuper un vaste territoire qui a épuisé sa population, engourdi son industrie, et que tout son or n'a servi qu'à affaiblir l'Espagne, à la rendre inerte et tributaire de toutes les nations laborieuses, qui ont envahi son industrie, et avec elle son or.

A quoi servent en effet quelques millions d'Espagnols qui sont allés s'engloutir et s'abâtardir dans de vastes déserts, qui exigeraient plusieurs centaines de millions d'hommes pour être médiocrement peuplés? Que reste-t-il entre leurs mains des quarante milliars que le Portugal et l'Espagne ont extraits de leurs mines? Après avoir excité l'industrie des autres nations, ils sont allés s'enfouir dans l'Inde, pour devenir la proie de la seule Angleterre.

Tel a été le fruit de son ambition; telle est l'expiation des vingt millions d'Américains qu'elles a sacrifiés à sa cupidité.

Si, au lieu de disséminer ses sujets sur le

nouvel hémisphère ; si au lieu de bâtir à grands frais une multitude de villes et de fortifications qui sont éparses sur cette immense surface et qui ne servent qu'à l'affaiblir, l'Espagne connaissant mieux ses forces, se fût contentée de posséder Saint-Domingue ou Cuba; si elle y eût fait la dixième partie des dépenses que lui coûtent ses immenses possessions; si elle eût versé dans une seule de ces deux îles le quart des dix millions d'hommes qui sont perdus dans le continent d'Amérique; si elle y eût introduit un bon gouvernement, elle aurait pu avec avantage abandonner le reste du nouveau monde aux nations ambitieuses de l'Europe, qui n'auraient pas manqué d'aller s'y épuiser. Cette puissance aurait conservé la prépondérance qu'elle avait lorsqu'elle visait à la monarchie universelle; elle serait la plus riche, la plus puissante des nations colonisantes; sa population d'Europe serait double de ce qu'elle est; elle aurait conservé l'industrie dont elle avait alors la possession exclusive, et elle serait sans doute la première puissance de l'Europe, ainsi qu'elle l'était, lorsque, sous Charles V, elle alimentait le luxe étranger de l'industrie espagnole; lorsque Séville seule, suivant dom

Ustariz, renfermait soixante mille métiers à soie; lorsque les draps de Ségovie et de Catalogne étaient les plus recherchés et les plus beaux de l'Europe; lorsque dans une seule foire de Médine, il se négociait 450 millions de valeurs en lettres-de-change, suivant un mémoire de Vallé della Cerda, sous Philippe II.

L'ambition d'une vaste domination, la cupidité de l'or, la manie de vouloir donner ses propres lois à des peuples différens, ont hâté sa décrépitude; et tel devait être le résultat infaillible d'une aussi fausse combinaison.

Cependant, et quoique les mêmes causes dussent produire les mêmes effets, quoique cet exemple soit terrible, l'on n'est pas corrigé de l'ambition d'avoir des possessions au-delà de ses forces; nous aussi, nous voulons nous agrandir; à nos immenses possessions de la Guyanne et de nos autres Colonies, nous avons voulu ajouter tout Saint-Domingue, sans considérer que ce n'est pas une grande étendue de territoire qui donne la puissance et la richesse, mais qu'il doit être proportionné à la population qu'on peut y établir et conduire au travail; car un territoire dix fois plus étendu que sa population n'a pas une utilité différente

que celle qui résulterait d'une population semblable sur un territoire dix fois moins étendu.

Il peut même arriver que la population étant disséminée sur une grande étendue, soit moins forte, moins productive, plus difficile à gouverner et plus dispendieuse, qu'une population semblable qui serait plus rassemblée, parce que cette dernière serait plus à même de se secourir, de se communiquer les lumières et les autres avantages qui dérivent de la réunion des hommes en société.

Mais appliquons ces vérités à la question qui nous occupe.

Que veut-on faire du territoire espagnol? C'est sans doute pour en retirer du sucre, du café, du coton, de l'indigo, etc. afin d'augmenter nos jouissances, notre prospérité, nos moyens de commerce, de navigation, de puissance et de richesse.

Eh bien! je vais démontrer qu'on s'est encore trompé; pour cet effet, prouvons que l'ancien territoire français de Saint-Domingue est plus que suffisant pour recevoir et occuper plus utilement une population plus considérable que toute celle dont la France peut disposer.

Cette preuve une fois acquise, j'aurai trouvé la solution du problème; savoir, que

nous n'avons pas besoin du territoire espagnol pour obtenir toute la richesse, toute la puissance que nous désirons.

Et comme pour acquérir cette prospérité, il faut beaucoup moins de dépense chez nous que sur le territoire espagnol; comme cette manière est plus sûre, qu'elle expose moins la santé des hommes, qu'elle est plus facile à gouverner et à défendre, sans doute on lui doit la préférence.

J'entre en matière.

CHAPITRE II.

Territoire de la partie française de Saint-Domingue et sa division.

La partie française a une superficie de mille huit cents lieues carrées ; savoir : la partie du Nord, une longueur de cinquante lieues, sur une largeur moyenne de douze lieues. . . . . 600 lieues carrées.

Celle du Sud, soixante-quinze lieues sur douze. 900

Celle de l'Ouest est comprise entre les deux premières, et forme un golfe de trente lieues sur dix. 300

Total. . . . . 1800 lieues carrées.

Dont plus de la moitié est en montagnes et occupe. 1080

Le surplus est en grandes plaines contiguës qui occupent 720

Total des plaines et des montagnes. 1800

Des Montagnes.

Parmi les terres des montagnes, il en est qui sont arides, d'autres sont très-fertiles, et une partie a été dégradée, épuisée par la culture du cafier. Cette dernière n'est plus propre que pour les pâturages et pour la production des subsistances.

Pour bien entendre cette cause de la dégradation des terres, je dois parler d'un phénomène qui est particulier à Saint-Domingue et à quelques-unes des contrées qui sont situées entre les tropiques; il mérite attention.

Je dirai donc que, tandis que l'eau de la pluie qui tombe annuellement à Paris, ne s'élève communément qu'a dix-huit pouces, celle qui tombe à Saint-Domingue, est de cent cinquante pouces, et quelquefois de trois cent cinquante pouces dans certains cantons de montagnes, et que la plupart des plaines n'en reçoivent ordinairement que 50 pouces.

Ici, leur inégale distribution, jointe à la grande évaporation excitée par la chaleur, est cause que l'on se plaint souvent de la sécheresse; et cela ne paraîtra point étonnant, lorsqu'on saura que quelquefois le quart de la

pluie des plaines tombe dans un seul jour et par un seul orage.

Rien n'égale le ravage et les dégradations occasionnées par ces immenses eaux sur les terres cultivées, sur-tout lorsqu'elles ont une pente prononcée.

Tout porte leur empreinte, et c'est le moyen dont la nature s'est servi pour former les plaines d'alluvion qui portent nos plus riches cultures.

L'on reconnaît une proportion constante et uniforme entre l'étendue des plaines et celle des montagnes pluvieuses qui sont inclinées vers les rivières particulières qu'elles ont formées, en comblant les profondeurs de la mer à chacune de leurs embouchures.

Cette proportion est ordinairement de 6 à 1, c'est-à-dire, que six lieues de montagnes ont donné naissance à une lieue de plaine.

D'après cette explication, il est facile de concevoir que, lorsque les effroyables pluies tombent sur des montagnes rapides, dont le sol est ameubli par la culture, la dégradation de la couche végétale doit être immense, et que cette dégradation est d'autant plus rapide, que ce premier sol est presqu'entière-

ment composé des débris végétaux et animaux.

Il en résulte que les établissemens à café qui sont dans les montagnes, ne peuvent avoir qu'une durée limitée, et par cette raison ils exigent une distribution du sol qui soit telle, qu'il n'y en ait qu'une cinquième partie en culture, afin que, lorsqu'une première plantation vient à fléchir par les dégradations, elle puisse être remplacée par une plantation nouvelle que l'on fait sur un nouveau défrichement, et ainsi de suite, afin d'obtenir un revenu égal pendant un certain nombre d'années qui sera d'un siécle, si la distribution du terrain est faite de la même manière que je viens de le dire, parce que la durée de chaque plantation est ordinairement de vingt à vingt-cinq ans, suivant que la couche végétale est plus ou moins épaisse et légère, que la pente est plus ou moins rapide, etc.

La recherche des moyens de préserver les terres de cette terrible dégradation, est bien digne de fixer l'attention des savans.

Il est difficile d'indiquer au juste la quantité des terres de montagnes qui serait encore propre à la culture du cafier. Les derniers recensemens sont si fautifs à cet égard, que l'on

ne peut y ajouter foi. Suivant eux, la superficie totale de cette Colonie ne serait que de sept cent soixante-onze mille deux cent vingt-cinq carreaux, ce qui est évidemment erroné ; car la surface de la partie française étant de dix-huit cents lieues carrées, de deux mille deux cent quatre-vingt-deux toises, elle doit contenir nécessairement deux millions sept cent soixante mille carreaux de terre. (le carreau ayant une superficie de cent vingt-deux mille cinq cents pieds carrés.)

On ne peut donc aucunement compter sur de tels renseignemens, et il faut avoir recours à l'évaluation et au raisonnement.

Comme le même recensement porte que les terres en bois et celles qui sont plantées en café, s'élèvent à trois cent quatre-vingt-huit mille carreaux, et comme il y avait encore des terres inconnues que l'on concédait tous les jours, je prendrai sur cela mes bases, et porterai le tout à cinq cent mille carreaux, dont une certaine quantité est ou mauvaise ou dégradée, que j'évalue à deux cent mille carreaux qu'il faut retrancher de la culture ; il n'en restera plus que trois cent mille, dont un cinquième, c'est-à-dire, soixante mille carreaux qui peuvent, à la première époque, être

plantés en café. Je n'admets donc que la cinquième partie des mille quatre-vingts lieues de montagnes pour cette culture, dont une vingt-cinquième partie seulement pour les premières plantations, le reste étant réservé pour les renouveler; et certes ce calcul est très-modéré.

Cependant ces soixante mille carreaux sont plus que suffisans pour donner des productions bien au-dessus de tous vos moyens de population, etc.

Car chaque carreau, avec la culture ordinaire qui est fort éloignée de la perfection dont elle est susceptible, produit au moins trois milliers de café, ce qui fait, pour les soixante mille carreaux, cent quatre-vingt millions pesant de cette graine qui, à 15 sous la livre, produirait la somme énorme de 135 millions.

Il ne manque donc que des bras pour tripler vos productions sur votre propre sol, et vous n'avez pas besoin d'un autre territoire pour en verser dans le commerce au-delà de la consommation, ainsi que cela est déja arrivé pour cette même graine, lorsqu'on n'en faisait que quarante millions pesant. Vous avez déja plus de terre que de cultivateurs.

En triplant vos produits, ce qui est plus difficile aujourd'hui que jamais, votre territoire à café durerait plus d'un siécle, et alors il serait temps de vous pourvoir d'autres terres.

Plaines.

Si la dégradation que subissent les montagnes est affligeante, il est du moins consolant de voir que les énormes pluies qui produisent cet effet sont un moyen de prospérité et d'accroissement pour les plaines, puisque c'est à ces dégradations qu'elles doivent leur création et leur merveilleuse fertilité.

Il en a coûté sans doute de grands travaux, plusieurs milliers d'hommes, beaucoup de combinaisons bien ou mal faites, pour les dessécher, les arroser, les garantir des torrens, les défricher, les amender, et sur-tout pour y élever ces milliers d'établissemens et de manufactures magnifiques qui ont causé l'admiration, excité la jalousie de nos rivaux et provoqué la haine et les combinaisons perfides, sources de notre ruine. Mais enfin, quoique les plantations et les bâtimens soient ruinés, tous les grands travaux, tous les ouvrages, par le moyen desquels on a assaini le ter-

rain, et qui ont coûté la vie à tant de milliers d'hommes, doivent encore exister; cela seul doit mériter la préférence sur des déserts mal sains, sur lesquels il faut tout créer, tout faire, et cette considération est de la plus grande importance.

Je dis que toutes ces choses doivent exister, parce que les unes sont indestructibles, et que la destruction des autres coûterait trop de peines à des paresseux qui ne sont pas capables d'un semblable effort.

Nous avons déja vu que la partie plane de Saint-Domingue français, est de sept cent vingt lieues carrées pour cette partie du territoire où les voitures peuvent rouler et communiquer ensemble.

Mais au milieu des montagnes, l'on trouve des bassins, de petits vallons dont le sol est aussi excellent que celui de la Limagne d'Auvergne. On peut les évaluer à quatre-vingts lieues carrées; ce sera donc en tout huit cents lieues carrées en plaines. Ces dernières ne sont pas propres à la culture du sucre; la difficulté des charrois en empêche, elle serait trop coûteuse; mais elles sont propres pour l'indigo et pour d'autres denrées d'un grand prix sous un petit volume, parce qu'elles

peuvent être transportées au loin, sans que les frais de transport altèrent sensiblement le produit net.

Par cette raison, nous allons supposer que les vallons épars ainsi qu'une quantité de petites plaines, seront consacrés à la culture du coton, de l'indigo, de la cochenille, etc. et les autres seront dévolues aux sucreries.

Plaines de la partie du nord.

Nous avons l'avantage de connaître assez exactement l'étendue des plaines, pour qu'il n'y ait point d'erreur dans le calcul que nous allons présenter. La partie du nord qui est la plus montueuse des trois, contient quatre-vingt-dix lieues carrées, depuis la rivière du Massacre, jusqu'au port Margo.

Un tiers passe pour stérile, parce que le défaut de population a empêché de lui donner tous les soins qui le rendraient susceptible d'y cultiver la cochenille, le coton et même l'indigo; mais, d'un autre côté, il y a des terres dont l'abondance et la fertilité ont attiré les capitaux et la population par préférence aux terres médiocres.

Il ne restera donc que soixante lieues car-

rées pour la culture des cannes à sucre, encore faut-il en retrancher un tiers pour les vivres et pour les pâturages que chaque sucrerie doit avoir près d'elle. Ce sera donc quarante lieues carrées ou soixante mille carreaux qui peuvent être plantés en cannes dans cette seule partie de l'île. Déja il y existait plus de trois cents sucreries, et plus d'un quart du sol n'attendait que des bras, des capitaux pour en établir d'autres.

La qualité du sol n'est pas par-tout la même; il est quelquefois excellent, mais une certaine quantité est ou de médiocre qualité ou moins bonne ; et c'est par cette raison que je n'en évaluerai le produit annuel que sur le pied de trois mille livres de sucre brut par carreau; ce qui fera, pour cette seule partie, un produit annuel et moyen de. . . . . 180 millions de sucre.

Le port de Paix a deux mille carreaux d'un sol plus égal à mettre en cannes, indépendamment des vivres et des pâturages, lesquels, à trois mille livres de sucre brut par carreau, peuvent

180 millions de sucre.

Ci contre. . . .	180 millions de sucre.
produire, avec des moyens suffisans.	6
TOTAL du produit en sucre brut dont les plaines de la partie du nord sont susceptibles.	186 millions de sucre.

Plaines de la partie de l'ouest.

Celle de l'Artibonite est une petite Egypte; elle aussi son Nil qui a des crues périodiques et souvent dangereuses, parce qu'on n'a encore fait aucuns travaux pour diriger les eaux à l'avantage des cultures.

Une dépense de 2 ou 3 millions arroserait, donnerait des moulins à une superficie excellente qui a quarante-cinq lieues carrées, : alors cette seule plaine produirait plus de richesses que la plupart de nos autres Colonies.

De ces quarante-cinq lieues carrées, il en faut déduire un tiers pour les subsistances; il en restera donc 30 mille, ou 45 mille carreaux, qui, par rapport à l'excellence et l'uniformité d'un sol d'alluvion, peuvent être évalués à 5000 lb. de sucre brut par carreau, ci. . . . . 150 millions de sucre.

De l'autre part. . 150 millions de sucre.

Je ne fais point entrer dans ce calcul la grande plaine des Gonaïves, parce que les pluies y sont rares, que les rivières ont peu d'eau dans certaines saisons. Je ne parle pas non plus des plaines de Jean-Rabel, du Gros-Morne, de Saint-Marc, du Mont-Rouhi, etc. parce qu'elles sont censées dévolues aux autres cultures, quoique toutes aient déja de belles sucreries.

Mais je dois parler de l'Arcahaye et des Vases qui ont une petite plaine de sept lieues carrées, du sol le plus excellent et le plus extraordinaire pour la quantité de sucre qu'il produit.

Comme il a l'avantage de l'arrosement, d'être au bord de la mer, d'être adossé à des montagnes qui lui fournissent abondamment des subsistan-

Ci contre. . . . . 150 millions de sucre.

ces et des pâturages, sans être obligé d'y employer autant de terre que dans les autres cantons, nous évaluerons à 6 lieues ou neuf cents carreaux le terrain qu'il peut mettre en cannes, dont chacun peut facilement produire 6,000 lb. de sucre brut, ce qui fait. 54

Le canton de la Croix-des-Bouquets, vulgairement appelé le Cul-de-Sac, a une superficie excellente de vingt-six lieues carrées; mais il est privé de pluies pendant une partie de l'année, et ses rivières ne contiennent que la quantité d'eau suffisante pour arroser treize mille carreaux, dont il ne faut que retirer ce qui est nécessaire pour les subsistances, attendu que chaque habitation contient, faute d'arrosement, une quantité de terres incultes qui est

204 millions de sucre.

De l'autre part. . . . . 204 millions sucre br.

plus que suffisante pour les pâturages : on doit donc lui attribuer onze mille carreaux pour les cannes, qui, à 5,000 lb. de sucre brut par carreau, produiront. 55

Léogane a une superficie plane de quinze lieues carrées; mais les pluies sont rares, et les rivières ne peuvent arroser que neuf mille carreaux dont il ne faut aussi retrancher que les terres nécessaires pour les subsistances; il restera donc pour les cannes sept mille carreaux, qui, attendu l'inégalité et la petite qualité de son sol, ne seront évalués qu'à 3,000 lb. de sucre brut par carreau, ce qui fera pour cette seule plaine, la quantité de. 21

TOTAL du produit en sucre brut, dont est susceptible la partie ouest de St.-Domingue français. 280 millions de s. br.

Plaines de la partie du sud.

Par les raisons que j'ai déja dites, je ne ferai point mention ici des petites plaines du Grand-Goave, des Baradaires, du Port-Salut; des Côteaux, de Tiburon, des Irois, des Abricots et de Jérémie qui sont plus ou moins étendues et susceptibles de faire du sucre, mais qui, dans mon calcul, sont censées dévolues à d'autres cultures.

Mais le Petit-Goave et le Fond-des-Nègres peuvent mettre en cannes quatre mille carreaux, indépendamment des subsistances et des pâturages; je les évalue à 2,500 lb. de sucre brut par carreau, ce qui produirait. . . . . 10 millions de sucre brut.

La plaine St.-Louis peut, indépendamment de ses subsistances et pâturages, employer six mille carreaux en cannes, qui, à 2,500 lb. de sucre brut par carreau, produiraient. 15

Cavaillon, deux mille cinq cents carreaux à 2,500 lb. environ. 6

31 millions de sucre brut.

De l'autre part. . 31 millions sucre brut.

La plaine des Cayes mérite une attention particulière ; elle n'a jamais été établie depuis la cessation du monopole des compagnies exclusives. Le commerce national ne l'a pas mieux traitée, parce qu'il a trouvé ailleurs des denrées plus rapprochées, plus commodes et d'une meilleure qualité qu'aux Cayes, dont le sol trop neuf, trop bon, trop vigoureux, ne produit que des cannes hydropiques et un sucre de médiocre qualité.

Cette circonstance se présente souvent dans les nouveaux établissemens et fait le désespoir du colon, qui trouve dans une terre trop fertile des produits qui ne valent pas mieux que si sa terre était ingrate. Cette particularité doit être prise

31 millions sucre brut.

Ci-contre. . . .	31 millions sucre brut.

en grande considération dans les projets que l'on forme sur des terres neuves; on éprouverait grandement ce désavantage dans la partie espagnole, qui doit ruiner les premiers qui s'y établiront.

La superficie de la plaine des Cayes est de vingt lieues, dont vingt mille carreaux produiraient 3,000 lb. de sucre par carreau, et le tout	60
TOTAL du produit de la partie du Sud. . . .	91 millions sucre br.

RÉCAPITULATION.

La partie du nord peut produire.	186 millions de sucre.
Celle de l'ouest.	280
Celle du sud.	91
TOTAL du produit en sucre.	557 millions de sucre.

Qui, à 3 liv. le cent, font en argent.	167 milions écus.

De l'autre part. . .	167	millions écus.
A quoi il convient d'ajouter 180 millions pesant de café, qui, à 15 sous la lb., ferait. .	135	
C'est-à-dire, plus que le triple de ce qu'on faisait à Saint-Domingue; et comme il y a bien plus de terre qu'il n'en faut pour tripler le produit des autres denrées, il s'ensuit qu'au lieu de 20 millions qu'elles produisaient autrefois, on peut les porter à.	60	
Par la même raison, les produits des sirops et des eaux-de-vie de sucre doivent aussi être triplés et portés à.	8	
TOTAL GÉNÉRAL des produits dont est facilement susceptible le seul territoire français de St.-Domingue, avec une culture qui peut être améliorée, et en n'y employant que les meilleurs terres.	370	millions écus.

Et j'observe encore que sans diminuer les terres nécessaires pour les subsistances et les pâturages, non-seulement on obtiendrait le produit que j'ai annoncé, mais encore il en resterait une quantité plus que suffisante pour les productions de l'Inde et de la Chine; mais elles exigeraient un surcroît de population, etc.

Tels sont les produits dont est facilement susceptible l'ancien territoire français de Saint-Domingue : je n'ai rien exagéré, je suis même resté au-dessous de ce que l'on peut obtenir avec une meilleure culture.

On voit en effet que sur les mille quatre-vingt lieues de montagnes qui composent la partie française de cette Colonie, je n'en admets que la cinquième partie, tant pour la culture actuelle, que pour celle de remplacement, et que cependant cette petite étendue de territoire peut produire une telle quantité de cette denrée, qu'elle excéderait la consommation; car au lieu de soixante-dix millions pesant en café, on en ferait trois fois plus. Comme dans les tems ordinaires et avec les débouchés avantageux que nous avions, il est arrivé engorgement dans le tems que nous en produisions trois ou quatre fois moins que dans

la supposition actuelle, et sur-tout lorsque nous étions à peu près les seuls, ou au moins les plus grands producteurs de cette denrée, que doit-il arriver lorsque nous en produirons trois fois plus, et que nous nous trouverons en concurrence avec les nations rivales qui aujourd'hui en produisent comme nous, et qui, par les effets de la révolution, ont eu le tems de s'agrandir et d'obtenir sur nous l'ascendant que nous avions sur elles ?

Oui, elles ont habilement profité de notre aberration, que dis-je, elles l'ont provoquée afin de s'enrichir de nos fautes. Leurs Colonies sont aujourd'hui florissantes, tandis que nous sommes à notre début ; et tout annonce que désormais, au lieu d'être les premiers et les plus grands fournisseurs des denrées coloniales, nous serons réduits à notre seule consommation, et certes notre ancien territoire sera plus que suffisant pour cela.

Quant aux cultures des plaines, l'on voit que sur sept cent vingt lieues carrées qu'elles contiennent, je n'en fais entrer que la septième partie pour la culture du sucre.

Et cependant la seule culture de ce petit territoire suffit pour tripler la quantité des anciens produits, c'est-à-dire, pour en ob-

tenir des produits qui excéderaient infiniment tous les moyens de consommation.

Mais avant de les obtenir, il se présente une considération très-importante.

Si autrefois il vous fallait cinq cent mille noirs pour produire environ cent vingt millions de denrées à Saint-Domingue, il vous en faudra le triple ou quinze cent mille pour en obtenir trois fois plus.

Comme, au lieu de cinq cent mille noirs que vous aviez en 1791, il ne vous en restera vraisemblablement pas aujourd'hui plus de cent mille dont on puisse tirer de bons services ; il s'ensuit qu'il vous faudra en acheter quatorze cent mille pour avoir une quantité proportionnelle de travailleurs.

Il vous en faudra même beaucoup plus, afin qu'ils soient moins excédés de travail, et que le nombre des naissances dépasse celui des mortalités : mais avant qu'ils soient acclimatés et formés au travail, il faut s'attendre qu'il en périra au moins un quart; d'où il s'ensuit qu'il faudra en tirer d'Afrique environ dix-huit cent mille à deux millions, pour compléter le nombre de ceux que votre ancien territoire de Saint-Domiugue peut employer bien plus utilement que dans toute

entreprise nouvelle, telle que le territoire espagnol.

Car pour acquérir cette population, et en supposant que le besoin et la concurrence n'en augmentent pas le prix, ce seul objet doit coûter quatre milliars, sans compter les frais de rétablissement des manufactures qui sont détruites.

Mais comme pour acquérir un pareil capital, même avec les anciens revenus de votre Colonie lorsqu'elle était florissante, c'est-à-dire, lorsqu'elle pouvait disposer de quarante millions chaque année, pour les placer en objets productifs de revenu tels que les nègres; comme alors, dis-je, il lui aurait fallu cent ans pour compléter sa population, avant d'avoir besoin d'un nouveau territoire, comment supposer qu'aujourd'hui, dans l'état de dénuement où elle se trouve, elle ait besoin d'un désert pour y former d'autres établissemens?

Et encore, pour arriver à ce degré de prospérité, il faut croire que, pendant tout le cours d'un siécle, le gouvernement ne fera aucune faute; qu'aucune guerre maritime ne gênera le commerce, la circulation des denrées; qu'il y aura des moyens de consommation

proportionnés aux immenses produits que j'ai annoncés, et sur-tout que les commerçans et les colons pleins de confiance dans la stabilité de ces propriétés, se conduiront comme autrefois, c'est-à-dire, que, dans l'espoir d'augmenter leur fortune, ils se condamneront à des privations, et employeront chaque année quarante millions, non en plaisirs frivoles, non en jouissances perdues, mais en capitaux productifs de nouveaux revenus.

Il est plus que probable que quelques-unes de ces causes retarderont la marche progressive des revenus coloniaux; ainsi l'on peut assurer qu'on ne sera pas parvenu, dans un siécle, au point de prospérité que nous avons établi; et la différence qui en résultera, ne sera pas compensée par les avances successives qui toutes sont censées productives de revenu pendant cette durée, et qui, par conséquent, tendraient à abréger le terme que nous avons assigné, dans le cas où rien n'en troublerait le cours.

Il est donc vrai que quand bien même la colonie de Saint-Domingue aurait encore tous les élémens de prospérité dont elle jouis-

sait en 1790, il lui faudrait pourtant cent ans pour avoir besoin d'un autre territoire.

Mais elle est fort éloignée d'un état aussi prospère; sa destruction est telle, qu'il ne lui reste que la carcasse de ses anciens établissemens, c'est-à-dire, ses villes, ses quais, ses ports, ses magasins, ses édifices publics, ses ponts, ses chaussées, ses chemins, ses canaux de dessèchement et d'arrosement, ses aqueducs, ses défrichemens, ses amendemens, ses clôtures, ses plans, ses distributions de propriétés, etc. On sait que les bâtimens, les usines, les manufactures, les maisons, etc., sont détruits, que les bestiaux ont disparu, que les plantations sont anéanties, que la population est fort diminuée, que l'organisation civile n'existe plus, que la métropole est encore incertaine dans ses dispositions. Dans cet état de choses, croit-on qu'il soit possible que les colons aient désormais le même zèle, la même confiance qu'autrefois? Pour rétablir les habitations de manière à leur imprimer quelqu'utilité, il faut des avances immenses; c'est de-là cependant que dépend le bonheur ou le malheur de cette contrée; et il sera vrai de dire que quand bien même tout serait actuelle-

ment rentré dans l'obéissance, son état actuel retarde au moins de cinquante ans l'époque de prospérité que nous avions d'abord fixée à cent ans.

D'où il s'ensuit qu'il s'écoulera encore cent cinquante ans avant que la France puisse disposer avantageusement d'une population et de moyens quelconques d'utiliser une petite portion des déserts de la partie espagnole.

A moins qu'elle n'aille à main armée demander des millions d'hommes à l'Afrique, et qu'elle ne consente d'ailleurs à faire les plus grands efforts pour Saint-Domingue, ce qui n'est pas probable : mais les moyens ordinaires du commerce ne peuvent pas atteindre ce but avant l'époque que je viens d'indiquer, et plusieurs chances doivent même la retarder.

Mais dans cent cinquante ans, la France même ni aucune des puissances de l'Europe auront-elles conservé leur souveraineté dans cet hémisphère? Aucune sans doute ne peut s'en flatter. Je pourrais ici en donner de bonnes raisons, mais elles m'écarteraient trop de mon sujet.

D'ailleurs, lorsque Saint-Domingue français aura obtenu la population qu'il peut oc-

cuper, ses produits n'excéderont-ils pas tous les moyens de consommation? Et, dans ce cas, pourquoi se jetter dans des frais d'établissemens qui seraient sans valeur et sans acheteurs?

Lorsque vos Colonies réunies vous fournissaient pour 200 millions de denrées, vous en versiez pour 150 millions à l'étranger, et vous consommiez le reste. Aujourd'hui vous ne pouvez espérer un pareil débouché, vos rivaux s'en sont emparés; ils fabriqueront à meilleur marché que vous, parce qu'ils sont plus avancés; peut-être serez-vous obligé de vous en tenir à votre propre consommation. Et si autrefois elle n'était que de 50 millions, que ferez-vous, lorsque toutes vos anciennes Colonies, parvenues à toute leur prospérité, porteront la masse de vos revenus coloniaux à 650 millions en argent?

Pourrez-vous augmenter ainsi votre consommation de 12 treizièmes, cela n'est pas possible, car il faudrait que chacun de vos trente millions d'habitans consommât une once et demie de sucre, et à peu près une demi-once de café par jour.

Si l'établissement complet de votre ancienne Colonie exige autant de dépenses et d'efforts

dans tous les genres, et le travail successif de plusieurs générations, combien ne doit pas coûter l'établissement des déserts de la partie espagnole sur laquelle il n'a été fait aucun préparatif, qui est encore au même état où elle fut plongée après l'extermination des indigènes.

Elle contient trois mille deux cents lieues carrées, dont deux mille sept cents en plaines, et cinq cents en montagnes; le sol est plus fertile encore que celui de votre ancien domaine, et cette fertilité même désespérera les premiers entrepreneurs, qui vieilliront, mourront, se ruineront avant d'avoir amorti la fougue d'un terrain trop vigoureux, qui ne produira que des fruits hydropiques et des subsistances mal saines.

Il est vrai que lorsqu'il sera réduit, la septième partie du sol vous produira quinze cents millions pesant de sucre, trois cents millions pesant de café, sans compter le coton, l'indigo, le cacao, les bestiaux, etc. Mais avant d'obtenir de tels produits, il faudra une population de trois ou quatre millions de nègres, dont une grande partie périra dans des travaux d'autant plus mal sains, qu'il faut tout défricher, ouvrir le sein de la terre pour la

première fois ; et l'on sait combien ces premières exhalaisons sont dangereuses, sous tous les rapports, sur un sol aussi fertile. Si à cette première dépense vous ajoutez celle des établissemens publics et particuliers, vous trouverez que six milliars seraient bientôt engloutis ; qu'après s'être ainsi épuisé, on n'aurait qu'une possession précaire, des denrées qui ne trouveraient aucun débouché, faute de consommateurs.

D'où il s'ensuit que cette acquisition est inconsidérée, puisque jamais, dans aucun cas, la France ne peut avoir besoin d'augmenter son territoire colonial ni de se munir actuellement de celui-ci pour y placer à l'avenir de nouvelles Colonies, car elles ne se forment que par le moyen des hommes et de leur travail ; et vous êtes si éloignés d'avoir une population surabondante, qu'il y aurait de la folie de prendre actuellement des dispositions pour y placer des hommes ; enfin, cette fureur de posséder un vaste désert, n'est fondée sur aucune bonne raison ; c'est agir sans savoir ce que l'on fait, et se lancer dans le vaste pays des chimères.

Si je parlais à des personnes qui eussent quelque notion de ces contrées, sans doute

la démonstration que je viens de faire serait plus que suffisante pour les convaincre, et je n'aurais pas besoin d'en dire davantage pour désabuser ceux qui ont pu croire que l'acquisition du territoire espagnol était un grand moyen de prospérité. Mais après avoir prouvé qu'elle ne peut être utile, il me faut encore prouver que cette acquisition est nuisible; c'est ce que je vais faire.

CHAPITRE III.

L'acquisition de la partie espagnole sera nuisible à la France.

On pourra m'objecter que cette acquisition n'ayant rien coûté, on peut la conserver sans y faire de dépense, et que dès-lors il n'y a pas lieu de regretter de l'avoir acquise.

C'est donc encore cette nouvelle erreur qu'il faut combattre.

Lorsque l'Espagne possédait ce territoire, ses troupes et sa marine gardaient les côtes qui lui appartenaient, et qui formaient plus de la moitié de la ceinture de l'île. En gardant les siennes, elle gardait aussi les vôtres, car on ne pouvait parvenir à vos frontières qu'après avoir passé sur son territoire. Comme elle était très-jalouse de cette propriété, parce que c'est la première où Christophe Colomb aborda et proclama la souveraineté des rois d'Espagne, elle la gardait soigneusement, quoique non-seulement elle ne lui produisit rien, mais qu'encore cette possession lui

coûtât 1,700,000 livres par an en sus de son produit fiscal.

Si vous voulez conserver cette propriété, il doit vous en coûter plus qu'à l'Espagne, car vous y aurez désormais plus d'intérêt.

L'Espagne, en perdant ce domaine, était privée d'un objet qui lui coûtait sans rien produire; vous, au contraire, vous perdriez en même-tems l'ancienne et la nouvelle possession.

D'un autre côté, l'ennemi n'avait pas la même ardeur, le même intérêt à attaquer une possession pauvre, sur laquelle il pouvait perdre du monde, soit par l'effet du climat, soit par les embuscades, sans avoir de butin.

Au lieu qu'aujourd'hui, et en supposant que votre partie se rétablisse comme autrefois, il est du moins certain de vous faire beaucoup de mal, et en même-tems d'acquérir un riche butin qui le dédommagera de ses pertes, etc.

Il est donc vrai que, sous ce rapport encore, une acquisition qui ne peut vous être d'aucune utilité, vous deviendra onéreuse, et vous coûtera beaucoup, tant parce que n'étant plus les alliés nécessaires de l'Espagne dans cette partie, vous perdrez les secours qu'elle

vous donnait, que parce que, faute d'une population suffisante, vous êtes obligés d'élever beaucoup de fortifications, d'entretenir à grands frais des troupes, des garnisons que le climat moissonnera, et qu'il faudra renouveler plus souvent que les garnisons espagnoles qui s'acclimataient plus facilement que les vôtres.

Cette acquisition vous coûtera donc des hommes et de l'argent sans rien produire. Mais voici bien d'autres raisons encore qui prouvent que cette acquisition est nuisible.

Les quatre cinquièmes des boucheries françaises étaient fournies par les Espagnols; il ne faut pas croire que le paiement se fît en argent, car ce paiement se faisait en marchandises de fabrique française, et c'est ainsi que vous deveniez, sans vous en douter, les pourvoyeurs des boucheries; et nous verrons ailleurs que vos mêmes marchandises attiraient l'argent des autres Colonies espagnoles, et que cet argent favorisait puissamment votre commerce et cette Colonie.

Votre opération détruit tous ces avantages.

Ce peuple pasteur contribuait encore d'une autre manière à votre prospérité, car, outre la

consommation des boucheries, il fournissait aussi des bestiaux pour l'agriculture, et cet objet essentiel ne pourrait réussir dans la partie française.

Nous n'avions pas, comme les Espagnols, une grande quantité de pâturages naturels. Dans le principe, la plus grande partie des plaines était en marais couverts de bois; d'énormes forêts couvraient des montagnes trop pluvieuses pour le bétail. D'ailleurs, l'activité française ne pouvait pas s'accommoder d'une manière-d'être aussi languissante, aussi peu lucrative que cette vie pastorale, qui ne produit que 5 pour $\frac{0}{0}$, tandis qu'avec de l'activité, du courage et quelques secours, on pouvait, par la culture, espérer une haute fortune.

Il était donc extrêmement avantageux d'avoir à côté de soi des voisins indolens, qui se chargeaient de nous fournir des subsistances et du bétail pour l'agriculture, tandis que les colons français travaillaient, s'occupaient d'objets beaucoup plus utiles et plus importans.

Je ne sais si d'autres avant moi auront apperçu les conséquences heureuses de cet état de choses; mais je n'hésite pas à lui attri-

buer en grande partie les succès et la prospérité que nous avions obtenus.

En convenant avec moi qu'il a été heureux pour la Colonie française d'avoir le voisinage des Espagnols pour y remplir les fonctions de pasteurs, on dira peut-être que les circonstances ne sont plus les mêmes, parce que la France possédant aujourd'hui le territoire, les troupeaux et les hommes qui les élèvent, il sera bien plus utile pour l'état et pour les cultivateurs eux-mêmes d'acheter ces mêmes objets de leurs compatriotes, que de les obtenir d'une nation étrangère qui en refusait quelquefois, et qui quelquefois aussi a rançonné les Français pour cet objet; que le gouvernement va s'occuper d'une manière particulière de l'éducation des troupeaux, et d'en faire une branche très-utile pour les établissemens français. On voit que je ne cherche à éluder aucune des objections que l'on peut faire pour justifier l'utilité de cette acquisition. Voici ma réponse.

Vous vous trompez fort, si vous croyez que les Espagnols de Saint-Domingue ressemblent à ces anciens Castillans d'Europe, si recommandables par l'élévation de leurs sen-

timens, leur grandeur d'ame, leur loyauté, leur bravoure et leur générosité.

Les Espagnols de Saint-Domingue sont une race abâtardie, issue des nègres d'Afrique, de quelques Européens et des anciens naturels du pays, dont la faiblesse est connue.

On y trouve toutes les nuances, depuis le noir jusqu'au brun. Cette dernière couleur est très-rare, à moins que ce ne soit parmi les fonctionnaires publics. Cette population est composée de cent dix mille affranchis et de quinze mille esclaves, en tout cent vingt-cinq mille paresseux, qui seront une surcharge pour la Colonie s'ils y restent.

Il est impossible de peindre la misère et l'ignorance de cette caste inerte, qui végète dans une apathie extrême, au milieu de tous les moyens de richesses. Il semble que l'Espagne ait tout fait pour engourdir ses colons; et parmi les moyens qu'elle a employés pour élever un trône à la paresse, il n'en est point de plus assuré que la vie pastorale qu'elle a établie par-tout, car jamais on n'a vu qu'un même peuple pût en même-tems être pasteur et cultivateur. Elle n'a pas su que le travail est la racine de toutes les prospérités; que les gouvernemens ne doivent point favoriser les

professions sédentaires, parce que tous les hommes craignent le travail, et que, d'eux-mêmes, sans y être pressés, ils embrasseront plutôt ce qui fatigue l'esprit que ce qui fatigue le corps, et qu'à plus forte raison la vie pastorale qui ne fatigue ni l'un ni l'autre, ne produirait que des paresseux. Cette faute est d'autant plus grave, que le but principal du législateur, doit être de conduire l'homme au travail, sur-tout dans les pays chauds.

A la vérité, les prêtres qui les dirigent les empêchent de s'entr'égorger; à cela près, ils ressemblent parfaitement aux nègres d'Afrique, ils en ont la paresse, l'ignorance et toute la superstition; elle est portée à cet excès, qui fait qu'on emploie à des pratiques inutiles le tems qui devrait être consacré au travail: mais les prêtres trouvent leur compte dans une ignorance soumise, le reste leur importe peu; d'où il s'ensuit qu'ils sont très-dévots, qu'ils se couvrent de scapulaires, d'*Agnus Dei* et d'autres amulètes, enfin qu'ils observent très-scrupuleusement toutes les pratiques extérieures de leur religion.

Cela est si vrai, que leurs chevaux même sont dressés à ce manège; et ceux que nous en achetions, s'arrêtaient d'eux-mêmes, cha-

que fois que le son de la cloche se faisait entendre, parce que c'est une pratique très-observée chez eux, de s'arrêter, soit à pied, soit à cheval, au son de l'*angelus*, pour le réciter dans le recueillement.

L'on sait déja que l'Espagnol est très-religieux, et que le Français est, de tous les peuples, celui qui l'est le moins. Je ne sais si c'est pour cette cause ou pour toute autre, qu'il existait entre les Français et les Espagnols une antipathie assez difficile à expliquer.

Elle provient sans doute de cette différente manière de penser en matière de religion, et de ce que les Espagnols sont des sang-mêlés, mal-propres, qu'on n'aurait admis ni à sa table ni dans sa société, et que les colons traitaient d'une manière cavalière et méprisante.

Le malheur des colons français aura sans doute radouci leurs manières présomptueuses, mais ils sont encore moins religieux qu'avant la révolution, tandis que les Espagnols le sont sûrement davantage ; et les prêtres n'auront pas manqué de leur inspirer plus d'antipathie contre les Français qui, à leurs yeux, se sont souillés de tous les crimes, de toutes les profanations, qui, par cette raison,

doivent être proscrits de Dieu et des hommes, qui sont excommuniés, et avec lesquels il est impossible que tout bon chrétien, tout bon Espagnol puisse faire société, sous peine d'excommunication et de damnation éternelle.

Cela étant ainsi, que ferez-vous de cette population? A quoi peut-elle être bonne? Les cent dix mille affranchis augmenteront la peste qui vous désole, car vous n'avez pas oublié que c'est cette caste qui a tout bouleversé.

D'ailleurs, croyez-vous que deux peuples aussi différens puissent fraterniser, vivre ensemble? Pour moi, je crois cela impossible.

Je dis plus, les Espagnols n'ont d'intérêt à rester avec vous, que jusqu'à ce qu'ils aient vendu leurs terres aux Français; alors ils emporteront votre argent, les prêtres les y engageront, et ils trouveront, soit à Cuba, soit dans le continent américain, des terres semblables et pour rien. Vous en serez donc pour votre argent qui sera perdu pour vous.

Quant à leur bétail, il ne doit plus exister, l'armée de Toussaint l'aura dévoré, lorsqu'il a conquis la partie espagnole; ou, s'il en reste quelque partie, vous l'acheterez encore, et l'on emportera votre argent.

Ne croyez pas que leurs établissemens, leurs maisons, soient capables de les retenir. Si vous saviez ce que c'est que la baraque de l'homme des pays chauds, sur-tout d'un Espagnol de Saint-Domingue, vous verriez qu'elle n'est d'aucune importance, d'aucune considération, et qu'elle ne pourra pas le fixer.

Il ne vous restera donc qu'un territoire désert, qui ne vous est pas même nécessaire pour l'éducation des troupeaux, car vous trouverez actuellement sur votre ancien domaine autant et plus de terres qu'il ne vous en faut pour des troupeaux, soit dans les prairies naturelles, soit dans les terres qui ont été dégradées par la culture du café, etc. et qui sont propres à cet usage.

Le plus difficile n'est donc pas du côté du territoire, puisque vous l'avez.

Mais où trouver des hommes qui veuillent mener languissamment la vie pastorale ? Ce ne seront ni les anciens colons, ni les Français d'Europe; ils n'y trouveraient ni pâture à leur activité, ni l'espoir de satisfaire leur ambition ; il ne faut donc pas compter sur eux.

Avant la révolution, il existait une caste à qui ce genre de vie convenait parfaitement,

qui avait toute l'aptitude convenable, et qui aurait embrassé ce genre de vie avec ardeur : ce sont les affranchis.

Mais aujourd'hui cette caste est bien changée !

Vous n'avez donc pas même besoin du territoire espagnol pour élever du bétail ; vous en trouverez plus qu'il n'en faut dans les anciens établissemens à café qui sont ruinés : vous avez tout au plus besoin de reculer vos frontières de deux ou trois lieues pour les donner aux propriétaires dont vous prendrez les terres pour y placer des bestiaux, cela vous suffira pendant cent-cinquante ans pour tripler vos produits en café.

Mais n'allez pas vous isoler de l'Espagne ; voici pourquoi :

Avant la révolution, il existait une communication assez active entre l'île de Cuba, les côtes du Mexique et Saint-Domingue ; les Colonies espagnoles manquaient souvent des choses les plus nécessaires, tandis que nos magasins regorgeaient de marchandises.

Cependant les lois espagnoles défendaient, sous peine capitale, d'exporter des métaux, d'acheter des marchandises étrangères ; et le seul moyen de les éluder, était de visiter ses

parens, ses compatriotes à Saint-Domingue.

C'est sous ce prétexte que la grande côte espagnole entretenait des intelligences très-précieuses avec nos entrepôts du Cap et du Port-au-Prince; c'est par ce moyen simple que plusieurs millions de piastres se convertissaient en marchandises de l'industrie française; c'est ainsi que des vieilleries, des objets qui n'étaient plus de mode, se débouchaient et empêchaient des banqueroutes; c'est ainsi sur-tout que votre Colonie avait un numéraire qui vivifiait tout, car il n'en circulait pas d'autre; et l'on peut assurer que c'est à cette circulation que Saint-Domingue doit ses brillans succès, car votre seul territoire était déja trop grand dans le principe; son étendue facilitait la désertion des nègres : le voisinage des Espagnols a singulièrement favorisé sa prospérité par son commerce, par ses bestiaux, par la surveillance continuelle que ses troupeaux exigeaient, et par le moyen de laquelle les Espagnols découvraient toujours les nègres fugitifs, et les remettaient fidélement, moyennant une rétribution convenue.

Cet ordre étant renversé, les nègres-marrons ne seront plus apperçus que lorsqu'ils

seront nombreux, et qu'ils pourront impunément commettre des brigandages considérables. D'un autre côté, si les Espagnols deviennent Français, il n'y aura plus d'intelligence entre leur Colonie et la vôtre; vous n'aurez plus leurs nombreuses piastres, et cependant votre Colonie est tellement délabrée, qu'elle a plus que jamais besoin de toutes ces ressources : si elle les perd, elle sera pour long-tems condamnée à la langueur, à la misère. Votre commerce, vos manufactures perdront un débouché avantageux que vous ne devez pas rejeter; bientôt enfin l'on n'aura ni argent ni troupeaux.

Tel sera l'infaillible résultat d'une acquisition que vous avez cru très-avantageuse; elle deviendra ruineuse si elle a son effet.

CHAPITRE IV.

Résumé.

D'APRÈS tout ce que nous avons dit, il est prouvé que vous avez le plus grand intérêt à remettre à l'Espagne sa Colonie, d'augmenter avec elle vos anciennes liaisons, puisqu'elles vous sont si avantageuses et si nécessaires. Obtenez, si vous pouvez, que les limites soient reculées de deux ou trois lieues; mais s'il faut remettre tout ou rien, n'hésitez pas, remettez tout, vous ne sauriez mieux faire : je crois l'avoir prouvé.

Mais combien n'a-t-on pas lieu de craindre qu'elle refuse de la reprendre ; elle a déja senti que cette souveraineté lui était onéreuse; elle a été fort aise de s'en débarrasser, de vous en charger; elle a vu que cent lieues carrées cultivées par quatre cent mille hommes, étaient moins dispendieuses, plus utiles que des millions de lieues désertes.

Cette nation commence en effet à s'éclairer, à connaître ses véritables intérêts; elle a vu que sa condescendance pour les nègres, que sa

facilité pour les affranchissemens ne servait qu'à la surcharger de paresseux; elle a non-seulement resserré leurs liens; mais ils sont obligés de travailler comme dans les autres Colonies.

Par une loi du 12 avril 1786, et par une cédule du 28 février 1789, l'Espagne a permis l'introduction libre des nègres de traite étrangère dans ses Colonies, ainsi que l'exportation de l'argent et des denrées, avec toutes les faveurs et tous les encouragemens désirables. C'est ainsi qu'elle a soutiré les rafineurs, les économes, tous les agens de notre agriculture, tous les artisans, et sur-tout elle s'est appropriée les trois ou quatre cent mille nègres qui étaient destinés pour nos Colonies, sans la révolution; de sorte que nos malheurs s'agravent de toutes les manières, puisque nos rivaux prennent sur nous l'ascendant que nous avions sur eux, et nous réduisent ou à être leurs tributaires, ou à être les seuls consommateurs des denrées que nous pourrons produire.

Si l'Espagne ne voulait absolument point reprendre cette partie de l'île, vous n'auriez point d'autre parti à prendre que d'inviter tous les habitans de vos autres Colonies à

venir s'y établir avec tous leurs moyens; et si vous faites des lois convenables à leur prospérité, je ne doute point que ceux de votre inutile et dispendieuse Guyanne, et de toutes vos Antilles ne soient attirés par l'espoir de posséder des plaines fertiles, étendues, et préférables à leurs montagnes stériles ou à leurs marais. Cette réunion de tous vos colons serait bien plus avantageuse, plus utile, plus économique, plus facile a protéger, à gouverner, à défendre, et sur-tout beaucoup plus productive sur le sol merveilleux de Saint-Domingue, que sur les terres médiocres des autres Colonies.

Mais nos désastres ne sont-ils pas trop grands pour pouvoir actuellement former un semblable projet? Rendons donc aux Espagnols leur ancien territoire, ou gémissons de l'avoir accepté, et prévoyons que tous les nouveaux capitaux qui auraient été placés sur notre ancienne Colonie, iront se perdre, s'engloutir inutilement dans la nouvelle: que dès-lors cette Colonie, loin d'enrichir la France, ne fera que la plonger dans l'épuisement; que le malheur des colons est consommé et sans remède.

Tel est l'effet de l'aveuglement, de l'igno-

rance où l'on a toujours été sur les convenances et sur les propriétés de ces contrées ; la nature les a comblées de ses faveurs, elles présentaient des jouissances infinies à l'ancien monde, elles pouvaient en recevoir la civilisation et le perfectionnement de leur intelligence. Tel était le vœu de la nature et de la raison : l'erreur, la cupidité ont tout interverti. Les richesses du nouveau monde ont fait éclore un nouveau germe de rivalités, de guerres, de discordes, de destruction et de maux que ne compenseront jamais les trésors de l'Amérique, tant qu'on voudra méconnaître la différence des climats, des productions et des peuples, et qu'on voudra les gouverner avec des lois que la nature repousse.

Ces vérités ont été prouvées par les principes qui sont contenus dans cet ouvrage ; elles sont confirmées par les faits, par l'exemple de toutes les nations anciennes et modernes. C'est d'après ces bases que je vais tracer l'organisation convenable à la prospérité des deux hémisphères (1).

---

(1) Le même sujet a été traité d'une manière différente, mais dans le même sens, par Moreau St.-Méry, dans sa *Description d'Hispaniola.*

Du rétablissement des cultures dans les Colonies.

Le rétablissement des cultures est la fin que l'on se propose; il est le pivot sur lequel roulent la richesse, le commerce, la marine, ainsi que l'existence d'une nombreuse et intéressante population de plus de quatre millions d'individus tant en Europe qu'en Amérique. Il est donc très-important, il mérite toute l'attention du gouvernement, et plus les circonstances le rendent difficile, plus il mérite que l'on prenne toutes les précautions, et que l'on fasse usage de tous les moyens qui sont à notre disposition afin de réussir. Je vais les indiquer, et l'on verra que mon but principal est d'adoucir le sort des nègres, en améliorant le mode du travail et des cultures; ces mesures doivent augmenter aussi la somme des produits des richesses, et par suite tous les moyens, tous les matériaux du commerce et de la navigation.

Le premier de ces moyens sera le perfectionnement des cultures, car celle qu'on pratiquait dans les Colonies est susceptible de grandes améliorations, soit par le perfectionnement des machines, soit dans la fabrication

des denrées, soit enfin en substituant la charrue et les autres instrumens aratoires aux bras des hommes : ce dernier article sur-tout est commandé par la rareté et pour la conservation des noirs.

Pour bien comprendre les objets que je traite, et entendre les améliorations dont chaque partie est susceptible, je vais faire une légère description de chacune des quatre cultures principales et de leurs établissemens; ensuite je proposerai mes idées, mes vues sur les améliorations dont elles pourraient être susceptibles; et je commencerai par le cafier, ce qui m'oblige de parler d'abord des montagnes qui ont reçu ce précieux arbuste. La digression dans laquelle je vais entrer, paraîtra peut-être longue et étrangère à mon sujet; cependant elle ne l'est pas, car il faut que le lecteur connaisse les avantages dont la nature a doué ces contrées, le caractère de bonheur qu'elle leur avait imprimé, afin qu'il puisse mieux en juger tous les avantages, et qu'il voie qu'elle a tout fait pour le bonheur de l'homme, mais que les institutions humaines ont toujours défiguré son ouvrage.

CHAPITRE V.

Du Cafier.

Des forêts éternelles, épaisses, impénétrables et désertes couvraient inutilement les montagnes de Saint-Domingue. De nombreux reptiles, des myriades d'insectes, des végétaux énormes, avaient, par leurs débris, multiplié depuis une série de siécles, formé la couche végétale sur laquelle on trouvait ces arbres prodigieux et précieux dont on chercherait inutilement des modèles dans les plus anciennes forêts de l'Europe.

C'est-là où croissent les différens acajous-meubles dont une seule bille a quelquefois suffi pour faire, d'une seule pièce, une barque de cinquante tonneaux; le cèdre, le bois rouge, le tavernon, l'amandier qui est énorme et excellent pour le charronnage, et dont l'écorce étant infusée ou distillée, donne une boisson et des liqueurs qui ont un goût d'amande exquis; le savonet, le balata, le gris-gris, le bois de savanne et de rose, le cour-

bari, le sabinier, le chêne-roble, le pin, le bois-de-fer, le bois-chandelle, le gayac, le bois qui porte la dentelle, les deux acomas violet et jaune : ces deux derniers sont véritablement prodigieux par leur grosseur et leur élévation, plusieurs arcs-boutans sortent de leurs énormes racines pour soutenir l'arbre contre l'impétuosité des vents, ils vont se réunir au tronc, ils s'élèvent à quinze et dix-huit pieds, et s'étendent en forme de rayons jusqu'à vingt pieds de haut; ils forment des cloisons qui n'ont souvent pas plus d'un pied d'épaisseur, de sorte qu'il ne s'agit plus que de placer une couverture d'un arc-boutant à l'autre, de percer des communications dans les cloisons, pour avoir un logement très-solide de sept à huit pièces autour de ce géant. Tel est souvent l'usage de ceux qui commencent un établissement.

Tous ces arbres sont d'une qualité incorruptible, tous prennent le plus beau poli, ils ont des nuances, des couleurs variées et très-agréables. Il y avait de quoi donner de l'occupation à des millions de bras, on en aurait fait des meubles superbes, des parquets, des croisées, des lambris incorruptibles; ils auraient donné lieu à un commerce

immense; mais la rareté des bras, la cherté du fret, et la mauvaise disposition des douanes, sont cause qu'ils ont été brûlés sur le lieu même pour faire place aux plantations du cafier. Quel meurtre, quel énorme faute!

Le mapou est le plus grand, le plus magnifique de tous les arbres, les autres ne sont que des nains à côté de lui: on en fait des barques énormes qui sont d'une seule pièce; mais il n'est pas d'une longue durée.

Avant d'entrer en matière, que dirai-je de deux autres arbres extraordinaires, dont l'un est l'ornement et le protecteur des forêts, et l'autre en est le parasite et le destructeur! Ils annoncent que par-tout la nature a voulu que le mal fût à côté du bien.

Le premier est le palmiste, cet arbre extraordinaire que Linnée nomme le prince des forêts. C'est sur ses belles formes que les anciens ont dû prendre l'idée et les proportions de leurs plus belles colonnes, sans avoir jamais pu atteindre à la beauté, à l'élégance, à la richesse du modèle: c'est encore cet arbre magnifique qui a dû fournir à Francklin l'idée de son paratonnère.

Lorsqu'il a pris sa croissance, il présente

un fût de cents pieds d'élévation, sans nœuds ni branches. Semblable aux belles colonnes, il a un renflement depuis sa base jusqu'au tiers de son fût ; ce renflement diminue ensuite jusqu'à son chapiteau.

Sa couleur est d'un gris-blanc et brillante comme celle des pierres ; son écorce est aussi lisse, aussi polie, et il n'a qu'environ quinze à seize pouces de diamètre.

Une multitude d'anneaux gravés sur son écorce d'une manière très-apparente et également espacés, représentent parfaitement les différentes assises des pierres qui forment le fût des colonnes.

Ces anneaux sont formés par des amplecticoles qui enveloppent toujours l'arbre pendant tout le cours de sa croissance ; ils tombent et se succèdent ainsi à mesure qu'il croît.

Leur partie inférieure est seule adhérente à l'arbre, le reste n'est que juxtaposé ; cette adhérence vient à cesser après un certain tems, alors elles tombent une à une et par intervalles réglés, mais elles laissent l'empreinte de leur adhérence, et c'est ce qui forme les anneaux dont j'a parlé.

Elles sont beaucoup plus épaisses par le

bas que par le haut, dont les côtes sur-tout sont très-amincies, mais le milieu est renforcé pour donner naissance à une nervure très-forte à son origine et qui se termine en pointe à douze ou quinze pieds de longueur. Sur les côtes de cette nervure, sont des feuilles longues, étroites, dont les côtés sont parallèles, mais leurs extrémités se terminent en ogives; ce sont les palmes de l'arbre.

Lorsque la couleur grise du fût cesse, alors se présente un cylindre du vert le plus brillant; il est entièrement composé d'amplexicoles. C'est de-là que partent des palmes d'environ quinze pieds de longueur, qui se courbent de la manière la plus agréable; semblables à un magnifique panache, ils couronnent, ils ombragent le fût de la colonne et forment le plus riche chapiteau.

Un des rameaux cependant n'est pas encore développé, son développement ne se fera que lorsque le plus ancien tombera avec son amplexicole; en attendant il est dans le prolongement de l'axe de l'arbre, il existe sous la forme d'un paratonnère, son sommet est aigu, et à mesure qu'il se développera, qu'il se courbera, un autre paraîtra sous la forme d'une barre électrique.

Sous les aisselles et à la base des amplexicoles, paraissent, quatre fois l'année, des grappes extrêmement riches ; elles portent la graine ou le fruit de l'arbre, et contribuent encore à sa décoration.

On a donné le nom de chou palmiste à l'extrémité supérieure de ce bel arbre. Il contient en effet une substance très-blanche, extrêmement tendre et fort agréable, soit qu'on la mange crue, soit qu'on l'assaisonne. On y reconnaît les embryons des amplexicoles, des nervures, des feuilles et des grappes qui doivent succéder à celles qui tomberont.

Lorsque l'amplexicole tombe, on le met en presse pour lui faire perdre la courbure qu'il a contractée; séparé de sa nervure, il a la grandeur d'un cuir, il lui ressemble, il est imperméable à l'eau; on l'emploie à beaucoup d'usages.

L'intérieur de l'arbre est médullaire; en ôtant cette moëlle, on a des tuyaux pour les pompes, pour les conduites d'eau; ils sont incorruptibles. Ce bois est extrêmement dur, sur-tout à sa base, et on l'emploie à différens usages.

C'est un véritable paratonnère que la nature semble avoir prodigué dans les forêts,

pour protéger et garantir les grands arbres contre les effets de la foudre dont il est souvent frappé : c'est une belle victime, parée magnifiquement, qui s'offre en sacrifice pour le salut de ses compatriotes.

Si la nature a ainsi pourvu à la conservation des grands arbres, elle a, d'un autre côté, donné l'existence à un guy ou lierre gigantesque que l'on nomme *figuier maudit*, par sa malfaisance, par le dégât qu'il fait dans les forêts, et encore parce que son fruit a quelque ressemblance avec les figuiers ordinaires et qu'il est aussi très-laiteux.

Ce parasite paraît avoir plusieurs manières d'exister : on le voit quelquefois seul; on croit qu'il peut se propager à la manière des autres arbres, mais il est plus vraisemblable de croire qu'il a étouffé quelque jeune arbre dont il a pris la place.

Si un oiseau emporte sa graine, si elle tombe dans la bifurcation d'un arbre, quelque fort qu'il soit, il est perdu, il va être étouffé.

En effet, pour peu que cette première graine rencontre d'humidité et quelques détritus autour d'elle, on la verra bientôt germer. Une première racine s'élancera hors

l'arbre; elle s'alongera de cinquante pieds s'il le faut, pour venir chercher la terre. A son extrémité inférieure, sont quatre à cinq petites radicules qui, plus empressées d'arriver, s'allongent aussi pour joindre l'humus.

Semblable à une petite corde de deux ou trois lignes de diamètre, la racine principale en a la flexibilité. Si vous la faites dévier, si vous lui donnez une position horisontale en l'attachant à un autre arbre, vous la verrez promptement s'y fixer, les petites radicules continueront de s'allonger : mais ce qu'il y a de singulier, c'est que vous verrez quelques jours après une multitude de petites radicules qui partent de tous les points inférieurs de la corde que vous avez disposée horisontalement; elles affectent la verticule pour venir chercher la terre. Si vous voulez jouer avec les radicules, en faire des mailles, des réseaux, elles se prêteront à votre volonté, vous pourrez les étendre, les multiplier, les entrelacer, en former si vous voulez des volières très-serrées, très-spacieuses, et sur-tout une ou plusieurs ménageries d'une telle étendue que plusieurs charrues pourront labourer dans leur intérieur, y cultiver des graines propres à nourrir les oiseaux ou les bêtes que vous vou-

drez y renfermer. Il ne vous faut que quelques appuis de distance en distance, pour que les racines puissent toucher la terre et y trouver la nourriture, alors vous pouvez toujours croiser former des entrelacs, les étendre, les serrer tant que vous voudrez; toujours vous trouverez de nouvelles radicules qui ne cesseront de plonger, quelque direction que vous donniez au principal brin.

Les colons n'étaient pas assez avancés dans leurs établissemens; leur population etait trop rare, trop nécessaire aux cultures utiles, pour qu'il leur fût permis de tourner du côté de l'agrément les dispositions naturelles de cet arbre singulier, dont la végétation est si abondante qu'elle parait tenir de la manie. Mais on conçoit aisément qu'il serait possible d'enclore des espaces immenses, d'y former des galeries, des salons, des volières très-étendues; des colonades de palmistes présenteraient des palais enchantés; des arbres à fleurs toujours verts qui portent en même-tems des fruits délicieux, des eaux limpides, des sites surprenans, des gazons pleins d'aromates et de parfums toujours verts et fleuris, annoncent qu'avec du goût la belle nature

donne à ces contrées tous les moyens de renouveler les jardins d'Eden.

Mais si, abandonnée à elle-même, si sans obstacle cette petite corde arrive à terre, aussi-tôt elle y prend racine et croît avec une telle rapidité, que bientôt renvoyant à la partie supérieure l'excès de nourriture qu'elle a trouvée, elle donne lieu à d'autres racines qui, partant du premier germe, viennent rapidement chercher la terre, renvoient encore leur superflu en haut où d'autres racines s'élancent de toutes parts, particuliérement autour de l'arbre, et toutes prennent de l'embonpoint.

Vous ne les verrez pas, à la manière ordinaire des arbres, prendre la forme conique; leur diamètre inférieur ne sera pas plus grand que le supérieur; elles seront plutôt cylindriques, ou, s'il y a un bout plus gros que l'autre, ce sera celui d'en haut.

Vous les verrez alors pousser des branches avec des fleurs et des fruits; ces branches s'élèveront bien au-dessus de leur origine; elles emploieront les mêmes moyens pour envelopper les principales branches de l'arbre qui leur a servi d'appui; pendant ce tems, d'autres petites cordelettes sont parties du lieu où était

déposée la première semence : alors vous les voyez sortir, non pas de la partie inférieure, mais elles s'élancent de côté, elles se fortifient dans cette direction, forment une saillie de huit à dix pouces; ensuite de nouvelles cordelettes viennent promptement chercher l'humus. C'est ainsi que, d'encore en encore, l'arbre se trouve enveloppé d'un faisceau prodigieux. Plusieurs racines du figuier se sont logées, se sont attachées dans les gerçures de l'écorce de l'arbre; là, elles ont pris racine; elles se lancent latéralement sitôt qu'elles ont fait le tour de l'arbre, elles se réunissent, semblables à des sang-sues, elles sucent, elles pompent toute la sève. Dans cet état, elles grossissent sans s'allonger; elles serrent, étouffent l'arbre dans son milieu, tandis que d'autres dévorent la substance qui nourrit ses racines, et qu'au sommet elles étranglent les branches comme elles étouffent le tronc.

Tel est ce parasite singulier. Lorsque son faisceau est formé autour de l'arbre, il est d'une grosseur prodigieuse; il ressemble à un énorme fagot, ses plus forts brins n'ont pas plus de 7 à 8 pouces de diamètre. Plusieurs autres sont beaucoup plus petits.

Si vous coupez toutes ses tiges par le bas, l'arbre ne sera pas sauvé pour cela. Vous verrez partir une multitude de radicules de toutes les parties de l'écorce qui enveloppe chaque brin, et elles iront se rattacher à terre.

Ces brins sont très-élastiques, on en fait d'excellens brancards pour les voitures, et leur flexibilité dispense d'y mettre des ressorts.

Lorsque l'arbre principal est étouffé, qu'il tombe mort, le parasite tombe et meurt avec lui; mais il lutte long-tems, on le voit élever sa tête sur un cadavre, tant qu'il est debout. Mais enfin, si déja il n'a pas pris une grande consistance, ils succombent ensemble, et alors il semble que, par sa voracité, le parasite ait perdu les premiers moyens de vie que la nature lui avait donnés, et qu'il n'en ait plus d'autres que ceux de l'individu auquel il s'est attaché, qu'il a étouffé, et qu'en s'affaiblissant avec lui, il ait entièrement perdu sa vigueur et tous ses moyens de reproduction.

Je me suis ainsi écarté de mon sujet, parce que j'ai voulu donner une idée de la fertilité, de l'abondance de la végétation dans les montagnes de Saint-Domingue, de ce dépôt utile

du cafier, qui doit y disparaître si l'on ne trouve pas le moyen de préserver les terres de la dégradation, ou de naturaliser cet arbuste précieux dans les plaines.

CHAPITRE VI.

Du cafier.

TELLES étaient les montagnes de Saint-Domingue il y a environ soixante – dix ans, lorsqu'on y transporta le cafier, qui déja, par les soins du généreux Desclieux, avait été naturalisé à la Martinique.

Il est indigène d'Arabie; on le nommait *Coffea Arabica*. Il est toujours vert; si on le laissait monter, il s'élèverait à vingt pieds, et sa tige aurait trois ou quatre pouces de diamètre.

Ses branches sont opposées deux à deux et situées de manière que l'une croise l'autre; elles sont souples, lâches et feuillées; leur écorce, ainsi que celle du tronc, est grise et fine. Les feuilles sont en forme de lances, d'un beau vert luisant et foncé en dessus et plus pâle en dessous; elles ont à peu près deux pouces de large et cinq de long; les fleurs sont blanches, leur odeur est douce et agréable; elles ressemblent à celle du Jasmin d'Espagne.

Les premiers plants réussirent autant qu'on pouvait l'espérer, et l'on s'apperçut bientôt qu'il se plaisait plus particulièrement dans les lieux élevés, frais et pluvieux. Le café de la Martinique se vendait cher, il se débitait bien; les spacieuses et fertiles montagnes de Saint-Domingue offraient de grand moyens de le cultiver avec succès. Il n'en fallut pas davantage : aussi-tôt la coignée abattit sans distinction les arbres les plus magnifiques et les plus précieux, qui bientôt après furent dévorés par les flammes.

Alors et sans déssoucher, à travers les racines et les troncs d'arbres énormes, on aligne des rangs pour planter le cafier à cinq ou six pieds de distance dans tous les sens. Pour cet effet, on ouvre des trous de huit à dix pouces de diamètre, et autant de profondeur; on y place des plants que l'on arrache, non dans des pépinières bien soignées, mais presque toujours sous les vieux arbres, chez soi ou chez ses voisins : ils proviennent des graines qui sont tombées dans les récoltes précédentes.

Le terrain est assez fort pour produire en même-tems d'autres plantes; on le charge donc de maïs, pois, ignammes, etc. dont on

obtient de très-abondantes récoltes, qui ne nuisent point au cafier. Mais on sent aisément que les premiers efforts, les premiers fruits que portent des terres qui sont l'éternel produit des débris végétaux et des animaux, doivent être fougueux et mal-sains.

C'est aussi dans cette culture que l'on a perdu un plus grand nombre de nègres.

Ce terrain donne peu de mauvaises herbes dans le commencement; et après trois ans de plantation, il donne une première récolte de café assez bonne. Il donne ainsi quinze à vingt récoltes; ensuite il périt, et la plantation ne peut être renouvelée que par de nouveaux abatis.

Assez ordinairement on casse le pivot de la racine lorsqu'on le plante: on désire que celles qui sont latérales s'étendent, et l'on craint que le pivot venant à percer le fond, n'en trouve un mauvais qui ferait tort à l'arbre. Je ne sais si cette méthode n'est pas à contre-sens, si elle n'est pas plus funeste qu'avantageuse.

Lorsque l'arbre est parvenu à cinq ou six pieds de hauteur, on a coutume de casser sa tige, afin de l'arrêter et de l'empêcher de s'élever davantage. Bientôt après il paraît des gourmands qui hausseraient sa tige si on les

laissait, mais on les casse aussi. Alors l'arbre s'élargit par le bas, et prend la forme d'un cône tronqué.

La seule culture qu'on lui donne consiste en sarclaisons multipliées, qui contribuent à la dégradation du sol; on ôte aussi le bois mort, et quelques personnes taillent leurs arbres, mais jamais ils ne reçoivent aucun engrais.

Il fleurit deux fois l'année, à la fin de février et de mai : sa fleur a une odeur agréable, alors tout le pays est parfumé, mais ce bain de parfums donne quelquefois des maux de tête.

Le fruit est mûr en septembre et quelquefois plus tard, suivant que le terrain est plus ou moins élevé et frais, et la récolte dure deux à trois mois. Ce fruit mûr est parfaitement semblable à la cerise, mais il n'est presque point charnu, et sa queue est très-courte.

Sous sa première enveloppe, on trouve une espèce de gomme fade, douçâtre; viennent ensuite deux fèves qui s'appliquent l'une sur l'autre, et sont revêtues chacune d'une tunique nommée *parchemin*.

Lorsque le café est cueilli, on peut l'étendre

tel qu'il est, sur une plate-forme de terre pour le sécher; mais s'il survient des pluies, il court d'autant plus le risque de germer, que la gomme qui est sous la prenière peau, en rend la dissication très-difficile.

Par cette raison, ceux qui ont des moyens suffisans, font faire des plate-formes de maçonnerie (nommées glacis), pour y étendre leur café; et afin d'obtenir une dissication plus prompte, la plupart ont des moulins à bras, par le moyen desquels on enlève cette première peau qui tombe d'un côté, tandis que les fèves tombent de l'autre dans un bassin plein d'eau qui dissout la gomme; alors les fèves sont étendues sur les glacis où elles sont promptement desséchées et serrées de suite dans un magasin bien sec, bien clos, où elles peuvent se conserver plusieurs années, sur-tout si l'on a soin de tems en tems de les remettre au soleil.

Lorsqu'on veut vendre le café, il faut le piler, c'est-à-dire, enlever le parchemin qui couvre les fèves. Pour cet effet, on a des auges circulaires en bois ou en pierre, semblables aux moulins dans lesquels on broie les pommes pour faire du cidre. Une ou deux meules très-pesantes, et mues par un ou deux

vieux mulets, écrasent le parchemin qui est très-friable. Cette machine a un défaut facile à corriger ; le voici : La meule est une partie de cylindre, car son diamètre est aussi grand en dedans qu'en dehors ; cette forme la rend très-propre à parcourir une ligne droite dans ses mouvemens, mais elle s'oppose au mouvement circulaire dont on a besoin. Il arrive de cette contrariété dans le mouvement et la forme, un autre mouvement composé, dont l'un cherche à prendre la ligne droite, tandis que le mouvement circulaire du mulet, force la roue à prendre la circulaire de l'auge. Mais au lieu de suivre l'axe de l'auge, on voit la roue avoir un tortillement sur son nadir, et lorsque sa partie antérieure fait un mouvement sur sa gauche, la partie postérieure en fait un autre sur la droite ; il en résulte un tiraillement, des frottemens qui usent la machine, et la rendent très-dure ; le café lui-même éprouve des broyures, des cassures qui sont l'effet du tortillement de la roue sur son nadir.

Rien n'est plus facile que de remédier à cet inconvénient, et voici comment :

Laissez votre auge telle qu'elle est ; mais au lieu d'une roue cylindrique, rendez-la conique, c'est-à-dire, semblable à celle dont

on se sert pour le jeu de siam ; vous savez que cette forme lui donne la propriété d'exécuter en rond le mouvement qu'on lui donne, et c'est précisément ce qu'il vous faut, puisque votre auge est circulaire, ainsi que tout le mouvement de votre machine. Pour cet effet, diminuez le diamètre intérieur de votre roue, sans toucher au diamètre extérieur ; faites qu'elle soit partie d'un cône, dont la base commence au cercle intérieur de l'auge le plus éloigné du centre du manège, et que son sommet arrive à ce centre : pour obtenir cette forme, vous n'avez besoin que de diminuer le cercle intérieur de votre roue dans les proportions que je viens d'indiquer.

Il faudra aussi changer et couder l'essieu de votre roue, de façon que toute la partie qui passe au centre de la roue et qui aboutit au centre du manège, soit incliné de la même manière que le serait l'axe du cône lui-même. Son extrémité intérieure viendra se rattacher à un boulon au centre du manège, et au niveau du fond de l'auge.

En choisissant une pièce de bois ou de fer qui soit coudée, la partie de l'essieu qui saillera en dehors, et à laquelle le mulet est at-

taché, pourra être horisontale pour faciliter le tirage.

Ce changement n'est pas coûteux, il est très-simple; si on l'exécute, l'on verra toutes les machines de ce genre opérer leur mouvement avec beaucoup de facilité, elles se conserveront beaucoup plus long-tems, on fera plus d'ouvrage dans le même tems et avec moins d'efforts, et le café sur-tout sera préservé des broyures qu'il éprouve.

Après que le café est pilé, on le vanne; on a pour cela de petits moulins à vanner qui remplissent assez bien cet office. Cependant je crois qu'on parviendrait à la même fin si on le jetait à la pelle de la même manière que l'on jète le blé. Il ne reste plus qu'à trier le café, c'est-à-dire, à séparer les graines défectueuses de celles qui sont belles: cette dernière opération est exécutée par des enfans, par des *malingreux*, ou dans les momens que l'atelier ne peut pas sortir pour cause de mauvais tems.

Tel est en racourci le tableau des établissemens à café de Saint-Domingue : la manipulation de la denrée est assez bonne, et je crois que sous ce rapport il y a peu de choses à réformer.

Mais il n'en est pas ainsi des cultures, et sur-tout il est bien essentiel d'empêcher ou au moins de retarder cette terrible dégradation des terres, qui est telle, que, dans l'espace de vingt ou vingt-cinq ans, le sol le plus fertile que l'on puisse désirer, est converti en un noyau stérile qui n'est tout au plus propre que pour des pâturages ou pour produire quelques subsistances.

Dans l'état actuel et pour que ces sortes d'établissemens aient quelque durée, il faut que celui qui en fait l'entreprise ait un terrain très-étendu au milieu duquel il se placera. Mais le jour même où il commence, il peut assigner avec certitude l'époque à laquelle il sera obligé d'abandonner ses établissemens, quelqu'étendus et quelque dispendieux qu'ils aient été; et si l'on réfléchit combien ils sont pénibles au milieu des rochers, des pentes rapides, inégales, on verra que tous les travaux y sont extrêmement durs, que tous les transports se font à bras d'hommes, car le terrain est trop inégal, trop hérissé de difficultés pour y pouvoir employer la force des animaux. Souvent encore on n'y trouvait pas un seul plateau pour y établir une maison,

il fallait couper, trancher la montagne, l'applanir pour s'y établir.

Souvent même on ne peut communiquer au dehors que par des sentiers étroits, roides, bordés de précipices qu'il faut gravir à travers les rochers, ou franchir des fondrières.

C'est pourtant là qu'un blanc seul vivait, travaillait au milieu des bois, dans le silence des déserts, avec son atelier nègre; son plus proche voisin est souvent sur la montagne opposée, il faut traverser le vallon pour se réunir. L'un et l'autre ne peuvent se dire quelques paroles que par le moyen d'un long porte-voix. Ils y travaillaient néanmoins avec sécurité; ils y dormaient en paix au rez-de-chaussée, sans fermer ni portes ni fenêtres; semblables aux anciens patriarches, ils étaient gardés par l'amour, le respect, la soumission, par l'ascendant enfin qu'ont les esprits forts sur les esprits faibles. Cette magie a cessé, comment la remplacera-t-on?

Il faut les avoir parcourues ces montagnes, pour juger des prodiges de courage et d'efforts qu'il a fallu faire pour les rendre les terres les plus productives du monde; c'est là, où pendant la guerre de sept ans, j'ai vu les colons condamnés à toutes les priva-

tions, et cependant ils ne perdaient pas courage. O respectables habitans ! j'ai connu vos misères, je les ai partagées, elles ne peuvent pas s'oublier; vous êtes plongés dans de plus grandes encore, et vous méritiez un meilleur sort! Ah! combien je m'estimerai heureux si ma faible voix peut le changer, peut contribuer à vous rétablir dans vos foyers, vous rendre à la tranquillité et à vos respectables travaux!

Si celui qui s'établit au milieu d'une vaste propriété, entrevoit, par la distribution de sa terre, que sa durée sera assez longue pour en retirer de bons revenus, s'enrichir lui et les siens, il n'ignore pas cependant que tout ce terrain lui a coûté beaucoup d'argent; qu'il ne peut en mettre que la cinquième ou la sixième partie en valeur; que le reste est un fonds mort qui ne produit rien, puisqu'il ne doit que servir de remplacement pour les anciennes cultures, à mesure que la dégradation du sol les anéantira, et que le sol ainsi dégradé ne lui présente aucune ressource, parce que sa valeur première est anéantie.

Il voit encore ses arbres s'éloigner de ses établissemens, et que bientôt il faudra aller chercher ses récoltes dans des lieux éloignés

et pénibles, qui ne peuvent plus recevoir la même surveillance, et que ses nègres perdent beaucoup de tems pour y arriver; il voit enfin qu'il ne jouit que d'un bail emphytéotique à long terme.

Mais celui qui porte son industrie et ses capitaux sur un terrain borné, est plus à plaindre encore; à peine a-t-il une rente viagère, soumise, pendant son cours, à toutes les non-valeurs, à toutes les vicissitudes de la guerre, des mortalités, etc.

Telle est la position de tous les établissemens des montagnes qui sont plus particulièrement consacrées à la culture du cafier, et leur malheur vient essentiellement des énormes pluies qui y tombent par avalasses, qui dégradent, qui enlèvent rapidement cette précieuse terre végétale, la précipitent dans les valons; et de-là l'entraînent dans les torrens qui l'emportent à la mer, et étendent les plaines à l'embouchure des rivières. Que l'on se rappelle en effet que dans les montagnes les eaux pluviales vont de cent cinquante à trois cent cinquante pouces par an, et l'on ne sera point étonné qu'elles produisent des effets aussi funestes.

On voit sur-tout que ce sont les sarclaisons

multipliées qui hâtent encore cette dégradation.

Il s'agit donc de chercher un autre moyen de culture qui soit propre à en arrêter, ou au moins à en diminuer les progrès, et il est très-difficile à trouver. Cependant je vais proposer quelques vues dont je n'assure pas le succès; mais elles peuvent en faire naître de meilleures, et c'est tout ce que je désire.

Ne pourrait-on pas trouver quelqu'arbre analogue au cafier, mais plus grand, plus fort, plus robuste, plus vivace, sur lequel il serait possible de greffer le cafier. Alors, au lieu de planter à cinq ou six pieds, ainsi que cela se pratique ordinairement, on ne planterait peut-être qu'à vingt pieds; et comme dans la culture actuelle on est obligé de sarcler, labourer toute la superficie du sol, c'est cette opération qui facilite la dégradation. Dans la plantation nouvelle, au contraire, on ne serait tenu de labourer que six pieds, c'est-à-dire, trois pieds autour de chaque arbre; et déja l'on voit combien l'ouvrage serait diminué, puisqu'au lieu de labourer trois, quatre et cinq fois trois mille quatre cents arbres que contient actuellement un carreau de terre, il ne s'en trouverait plus qu'environ trois cents,

auxquels il serait facile d'appliquer une culture plus recherchée, plus préservatrice; il serait même possible de leur porter des engrais.

Des herbes, des plantes à racines chevelues, telles que l'herbe d'Ecosse ou de Guinée, ou toute autre du même genre, seraient semées ou plantées dans les intervalles; elles formeraient un tissu serré à la surface du sol, qui le lierait, le protégerait contre le mouvement des eaux pluviales. Ces herbes, ces plantes pourraient être choisies parmi celles qui sont propres à servir de fourages, et dès-lors on pourrait élever beaucoup de bestiaux, qui donneraient du profit et des engrais pour les arbres; enfin, si le sujet que nous cherchons se trouve assez élevé pour que ses branches soient hors de l'atteinte des animaux, ces mêmes plantations pourraient être employées en pâturages et savannes pour les animaux qui y vagueraient; il suffirait pour cela de diviser la plantation en plusieurs enclos, afin que les herbes pussent s'élever d'un côté, tandis que les bestiaux vagueraient dans l'autre; et on ne les conduirait dans chaque enclos que lorsque l'herbe serait grande, bien enracinée, et qu'ils y trouveraient un ample pâturage.

Alors, sans doute, ils en gâteraient beaucoup avec leurs pieds ; mais tous les détritus formeraient autant de débris végétaux qui seraient ajoutés au premier sol, ils l'amélioreraient, et, il n'en faut pas douter, leurs racines chevelues, très-serrées, le protégeraient contre la dégradation des pluies, de la même manière qu'il était protégé lorsqu'il était couvert de grands arbres dans son état brut et sauvage. Je puis même dire que si la plantation est bien exécutée, soignée avec intelligence, elle sera encore plus efficace que lorsque d'épaisses forêts couvraient le sol.

En effet, les grands arbres n'avaient que de grandes racines à la surface ; les petites plongeaient, allaient en bas chercher de la nourriture pour les grosses ; mais ces grosses racines étaient rares et éloignées ; on trouvait entr'elles de grands espaces vides qui pouvaient être délavés, sillonnés, dégradés par les eaux, au lieu que dans la mesure que je propose, toute la surface, à l'exception de la partie qui serait labourée au pied des arbres, toute cette surface, dis-je, serait garnie d'herbes, dont les racines très-chevelues formeraient un tissu épais, serré, sans in-

tervalle, qui me paraît plus propre que les grandes racines à garantir et protéger le sol.

Et, si dans le premier cas, les terres étaient améliorées, au lieu d'être dégradées, la même chose doit, à plus forte raison, arriver dans celui que je propose. A la vérité, les nombreux débris des grands végétaux alimentaient le sol. Mais ici vous ne manquerez pas de débris, car ceux que vous y planterez en fournissent une grande quantité, et ils se renouvèlent souvent; ils ont d'ailleurs l'avantage d'être très-serrés, et de ne laisser entr'eux aucun espace vide.

Vous avez encore la faculté de diviser les eaux par de petits clayonages bien entendus, de manière que les eaux d'en haut ne viennent se réunir ni à celles du milieu, ni à celles d'en bas, où elles formeraient des torrens que vous ne pourriez pas arrêter. Vous préviendrez cet évènement par de petites rigoles, par de petits clayonages, qui diviseront les eaux, les conduiront par petites parties vers les ravins nombreux dont ces pentes sont ordinairement entrecoupées : de cette manière, vous ne devez éprouver aucune dégradation sensible, et alors vos arbres doivent avoir la même durée, que celle qu'ils

auraient dans un terrain qui ne serait sujet à aucune dégradation.

Quant à la partie du sol qui est labourée autour des arbres, il est essentiel de la garantir du passage des rigoles : il y a plus, c'est autour et sur-tout en dessus de la partie labourée, que doivent être placés vos clayonages, afin de garantir la partie labourée, et d'y trouver au besoin des dépôts pour fumer les arbres.

Au surplus, comme, en s'y prenant bien, les débris végétaux d'une certaine grandeur ne manqueront pas sur le sol même, vous aurez soin d'en mettre une couche très-épaisse sur la partie labourée ; mais elle doit être arrangée de manière que l'eau pluviale la pénètre facilement : je sais que cela n'est pas toujours facile, mais avec du soin on en viendra à bout.

Cette couche entretiendra la même fraîcheur que celle des débris végétaux dans les forêts ; elle pourrira, et fournira un engrais que vous confondrez avec la terre au premier labour ; c'est ainsi, et par les autres engrais, que l'on pourra remplacer avec avantage les dégradations que l'on n'aura pu empêcher.

Si quelquefois on peut admettre la canne à

sucre et le petit mil dans les intervalles, ces deux plantes offrent, par la consistance de leurs tiges, des matériaux tout portés, et très-propres pour les clayonages qu'il faudra souvent refaire. Ils ne sont considérés ici que comme fourages, comme engrais, ou comme matériaux de protection. Cependant les colons savent qu'outre quatre à cinq coupes de fourages, le petit mil donne encore deux récoltes de céréales excellentes chaque année. Cette plante est donc une des plus utiles et des plus précieuses du monde, et par cette raison elle ne doit pas être négligée. On sait aussi que la canne à sucre est un fourage si excellent, qu'il peut en même-tems tenir lieu d'avoine ou de grains, et que ses sommités sont très-utilement employées à couvrir les maisons; qu'enfin ses nombreux débris forment un très-bon engrais.

Deux labours par année suffiront pour chaque arbre, savoir : un après la saison des orages, avec un bon panier d'engrais, soit animal, soit végétal, soit composé dans des proportions qu'on étudiera.

Le deuxième labour pourra être fait quelque tems avant la saison des orages; cette façon sera suivie des moyens de prévenir les

dégradations, tels ou meilleurs encore que ceux que j'ai indiqués.

Et lorsque je considère combien les travaux de sarclaisons seraient abrégés, et l'extrême importance de retarder la dégradation du sol, je ne puis que former les vœux les plus ardens pour que cette mesure ou toute autre puisse réussir.

Lorsque j'ai parlé de trouver un sujet analogue pour recevoir la greffe du cafier; lorsque j'ai dit qu'on ne planterait que trois cents arbres par carreau au lieu de trois mille quatre cents, j'ai présumé que des arbres dix à douze fois plus forts que les cafiers ordinaires, produiraient dix à douze fois plus de graines, et que dès-lors la récolte serait la même dans l'un et l'autre cas pour la même étendue de terrain ; il y a même lieu de présumer qu'elle serait plus forte, et sur-tout que les fruits seraient plus gros.

L'on sera peut-être inquiet sur la manière de cueillir le fruit de ces grands ardres sur lesquels il faudra grimper, tandis que, dans la culture ordinaire, des hommes, des femmes, des enfans, peuvent l'atteindre sans appareil, et j'avoue que la nouvelle méthode aurait cet inconvénient. Ne pourra-t-on pas

secouer l'arbre, recevoir le fruit sur des nattes ou sur des toiles, ainsi que cela se pratique en Arabie où le cafier est à haute tige? Alors on aurait tout gagné, car cette méthode accélérerait encore la cueillette, et l'on aurait toujours des fruits très-mûrs, car ceux-là seuls tomberaient.

Mais où trouver ce grand arbre qui aura toutes les qualités requises, et qui aura surtout assez d'analogie avec le cafier pour recevoir sa greffe et la faire fructifier? Cette découverte paraît d'autant plus difficile, que le cafier est dans la classe des rubiacées, et que toutes les variétés que nous connaissons sont encore moins fortes que le cafier.

Qui nous a dit qu'en Asie, en Afrique, en Amérique même, on ne trouverait pas un jasmin gigantesque qui pourrait prospérer dans nos Colonies, et remplir le but que je propose?

Voyez la magnificence des productions dans ces contrées : ce qui n'est en Europe que des plantes faibles, y prend l'aspect, l'élévation, la force, y ressemble enfin à des petites forêts. Le bananier qui n'est qu'un lis, a dix-huit à vingt pieds de hauteur, et sa tige six à sept pouces de diamètre; ses feuilles ont six à sept

pieds de long, douze à quinze pouces de largeur; c'est le figuier de l'écriture sainte, *Poma Paradisi :* il ne fallut à chacun de nos premiers pères que deux feuilles de cet oignon pour couvrir toute leur nudité.

Comparez le bananier à votre lis d'Europe, et voyez si la différence qui existe entr'eux, n'est pas celle d'un pigmée vis-à-vis d'un géant; considérez sur-tout qu'une seule des cent bananes que chacune de ces vingt tiges produit chaque année, pèse autant que votre lis en entier. D'après cela, n'est-il pas permis d'espérer que l'on trouvera un rubiacée assez grand, assez fort pour remplir les vues que je propose ?

On verra par les détails dans lesquels je vais entrer, que cette culture est si riche, si précieuse, qu'elle réussit tellement à Saint-Domingue, qu'il n'est point de soins, d'attentions et de recherches qu'on ne doive faire pour réorganiser cette culture de la manière la plus avantageuse possible.

Au surplus, si l'on ne trouve pas un rubiacée gigantesque, on peut au moins espérer d'en rencontrer une variété qui supporterait la chaleur et la sécheresse des plaines de Saint-Domingue, où le cafier actuel n'a pu pros-

pérer par cette raison. Alors on pourrait y établir cette culture sur des terres unies qui ne redouteraient point la dégradation, et qui pourraient être cultivées avec la houe à cheval ou avec d'autres instrumens aratoires appropriés à cet effet.

Alors on ne craindrait pas de perdre cette précieuse branche de commerce dont, sans le savoir, sans s'en douter, et par le seul effet du courage des colons, la France s'était presque exclusivement emparée avant la révolution; car Saint-Domingue seul en faisait autant et un cinquième en sus de ce qu'on en fait dans le reste du monde; et sans la catastrophe effroyable qui l'a détruit, il en ferait actuellement plus du double, car ses progrès croissaient d'une manière étonnante, tandis que les autres Colonies françaises et étrangères déclinaient d'une manière très-marquée.

En effet, sur environ cent seize millions pesant de cette denrée, qui, en 1789, circulaient dans le commerce du monde, Saint-Domingue seul en fournissait. . . . . 67,928,700 lb.

Le reste de nos Antilles savoir : la Martinique, la Gua-

67,928,700 lb.

De l'autre part . . .	67,928,700 lb.
deloupe et Cayenne, en donnaient.	10,562,000
Les îles de France et de la Réunion étaient à leur *maximum*, et n'en donnaient que.	4,500,000
TOTAL du produit des Colonies françaises.	82,990,700 lb.
Les possessions anglaises n'en produisaient que.... 2,789,400	
Mais on pourra en faire à Sumatra.	
Les Hollandais n'en font à Surinam que... 15,000,000	
L'Arabie n'en fournit que..... 15,000,000	32,789,400 lb.
qui sont versés dans la Turquie, la Perse et l'Indoustan.	
Différence à l'avantage de la France sur toutes les nations.	50,201,300 lb.

Cette culture était donc bien précieuse, et l'on voit combien il est intéressant de la rétablir, de l'améliorer même si cela est

possible, car nous possédons presque seuls les terres et le climat qui lui sont les plus propres.

Cet arbuste croît en Arabie où le terrain est sec ; il conviendrait de faire des recherches sur sa culture, d'en apporter du plant à Saint-Domingue, de chercher à le naturaliser dans des terres semblables qui peut-être ne sont pas rares ; alors quels avantages n'en retirerait-on pas !

Enfin, si aucun des moyens que je viens de proposer ne peut réussir, ne peut-on pas améliorer la culture actuelle ; par exemple, au lieu de trous, pour planter, qui ont sept à huit pouces de largeur, ne pourrait-on pas en ouvrir qui auraient six pieds sur deux de profondeur ; les remplir avec la terre de la superficie des environs qui est toujours la meilleure ; buter ceux des trous qui seraient exposés aux torrens ; éloigner les rangs de dix à douze pieds ; élever le plant dans des pépinières bien soignées ; le lever à la bêche au lieu de l'arracher ; laisser le pivot au lieu de le couper ; laisser monter sa tige au lieu de l'arrêter ; diviser les eaux avec intelligence, afin de garantir les arbres des torrens ; faucher les herbes qui croîtraient dans

les intervalles, au lieu de les sarcler ; labourer et engraisser le pied des arbres, ainsi que je l'ai déja dit, etc. ?

Il y a lieu de croire qu'une telle culture donnerait proportionnellement autant et plus de fruit que la méthode actuelle, et que la durée du sol serait quatre fois plus longue.

Tous les essais peuvent être faits en petit : c'est ainsi qu'on apprendrait à fixer ses idées, et que l'on saurait à quoi s'en tenir.

Je ne me flatte pas que les idées que je viens de présenter aient tout le succès que l'on désire, mais mon cœur est tellement attristé de la dégradation rapide de cette culture, et de la perte des établissemens qui en est la suite, du déplacement obligé et inévitable des trois mille familles qui cultivent cette denrée à Saint-Domingue, et qui forment la moitié de sa population, que je cherche et j'interroge tout le monde ; que je désire intéresser, exciter l'attention des savans, afin de prévenir cette terrible dégradation et conserver ces premiers établissemens (1).

(1) Ayant lu ce mémoire à la société d'agriculture de Paris le 4 nivose an 10, quelques personnes m'ont dit que l'analogue que nous cherchons existe. M. Cossigny assure qu'à l'Isle-de-France, il existe un cafier sauvage,

Des plaines.

Après avoir parlé des montagnes de Saint-Domingue, de leurs productions naturelles, de leurs cultures actuelles, des dangers qui les menacent, des moyens de les garantir, des améliorations dont elles sont susceptibles, et des richesses qu'elles peuvent produire, je dois sans doute parler des plaines, de ces terres merveilleuses qui, pour la plus grande partie, ont été formées des débris de montagnes par le moyen des alluvions prodigieuses, lesquelles sont le produit des effroyables pluies qui dégradent leur surface, entraînent les terres dans les torrens, comblent les profondeurs de la mer, et étendent les plaines à l'embouchure des rivières.

---

grand, robuste, qui recevrait la greffe du cafier ordinaire; M. Brulley assure aussi que parmi les arbres forestiers de Saint-Domingue il en existe un, sous le nom d'*amandier à petites feuilles*, dont la fleur est la même que celle du cafier ordinaire. On trouve aussi dans le septième genre des rubiacées du *genera plantarum* de Jussieu, deux arbres qui paraissent propres à recevoir la greffe du cafier : l'un est le chimaris ou bois de rivière, l'autre est le simira, qui tous deux croissent dans les pays chauds. Je me hâte de les indiquer afin qu'on puisse faire des essais.

Le sol porte par-tout l'empreinte du passage et du travail des eaux; elle est sur-tout très-marquée par des veines d'un sable assez vif qui n'est pas susceptible de produire des plantes annuelles; leur direction la plus commune va des montagnes à la mer; elle atteste les nombreux débordemens, les grandes inondations, lesquelles ont eu lieu depuis la formation du sol qui ne paraît pas très-ancienne.

Avant les travaux des Européens, ces plaines étaient couvertes d'eaux, de forêts impénétrables et d'arbres énormes et précieux. Il faut observer ici que, dans ces contrées, des eaux même profondes n'empêchent pas certains arbres de croître; celles de la mer sont elles-mêmes couvertes d'arbres très-élevés; on les voit tout le long du rivage et à une grande distance; c'est à leur racine que les huitres s'attachent; on va les cueillir à mer basse, et l'on voit même des branches d'huitres, qui paraissent être le fruit des arbres. Celui auquel elles s'attachent, a une végétation très-semblable à celle du *figuier maudit* que j'ai déja décrit en parlant des montagnes. Les racines du manglier partent aussi d'en haut; elles res-

semblent d'abord à de petites cordes très-flexibles; elles ont les mêmes caractères, la même tendance à la végétation que le figuier, on pourrait leur donner les mêmes formes: mais le manglier n'est pas parasite, son bois est d'un bon usage dans les charpentes médiocres; son écorce passe pour avoir quelques-unes des propriétés du quinquina, et elle est très-recherchée par les tanneurs.

Il y en a une espèce qui est véritablement incorruptible, c'est le mangle gris. J'ai fait démolir en 1784 un bâtiment qui était certainement construit depuis plus de cent trente ans; les poteaux de mangle gris qui le composaient, étaient aussi sains que le premier jour, quoiqu'ils fussent plantés en terre en même-tems que cette construction. On trouvait dans les plaines les mêmes arbres que dans les montagnes, mais ils étaient encore plus monstrueux; la coignée les a tous abattus, le feu les a dévorés sans utilité; cependant quel parti n'aurait-on pas tiré de ce bois incorruptible et aussi précieux dans toutes les constructions hydrauliques pour des meubles, pour donner de l'occupation à des milliers de bras: mais on n'a jamais connu les richesses que l'on possédait ni le moyen d'en faire usage.

Les naturels du pays se souciaient peu d'habiter des cantons marécageux où ils pouvaient être surpris par des inondations; ils préféraient les côteaux et les montagnes ou bien les plaines découvertes.

Cependant la pêche et la chasse les y attirait, et ce sont les sentiers qu'ils ont pratiqués jusqu'à la mer qui doivent avoir donné lieu à la formation des veines de sable dont je viens de parler, parce que les eaux des débordemens trouvant une issue libre dans ces chemins, y ont formé des courans rapides, et déposé les parties terreuses les plus pesantes, telles que les sables et les graviers, tandis que le reste du sol était extrêmement fourré et embarrassé par les millions de végétaux qui y croissent; les eaux limoneuses ont bien pu y pénétrer, y séjourner sans y former de courant; dès-lors ces forêts ont reçu les dépôts limoneux des montagnes, qu'elles ont ajouté aux énormes débris végétaux et animaux qu'elles contenaient elles-mêmes, et c'est ainsi que ces terres sont devenues les meilleures et les plus fertiles du monde.

Telles étaient les plaines des cantons pluvieux qui sont particuliérement ceux de la

partie du nord : celles de l'ouest et du sud ont un caractère différent dont je parlerai tout à l'heure.

Combien de dépense, de courage, d'efforts et d'intelligence n'a-t-il pas fallu développer pour abattre ces énormes forêts ! Et cette première difficulté est plus grande qu'on ne pense. Outre la prodigieuse grosseur et l'extrême dureté des arbres, sur lesquels les haches s'émoussent ou se brisent, ils exigent des entailles de six pieds d'ouverture et quelquefois davantage, et on ne peut les former qu'en grimpant sur des échafauds. D'autres embarras se présentent encore après avoir coupé l'arbre; il reste debout, en équilibre, planté sur sa souche sans dévier. Voici pourquoi : la végétation est si abondante, qu'outre les grands arbres, la terre produit encore des liannes qui quelquefois ont plus d'un pied de diamètre à leur origine ; semblables à des cables énormes, elles en ont la force; elles ont encore la propriété de s'attacher aux arbres, de grimper jusqu'à leur sommet ; elles recherchent les bénignes influences de la lumière et du soleil qui les vivifient; là, elles étendent des ramifications sans nombre, suivent sur les différens arbres les branches qui

s'entre-croisent; elles vont ainsi d'un arbre à l'autre, et forment à leur sommet un réseau solide qui embrasse et lie ensemble quelquefois un espace considérable de la forêt. A mesure que le réseau s'étend sur les cîmes des arbres, les racines prennent une plus grande étendue, et forment sous terre un réseau semblable à celui du haut. Il ne suffit pas de couper celles que l'on voit pour les isoler, enlever leur solidité et leur point d'appui, car en grimpant sur les arbres, elles en ont plusieurs fois fait le tour en forme de spirale; d'ailleurs, elles ont entrelacé les branches qui se croisent, de sorte que tout est lié, cordelé, ficelé ensemble; il faut couper tous les arbres sur un grand espace, pour qu'ils puissent tomber; sans cela, un seul les retiendra tous. On ne sait pourtant auquel s'adresser; souvent même au moment où l'on s'y attend le moins, l'équilibre vient à se rompre: quelquefois ce changement est produit par une tempête, par un orage subit; alors le danger est grand et pressant; où fuir, où se sauver? Comment se préserver de la chûte des énormes colosses au milieu desquels on se trouve? Il faut gagner promptement cette partie de la forêt qui n'a point été entamée. Mais cette précaution n'est

pas toujours suffisante : avant d'y arriver, les lianes dont j'ai parlé, sortent de terre ; elles forment un autre réseau qui soulève la route que l'on prend, arrache des racines, enlève des arbres, en brise d'autres qui vous écrasent ou tombent autour de vous ; les plus grands dangers vous entourent ; par-tout de nouveaux obstacles arrêtent votre fuite, tout se soulève autour de vous, des reptiles énormes et nombreux sortent épouvantés et ajoutent à votre frayeur. Dans ce moment terrible, la forêt gémit, le cœur des arbres est arraché, il reste attaché à la souche dont il se sépare ; la forêt tombe avec confusion, s'abîme au milieu du plus épouvantable fracas ; la terre tremble, il semble qu'elle - même s'écroule, qu'elle soit arrachée de ses fondemens, tant est grand le brisement de ces énormes colosses dans leur chûte. Si c'est un orage, une tempête qui l'ont déterminé, alors le bruissement des vents déchaînés, le feu et le rapide mouvement des éclairs, les éclats répétés d'un tonerre dont on n'a pas d'idée en Europe, ajoutent à la pompe terrible et à la sublimité de la scène, sur-tout lorsqu'elle se passe dans les montagnes. Le mouvement de cette énorme masse,

arrache des rochers, les force à se précipiter dans le valon. Souvent on les voit, furieux des obstacles qu'ils rencontrent, bondir, accélérer leur marche, briser, exterminer tout ce qui s'oppose à leur passage, combler les valons, et suspendre le cours des eaux; ou lorsque, placés dans des valons, à l'abri des vents, le réseau s'étend plus loin qu'on ne peut ou qu'on ne veut abattre, alors on brûle debout les arbres desséchés de la forêt, et cette nouvelle scène est encore magnifique.

Qu'on se figure en effet une multitude de torches enflammées, dont quelques-unes ont souvent plus de six pieds de diamètre, et cent cinquante pieds d'élévation; des flammes qui surpassent leur cîme de cinquante pieds; des colonnes de fumée qui vont se perdre dans les nuages. Ce spectacle dure quelquefois un mois entier.

Je demande si, quoique moins terrible que les éruptions alternatives du Vésuve, il ne les surpasse pas autant en magnificence que le bruit, le fracas que font les forêts dans leur chûte, surpassent le cliquetis, le vacarme de l'artillerie, et le mouvement de deux armées qui se combattent.

Tels ont été les dangers et les premiers

travaux des colons, et ils étaient encore loin du but. Il faut brûler, effacer les arbres abattus, construire une barraque, loger sous le chaume, et se placer sur quelque terre assez élevée pour être à l'abri des inondations; il faut ensuite s'occuper des subsistances pour se nourrir soi et sa famille, ainsi que ses compagnons de travail.

Elles seront précoces et abondantes; mais quelle peut être la qualité des productions d'une terre pourrie, qui voit le soleil pour la première fois, qui est située au milieu des marais infects et d'un atmosphère empesté? Combien n'a-t-il pas fallu de victimes avant d'avoir desséché ces terres; de les avoir défrichées, assainies, garanties des torrens, et sur-tout avant d'avoir formé ces magnifiques établissemens, ces nombreuses sucreries, ces manufactures superbes qui couvraient les plaines de la partie du nord, qui excitaient l'admiration; qui frappaient d'étonnement tous ceux qui les voyaient pour la première fois. Quelle devait en effet être leur surprise lorsqu'au milieu des chants cadencés des nègres, de la rapidité des voitures et des moulins, ils apperçevaient, d'un côté, ces multitudes de volcans enflammés, qui surpassaient de

quarante, cinquante pieds le sommet des cheminées des sucreries, et, de l'autre côté, ils voyaient ces torrens, ces plages immenses de feu, par lesquels on nétoyait les champs de canne des nombreux débris qu'elles laissent après leur exploitation.

Ce qui attirait sur-tout leur attention, c'était la confiance, l'ordre, l'harmonie, la sécurité des blancs et des noirs; c'était les immenses richesses qui circulaient par le commerce, les nombreux vaisseaux qui versaient l'abondance par-tout.

Tel était le tableau de la partie du nord qui n'avait presque pas d'autres denrées que du sucre et du café, parce que les saisons n'y étaient pas réglées, et que cette irrégularité leur interdisait la faculté de faire du coton et de l'indigo auxquels elles auraient nui.

Après avoir fait le tableau de la partie du nord telle qu'elle était avant la révolution, je passerai à l'examen des plaines de la partie du sud et de l'ouest, sans affliger le lecteur par la peinture de l'état déplorable dans lequel elle a été précipitée.

Plaines des parties de l'ouest et du sud.

Des plaines plus sèches, plus dénuées de

grands arbres, plus étendues, formées pareillement par les alluvions, mais des saisons réglées, des alternatives de sécheresses trop longues et de pluies trop considérables, forment la nuance principale qui distingue cette partie de celle du nord. Les plantes annuelles ne peuvent y réussir sans l'arrosement; c'est aussi vers les moyens de se le procurer, que les colons ont tourné leur industrie, et il faut convenir qu'ils sont bien entendus, qu'on en use avec un art admirable, et que les colons ont retiré un ample dédommagement de leurs premières dépenses. L'Artibonite qui seule produirait plus de denrées, plus de richesses que toutes nos petites Antilles, est privée de cet avantage, parce que sa belle rivière et les berges dans lesquelles on la voit encaissée, offrent des difficultés, exigent des dépenses que ses habitans n'ont pu faire, et que l'ancien gouvernement a refusées. Tous les cantons qui peuvent être arrosés font du sucre; ceux qui sont privés de l'arrosement font de l'indigo et du coton.

Tous ces établissemens ont été moins dispendieux que ceux de la partie du nord; les terres y sont plus fertiles en général, surtout par l'arrosement; leur sucre brut est aussi

plus beau. Mais, tandis qu'au nord, la récolte peut s'y faire pendant toute l'année, à l'ouest et au sud, au contraire, l'on est obligé de faire son exploitation pendant le tems des sécheresses, à cause des orages qui éclatent tous les jours pendant la saison des pluies; et c'est encore un très-grand spectacle dont on a de fréquentes représentations.

Celles des plaines qui sont privées de l'arrosement cultivent le cotonier et l'indigotine, qui sont des plantes hâtives, auxquels la saison des pluies suffit pour prendre leur croissance et donner leur récolte.

Les montagnes de l'ouest et du sud cultivent aussi le café comme dans le nord ; les mêmes arbres croissent avec la même profusion.

Il n'en est pas ainsi des plaines ; les beaux arbres y ont été plus rares, mais ils sont encore plus durs, quoique la plupart soient de la même espèce qu'au nord. On y voit peu de palmistes ; mais il y a beaucoup de lataniers qui approchent des mêmes formes, mais moins agréables ; on y trouve sur-tout le gayac, le bois-de-fer, le bois-chandelle, le tendre aca-

jou, l'acajou-meuble, qui sont incorruptibles.

Il existe encore dans toute la partie française d'autres plaines qui ne sont pas d'alluvion, qui sont moins fertiles ; la plupart passent pour stériles et ne le sont pas toujours ; une bonne culture les rendrait fertiles.

En général, les bons principes d'agriculture étaient ignorés ou n'étaient pas pratiqués ; la fertilité de la plupart des terres dispensait de ce soin. Cependant comme il faut réparer les malheurs de la révolution ; comme il est important de reprendre l'ascendant que les nations rivales ont usurpé sur nous ; comme nous ne pouvons y parvenir qu'en ménageant les nègres, en substituant la force des animaux à leurs bras, afin de multiplier le travail et les produits par les seuls moyens qui nous restent, je vais proposer les vues qui, je crois, peuvent remplir cet objet, si le gouvernement veut venir au secours des colons ; en conséquence, j'examinerai les trois cultures qui se pratiquent dans les plaines : je commencerai par celle de l'indigotine.

CHAPITRE VII.

De l'indigotine ou plante indigo. Indigofera tinctoria.

L'INDIGOTINE est indigène à Saint-Domingue, elle est du genre des polipétales, de la famille des légumineux; elle a beaucoup de rapports avec les galégas. Elle croît naturellement sur les montagnes, dans les plaines, sur le bord des chemins, dans les bois et les terrains abandonnés.

Il y en a plusieurs espèces qui toutes ne sont pas connues à Saint-Domingue. On n'y a encore cultivé que l'indigo franc et le bâtard; ce dernier seul est indigène. Le premier exige une culture plus recherchée; il est plus délicat, il résiste moins aux intempéries de l'air, et il donne moins d'herbes.

Cependant il obtient une préférence presque générale, parce qu'à quantités égales d'herbes, il donne une plus grande quantité de fécules; qu'il est plus facile à fabriquer, et qu'enfin l'indigo bâtard a été, pour ainsi dire,

frappé d'une mortalité générale dans les derniers tems, par la présence d'un petit ver qui en ronge l'écorce et la fait périr avant la floraison.

L'espèce de culture qu'on lui donne, tend aussi à appauvrir le sol, et doit contribuer à la naissance de cette vermine.

On dit que l'Asie possède d'autres espèces d'indigotines, dont quelques-unes donnent une fécule verte : ces espèces sont inconnues à Saint-Domingue; peut-être existent-elles sans qu'on les connaisse. Comme cette couleur manque aux teinturiers, comme elle serait très-précieuse, il est intéressant d'en faire la recherche, et d'en enrichir nos ateliers.

Il n'est point de jardins plus propres, plus agréables à la vue que ceux où l'on cultive l'indigotine; ce sont d'immenses prairies artificielles qui ressemblent beaucoup à la luzerne. Cette denrée est la plus précieuse de celles qu'on cultive aux Colonies; la charge d'un seul mulet vaut assez souvent 2,000 liv; celle d'une voiture vaut dix fois davantage.

Mais en même-tems, il n'est point de culture plus vétilleuse, ni de produits plus douteux. Cette plante a une racine pivotante qui aurait exigé qu'on l'alternât avec d'autres plantes à

racines chevelues; mais on n'a pas employé ce moyen, ni beaucoup d'autres qui auraient amélioré le sol, abrégé les cultures et produit des récoltes plus abondantes. On a continué à demander de l'indigotine au même sol, jusqu'à ce qu'il ait refusé d'en produire : alors on a été obligé d'abandonner une partie de ces champs à la nature; on a espéré que le repos ferait renaître la fertilité du sol.

Sur les terres ainsi amaigries et épuisées, ont paru des vers dont les uns attaquent la racine, d'autres se logent entre l'écorce et la partie ligneuse et font périr la plante; des papillons, des chenilles dévorent ses feuilles. Ces fléaux sont à craindre jusqu'au moment de la récolte.

Enfin la fabrication de cette denrée même n'a point encore été établie sur des principes certains; elle était livrée à une routine aveugle et très-incertaine, de laquelle résultaient des pertes d'autant plus fâcheuses, qu'on les éprouvait après la récolte, c'est-à-dire, après avoir fait tous les frais de culture, et avoir échappé à tous les autres dangers.

Tous ces évènemens sont la cause que l'on avait abandonné cette culture, et qu'on ne la

soutenait plus que sur les terres qui n'étaient pas propres à autre chose.

Je vais chercher la cause de tant de malheurs; je ne me flatte pas de les avoir découverts; mais au moins j'espère que les vues que je vais présenter en feront naître de meilleures, et c'est tout ce que je désire.

Avant tout, je vais décrire la manière actuelle de préparer les terres et de cultiver la plante indigo.

La première opération consiste à nétoyer le terrain; à le sarcler aussi exactement qu'il est possible, afin de le purger de toute herbe, de toute plante étrangère : pour cet effet, des nègres enlèvent avec la houe un ou deux pouces de terre à la superficie; ils en font de petits tas que d'autres nègres enlèvent avec des paniers, et portent le tout au loin dans quelqu'endroit écarté et non cultivé. On répète ainsi les sarclaisons, jusqu'à ce que le terrain soit aussi net, aussi propre qu'il est possible, et chaque fois on enlève et l'on porte au loin les herbes, les racines et la terre qui y est attachée.

Alors les nègres, avec des houes à trois dents, ouvrent trois trous du même coup; ils ont environ deux pouces de largeur, un pouce

et demi de profondeur, et sont espacés d'environ quatre pouces.

D'autres nègres les suivent et sont chargés de placer la graine dans chaque trou. Cette besogne est extrêmement désagréable, ennuyeuse et très-fatigante. En effet, chacun est courbé de manière que ses yeux ne sont éloignés du sol que de quinze à dix-huit pouces, pour placer plus sûrement une petite pincée de graine dans chaque trou. Quelque fois on manque son coup, et le plus souvent on y place trop de graine. Il faut marcher ainsi courbé jusqu'à ce que l'heure du repas ou de la retraite sonne.

Cette opération qui n'est rien en elle-même, devient très-fatigante par la courbure qu'elle impose. D'autres nègres suivent ceux-ci, et couvrent la graine par le moyen de balais très - touffus qu'ils passent sur les trous.

C'est ordinairement à la fin d'avril ou au commencement de mai que l'on fait les semences, souvent à sec, c'est-à-dire, avant les orages.

Mais bientôt après ils éclatent; alors la graine lève par touffes; quelques-unes prennent de la force et étouffent les autres. Malgré toutes les

précautions qu'on a pris pour nétoyer le terrain, cependant les mauvaises herbes lèvent encore avec la plante indigo; il faut les enlever, et cette opération est d'autant plus pénible, qu'il faut les arracher avec la main, recommencer plusieurs fois, et travailler courbé.

Comme les pluies sont rares dans les lieux où l'on cultive cette plante, et que l'on ne veut pas la perdre, on dispose le terrain par carreaux qui ont quinze à dix-huit pieds carrés; les bords sont relevés et l'intérieur bien de niveau, afin que l'eau de la pluie ne puisse pas s'échapper, et que la surface de chaque carreau l'absorbe en entier. Cette préparation du terrain est très-agréable à voir; elle est fort bien entendue; mais elle est d'autant plus coûteuse qu'elle se fait à bras d'hommes. Assez ordinairement on sème un cotonier à chaque angle de ces carreaux, on le cultive en même-tems.

Trois ou quatre mois après que l'indigotine a été semée, si elle a échappé aux vermines et aux chenilles qui la dévorent, elle fleurit. Elle a une odeur très-forte qui lui est propre; alors on la coupe pour en retirer la fécule précieuse qu'elle contient. Environ six semaines après la première coupe, on en fait une seconde, une

troisième, etc. Il n'y aurait point de culture plus riche, si on était préservé de tous les fléaux qui la menacent; mais elle est si casuelle, que l'on dit d'une manière proverbiale, que *le cultivateur est riche en se couchant*, et qu'*à son réveil il se trouve ruiné*, parce qu'en effet il ne faut quelquefois que vingt-quatre heures pour que la chenille ait raflé la récolte.

On coupe cette plante avec la faucille, comme le blé; assez ordinairement on la dessouche chaque année, et on sème de nouvelle graine à la saison suivante. Quelquefois cependant on laisse pousser la même souche pour en faire de nouvelles coupes l'année suivante; mais avec la culture actuelle, il est rare que cette économie soit utile.

On continue ainsi la culture de la même plante sur le même terrain, jusqu'à ce qu'il soit épuisé, qu'il refuse cette production, que les vers ou les insectes fatiguent le cultivateur, le forcent d'abandonner ce premier sol, et d'entreprendre un défrichement. *Hoc opus, hic labor;* car avant que ce terrain soit nétoyé, préparé, mis en carreaux, purgé des mauvaises herbes, il doit fatiguer un grand nombre de bras.

Il y a lieu de présumer que cet épuisement

du sol, et la plupart des fléaux qui désolent le cultivateur, viennent d'un défaut d'assolement et d'une culture pénible, incertaine et mal entendue sous tous les rapports. C'est ce que je vais tâcher de prouver dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VIII.

De l'assolement des terres pour l'indigo, et de leur culture avec la charrue.

Il est contraire à tous les bons principes d'agriculture, d'exiger que le même sol porte la même plante pendant un grand nombre d'années sans interruption, sur-tout si, comme dans la culture actuelle de l'indigotine, on ne fournit aucun engrais au sol; si au contraire on enlève et rejette la superficie de la terre, comme on a coutume de le faire pour la purger des mauvaises herbes, car c'est cette superficie qui est la plus météorisée, et par conséquent la plus fertile.

D'ailleurs une plante pivotante, telle que l'indigotine, exige des labours profonds et souvent répétés, au lieu de la culture actuelle par laquelle on ne fait que gratter la terre; enfin cette plante étant pivotante et ne rendant rien à la terre, elle a besoin d'engrais et d'être alternée avec d'autres plantes à racines chevelues.

La méthode actuelle est donc barbare, sauvage et ruineuse, puisqu'elle est contraire à tous les principes; et il est bien important de la changer, sur-tout si ce changement procurait des récoltes plus abondantes, si on les obtient avec moins de bras, moins de dépenses, et si elles sont moins sujettes aux fléaux qui les ravagent.

Je crois qu'on pourra obtenir tous ces avantages avec la méthode que je vais tracer, et ils seront d'autant plus faciles à obtenir, que l'indigotine se cultive ordinairement dans les plaines et dans des climats où les pluies et les sécheresses ont des alternatives et des tems réglés. Pour y parvenir, il faut, 1°. cultiver et labourer les terres à la charrue, au lieu d'y employer les bras des hommes.

2°. Alterner l'indigotine avec des plantes chevelues, au lieu de continuer à la cultiver seule pendant un grand nombre d'années de suite.

3°. Donner des engrais à une plante qui ne rend rien, qui ne fournit aucuns débris et qui épuise sans cesse la terre.

Tel sont les moyens d'amélioration que je propose; ils sont certains, ils sont fondés en principes et en raison, et c'est parce

qu'on les a méconnus, en abusant de la fertilité naturelle du sol, que les terres à indigo ont refusé des récoltes aussi abondantes que dans les premiers tems. Le mal est facile à réparer, puisqu'il est connu ainsi que le remède. La simple indication des moyens réparatoires que je viens de présenter pourrait être suffisante pour plusieurs personnes. Cependant je présume qu'on ne me saura pas mauvais gré de parler un peu des moyens-pratiques qu'il convient d'employer.

Le premier sera l'emploi de la charrue qui remplacera les bras des hommes. Alors, au lieu de gratter la terre avec des houes, on lui donnera de profonds labours, et lorsqu'elle aura été cultivée et façonnée de la manière que je vais dire, trois chevaux et un homme seul laboureront un arpent par jour, c'est-à-dire, le tiers d'un carreau, et certainement on n'en ferait pas autant dans quarante journées de travail avec un nègre d'une force ordinaire. Le premier labour s'exécutera avant la cessation des pluies, c'est-à-dire, avant que la terre se durcisse; sans cela il serait mauvais et très-pénible. Si celui-là est bien exécuté, ceux qui seront faits pendant la sécheresse ne seront pas difficiles. A chaque labour et

à mesure qu'on le fait, il ne faut pas oublier de herser avec une herse à dents de fer. Cette opération brise les mottes, les divise; on y ajoutera le roulage avec le rouleau à pointes de fer, si cela est nécessaire, car il faut ici que la terre soit aussi ameublie que si c'était de la cendre. Chaque façon retourne la terre enfouit les herbes et les fait périr. Elle fait plus encore, elle découvre et tue les vers qui ont coutume de ronger la racine et l'écorce de l'indigotine.

Aussi-tôt qu'il paraîtra de mauvaises herbes après les premiers labours, et si la terre n'est pas suffisamment météorisée, on les sarclera avec la houe à cheval. Cet instrument n'était pas connu à Saint-Domingue; il est très-léger, très-utile et très-commode, deux hommes et un cheval peuvent facilement sarcler un carreau par jour avec cet instrument, qui donne en même-tems à la terre une petite façon propre à l'ameublir. Il sera bon de croiser les labours.

Pendant ce tems on aura préparé des fumiers, des engrais, et il sera bon d'étudier ceux qui conviennent le mieux au sol. Les engrais animaux conviennent ordinairement par-tout; mais si l'on n'en avait pas assez, il

faudrait les augmenter et les mêler avec les engrais minéraux, tels que la glaise, la marne, les cendres, le curage des fossés. Ils doivent être transportés sur le sol immédiatement avant le dernier labour, et bien divisés, bien étendus, à mesure que la charrue les enfouit.

Ces amas, ces transports d'engrais sont pénibles sans doute, sur-tout dans un pays où l'on n'en a pas l'habitude, et où les serviteurs sont si mal-adroits, si mal-intentionnés et si paresseux : cependant il en faut au moins trente voitures par carreau, et amender ainsi le quart de votre culture principale chaque année. L'usage de la charrue abrège déja tellement l'ouvrage, que l'on aura bien le tems de transporter et de former des engrais qui d'ailleurs ne seront pas aussi difficiles à obtenir qu'on le pense, car la partie des terres qu'on avait coutume d'abandonner à la nature pour la reposer, étant cultivée ainsi que je le dirai par la suite, elle sera employée en fourages pour les bestiaux qui donneront des engrais.

On pourra encore avoir des brebis, des moutons, des vaches, des chevaux. On pourra faire parquer les moutons et même les vaches

sur le lieu que l'on destine pour la culture de l'indigotine; et sous un climat aussi favorable, où il n'y a point de loups, le parcage sera très-facile, et durera toute l'année. Alors on éviterait les transports, on aurait un engrais excellent, et je ne serais point étonné que son odeur qui est très-forte, fût propre à écarter les papillons, et à préserver ainsi l'indigo de la chenille.

La terre étant ainsi disposée par les engrais et les labours, je crois qu'il convient de la laisser bien tremper par le premier orage, attendre même que les mauvaises herbes aient paru, afin de pouvoir les sarcler encore une fois avant de semer ou de planter l'indigotine.

Je crois qu'avec le soin et l'attention qu'exige une plante aussi précieuse que celle de l'indigotine, on pourrait employer le semoir pour emblaver les terres. La peine qu'on aura dans le commencement, sera certainement moins grande, moins fatigante, la semence sera plus régulière que par le moyen qu'on a coutume d'employer ; il est tellement pénible et si vicieux qu'il faut absolument l'abandonner ; même dans le cas où l'on ne pourrait pas faire usage du semoir, il sera

facile de trouver des moyens de semer qui remplaceront avec avantage la méthode ordinaire. Par exemple, si le terrain a été bien ameubli, il faudra y passer une herse pesante dans le sens de sa plus grande dimension. Cette herse gravera sur le sol des raies parallèles qui recevront et conserveront les graines qué l'on semera à la volée, de la même manière que l'on a coutume de semer le trèfle la luzerne et les navets, etc. Ensuite on passera le rouleau en travers pour effacer les raies et couvrir la graine. Cette opération est sûre et très-facile, et l'on voit combien elle est plus avantageuse que celle dont on a coutume de faire usage. Il faudra aussi changer souvent les semences.

Mais il vaudrait mieux employer le semoir, parce que la graine serait plus régulièrement placée, et que si, sans rien perdre, on peut espacer les rangs de dix à douze pouces, il sera possible de sarcler la plantation avec une petite houe à cheval; la sarclaison ordinaire est si pénible, si longue, si désagréable, qu'il est bien à souhaiter qu'on puisse l'abréger et employer le moyen que j'indique.

Je crois qu'avec la nouvelle culture, la plante deviendra si belle, si forte, qu'il sera utile de

l'écarter ainsi d'un rayon à l'autre, mais les plantes pourront être plus serrées sur la ligne des raies.

On voit qu'alors il ne serait question que d'arracher celles des mauvaises herbes qui croîtraient trop près de la souche de l'indigotine. Si la délicatesse de la plante ne permet pas d'employer cet instrument dans le premier moment de sa croissance, parce qu'elle est trop faible, trop délicate, je ne doute point qu'on ne puisse en faire usage après la première coupe, et pour toutes celles qui suivront, parce qu'alors elle est très-forte, profondément enracinée, et qu'un léger frottement qui serait rare, ferait peu ou point de mal.

Si cette culture est bien exécutée, si la terre est bien labourée, bien ameublie et bien fumée, je ne doute point qu'elle ne donne des récoltes superbes pendant quatre, cinq ou six ans, sans être obligé de renouveler la plantation; car il est dans la nature des racines pivotantes, telles que la luzerne et l'indigotine, de produire plus d'herbes dans la seconde, la troisième et la quatrième années, que dans la première.

Il s'agirait alors d'y semer un peu de cen-

dre ou de terreau la deuxième ou la troisième année, de remuer un peu la terre, soit avec la petite houe a cheval, soit avec celle à bras, pour que l'on fût dispensé de renouveler la plantation chaque année, ainsi qu'on a coutume de le faire.

Je ne parle pas ici des terres qui éprouvent des sécheresses tellement prolongées qu'elles font périr la souche ; alors, sans doute, il faut planter chaque année, encore y aurait-il peut-être quelque moyen de la préserver : 1°. en coupant la plante au rez-de-terre ; 2°. en couvrant la souche de deux ou trois pouces de terre, ce qui sera facile avec la petite houe à cheval ; 3°. enfin, des terres bien cultivées, bien fumées, résistent longtems aux intempéries.

Je vois encore que la terre étant ainsi labourée et préparée, elle absorbera les eaux pluviales, qui se réuniront au-dessous de la surface ameublie, y conserveront cette fraîcheur, cette humidité qui sont si nécessaires aux plantes pivotantes ; elles humecteront le fond, y exciteront une chaleur, une fermentation avantageuses à la plante que l'on cultive, et dès-lors on sera dispensé de tout le carrotage dont j'ai parlé et que l'on a coutume

de former pour empêcher l'écoulement des eaux pluviales, et les conserver à la place même où elles tombent; au surplus ce carrotage pourra être fait par une autre petite charrue légère, qui sera conduite par un cheval : j'en donnerai le modèle ailleurs.

Tel est le premier moyen d'amélioration que je propose. Je vais maintenant parler de l'importance de faire succéder les plantes à racines chevelues, à celle de l'indigotine. On verra que cette méthode présente des avantages immenses.

Plusieurs plantes coloniales sont très-propres pour alterner avec l'indigotine. On pourrait aussi employer avec avantage toutes les céréales de l'Europe.

Les plantes coloniales sont, la canne à sucre, le petit mil, l'herbe de Guinée et le maïs. Les plantes bulbeuses, telles que la patate et le magnoc, pourraient aussi être employées avec une grande utilité. Enfin le cotonier lui-même peut servir, quoique moins utilement, je crois, pour alterner avec l'indigotine.

Les plantes céréales d'Europe seraient le blé, le seigle, l'orge et l'avoine. Je les ai

écrites chacune dans l'ordre de leur propriété pour alterner.

Deux choses essentielles sont à considérer dans cet usage.

1°. Celles de ces plantes qui précéderont l'indigotine, peuvent former un objet de revenu particulier;

2°. Elles peuvent aussi n'être employées que comme fourages qui serviraient à nourrir et élever des bestiaux, à se procurer des engrais et des subsistances ; dans l'un et l'autre cas, elles tourneront à profit.

En faisant usage de la méthode d'alterner, d'employer les engrais et la charrue, je crois que la plupart des terres des plaines de St.-Domingue, qui jusqu'à présent ont été considérées comme stériles, sont susceptibles de produire du coton ou de l'indigo, à moins que les pluies n'y soient extrêmement rares, et qu'en même-tems on ne soit privé de la faculté des arrosemens.

Supposons en effet qu'une de ces terres soit propre à nourrir un troupeau de moutons, et j'en connais bien peu dont le sol soit assez ingrat pour refuser cette pâture.

Supposons encore que ce sol puisse être labouré à quatre pouces de profondeur avec la

charrue ; après deux ou trois labours, on pourra y semer ou planter du petit mil, et il y croîtra assez bien ; alors, et avant qu'il ait pris son entière croissance, l'on y fera parquer les moutons la nuit et même le jour ; ils brouteront cette plante et y laisseront un engrais d'autant plus épais, que la pâture aura été plus abondante. Si ensuite on laboure encore cette terre, si on la retourne de manière à enfouir les tiges et les racines de cette plante, je dis qu'à la saison suivante elle sera en état de recevoir une plantation de cotonier, et de donner une bonne récolte de ce lainage, qui est plus fin, plus soyeux, dans les terres maigres, que dans celles qui sont fortes. Si l'on continue d'alterner ainsi le cotonier avec quelque plante telle que le navet ou l'herbe de Guinée, ou le seigle ou le maïs, à les faire manger en vert par les moutons sur le lieu même, et si les brebis sont de la belle espèce, la laine des moutons gras et l'augmentation du troupeau par les femelles, qui, dans ces contrées, font deux à trois petits par portée, présenteront dès la première année des bénéfices qui couvriront les frais de culture ; et la récolte du coton donnera d'autres profits qui mettront le colon à

même d'augmenter, d'étendre ses cultures et d'améliorer son terrain.

Appliquons maintenant à une terre un peu meilleure ce que nous venons d'indiquer pour une mauvaise terre, et supposons qu'elle puisse produire des cannes à sucre; je sais que leur croissance ne sera pas belle; je sais encore que cette plante étant annuelle, la sécheresse l'endommagera avant sa maturité. Mais il ne s'agit pas ici d'en faire du sucre, je ne la considère que comme fourage, comme un engrais excellent par la multitude de débris qu'elle fournit; je dis que si on la traite de la même manière que nous avons dit pour le petit mil, elle présentera de plus grands avantages encore, et que c'est cette plante qu'il conviendra d'employer dans tous les lieux où elle voudra prendre une demi-croissance pour alterner avec le coton et l'indigotine.

Cependant si le sol refusait la canne à sucre, on aurait de grands moyens d'alterner avec les autres plantes chevelues que j'ai déja indiquées, telles que le petit mil, l'herbe de Guinée, le maïs et les céréales de France, qui toutes ne seraient considérées que comme fourages, et non pas comme subsistances, at-

tendu que la farine de patate donne un pain bien plus exquis, bien plus savoureux, qui contient en plus grande quantité la substance amylacée par excellence, que le plus beau froment; et je dois dire, à cet égard, qu'en 1784 il en a été fait chez moi à Saint-Domingue, qui avait toutes les qualités que l'on peut désirer, et que M. Parmentier qui en a reçu, avoue être tel que je le dis. Et comme la même quantité de terres en patates produit beaucoup plus de cette subsistance que le plus beau champ de froment, il sera inutile de songer à retirer du bled de cette plante, attendu que la patate serait plus profitable. Je donnerai ailleurs la manière de la préparer pour en faire de la farine et du pain.

Alors la plupart des terres de Saint-Domingue, qui jusqu'à présent ont passé pour stériles, perdraient cette dénomination; on voit qu'il ne s'agit pour cela que de labourer à la charrue, de se procurer des engrais par les moutons, etc. et d'alterner convenablement; tant il est vrai que cette île fortunée contient des ressources immenses qui ont été ignorées jusqu'à présent.

Si la méthode d'alterner, d'employer la charrue et des engrais, produisent des effets

tellement merveilleux sur des terres réputées stériles, quels ne doivent pas être les prodiges que l'on obtiendrait en l'employant sur les bonnes terres ! quelle immensité d'indigo de cette fécule précieuse n'obtiendrait-on pas de ces terres qu'on a mal-adroitement fatiguées, épuisées jusqu'à présent. Oui, je le dis sans crainte de me tromper, on aurait des récoltes miraculeuses ; il ne faut pour cela que mettre en culture les mêmes terres que l'on abandonnait à la nature, et cette augmentation de culture n'a rien d'effrayant, puisque la charrue et la houe à cheval feraient les labours et même les sarclaisons, sinon de la plante indigo, au moins celle des plantes chevelues, telles que le mil, le maïs, les cannes, le magnoc, etc. qui doivent précéder les cultures de l'indigotine, préparer les terres, les purger des mauvaises herbes, etc. ; que la manière de semer serait beaucoup plus expéditive ; qu'on faucherait l'herbe indigo de la même manière qu'on fauche le trèfle et la luzerne en France, au lieu de la couper à la faucille comme l'on fait ; qu'enfin la terre ainsi disposée et préparée, produirait plusieurs années de suite, sans être obligé de renouveler ses plantations tous les ans. On voit qu'en tra-

vaillant ainsi, on abrégerait plus des trois quarts du tems et de l'ouvrage ; que tout irait mieux ; que les nègres seraient moins fatigués ; que dès-lors l'aisance et la population s'établiraient dans les ateliers ; et cette considération est de la plus grande importance. Je dois dire encore que l'on pourrait tirer un grand parti des cannes à sucre sur celle des indigoteries, où elles résisteraient à la sécheresse jusqu'à une certaine époque. En effet, si elles peuvent se soutenir neuf à dix mois sans périr, quoiqu'elles fussent alors échaudées, on peut convertir leur suc en vinaigre, en vin et en tafia ou rum. Cette expérience a été faite chez moi, en 1785, par M. Dutrône. Avec des cannes fermentées, gâtées par les rats, avec tous les bougons que l'on rejète dans les sucreries, nous avons obtenu un vin très-agréable qui sans doute pourrait encore être perfectionné: ainsi, sous ce rapport, la méthode d'alterner présenterait d'autres moyens de richesses ; enfin le coton lui-même peut alterner l'indigo avec avantage. Alors on aurait double récolte de denrées précieuses ; mais, dans ce cas, il faudrait ou avoir de grandes terres vagues pour les troupeaux, ou cultiver une partie des bonnes pour les nourrir et former des

engrais qui sont l'objet essentiel de la culture de l'indigotine et du cotonier.

Tels sont les moyens d'amélioration que je propose pour la culture des terres en général, et pour celle de l'indigotine en particulier; je les crois certains et fondés sur les vrais principes : si je me suis trompé, l'on me pardonnera en faveur du désir que j'ai de voir renaître l'abondance et la richesse parmi mes compatriotes, contribuer au bonheur de la France, et sur-tout adoucir le sort des nègres.

Plaise au ciel que le gouvernement veuille seconder les colons, faire cesser leurs malheurs et les secourir! il trouvera dans leur zèle, leur amour, leurs efforts et les richesses qu'ils produiront, une ample compensation.

CHAPITRE IX.

De la fabrication de l'indigo.

Trois cuves de maçonnerie sont disposées en étages les unes à côté des autres; la première, qui est la plus grande et la plus élevée, sert à recevoir *l'herbe indigo* que l'on vient de couper; un puits voisin fournit l'eau qui doit servir à la macération. La cuve déja garnie d'herbes reçoit donc un bain complet de cette eau : bientôt l'herbe se gonfle, prend un plus grand volume, et déborderait la cuve, si on n'avait pas soin de la retenir en presse par le moyen de fortes traverses, dont les extrémités sont logées dans de fortes mortaises qui sont pratiquées dans des poteaux immobiles placés sur les côtés des cuves.

L'herbe indigo se trouve ainsi très-pressée, et je ne sais si cette métode n'est pas à contresens, si elle n'est pas plus nuisible qu'utile, si elle ne gêne pas la macération dans certaines parties, si enfin, il ne vaudrait pas

mieux laisser flotter l'herbe, lui donner un bain complet, plutôt que de la gêner ainsi. Il convient de remarquer ici que la chenille qui ronge l'indigotine est encuvée avec l'herbe, et qu'elle rend la fécule qu'elle a digéré; de sorte que, si l'on pouvait couper et encuver toute l'herbe aussi promptement que la chenille la dévore, la perte ne serait pas grande, sur-tout si cet accident arrivait à l'époque de la floraison; mais il faudrait pour cela un nombreux équipage de cuves, un atelier plus nombreux encore pour fournir les cuves, etc. ce qui est impossible dans un pays où il n'y a pas, comme en France, une population surabondante qui loue son travail dans le tems de la moisson.

Bientôt la fermentation s'établit, et c'est par ce moyen que la fécule colorante se détache. Pendant ce tems, l'eau prend plusieurs teintes; jaune d'abord, ensuite vert clair, plus verte, puis bleu ciel, enfin bleu foncé. Elle prend aussi et perd une odeur très-prononcée. La science consiste à reconnaître le véritable point de la fermentation. Si elle est insuffisante, une partie de la matière colorante n'est point dissoute, elle reste fixée dans l'herbe; si la fermentation est trop prolongée, la dis-

solution de la matière colorante est trop grande, elle reste unie à l'eau, on ne peut plus l'en séparer, elle est ou perdue ou de mauvaise qualité.

Il reste encore une autre opération très-délicate à faire ; il faut séparer la matière colorante de l'eau qui la tient en dissolution ; pour cet effet, on fait couler l'eau de la cuve à fermenter dans une autre qui est plus petite et plus basse.

Lorsque la transfusion est faite, on plonge et on élève des auges pyramidales tronquées et sans fond dans l'eau, afin de l'agiter ; cette agitation de l'eau occasionne une séparation de la matière colorante ; mais il y a aussi de la science dans cette opération. Si l'eau n'est pas assez battue, elle tient encore en dissolution une partie de la matière féculente ; si le battage est poussé trop loin, la fécule s'évanouit, disparaît, elle est encore perdue, ou très-inférieure en quantité et en qualité ; de sorte qu'outre les dangers de la culture, il y a encore ceux de la fabrication dont les principes ne sont pas encore connus. Ils méritent l'attention et les recherches des plus savans chimistes.

Après le battage, on laisse reposer l'eau

pendant quelques heures. Si la fabrication a été bien exécutée, la fécule se dépose au fond de la cuve; lorsque le dépôt est formé, on ouvre différens robinets plus élevés les uns que les autres; il en sort une eau roussâtre qui n'est bonne à rien; enfin on ouvre le robinet inférieur d'où il sort une eau extrêmement chargée qui est d'un bleu très-foncé. Elle est reçue dans un vase sphérique, d'où on la retire pour la mettre dans des sacs de toile qui laissent échapper l'eau et retiennent la fécule. Après que l'écoulement est fait, on retourne les sacs, on les vide dans des caisses de bois qui ont ordinairement cinq pieds de long, deux pieds et demi de large, cinq à six pouces de profondeur. Elles sont établies à l'ombre sous un hangard ouvert de tous les côtés; bientôt cette bouillie noire se dessèche, elle prend de la retraite, se fend comme l'argile; alors avec un couteau de bois on la coupe en échiquier, on en forme ainsi les petits cubes que l'on voit dans le commerce.

Je n'étendrai pas plus loin cette description; je n'ai point cultivé l'indigo, je n'ai point suivi sa fabrication; mais il est facile de voir que l'une et l'autre sont susceptibles de grandes améliorations.

Quoique je n'aie pas cultivé cette plante, j'ai pu sans doute présenter des vues d'amélioration sur cette partie, parce qu'elles dérivent des principes généraux de la bonne agriculture, qui tendent à diminuer la main-d'œuvre. Labourer à la charrue, au lieu de labourer à bras dans un pays où la population est rare; sarcler à la charrue, au lieu de sarcler à bras; alterner, au lieu de cultiver toujours la même plante; semer à la volée, au lieu de semer par paquets; changer de semence, etc. sont des vérités élémentaires et incontestables que personne ne peut révoquer en doute, et que l'on peut indiquer pour une culture sans l'avoir pratiquée.

Mais il n'en est pas ainsi d'une fabrication aussi délicate, aussi difficile que celle de l'indigo; je ne me permettrai donc que peu de réflexions sur cette matière. J'observerai cependant qu'il est peut-être possible de retirer la fécule de l'herbe lorsqu'elle est sèche, comme on la retire lorsqu'elle est verte. Alors on aurait de grands avantages, car lorsque la chenille attaque l'herbe, on pourrait employer plusieurs faucheurs qui abattraient promptement toute la partie du champ qui serait endommagée, et empêcheraient la chenille d'ar-

river aux autres parties intactes; on fannerait l'herbe comme en Europe, on la mettrait en meules près des cuves, et, de cette manière, on fabriquerait à son aise.

Les auteurs qui ont traité cette matière ne donnent pas de grandes espérances sur cette méthode; mais la matière est si neuve, qu'elle présente tous les doutes.

Au surplus, je vais rapporter ce qu'en disent deux auteurs les plus connus, afin que les vrais savans aient quelques bases pour asseoir leurs recherches sur une denrée aussi précieuse.

Le premier est M. Tardif de la Borderie, curé des Cayes-du-Fond, paroisse de Saint-Domingue. Voici l'analyse qu'il fait de la feuille de l'indigo :

« Quatre principes essentiels, dit-il, con-
» courent à former la feuille; 1°., les parties
» fibreuses; 2°. la partie charnue; 3°. les
» gommes intermédiaires; 4°. la partie bleue.
» Les parties fibreuses sont fortement liées
» entr'elles par une gomme dont la tenacité
» est telle, qu'il la croit gomme résineuse;
» les parties charnues sont un composé de
» parties ligneuses très-courtes, très-déliées,
» entremêlées d'une gomme très-tenace;
» enfin la partie bleue est une matière de

» cette couleur, qu'il déclare ne pouvoir » définir; une espèce de poussière répandue » sur toute l'habitude de la feuille, et qui est » retenue par une gomme très-délicate, on » dit que c'est un sel; mais il est très-combus- » tible. Lorsque la couleur bleue a disparu » de dessus la feuille, elle devient jaune. » D'où il conclut que la feuille étant verte dans sa vigueur, et jaune lorsqu'elle a perdu sa partie bleue, la couleur verte n'est qu'un composé de jaune et de bleu, etc.

D'où il conclut encore que toute feuille verte doit contenir du bleu.

Passant ensuite au degré de fermentation, il dit qu'il suffira de dissoudre dans l'eau la gomme jaune qui soutient le bleu sur la feuille, pour mettre le bleu en liberté. Tel est l'effet de l'eau sur la feuille dans la cuve, elle dissout la gomme par l'effet de la fermentation. Selon lui, le bleu flotte autour de la feuille, y reste en équilibre jusqu'à ce qu'un mouvement violent vienne la déranger. Mais le dissolvant devient plus actif par la chaleur qui le rend propre à dissoudre la gomme de la seconde espèce; alors des bulles d'air s'échappent du fond, pour arriver à la superficie; elles entraînent avec elles la matière

colorante qui paraît verte. C'est au moment de la fermentation indiquée par les bulles, qu'il fixe l'instant marqué pour arrêter la fermentation et vider la cuve. Il conseille d'ailleurs de ne pas presser l'herbe dans les cuves, de semer à la volée, etc.

Passant ensuite au battage, il dit qu'il faut dégager la couleur des trois espèces de gommes qui sont très-tenaces, qui l'embarrassent et qu'il faut les *neutraliser*; que le battage de l'eau atténue la gomme, et la force ainsi de se désaisir des parties bleues, qui alors se réunissent, s'arrondissent, acquièrent du poids, et se précipitent après la cessation du mouvement, et qu'enfin le moment de cesser le battage est lorsque l'eau a pris un jaune doré ou pâle, etc. Tel est l'exposé de M. Tardif, qui conseille en outre de planter du magnoc au milieu de l'indigotine, afin de la préserver des chenilles.

Je crois que ce qu'il dit ne paraîtra pas suffisant au lecteur, malgré le ton d'assurance de l'auteur, dont les définitions ne sont pas toujours régulières ni satisfaisantes.

Ecoutons maintenant M. Dutrône, que nous aurons occasion de citer encore, par rapport à son excellent ouvrage sur la canne à sucre,

et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel.

Il a aussi examiné la fabrication de l'indigo; il en parle d'un ton moins assuré, mais je crois qu'on reconnaîtra l'homme instruit, le bon observateur, celui enfin qui sait appliquer les vrais principes de la science aux choses qu'il examine. Et sans doute, les savans qui voudront s'occuper d'un objet aussi essentiel que l'est la fabrication de l'indigo, trouveront dans les observations de M. Dutrône, plus de matériaux, une base plus solide pour asseoir leurs recherches, que dans tout autre écrit qui me soit connu. Il est fâcheux que M. Dutrône n'ait pas lui-même achevé un travail qu'il avait si bien commencé.

Voici ce que dit M. Dutrône, page 317 et suivantes :

« C'est dans le tems de sa floraison qu'on » coupe la plante que Linnée nomme *indigo-* » *fera tinctoria*, pour en extraire la fécule » connue sous le nom d'*indigo*. Cette plante » a une odeur qui lui est propre, et dont la » force est relative aux circonstances où elle » se trouve au moment où on la coupe, odeur » qui répugne aux bestiaux et qui les éloigne. » A l'instant où elle vient d'être coupée, la

» plante indigo est mise dans une cuve nom-
» mée *trempoire*, qu'on remplit d'eau à un
» point convenable. L'eau attaque les fécules,
» les dissout et les enlève en entier à la faveur
» de la partie odorante, à qui elles servent
» de base. Ces fécules sont le produit d'une
» sécrétion particulière opérée dans l'écorce
» et dans les feuilles de la plante.

» L'action de l'eau est nommée *macéra-*
» *tion*; elle est immédiatement suivie d'une
» fermentation putride, dans laquelle il se dé-
» gage un gaz sans chaleur sensible. Cette
» fermentation est vulgairement nommée
» *pourriture.* »

» Le tems dans lequel se passent ces deux
» opérations est plus ou moins long, suivant
» la saison, et suivant que la partie odorante
» de la plante a plus ou moins d'énergie.

» La macération peut être partagée en plu-
» sieurs tems; dans le premier, l'eau se
» charge de la partie odorante unie à la fé-
» cule qui lui sert de base et qu'elle rend so-
» luble; à mesure que cette partie odorante
» s'échappe, la fécule cessant d'être soluble,
» rend l'eau trouble sans lui donner de cou-
» leur apparente.

» Si dans ces premiers tems on soumet la

» cuvée (l'eau chargée de fécules) à l'action
» des alkalis caustiques et de l'eau de chaux,
» il se sépare une fécule blanche abondante
» sous la forme de flocons.

» Dans le second tems, la cuvée devenue
» plus trouble, prend une teinte verte ex-
» trêmement légère; la fécule qui à ce terme
» se sépare par l'action des alkalis, porte une
» petite teinte verte. Cette couleur se déve-
» loppe de plus en plus, et dans les derniers
» instans de la macération, la cuvée est très-
» verte. Les alkalis en séparent alors une fé-
» cule verte extrêmement belle (1).

» A cette époque, commence la fermenta-
» tion putride; elle s'annonce par le déga-
» gement d'un gaz qui s'échappe de bulles
» plus ou moins abondantes, suivant les cir-

---

(1) Si la macération était bien conduite et arrêtée au moment où la fécule se trouve chargée, autant qu'il est possible, de la couleur verte, on pourrait sans doute la séparer de l'eau, et alors elle présenterait, à l'art du teinturier, la couleur la plus précieuse qui lui manque, et dont il serait possible de l'enrichir, si le gouvernement prenait des mesures pour soumettre aux recherches chimiques les plantes de nos Colonies. Nous en connaissons plusieurs qui certainement rempliraient à cet égard nos vœux et nos espérances.

» constances; ces bulles crèvent à la surface » de la cuvée, dans laquelle on apperçoit » bientôt une petite teinte jaune. Si alors on » lui applique l'action des alkalis, la fécule » qui se sépare, porte une couleur bleu-ciel » très-légère. La couleur verte de la cuvée » diminue et disparaît à mesure que la cou- » leur jaune se développe et s'établit. Enfin » lorsque la fermentation est arrivée à un cer- » tain point que l'indigotier juge convenable » à des signes qui le trompent souvent, il » la fait écouler dans une cuve inférieure » nommée *batterie*.

» Dans l'écoulement, la cuve est très- » trouble, sa couleur paraît d'un jaune pâle, » et il s'en échappe une odeur d'ammo- » niac (1) assez forte; quelques minutes » après, la cuvée, perdant avec sa couleur » jaune l'odeur d'ammoniac, prend une cou- » leur verte et l'odeur propre à la plante in- » digo. Cette plante reste dans la trempoire, » entièrement dépouillée de son odeur, sans » avoir en apparence rien perdu de sa cou- » leur; alors elle ne répugne plus aux bes- » tiaux qui en mangeraient volontiers.

(2) Alkali volatil.

» La cuvée peut, avant que de subir l'o-
» pération du *battage*, rester plusieurs heures
» dans la batterie sans s'altérer. Elle porte
» deux sortes de fécules, une insoluble tenue
» en suspension dans l'eau, l'autre soluble y
» est en parfaite dissolution.

» Si on soumet la cuvée à l'action des acides
» minéraux, ils n'en séparent point de fé-
» cules, ils avivent seulement la couleur de
» celle qui est insoluble. L'acide sulphurique
» l'avive plus qu'aucun autre. L'acide acé-
» tique ne produit aucun effet sensible. L'a-
» cide oxalique sépare la fécule insoluble
» et la dépouille presqu'en entier de sa cou-
» leur.

» La fécule insoluble se trouve dans deux
» états différens par rapport à sa couleur et
» à son adhérence à l'eau. Dans le premier,
» elle est bleu-indigo, et elle se sépare aisé-
» ment de la cuvée; dans le second, elle est
» bleu-ciel, et elle ne se sépare que difficile-
» ment. La proportion de ces deux fécules est
» toujours en raison l'une de l'autre. Si la fer-
» mentation se faisait également bien dans
» toute l'étendue de la cuvée, et qu'elle fût
» toujours arrêtée à tems, toute la fécule in-
» soluble prendrait la couleur indigo, mais

» l'ignorance s'oppose souvent à cette heu-
» reuse condition.

» Si on applique à la cuvée l'action des al-
» kalis, la fécule insoluble se sépare et se
» réunit sous la forme de flocons, sans dis-
» tinction d'état. Le battage est le seul moyen
» qu'on emploie pour séparer toute la fécule
» indigo. Dans cette opération qui dure à peu
» près deux heures, la cuvée perd sa couleur
» verte et l'odeur de la plante, pour prendre
» la couleur bleue et l'odeur propre à la fécule
» bleu-indigo.

» La salive humaine a une très-grande af-
» finité avec cette fécule bleu-indigo; elle s'y
» unit avec une extrême rapidité et la sépare
» en entier sous la forme de gros flocons. Elle
» ne touche point à la fécule bleu-ciel qui
» peut être séparée par tous les alkalis purs.
» La dissolution de savon opère la séparation
» de cette fécule bleu-ciel avec beaucoup plus
» de succès qu'aucun autre alkali.

» La cuvée est abandonnée après le bat-
» tage. La fécule bleu-indigo se précipite au
» fond de la cuve, et après sept à huit heures
» de repos, on laisse écouler la cuvée char-
» gée de la fécule soluble et de celle insoluble

» bleu-ciel qui n'a pu se séparer. La perte de
» cette dernière qui quelquefois est consi-
» dérable, ruine le cultivateur. La couleur
» de la cuvée après la séparation et la pré-
» cipitation de la fécule bleu-indigo, est re-
» lative à la proportion de fécule bleu-ciel
» qu'elle porte; elle est olivâtre, tirant d'au-
» tant plus sur le vert, que la proportion
» de cette fécule est plus considérable, et ti-
» rant d'autant plus sur le jaune, qu'elle l'est
» moins.

» L'acide sulphurique avive beaucoup la
» fécule indigo; je crois qu'on pourrait l'em-
» ployer avec succès lorsque la fécule bleu-
» ciel est abondante, pour la tenir plus
» divisée dans l'eau, afin qu'elle pût être
» emportée plus aisément dans l'égouttage,
» car c'est sa présence qui le rend diffi-
» cile.

» La cuvée dont la fécule insoluble est
» entièrement séparée et enlevée, est claire
» et transparente; sa couleur est ambrée,
» et elle porte une odeur de lessive très-forte.
» Les alkalis caustiques en séparent une fé-
» cule abondante sous la forme de flocons;
» cette fécule se précipite promptement et
» prend en se desséchant une couleur oran-

» gée. La cuvée devenue plus claire après ce
» précipité, a perdu de sa couleur et de son
» odeur. Une seconde action des alkalis en
» sépare une seconde fécule; une troisième
» action, une troisième fécule abondante et
» très-peu colorée; une quatrième action en
» sépare une fécule blanche abondante, enfin
» une cinquième action en sépare encore une
» fécule blanche assez abondante pour faire
» croire que la cuvée n'en est pas entièrement
» épuisée. Dans cet état, elle n'est pas sans
» couleur, et elle porte une odeur savonneuse
» agréable. »

Telles sont les observations de M. Dutrône. Ce n'est pas un ouvrage achevé, mais il est bien commencé; celui qui pourra l'achever rendra un grand service à la patrie. Saint-Domingue versait ordinairement un million pesant d'indigo dans le commerce; si l'on réforme la culture; si les principes de la fabrication sont un jour bien établis, il sera facilement possible de quadrupler cette quantité.

CHAPITRE X.

Du Coton.

Le cotonier, *glossypicum*, est indigène à Saint-Domingue, il croît par-tout avec facilité; mais il n'est véritablement utile que dans les plaines qui ne sont ni trop humides ni trop pluvieuses.

Il est de la famille des malvacées, et du genre des polypétales. Ses feuilles sont alternes, lobées et palmées; ses fleurs grandes et belles ont un ample calice extérieur; le fruit est le duvet précieux que l'on connaît sous le nom de coton : on dit qu'il y en a 8 espèces, et le jardin des plantes en possède 5. Une capsule verte, arrondie au sommet, s'ouvre par 3 ou 4 vulves qui sont divisées intérieurement en 3 ou 4 loges qui contiennent chacune de 3 à 7 graines; elles sont enveloppées dans un flocon de duvet qui gonfle et déborde au moment de la maturité. J'ignore si nous cultivons les meilleures espèces; celles qui sont exotiques réussiraient peut-être bien.

Nous n'avons point le cotonier jaune de

Siam, qui est superbe, et il sera facile de l'avoir.

Mais nous possédons un grand arbre qui paraît être le chétipacqua, ou le *xilon arboreum* de l'Inde. On le nomme *ouatier* ou coton de flou à Saint-Domingue; il produit une quantité prodigieuse d'un coton jaune fauve, mais brillant et très-fin; il est très-soyeux, mais fort court. On prétend qu'il n'est bon que pour les feutres; cependant on en fait des matelats.

Cette production n'entre point dans le commerce, et on daigne rarement la ramasser: chaque flocon contient une multitude de petites graines qui seraient difficiles à retirer. Je présume que cet arbre n'a pas été suffisamment observé, et qu'on a tort de le dédaigner; il croît sans culture, même dans les terrains dégradés et abandonnés.

Le cotonier *glossypicum* a pour ennemie la punaise qui s'attache, suce sa capsule lorsqu'elle est tendre, et la fait périr. La chenille dévore tout, les feuilles et les fruits; cependant ces fléaux sont moins redoutables pour le cotonier, qu'ils ne le sont pour l'indigotine.

Il n'est point de denrée coloniale susceptible d'une plus grande extension que le coton, parce que la consommation est sans bornes.

Il n'en est point de plus profitable à l'industrie, et, outre cela, il n'est point de culture coloniale plus facile, et d'établissement moins dispendieux. D'ailleurs cette plante croît dans les terres médiocres, et tout annonce qu'avec une bonne culture elle réussirait dans celles qui passent pour stériles, ainsi que je l'ai déja dit en parlant de l'indigotine.

Je crois qu'on retirerait de très-grands avantages à la faire alterner avec l'indigotine, que le cotonier doit précéder, et que le cotonier lui-même retirerait de grands avantages par la méthode de s'alterner avec l'indigotine. La terre étant bien préparée par de bons labours à la charrue, le cotonier pourrait être planté à 8 pieds, parce qu'alors il deviendrait plus vigoureux et aurait beaucoup plus de fruits, sur-tout si l'on ajoute un peu de fumier à chaque trou où l'on mettrait la graine ou le plant : je dis plant, parce que je crois qu'on pourrait avec avantage former des pépinières dont on retirerait les plançons pour les placer dans les trous qui seraient déja ouverts et fumés avant les pluies ; lorsqu'elles seraient déclarées, l'on planterait avec sûreté, et l'on avancerait sa récolte d'un mois ou six semaines. Cet avantage n'est point à mépriser.

Par cette culture, la durée du cotonier pourrait se prolonger plusieurs années.

Ce serait une très-bonne opération de pouvoir, sans perte sensible, dessoucher et brûler le cotonier quelque tems avant la cessation des pluies, dans l'année qui précède celle où la même terre doit recevoir la graine d'indigotine; il faudrait encore avoir le tems d'y transporter les engrais, de les enfouir à la charrue, et de donner deux ou trois binages avec la houe à cheval, avant la sécheresse. Ce moyen purgerait, nétoierait parfaitement toutes les mauvaises herbes que le fumier fait éclore. Un dernier binage qui serait donné après les premiers orages de la saison suivante, les détruirait entièrement avant de semer l'indigotine, qui viendrait d'autant plus vigoureuse, que la terre serait plus ameublie, plus nette et bien amendée. Peut-être faudra-t-il perdre une récolte de coton pour cette préparation; mais comme ce sacrifice ne se fera que la quatrième année, c'est-à-dire, lorsque le cotonier est déja vieux et fatigué, alors le mal ne sera pas grand; d'ailleurs, il sera peut-être possible de s'arranger de manière à ne perdre qu'une demi-récolte, car je crois qu'après la première ceuillette qui est la meil-

leure, et qui se fait en août, on aurait encore le tems, jusqu'en octobre, de faire toutes ces préparations avant la cessation des pluies ; alors la perte se réduirait à si peu de chose ; les avantages qui en résulteraient seraient si grands, que, loin d'avoir rien à regretter, l'on aurait lieu de s'applaudir de cette méthode.

Pendant sa croissance, le cotonier peut être facilement sarclé avec la houe à cheval ; deslors, le terrain serait bien nétoyé, bien préparé pour recevoir la plante qui doit lui succéder.

Un champ de cotonier présente un aspect très-agréable, parce qu'on y voit en même-tems des feuilles, des boutons, des fleurs, et ces gros flocons blancs qui contrastent très-agréablement. Il s'éléverait jusqu'à 15 pieds et peut-être davantage ; mais on l'arrête à 6 pieds, en cassant sa tige à cette hauteur, pour pouvoir cueillir plus facilement le coton ; alors il s'élargit par le bas. Je ne sais si cette méthode n'est pas encore à contre-sens.

Après l'avoir cueilli, on le fait sécher sur des claies, on le bat ensuite pour en détacher les feuilles sèches et la poussière qui le salissent ; enfin on le passe au moulin pour en séparer la graine.

Ce moulin composé d'un chassis léger, porte deux baguettes d'environ 12 lignes de diamètre sur à peu près 20 pouces de longueur, en bois très-dur ; elles sont posées horisontalement l'une sur l'autre, leurs extrémités sont retenues dans des trous de même calibre qu'elles.

Une des extrémités de chacune déborde en dehors du chassis, l'une à droite et l'autre à gauche ; chacune de ces parties saillantes reçoit un volant et une manivelle coudée. A ces deux manivelles sont attachées deux cordes qui vont se réunir à une pédale.

La courbure d'une des manivelles est tournée en dedans et l'autre en dehors du chassis.

Lorsque l'ouvrier veut passer le coton au moulin, d'une main il donne le mouvement à un des deux volans en dehors, et de l'autre en dedans ; alors avec une pédale semblable à celle du tourneur, il fait jouer la machine, c'est-à-dire, les deux baguettes dont l'une tourne en dedans et l'autre en dehors. Ensuite il présente le coton dont le lainage passe entre les deux baguettes, et la graine étant trop grosse pour suivre le coton, se sépare et tombe en dedans, tandis que le coton tombe

en dehors ; l'un et l'autre sont reçus dans des sacs disposés pour cela.

Tel est le mécanisme de cette petite machine qui serait parfaite si elle exécutait plus d'ouvrage ; mais l'ouvrier le plus adroit a bien de la peine à nétoyer ainsi 25 à 30 livres de coton par jour, et il serait bien a désirer qu'on en imaginât une plus expéditive.

On laisse souvent perdre cette graine, ou bien on la donne aux bestiaux qui en sont très-friands ; cependant elle contient une huile douce qui pourrait remplacer celle d'olive ; mais il faut encore le dire, la population des Colonies est si rare, on est si peu avancé du côté des machines, on est tellement occupé de surveiller la culture principale ; les nègres sont si mal-adroits, que l'on est forcé de négliger les petites choses, pour ne s'occuper que de celles qui sont essentielles.

Et déja l'on voit que ces heureuses contrées possèdent tout. La patate donne une farine très-fine, très-abondante, avec laquelle on fait un pain bien plus exquis que celui qui provient du plus beau froment.

Sans aucune préparation, elle donne un aliment très-sain, très-savoureux, qui a le goût des marrons glacés.

On fait un très-bon vin, de bonne eau-de-vie avec la canne à sucre; d'ailleurs la vigne y réussit à merveille.

Plusieurs plantes, plusieurs graines donnent de très-bonne huile, et l'olivier y serait dans son pays natal.

Le mûrier de la Chine et toutes les plantes de l'Inde y prospéreraient.

Une multitude d'araignées et de chenilles fournissent une soie très-forte et très-brillante. L'aloës, plusieurs écorces d'arbres, et une multitude de plantes filamenteuses se joindraient aux lins et aux chanvres d'Europe, et à tous les cotons, pour fournir la matière de tous les tissus. Les épiceries de l'Inde, les drogues, les remèdes, les teintures, les parfums, les métaux, les minéraux, tout abonde dans ces heureuses contrées. La nature a tout fait pour leur bonheur; il y manque des institutions qui conduisent l'homme à un travail modéré pour jouir de toute la félicité, de tout le perfectionnement dont l'espèce humaine est susceptible.

Après le moulinage, le coton est emballé et propre à être livré au commerce; ses soies sont plus longues et plus belles dans les can-

tons secs, que dans ceux qui sont pluvieux ou humides.

Saint-Domingue en fabriquait environ huit millions pesant.

Si l'on emploie la méthode d'alterner, si on le cultive à la charrue, si les colons prennent l'habitude d'avoir de grands troupeaux de moutons et de les faire parquer, sans doute la même quantité de bras triplera les produits de cette marchandise, qui sur-tout avec une bonne culture, réussira très-bien sur des espaces considérables, qui, jusqu'à présent, ont été considérés comme stériles. Il est important de se procurer les graines de toutes les espèces de cotonier qui croissent entre les tropiques et douze degrés au-delà, afin que l'on puisse les essayer toutes, et reconnaitre celles qui sont les plus avantageuses.

CHAPITRE XI.

Des sucreries.

Les sucreries sont les établissemens les plus considérables et les plus compliqués des Colonies. Ils exigent de grands capitaux, des ateliers nombreux dans tous les genres, un terrain d'une grande étendue et de bonne qualité, beaucoup d'ordre, d'intelligence, de tenue, d'ensemble et de combinaisons, et ce n'est qu'avec de tels moyens qu'ils peuvent devenir utiles.

Outre cela, ces contrées n'ont pas les mêmes avantages que l'Europe, où de longues épreuves, des ouvriers de tous les genres, des savans de toutes les classes, une population nombreuse, intelligente et nécessiteuse viennent à l'envi offrir leurs services à tous ceux qui veulent former une entreprise, élever une manufacture, etc.

L'on n'est embarrassé que du choix; avec de l'argent, on trouve sur-le-champ tout ce que l'on veut.

Dans les Colonies, au contraire, le pays est trop nouveau pour pouvoir s'appuyer sur l'expérience d'autrui; il faut tout faire, tout créer soi-même, car plusieurs classes d'ouvriers manquent, celles qui y existent sont rares et chères, la science y est au berceau. On venait pourtant de former une société académique que j'avais eu le bonheur de faire agréger à l'académie des sciences de Paris. On n'y trouve point de population, il faut à prix d'argent l'aller chercher dans une autre partie du monde, chez des nations ineptes, sauvages et barbares. Son entretien est aussi coûteux que les gages des ouvriers d'Europe. Elle est sans intelligence, dépourvue de bonne volonté, et extrêmement paresseuse. Quelles ne doivent donc pas être les peines, les embarras de ceux qui, avec de tels agens, hasardent de grands capitaux dans de pareilles entreprises, sur-tout lorsqu'il s'agit de les former en entier. Celui qui n'a qu'un million d'argent comptant, court souvent le risque de l'engloutir inutilement, sur-tout si la guerre survient pendant le cours de l'exécution, car alors tout manque, matériaux, subsistances, vêtemens, ouvriers. Il faut les tirer de la France, et souvent ces objets ne peuvent pas arriver aux Colonies.

Les denrées sont sans valeur et sans acheteurs, car le monopole que les nations de l'Europe ont établi sur ces contrées, s'étend jusqu'à ces tems calamiteux : elles ne peuvent pas les fréquenter, et ne veulent pas permettre aux étrangers d'y venir.

Telle est en partie la différence qui existe entre la France et ses Colonies : cependant elles avaient prospéré plus que celles de nos rivaux ; Saint-Domingue sur-tout les avait surpassé toutes, tant la terre y est fertile, tant les Colons y étaient des hommes courageux, intelligens et précieux.

Aucune des manufactures de la France n'est ni aussi considérable ni aussi compliquée que les grandes sucreries.

Outre la fabrication du sucre, qui n'est pas de peu de conséquence, pour laquelle on n'a jamais reçu les lumières de la science, et qui, par cette raison, doit être incertaine et exposer à de grandes pertes, il faut encore cultiver une grande surface, y façonner au travail un atelier brut, paresseux, de trois, quatre, cinq et quelquefois de six à sept cents nègres; le discipliner, l'accoutumer à l'ordre, surveiller ses actions, sa santé, ses subsistances ; soigner les malades, les femmes

en couche, les enfans; nourrir, entretenir jusqu'à trois à quatre cents chevaux, mulets ou bœufs; distribuer à tous des subsistances, des remèdes; être indulgent, punir les vols, les marronages, éviter, appaiser les rixes; se faire obéir, aimer, respecter, et sur-tout obtenir le travail; diriger les plantations, les subsistances, de manière à pouvoir récolter toute l'année; conduire les eaux des usines, des arrosemens, sans perdre la plus petite partie ni de l'eau ni de sa chûte; déterminer le placement de bâtimens immenses pour les logemens, pour la manufacture, les moulins, de la manière la plus saine, la plus commode, et la plus rapprochée des transports et des travaux; surveiller les ustensiles, les approvisionnemens nombreux, correspondre au dehors, dans la Colonie, avec les places de commerce de France, avec les propriétaires qui y sont; tenir des états, des registres; calculer, prévoir les chances des ventes et des remises, acheter et vendre pour des sommes considérables, soutenir des procès, etc.

Tel était à peu près le service des grandes habitations, sur-tout celui des sucreries de Saint-Domingue. Sans doute aucune manufacture en France n'exige autant de dé-

tails, autant de soins, d'activité et de connaissances réunies. Il y en a sans doute qui occupent autant et plus d'ouvriers; mais combien n'ont-elles pas de bureaux, de contrôleurs, de commis, d'aides dans tous les genres? Les simples ouvriers même peuvent vous seconder par leur intelligence et leur éducation; la plupart savent lire, écrire, compter; ils parlent la même langue que vous; on peut leur donner des commissions verbales, ils tiennent à quelque chose, et sur-tout ils ont des besoins; leur tâche peut être marquée. S'il en meurt un on ne perd rien, on a bientôt trouvé un surnuméraire; s'il se conduit mal, il est renvoyé et promptement remplacé; on s'inquiète peu s'il est malade, si sa femme, ses enfans sont sur le grabat; aucune de ces choses ne change la manufacture, et ne donne de souci aux entrepreneurs.

Les sucreries n'avaient aucune de ces facilités. Un chef, et deux ou trois subordonnés suffisaient; ils ne recevaient aucune assistance des nègres pour toutes les choses qui exigeaient quelqu'intelligence. Il fallait tout écrire, car les nègres ne le savaient pas, et ne parlaient pas la même langue. La mort

d'un principal ouvrier coûtait souvent plus de 10,000 francs, et jettait dans le plus grand embarras, car on ne trouve pas, comme en France, des surnuméraires ni personne qui veuille se louer. S'ils étaient malades, ou leurs femmes ou leurs enfans, il fallait en avoir grand soin, il fallait sur-tout savoir distinguer ceux qui étaient véritablement malades, d'avec les paresseux qui voulaient entrer à l'hôpital, pour se dispenser de travailler.

C'était, chaque matin, le premier souci, le premier embarras du chef; à son réveil, il trouvait quinze, vingt, trente, quarante nègres qui se disaient malades, qui faisaient toutes les grimaces capables de le faire croire.

Il fallait les tâter, les examiner, les juger, faire soigner les uns, renvoyer les autres au travail, aller à l'hôpital, courir à la sucrerie, aux moulins, aux purgeries; visiter les différens ateliers de la manufacture et des champs, distribuer et ordonner les travaux; faire la revue des troupeaux, voir les arrosemens, la prise d'eau, les écluses, les fossés d'écoulement; faire le tour des levées qui bordent les rivières, celui des clôtures, des subsistances; assister aux distributions des vivres, des ustensiles; recommencer cette tâche plu-

sieurs fois par jour, et, dans les intervalles, vaquer à la correspondance, aux affaires du cabinet.

Sans doute aucune des manufactures de France ne présente des détails du même genre, et l'on conçoit difficilement comment trois ou quatre personnes pouvaient y subvenir sous un climat accablant.

Tels étaient pourtant le courage, l'émulation, le zèle de ces colons qu'on a tant calomnié. Jamais aucune population ne fut plus propre à sa destination que ces hommes précieux. De grands intérêts, l'espoir de bénéfices proportionnés, cette supériorité, cet exercice du commandement rehaussaient leur courage et leurs pensées, qui toutes étaient nobles et généreuses. La soumission, l'obéissance, le respect des noirs pour les blancs, y contribuaient sans doute beaucoup ; car sans cela il eût été impossible de coloniser utilement.

On comptait huit cents sucreries dans les plaines de Saint-Domingue français, outre les nombreuses cotoneries et indigoteries; toutes occupaient à peu près la moitié de sept cent vingt lieues carrées dont j'ai déja

parlé; le reste passait pour stérile et ne l'était pas.

Si toutes ces habitations avaient été réunies, elles auraient formé une plaine carrée de dix-neuf lieues de long sur dix-neuf lieues de large. Elles produisaient 64 millions tournois en argent; elles nourrissaient près de deux cent soixante mille hommes et deux cent mille têtes de gros bétail, sans compter le menu. C'est 200,000 francs, une population de près de neuf cents hommes et de six cent vingt-cinq têtes de bétail par lieue carrée.

Cela doit paraître énorme, et cependant on peut facilement doubler toutes ces choses; il ne faut que doubler la population, cultiver à la charrue, employer la méthode d'alterner, celle des engrais; destiner les eaux pour les arrosemens; employer les machines à feu pour les moulins à sucre, à la place des mulets, et faire usage des lumières de la science pour la fabrication des denrées. Toutes ces choses dépendent du gouvernement qui sans doute les prendra en considération, surtout s'il connaît la beauté, la fertilité de ces lieux, les immenses richesses qu'on peut retirer d'un petit espace, et la somme de félicité que cette détermination peut verser sur les noirs,

sur les blancs et sur les deux hémisphères. Que ne peut-il, comme le voyageur, jouir de l'aspect de ces mêmes plaines, où des chemins superbes, bordés de haies de citroniers et d'orangers toujours verts, offrent en tout tems des boutons, des fleurs et des fruits; et laissent appercevoir, de l'autre côté, des plantations immenses régulièrement distribuées. Les unes présentent leur roseau doré; les autres moins avancées sont ornées de leurs belles feuilles; d'autres plus jeunes sont d'un vert plus gai; d'autres enfin couvrent à peine le champ de leur verdure.

A mesure qu'il marche sur une neige de fleurs et sur les oranges, le voyageur arrive à un champ que l'on récolte. Là, des hommes, des femmes, des enfans travaillent en cadence, et répondent en tierce ou en quinte au chansonnier qui les anime et les égaye. S'il en fait la comparaison avec les groupes des moissonneurs de l'Europe, il doit s'appercevoir combien ces derniers ont l'air misérable, sont excédés, tristes et moroses, vis-à-vis des joyeux travailleurs qu'il apperçoit; le nombre des voyageurs, la vîtesse des cabriolets qu'il rencontre doit le surprendre; la rapidité des charettes qui exploitent le champ

de cannes, le mouvement du moulin, les énormes cônes de soixante-dix pieds de diamètre et de soixante pieds d'élévation qui les couvrent, annoncent une sucrerie, par leur forme qui est en pain de sucre, ou bien le bourdonnement du canal qui verse ses eaux dans les auges d'une roue d'acajou qui fait le même service que les mulets; le passage des cannes entre les cylindres, le ruisseau miéleux qui en découle, excitent son étonnement; une ou plusieurs cheminées qui sont surmontées par une haute colonne de feu, semblent annoncer un grand incendie.

Tout l'ensemble du mouvement des champs, de la manufacture, des noirs, des oiseaux, tels que les perroquets, les colibris, les oiseaux-mouches; les arbres et les plantes, tels que le palmiste, le bananier, le bambou; tout lui annonce qu'il est transporté dans un autre monde, dans un pays délicieux. Le soir sur-tout, lorsqu'il apperçoit cette multitude de scarabées que l'on nomme mouches à feu, par les fanaux phosphoriques et très-lumineux qui les embellissent, il croit voir des feux follets ou que les étoiles sont errantes; elles sont quelquefois attachées par centaines sur un petit buisson qui ressemble alors à un ma-

gnifique bouquet de diamans. Il se fait une haute idée de la richesse, de la magnificence de celui à qui appartiennent tant de choses; il croit que son palais est tout or et azur; s'il va voir le propriétaire, il le trouvera très-modestement vêtu, au milieu de ses travaux; s'il le conduit dans sa maison, ce sera souvent une chaumière mal arrangée; car les colons avaient le bon esprit de ne mettre leur luxe que dans les choses utiles, et sur-tout dans l'établissement des manufactures; ils négligeaient les petites choses pour s'attacher aux grandes; souvent ils manquaient de produits de basse-cour, parce qu'ils auraient aussi exigé leurs soins. Il y trouvera l'hospitalité la plus affable et la plus généreuse; on lui offrira des raffraîchissemens, un bon souper, un bain, un lit, et le lendemain, s'il veut rester, il en est le maître; ou bien on lui donnera une voiture pour le conduire à sa destination, fût-elle à sept ou huit lieues; là, il trouvera le même accueil. Il peut ainsi faire le tour de la Colonie, et voir des choses qui continueront à le surprendre, s'il les compare à celles de l'Europe. Que le gouvernement ne peut-il voir toutes ces choses! Ah! sans doute il en aurait une opinion favorable; il ferait des efforts pour leur donner

l'éclat qu'elles ont perdu, et leur ajouter un nouveau lustre.

Tel est en raccourci le tableau des plaines et des sucreries de Saint-Domingue; je pourrais y ajouter beaucoup de choses encore, mais il faut parler de leur culture et des améliorations dont elles sont susceptibles.

CHAPITRE XII.

Culture des cannes à sucre.

En même-tems que les établissemens en sucrerie sont les plus beaux, les plus importans et les plus considérables des Colonies modernes, il sont aussi les plus solides, ceux dont le prix de la denrée éprouve moins de variations, parce que les grands capitaux qu'ils exigent, le nombreux concours d'hommes et de choses qu'il faut toujours avoir à sa disposition, je puis même ajouter l'intelligence et les talens, sont rares et n'appartiennent pas à tout le monde; par cette raison, il n'est pas aussi facile d'augmenter la production du sucre au-delà de la consommation, que celle du café, du coton et de l'indigo. On peut faire ces derniers établissemens en petit comme en grand, et graduellement, suivant ses moyens, au lieu que les sucreries exigent une opération en grand dès le premier moment.

Elles ont encore un autre avantage; la continuité de cette culture épuise moins la terre

que les autres denrées. Si les racines la fatiguent, les nombreux débris qui résultent de sa dépouille, les cendres qui restent sur le sol, lorsqu'on les brûle chaque fois qu'on veut replanter, tous ces engrais réparent en grande partie cet épuisement. J'ai cultivé jusqu'en 1784 des terres qui avaient constamment porté des cannes pendant 100 ans; alors seulement, les productions commençaient à s'affaiblir: j'ai changé la culture, j'y ai mis des vivres, ils sont devenus superbes.

Ces avantages sont grands sans doute, mais aussi c'est dans les sucreries que le travail est pénible; et comme le travail est la chose la plus difficile à obtenir des nègres, ce sont ces établissemens qui exigent la plus grande attention de ceux qui ont le désir de soulager les nègres, de diminuer la somme de leur travail, et de rendre les sucreries florissantes.

C'est cette tâche que je vais entreprendre; je puis en parler *ex professo*. J'ai habité Saint-Domingue pendant 32 ans; j'ai créé le plus grand, le plus magnifique établissement du nouveau monde. Il a fallu vaincre toutes les difficultés, dompter et utiliser un torrent, contre lequel mes prédécesseurs avaient vai-

nement lutté pendant 60 ans, se garantir des irruptions de la mer, et la reculer au point de gagner sur elle 150 arpens; élever 300 arpens du sol, par le moyen des alluvions et des dépôts qu'y ont formé les eaux bourbeuses du torrent; assainir et convertir des marais infects en plaines couvertes de verdure, et chargées de riches moissons; établir un aqueduc immense, soutenir les eaux, les disposer de manière à faire agir un moulin superbe, et en même-tems obtenir un canal de navigation, et les moyens d'arroser les parties les plus élevées; construire pour les logemens, pour la manufacture, autant de bâtimens que pour une petite ville; et ce dont je me glorifie le plus, former un atelier très-nombreux; et au milieu de toutes les causes de mortalité qui accompagnent les défrichemens, les desséchemens et la transplantation des hommes, j'ai été assez heureux pour perdre moins de nègres qu'on n'en perd ordinairement sur les établissemens déja formés.

Pendant les 40 ans qui m'ont précédé sur cette habitation, le revenu net n'a été que de 38 mille livres, et sa valeur foncière et mobiliaire de 1200 mille livres. Pendant les 12 ans que je l'ai habitée, elle a constamment donné

un produit net de 120 mille francs, outre les frais d'établissement qui ont été immenses, et la dernière année avant la révolution, elle a produit un revenu de 500 mille francs. Sa valeur foncière et mobiliaire a été portée à 3,700,000 livres; elle pouvait s'accroître encore d'un quart en sus avec la culture ordinaire, et doubler peut-être avec une culture perfectionnée. Son étendue est de 350 carreaux ou de 1050 arpens, mesure ordinaire, à 20 pieds par perche et 100 perches par arpent.

Je connais les nègres; j'ai vécu avec eux dans les bois, et cette vie serait délicieuse pour un paresseux, si on ne venait pas l'inquiéter.

Je me suis trouvé dans toutes les positions; j'ai été chargé des plus grandes affaires; j'ai été placé de manière à m'occuper de tous les objets d'économie politique, civile, rurale et commerciale.

Avec une telle expérience, j'ai eu le tems de tout voir, de tout observer; et je dois le dire ici, j'ai souvent gémi de la grandeur ou plutôt de la distribution du travail dans les sucreries.

Ce ne sont pas les colons qu'il faut accuser: les matériaux, les instrumens, les ouvriers,

l'instruction, tout leur manquait : ils n'avaient que les bras de leurs nègres, il fallait bien les employer à tous les usages.

D'ailleurs les changemens sont bien difficiles à faire dans des établissemens de cette importance, lorsqu'ils sont déja formés de manière que tout est lié, tout se tient, culture et manufacture. Déja l'on sait combien les routines de ces deux sortes d'établissemens sont difficiles à déraciner, même lorsqu'elles sont séparées ; à plus forte raison lorsqu'elles sont réunies, comme elles l'étaient dans les Colonies.

Vous tenteriez vainement en France de faire labourer les terres avec des chevaux, dans les cantons où on laboure avec des bœufs.

Ce changement ne paraît dépendre que d'un seul acte de volonté ; et cependant vous y trouveriez une multitude d'obstacles qui l'empêcheront de réussir, à moins qu'on ne l'établisse en grand, en retirant tous les moyens de faire autrement. Ce seront ceux qui conduisent les chevaux, qui se moqueront, qui mépriseront, insulteront même les conducteurs de bœufs : ceux-ci placés isolément, en petit nombre, seront les plus faibles, ils abandonneront la charrue, et vous ne trouverez per-

sonne pour les remplacer. Il faut un autre genre de fourage, que l'on ne trouve point, ou n'a pas toujours le moyen de l'obtenir chez soi; il faudra changer la culture, l'assolement des terres, etc., etc.... Déja l'on voit qu'une opération qui paraissait simple au premier apperçu, devient tellement compliquée que les avantages qui pourraient résulter du changement, ne paraissent pas compenser les embarras qui se présentent.

Cependant c'est en France, dans un pays policé, au milieu des ressources, des matériaux, des artistes, sous les yeux du gouvernement, que vous rencontrez tant de difficultés: à plus forte raison, comment un changement bien plus grand pourrait-il s'établir, par l'effort des particuliers, dans un pays où l'instruction, les hommes et les choses manquent entièrement? C'est ainsi que dans les Colonies on a employé le seul moyen qu'on eût à sa disposition, c'est-à-dire, les bras des hommes, au lieu d'y employer la charrue. Cependant ce travail à bras est pénible, sur-tout sous un climat brûlant.

Dans le principe, il était impossible d'employer la charrue sur une terre dont on venait d'abattre nouvellement les arbres qui

avaient des racines énormes, et dont les souches mêmes étaient restées en place. On a pris l'habitude de cultiver à bras, à travers les troncs, les souches et les racines, et rien n'était plus facile, puisqu'il ne s'agissait que de faire un trou, d'y jeter quelques graines ou plançons, de les couvrir avec le pied, et cette terre merveilleuse, vierge alors, produisait mille pour un. La routine une fois établie, on l'a continuée, quoique les racines, les souches et les troncs eussent disparu. Une routine établie est très-difficile à détruire, sur-tout en agriculture, et lorsque les cultivateurs sont ignorans, paresseux, mal-adroits comme les nègres, la difficulté devient décuple.

Plusieurs personnes ont essayé la charrue, et l'on a été obligé d'y renoncer. J'ai fait aussi de grands efforts pour l'établir chez moi; j'ai même été tenace, et je n'en ai pas retiré de grands services: pourquoi? C'est qu'un pareil établissement ne doit pas être fait isolément, il faut ou le faire en grand, ou y renoncer. En voici la raison.

Les laboureurs sont très-rares à Saint-Domingue; quelques personnes en ont fait venir de France, avec leurs charrues, et lorsqu'on a voulu les mettre à l'ouvrage, les chevaux ne

s'y sont pas trouvés propres. Les nègres les domptent de la manière la plus brutale, ce qui les rend fantasques et quinteux. Ils sont accoutumés à aller le grand trot ou le galop, et il faut les mettre au pas; avant qu'ils y soient formés, le laboureur a déja éprouvé les mépris et les railleries des nègres, qui dédaignent et se moquent d'un blanc, d'un homme libre parce qu'il travaille. Le laboureur seul, privé de la société de ses semblables, s'ennuie, prend de l'humeur, sur-tout contre les nègres qui lui font des niches et le méprisent; il se fâche, les frappe, dérange l'ordre, et commence à devenir incommode. Cependant il a déja entamé un champ; il tombe malade, l'ennui, le dégoût s'emparent de lui; il quitte sa charrue, on ne trouve pas de surnuméraire pour le remplacer, et on est forcé d'abandonner le projet.

Bientôt le laboureur a épuisé son pécule; il cherche une autre place, il la trouve. Même embarras que la première fois; de plus grands encore; il faut faire faire une charrue, et l'on ne trouve point d'ouvriers qui sachent faire celle qu'on demande; on en fait une cependant, mais elle ne peut pas aller.

Le laboureur est un jeune homme qui ne

peut, qui ne sait pas expliquer comment est faite celle à laquelle il est accoutumé, il ne sait pas en conduire une autre, etc., etc., etc. Je pourrais écrire dix pages, et expliquer par mille raisons pourquoi la charrue n'a pu être introduite et réussir à Saint-Domingue ; toutes prouveraient qu'il est presqu'impossible de l'établir isolément; que cet établissement ne peut avoir lieu que par un grand plan, par un mouvement, une révolution générale dans l'agriculture de ces contrées.

Privé de ce secours, et pour les autres raisons que j'ai déduites, aucun particulier ne pouvait opérer un pareil changement à Saint-Domingue ; le gouvernement seul en a les moyens, parce que lui seul peut y envoyer les matériaux, les ouvriers et les artistes qui doivent y concourir. Le manque de bras, le bouleversement que l'on vient d'éprouver, en font appercevoir la nécessité et en imposent l'obligation ; tout le monde la sentira, concourra à cet établissement ; le succès peut devenir tel, que peut-être cette épouvantable catastrophe aura contribué à l'avancement de ces contrées, par le seul bienfait de la charrue, qui ne pouvait y être introduite sans un grand évènement.

C'est donc le gouvernement que j'implore ici, pour l'opération la plus utile, la plus essentielle, à l'effet de réparer les malheurs de ces contrées : elle est la plus propre à leur redonner leur ancienne splendeur, à leur faire reprendre cet ascendant que nous avions déja, ascendant qui a excité la jalousie de nos rivaux, qui ont profité des erreurs qu'ils ont provoquées, afin de l'usurper sur nous pendant la révolution.

Et sans doute le gouvernement adoptera ce projet; il n'ignore pas que cet instrument est celui qui a le plus contribué au bonheur, à multiplier l'espèce humaine, à perfectionner son intelligence; qu'il est la source de toutes les prospérités, de toutes les jouissances; que son auteur est celui de tous les hommes dont les actions ont le plus approché de celles de la divinité, puisque, par cela seul, il a étendu la population, et qu'il en est devenu le créateur.

Toutes les nations, tous les peuples, tous les hommes lui devaient des autels; et son nom est ignoré ! quelle ingratitude ! quel oubli !

Cependant tous les pays froids, toutes les contrées dont les terres ne sont pas extrême-

ment fertiles, l'Europe enfin lui doit son existence ; elle serait entièrement déserte sans cette utile découverte.

Chaque individu, avec le seul secours de ses bras, ne pourrait pourvoir à sa propre subsistance, puisque même avec la charrue qui vingtuple les forces et les moyens, on est obligé d'employer les trois cinquièmes de la population à l'agriculture pour nourrir la grande famille.

Semblable à une nouvelle création, cette précieuse découverte a changé la face du monde ; à peine a-t-elle paru, que le laboureur a produit deux cinquièmes de subsistances au-delà de sa propre consommation. Dès-lors, la terre a été peuplée en raison de celles qu'elle a produites ; elle a été embellie par la culture, la population surabondante a eu le loisir de donner l'essor à son imagination. L'homme a pu appeler à son secours toutes les puissances de la nature ; il a commencé par créer les métiers utiles. De cette première intelligence, il s'est élevé à une intelligence supérieure ; il a pu abstraire, raisonner, fixer les principes des arts libéraux, des hautes sciences, créer le monde moral, s'élancer dans le sublime, etc.

C'est ainsi que la surface informe de la terre

a été changée en un séjour brillant et délicieux ; c'est ainsi que l'homme s'est approprié tout ce qui existe, et qu'il est devenu le roi de la nature.

L'Europe doit tous ces avantages à la charrue ; elle n'existerait sans elle, que sous la forme brute et sauvage des naturels du Canada.

Si l'Europe a retiré de si grands avantages de cet instrument, de quelle utilité ne doit-il pas être pour les Colonies? Non pour augmenter les subsistances, car le travail d'un seul homme peut facilement la fournir à plusieurs, mais sous le rapport de la population, qui pourra s'accroître d'elle-même lorsqu'elle aura plus d'aisance ; sous celui du travail, de ses produits ; sous celui de la navigation, de la richesse, de la puissance, et du bonheur des blancs et des noirs. Elle devient indispensable dans un pays désert, où les hommes rares et paresseux, que l'on est obligé de tirer d'une autre partie du monde, avec des frais et des risques considérables, ne peuvent subvenir, sans un travail pénible et destructeur, aux fatigues qu'exige la forme d'établissement qu'on a adoptée. Et c'est sur-tout lorsqu'elles sont plongées dans un état désastreux tel que celui qu'elles éprouvent actuellement, que l'on

doit employer un moyen aussi grand, aussi certain, aussi économique. Sans ce puissant secours, elles ne pourront jamais se relever; elles seront plus onéreuses qu'utiles; leurs habitans de toutes les classes resteront dans le malheur, tomberont dans l'état sauvage, car les dépenses de rétablissement et de population, suivant l'ancien ordre de choses, seraient impossibles à obtenir.

Prouvons cela arithmétiquement, et disons que, pour planter une pièce de cannes suivant la méthode ordinaire, il faut creuser avec les bras des hommes treize mille trous ou fosses par carreau, et qu'un homme d'une bonne force ordinaire ne peut en creuser que cent par jour, ce qui exige cent trente journées par carreau, d'un travail d'autant plus pénible, qu'on ne pourrait pas le soutenir s'il était long-tems prolongé; car la terre est très-forte et très-dure, et l'on ne peut employer à cet ouvrage que des hommes forts et très-exercés, et ceux-là sont rares sur toutes les habitations.

Une charrue peut faire cette opération dans trois jours avec deux hommes et trois ou quatre chevaux; car toujours une charrue laboure un arpent par jour, et un carreau

ne contient que trois arpens. Il en résulte donc une très-grande économie dans les moyens de renouveler les plantations des cannes; et c'est cette économie qui nous devient bien nécessaire dans le moment actuel où les bras manquent; dans un moment où il sera impossible de relever les sucreries avec les moyens ordinaires qui n'existent plus; d'ailleurs cette méthode retranche un travail tellement pénible, que l'on peut dire qu'il était destructeur; et quand il ne serait avantageux que sous le rapport de la conservation des hommes, ne mérite-t-il pas que l'on s'en occupe, et que l'on fasse tout ce qu'il est possible de faire pour le substituer à un travail forcé?

Et qu'on ne dise pas que la charrue ne prépare pas aussi bien la terre que la méthode ordinaire; car, au contraire, on y gagne encore sous ce rapport. C'est ce que je vais prouver en exposant les deux méthodes.

Pour planter une terre en cannes, on aligne des rangs au cordeau, de manière qu'ils sont à deux pieds et demi de distance les uns des autres. Sur les alignemens, on creuse des fosses qui ont environ douze pouces de largeur sur seize à dix-huit pouces de longueur, et en-

viron six pouces de profondeur par le haut et qui sont rétrécies en bas. Outre la fouille qui est très-pénible, il faut encore vider le trou et en retirer la terre, ce qui n'est pas très-facile; car les trous sont tellement rapprochés, qu'il reste fort peu d'espace pour la placer, et alors les mottes retombent dans les trous, et y produisent un mauvais effet, ainsi qu'on va le voir.

A mesure que les hommes les plus robustes creusent la terre, des gens moins forts les suivent pour planter les cannes.

Pour cet effet, il faut que le fond de chaque trou soit garni d'une couche de terre-meuble qui a environ un pouce d'épaisseur; c'est sur ce lit que l'on couche trois ou quatre boutures de cannes ou parallèlement ou diagonalement, ensuite on les recouvre d'un pouce de terre-meuble. Cette opération mérite beaucoup plus d'attention que les nègres n'en sont susceptibles; le terrain est si inégal, on se trouve dans une position si gênée, que presque toujours les mottes roulent dans le fond; c'est sur elles qu'on établit les boutures; souvent encore ce sont elles qui les couvrent; on se dépêche de mettre en dessus un peu de terre-meuble pour que les mottes ne paraissent pas;

c'est ainsi que ce travail est presque toujours mal fait.

Alors la plantation ne réussit point; il faut la recommencer et on consomme beaucoup de tems : d'ailleurs on n'a pas toujours du plant pour remplacer celui qui manque, et la saison n'est pas toujours favorable. D'un autre côté, si toutes les boutures ont réussi, le nombre des tiges est trop grand, sur-tout lorsqu'on couvre beaucoup; elles se combattent et se nuisent réciproquement.

Enfin si la terre est forte et qu'il survienne des pluies, les trous se remplissent d'eau, la conservent et les boutures pourrissent.

Telle est la méthode ordinaire; on voit qu'elle est très-pénible, et que le succès est douteux. Voici celle que je propose avec la charrue.

Au lieu de labourer le champ en plein, ainsi que cela se pratique en France, on ne le labourera que partiellement; car l'expérience a démontré que les cannes étaient sujettes à verser lorsqu'elles avaient été plantées dans une terre qui était entièrement labourée. Il faut apparemment que quelques racines aient

besoin de percer et s'appuyer sur la terre solide, pour résister à la force du vent.

Cela étant ainsi, la charrue n'a pas autre chose à faire que de creuser des rigoles parallèles d'un pied de largeur sur six pouces de profondeur; elles se croiseront dans le sens de la longueur et de la largeur du champ, seront éloignées de trois pieds et demi entr'elles, et formeront sur chaque carreau dix mille petits carrés de deux pieds et demi, non compris la largeur des rigoles. Elles seront au nombre de deux cents; leur longueur moyenne sera de cinquante-huit toises un tiers, et l'on voit qu'une charrue pourra les exécuter dans trois jours, car toute cette superficie est à peu près égale à celle de trois arpens à la mesure de vingt pieds par perche et cent perches par arpent; et l'on sait qu'une charrue laboure en plein et facilement un tel arpent par jour, tandis qu'ici il ne faut labourer que partiellement. Deux hommes, l'un fort et l'autre enfant conduiront cette charrue; ce sera donc en tout six journées pour labourer un carreau, au lieu que par la méthode actuelle il en faut cent trente.

Cette charrue aura deux versoirs, et retournera la terre sur les deux rives; alors le plan-

teur vient et trouve une place beaucoup plus commode pour établir les boutures; si les mottes le gênent, il les écarte facilement avec les pieds ou avec l'instrument qu'il a dans la main; il tiendra lieu de houe dont on se sert ordinairement, et qui sont alors fort embarrasantes; ce sera un outil qui, d'un côté, sera une espèce de marteau, de l'autre, étant un peu tranchant, il sera très-commode pour casser les mottes, former le lit sur lequel les boutures seront établies, et pour obtenir la terre-meuble qui doit les couvrir; on pourra même piocher avec le tranchant pour asseoir le plant.

Quant aux boutures, c'est précisément là où les rigoles se croisent, et en travers, qu'on les placera au nombre de quatre; de cette manière, elles formeront un carré d'un pied qui sera vide entr'elles, et la plantation sera faite en quinconce, ce qui sera très-avantageux pour la libre circulation de l'air, pour la facilité des sarclaisons, pour la culture des terres, et encore parce que les quatre boutures étant bien espacées et recevant ensuite une culture facile et soignée, l'espace qui est compris entr'elles formera une espèce d'entonnoir qui absorbera les eaux pluviales; et

la partie des rigoles qui se trouve entre celles qui sont plantées, conduira aussi nécessairement ses eaux aux racines des boutures qui recevront cette humidité de quatre côtés et par le milieu; elle contribuera d'autant mieux à les faire prospérer, que cette plante a grand besoin d'eau. Cette disposition est bien plus favorable que la méthode actuelle qui est telle que chaque touffe de cannes forme une butte sur laquelle l'eau glisse et s'échappe en pure perte. Elle est encore bien plus propre à favoriser la végétation de cette plante qui a une manière particulière dont je parlerai bientôt.

La plantation sera faite suivant la qualité des terres. Dans celles qui sont bonnes et légères, on pourra planter au fond; dans celles qui sont fortes ou argileuses, il faudra buter et couper les angles des carreaux pour l'écoulement des eaux; mais, dans tous les cas, il faudra conserver la disposition dont je parle; peut-être sera-t-il utile d'éloigner davantage les boutures.

J'ai présumé qu'on me pardonnerait ces détails, ainsi que ceux qui vont suivre; ils sont nécessaires pour prouver les avantages qu'on peut retirer de la charrue, tant sous le rapport

du soulagement des hommes, que sous celui des produits plus avantageux qu'on peut retirer d'une culture mieux entendue.

Lorsque les cannes sont plantées, on couvre encore le champ de pois et de maïs, dont l'abondante végétation nuit à celle des cannes. Cette manière exige des sarclaisons nombreuses et difficiles, au milieu de cette multitude de végétaux, que l'on récolte au bout de quatre mois. S'il n'y avait que les cannes, on pourrait faire toutes les sarclaisons avec la houe à cheval, qui donne une bonne façon à la terre, sarcle un carreau par jour, et ne laisse aux hommes que le soin d'arracher les herbes qui croissent à travers les tiges des cannes.

Le défaut de bras est cause que chaque année on ne replante qu'environ le tiers du terrain qui est en cannes ; on laisse les deux autres tiers en rejetons.

Cependant le premier rejeton produit rarement la moitié de ce qu'ont donné les cannes plantées ; le second rejeton ne donne guère que le quart, et le troisième presque rien. La cause de ce décroissement ne provient point de la diminution des moyens de reproduction ; ils sont autant et plus multipliés que dans les cannes plantées : mais le défaut de culture, le

manque de connaissances suffisantes sur la manière dont la canne se reproduit, ont occasionné des pertes immenses.

M. Dutrône-Lacouture est, je crois, le premier qui ait porté le flambeau de l'observation sur cet objet important. Il a publié, en 1791, ses recherches dans un excellent ouvrage, qui a pour titre, *Précis sur la canne à sucre* (1).

M. Dutrône avait pour but de fixer les principes de l'art du sucrier. Pour y parvenir, il a d'abord examiné l'embryon de la canne à sucre ; il l'a suivie dans sa première végétation, pendant l'accroissement de toutes ses parties, tant à l'extérieur que dans l'intérieur, jusqu'au moment où le suc séveux, après avoir subi plusieurs élaborations, est converti en corps muqueux, qui est celui qui devient sel essentiel ou le sucre par excellence.

C'est lui qui nous apprend comment le bouton qui est attaché aux nœuds des cannes se développe ; comment sa végétation est indépendante du nœud ou de la bouture à laquelle

---

(1) Cet ouvrage se trouve à Paris, chez Brochot, Perthois et compagnie, libraires, rue Montmartre. C'est un vre classique excellent que doivent consulter tous ceux qui prennent quelqu'intérêt aux sucreries.

il est attaché; quelles sont les fonctions et les propriétés des différentes parties qui se développent.

Selon l'auteur, le développement du bouton contient une série de nœuds très-rapprochés, dont les cinq ou six premiers ne contiennent que les élémens des racines; ils n'ont point la propriété de propager, et il les nomme *nœuds radieux*. Cette première partie étant destinée seulement à fournir la séve aux nœuds qui suivent, il la nomme souche primitive; il nomme souche secondaire la seconde partie, dont les nœuds sont nombreux et très-rapprochés; tous contiennent non-seulement les élémens de nombreuses racines comme la souche primitive, mais chacun possède aussi un œilleton qui a toutes les propriétés nécessaires pour servir à une nombreuse filiation.

Chacun des œilletons de la souche secondaire ne tarde pas à user de sa faculté de propager lorsqu'il est en terre; mais s'il est dehors il conserve cette faculté sans la développer, à moins que le roseau auquel il est attaché ne soit coupé, soit au sommet, soit au milieu: alors tous les œilletons inférieurs se développent promptement; ils poussent des nœuds et des feuilles comme ceux qui sont en terre;

c'est le suc séveux qui, ne circulant plus au sommet, reflue vers les œilletons et les vivifie.

Tels sont les moyens dont la nature a doué ce précieux végétal pour qu'il pût propager; on voit qu'ils sont nombreux.

Appliquons ces connaissances à la culture, tant de la canne plantée, que de celle des rejetons; voyons si jusqu'à présent la culture a été plus ou moins convenable aux principes de végétation dont le roseau est doué.

Lorsqu'on plante des cannes, chaque bouture que l'on met en terre contient au moins cinq œilletons; on les couvre d'abord fort peu, mais à chacune des six sarclaisons qu'on leur donne, on comble le trou qui les contient, et au bout de six mois il est rempli.

Telle est la méthode ordinaire. Voyons ce qui doit en résulter.

Chacun des œilletons qui réussit, fournit une souche primitive et une souche secondaire; tous les œilletons de cette dernière cherchent à se développer; tous prennent la verticale, qui est la voie la plus courte pour sortir; alors ils sont, comme un faisceau, aglomérés autour d'un cylindre. Le petit espace qu'ils occupent ne permet pas à leurs racines de nourrir un si grand nombre d'individus, ils

s'étouffent réciproquement. Une ou deux ou trois tiges survivent, s'élèvent et mûrissent; mais à la coupe prochaine leur souche sera hors de terre.

Alors, la terre déja durcie, desséchée par le soleil, est encore foulée, pressée par les nombreuses voitures, par les chevaux et par les hommes qui font et qui enlèvent la récolte.

Nous avons déja vu qu'aussi-tôt que la canne est coupée, ses œilletons extérieurs se développent; mais cette végétation est éphémère; elle est due au suc séveux qui reflue vers les boutons, et qui ne peut les vivifier qu'un moment. Pour que la végétation fût complète, pour que leur existence eût son cours, il faudrait que les nombreux élémens de racines que leur nœud contient, fussent en terre; qu'elles pussent s'y étendre, que la souche primitive et secondaire pût s'y enraciner, et ici cela est impossible, car c'est en dehors, à quinze, dix-huit, vingt lignes du sol, que toute cette végétation se manifeste; la terre est d'ailleurs si dure, que quand bien même les racines s'allongeraient assez pour l'atteindre, elles ne pourraient pas la percer; enfin un soleil ardent darde ses rayons et les brûle.

Avant que les œilletons extérieurs entras-

sent en végétation, plusieurs cayeux se développaient intérieurement ; mais la terre est si dure, si foulée, qu'ils ne peuvent la percer ; leurs racines ont si peu d'humidité, la pluie leur en procurerait si peu, elle aurait tant de peine à percer cette terre durcie, que les tiges sortent languissantes, en petit nombre, et ne peuvent donner qu'une récolte très-médiocre. Celle du deuxième rejeton sera moindre encore, parce que la souche s'élève toujours : celle-ci sera tout-à-fait hors d'une terre déssechée qui forme une butte, sur laquelle la pluie glisse sans l'humecter, etc.

Cependant on a fait quelques essais dans les derniers tems ; on s'est imaginé que les nombreux débris des cannes qui restent sur terre après la récolte, nuisaient à la sortie et à l'avancement des tiges ; on a creusé à bras d'hommes des rigoles entre les rangs, et on y a enfoui ces débris. Lorsque la saison a été pluvieuse, cette opération a eu des succès ; le produit des rejetons a approché celui des cannes plantées, et on a attribué cet avantage à l'enfouissement des débris autant qu'au labour. Mais s'il survenait une sécheresse, la surface du sol étant privée de ces débris qui la défendaient contre l'ardeur du soleil, elle se des-

séchait, se durcissait davantage ; les débris eux-mêmes formaient un bourelet peu serré qui s'élevait au-dessus du sol ; il ne s'affaissait ni ne pourrissait, il était pénétré par la chaleur. Si les racines des cannes s'y étendaient, elles n'y trouvaient ni fraîcheur, ni humidité, se desséchaient et périssaient. En tems de pluie, les mauvaises herbes croissaient plus abondamment que lorsque la terre était couverte, et alors les sarclaisons étaient plus multipliées. Enfin, ce labour et ces sarclaisons étaient une nouvelle surcharge, très-pénible pour les nègres, dont le nombre était plus souvent diminué qu'augmenté.

On voit que le succès de cette opération était accidentel ; qu'au lieu d'enfouir les débris, on l'aurait obtenu plus sûrement, si on avait porté le labour autour des souches, si on avait mis un peu de terre-meuble sur les tiges ; de cette manière, on aurait obtenu tous les avantages qu'on pouvait espérer, et au moins la peine des hommes n'aurait pas été infructueuse.

Mais la charrue va nous procurer de bien plus grands avantages. C'est encore ici qu'elle va nous combler de ses bienfaits, puisque, sans fatiguer personne, elle va exécuter cette opé-

ration d'une manière plus complette, plus parfaite et plus expéditive.

Les œilletons des rejetons ont besoin d'une terre ameublie; les souches ont besoin d'être humectées par la pluie, pas une seule goutte ne doit leur échapper. La charrue va faire tout cela.

Si l'on se rappelle en effet comment le labour a été fait pour la plantation, et qu'elle est en quinconce, on conçoit qu'il sera facile d'employer les mêmes opérations pour les rejetons. Celle-ci coûtera moins de tems que la première, et son succès sera plus assuré.

Car pour la plantation, il a fallu se pourvoir de plants, les placer avec attention entre deux couches de terre-meuble, courir le hasard de la pluie ou de la sécheresse qui devaient les faire réussir ou les faire manquer; attendre 30, 40 jours, souvent plus, avant que l'œilleton de la canne plantée fût développé, qu'il eût produit les nœuds radicaux qui doivent former la souche secondaire d'où sortent les tiges. Tandis qu'aux rejetons, plusieurs cayeux sont sortis de la souche secondaire, avant même que la canne soit coupée, que plusieurs œilletons extérieurs se sont épanouis, qu'une partie est déja enracinée, que

l'autre n'attend qu'un peu de terre-meuble pour étendre ses racines, lesquelles n'ont pas besoin actuellement de pluies pour se développer, parce qu'il leur reste encore quelqu'humidité.

Dans de telles circonstances, la charrue à deux versoirs n'a besoin que de creuser des rigoles croisées de quatre pouces de profondeur; de verser sur les souches un pouce de terre, pour vivifier et faire prospérer cette multitude de souches et d'œilletons qui n'attendent que cette opération pour montrer de nombreuses tiges, qui seront plus élevées, plus avancées dans huit jours que ne l'ont été les plants, après six semaines de plantation. Les tiges étant plus nombreuses, plus précoces, la récolte doit être plus avantageuse. L'eau de la pluie n'échappera pas; elle pénétrera, sans perte, le carré dans lequel la souche est inscrite, parce que les bordures que la charrue a élevées, l'empêcheront de s'écouler en dehors; celle qui tombera sur les rigoles, imbibera facilement une terre ameublie qu'on a eu soin d'y replacer. Les racines pourront s'y étendre, y pomper le suc séveux, qui donnera de l'embonpoint à la plante, et si les souches elles-mêmes ne peu-

vent pas être labourées, elles auront du moins profité de la façon qu'on donne à la terre qui les environne.

Tels sont donc les bienfaits de la charrue ; elle supprime un travail pénible et destructeur ; elle assure les plantations, tierce au moins les revenus ; on ne sera peut-être obligé de refaire les plantations, que lorsque la trop grande élévation des souches y contraindra ; et si la culture des premières cannes est faite avec soin, si l'on a égard au principe que nous avons établi, cette époque pourra être très-retardée. Il ne faut pour cela que couvrir très-légèrement le premier plant ; trois œilletons de la souche secondaire réussiront mieux que dix qui se développeront, si l'on continue à combler le trou : alors on pourra chaque année récolter la presque totalité des plantations. Si ce que l'on dit des cannes d'Otaïti est vrai, et qu'on puisse en former des pépinières, je ne serais point étonné qu'avec moins de bras et la même quantité de terre, on produisît le double de denrées.

La charrue donnera encore de grandes facilités pour cultiver des fourages et des subsistances dans les divisions qui séparent les pièces de cannes : elles donneront trois ré-

coltes par année, et remplaceront ainsi celles qu'on retirait des cannes plantées.

Mais pour que l'on apprécie plus sûrement les avantages de la charrue, présentons un tableau comparatif de l'emploi des hommes, et de la charrue sur la même habitation; et, afin qu'on ne nous taxe pas d'exagération en faveur de notre projet, employons les détails de la culture ordinaire, tels qu'ils sont consignés dans un ouvrage que M. Avalle, colon de Saint-Domingue, a publié dans l'an 7. Cette partie de l'ouvrage est très-bien faite, bien divisée, bien détaillée, et fort instructive pour ceux qui veulent connaître l'importance et le mouvement des sucreries.

Tableau des deux cultures de cannes à sucre, l'une faite avec les bras des hommes, l'autre avec la charrue.

La première, prise sur les registres d'une habitation de cent carreaux de bonne terre, bien située, sur laquelle il y avait un bel atelier de deux cents noirs, a été publiée en l'an 7 par M. Avalle, colon de Saint-Domingue. La seconde, qui doit être faite à la charrue, est calquée sur une terre et un atelier semblables, afin d'en faire la comparaison.

Nota. On suppose ici que les deux tiers ou soixante-sept carreaux, sont destinés à la culture des cannes, et que le surplus est pour les pâturages et les subsistances; qu'un tiers de l'atelier est hors d'état de travailler; qu'un tiers est de la première force, et l'autre tiers est faible; enfin, qu'il n'y a que deux cent quatre-vingt jours de travail dans l'année, à cause des fêtes, dimanches, jours de pluie et de maladie.

D'après l'ouvrage de M. Avalle, chaque année on plantait sur cette habitation cinq pièces de cannes, de la contenance de vingt-un carreaux cinq huitièmes; c'est environ soixante-cinq arpens à la mesure de vingt pieds par perche, et cent perches par arpent. Pour ouvrir les trous propres à recevoir les boutures des cannes, on employait, selon lui, 1557 journées d'hommes forts; ci.....	CULTURE.			
	A BRAS.		A LA CHARRUE.	
	Journées d'hom.		Journées d'hom.	
	Forts.	Faibles.	Forts.	Faibles.
	1557			
Et pour placer les plançons, etc. on employait.....	.....	822		
Si, au lieu de faire le labour avec les bras des hommes, on l'exécute avec la charrue, on n'y emploira que.....	.....	.....	65	65
Quant à la plantation, elle s'exécutera plus facilement; cependant nous y emploierons le même nombre de journées.	.....	.....	.....	822
	1557	822	65	887

Ci-contre....	1557	822	65	887
M. Avalle porte à 2345 le nombre des journées qu'on emploie au labour de vingt-un carreaux cinq huitièmes rejettons, ou environ 109 journées par carreau. Comme au lieu de vingt-un carreaux nous portons notre travail sur quarante-cinq, et comme le labour que nous donnons est double pour chaque carreau, il s'ensuit que, par la méthode ordinaire, il faudrait y employer 9,800 journées, dont par les hommes forts.....	6600			
Et par ceux de la seconde classe.....	.....	3200		
Nous, au contraire, par le moyen de la charrue, nous n'employons que.....	.....	.....	135	135
Sur-tout si l'on brûle les débris, et dans le cas où on voudrait les conserver, il faudrait tout au plus 4 personnes de la deuxième classe pour écarter les débris devant la charrue; ce qui fera une addition de...	.....	.....	.....	540
M. Avalle compte 17,000 journées pour les sarclaisons de toutes les cannes ci.....	.....	17000		
Nous, au contraire, nous faisons plus de la moitié des sarclaisons avec la houe à cheval, ce qui comporte pour cet objet.	.....	.....	268	268
Quant à l'autre moitié, qui consiste à sarcler les herbes qui naissent au milieu des touffes de cannes, nous portons cet objet à.....	.....	.....	.....	8000

RÉCAPITULATION.

Les journées employées par la culture actuelle sont de.....	8157	21022		
Celles de la culture à la charrue sont de.....	.....	.....	468	9830
La différence en faveur de la charrue est de.....	468	9830		
	7689	11192		

D'où il résulte sur le travail forcé une écono-

mie de vingt-sept hommes par année, et une autre économie de quarante hommes sur le travail ordinaire, en supposant qu'après avoir retiré les fêtes, les dimanches, les mauvais tems et les jours de maladie, les journées de travail se réduisent à deux cent quatre-vingt par année, ce qui fait une économie de plus de la moitié du travail, car sur un atelier de deux cents nègres, plus du tiers n'est point employé à la culture, parce que ce sont des vieillards, des infirmes, des enfans, des domestiques, etc. que sur les deux tiers restans, la moitié est ordinairement de la seconde force; il en résulte enfin que ce terrible travail sera exécuté sans effort, que la population s'accroîtra, que les revenus seront plus considérables, et que cette aisance ramènera le bonheur et tous les genres de prospérité sur des établissemens précieux qui jusqu'à présent ont été des lieux de travail forcé.

CHAPITRE XIII.

De la manufacture du sucre, et de son travail dans les Colonies françaises.

La culture exige des travaux considérables : nous croyons avoir trouvé le moyen de la perfectionner, et, en diminuant la peine, d'augmenter ses produits, en multipliant les cannes qui sont la matière première des sucreries.

Si ce premier travail est pénible, celui de la manufacture l'est moins ; il ne pèche que dans sa distribution, et nous pouvons l'adoucir indirectement, c'est-à-dire, en divisant son poids sur un plus grand nombre de journées, et ce sera encore un des bienfaits de la charrue, puisque nous pouvons les obtenir dans les économies qu'elle nous a procurées sur la diminution des travaux de culture.

Les détails dans lesquels je vais entrer, en feront sentir la nécessité ; ils seront encore empruntés, en grande partie, de l'ouvrage de M. Avalle.

Suivant cet auteur, les 85 nègres qui sont employés à la récolte ou roulaison des cannes, sont distribués ainsi qu'il suit :

25 sont occupés à les couper; 29 les ramassent, les lient ainsi que le plant, le fourage pour les bestiaux, et le chaufage pour les fourneaux, ci 54

3 voitures avec 6 hommes, charrient les cannes au moulin; deux autres voitures avec trois hommes, portent le chaufage, le fourage, ci 9

45 mulets et 16 bœufs sont destinés pour les voitures. Le service des mulets du moulin exige 3 hommes pour les conduire, ci. 3

Sans compter ceux qui sont occupés des 60 mulets qui font le service, deux personnes apportent les cannes au pied du moulin; deux autres les engagent entre le premier et le deuxième cylindres; une troisième les fait repasser entre les deuxième et troisième, afin que le suc soit entièrement exprimé; deux autres déblaient les débris, ci 7

Les fourneaux occupent encore 6 per-

Ci-contre.	73
sonnes, dont 2 se relèvent tour à tour, pour alimenter le fourneau, et quatre autres approchent le chaufage, ci. . . .	6
Six autres font le service des chaudières dans le laboratoire, ci	6
Total.	85

Telle est la distribution journalière des quatre-vingt-cinq individus, des cent cinq mulets et des seize bœufs pendant la roulaison ; le reste de l'atelier est occupé aux cultures.

Pour donner une idée de la grandeur et de l'importance de ces manufactures, je vais en esquisser le tableau dans le moment de la récolte.

Le travail de ceux qui coupent les cannes, a quelque ressemblance avec celui des moissonneurs ; mais il est bien plus grand, plus animé même sur les petites sucreries, qu'il ne l'est sur la plus grande ferme, par le nombre et la rapidité des voitures chargées de cannes, qui arrivent au moulin au galop ; par celles qui portent du chaufage pour le fourneau et des herbes fraîches pour les bestiaux ; par le nombre des hommes et par celui des troupeaux.

La forme et le mouvement du moulin sont remarquables.

Seize pilliers de dix-huit pieds de hauteur sont autour d'une enceinte circulaire de soixante-dix pieds de diamètre; ils soutiennent un énorme cône, dont la base est de la même grandeur, et son axe a 45 pieds; en tout, environ soixante pieds d'élévation. Il est couvert d'ardoises et forme toît. L'intérieur est divisé en deux parties : le milieu est une salle basse de trente pieds de diamètre : c'est-là où est placée la machine ou moulin à exprimer le suc des cannes.

Il est composé de trois cylindres de bois très-dur, qui sont revêtus de manchons de fer; le tout est fortement serré et comprimé avec des coins de fer.

Des pivots de fer battu qui ont cinq à six pouces de diamètre, servent d'axe à chaque cylindre. Ils sont aussi très-fortement comprimés, car l'effort de la machine est grand, et ils doivent être invariablement fixés au centre de chaque cylindre pour qu'ils puissent tourner rondement, et sans qu'il y ait plus d'effort d'un côté que de l'autre.

Ils sont plus longs que les cylindres, ils sortent en dehors par les deux bouts, et pré-

sentent chacun deux fusées de sept à huit pouces de longueur, sur quatre, cinq, et quelquefois six pouces de diamètre ; ils sont placés verticalement à côté les uns des autres, le diamètre des cylindres latéraux est quelquefois d'un tiers plus fort que celui du milieu, qui a ordinairement dix-huit à vingt pouces, sur vingt-quatre à vingt-sept de hauteur. Leurs noyaux de bois sont couronnés par un engrenage ; leurs pivots sont arrêtés et fixés sur la même ligne par des collets de fonte. La partie inférieure des pivots est ovoïde, et pose sur une platine d'acier ; le tout est fortement contenu par un chassis de charpente très-solide. Deux leviers de trente-trois pieds de long sont fixés à la partie supérieure du cylindre du milieu, qui est plus élevée que les autres (1).

Autour de la salle du moulin, est un trotoir élevé qui a quinze pieds de largeur. C'est là que six mulets sont attelés aux deux leviers ; ils partent au galop, tournent et donnent un mouvement horisontal au cylindre du milieu, dont l'engrenage entraîne les deux autres.

(1) M. Bellin et moi nous avons beaucoup contribué à perfectionner cette machine. Je la crois encore susceptible de quelqu'amélioration.

Alors on engage des paquets de cannes entre les cylindres ; elles passent et repassent. Environ cinquante bariques de suc de cannes couleront dans la journée, et arriveront dans les bassins et dans les chaudières de la sucrerie, pour faire soixante formes de sucre, et dans les grandes habitations, il en faut le double; mais alors on double les postes.

On conçoit qu'alors la vîtesse des mulets doit être très-grande; ils parcourent en effet quatre-vingt toises par minute, et ont besoin d'être relayés après une course d'une ou deux heures.

Ce mouvement est prodigieux ; mais celui du laboratoire qui est auprès est plus surprenant encore. Sous une gallerie extérieure, sont deux ou quatre hommes qui servent et se reposent alternativement. Avec des fourches qui leur servent à prendre le chaufage, ils alimentent sans cesse le fourneau; tout ce qui les entoure est très-combustible, plusieurs serviteurs leur approchent le chaufage.

Aussi-tôt un torrent embrâsé circule sous les chaudières, dans un espace de 25 pieds; il parcourt la même étendue dans la cheminée; une colonne enflammée s'élance hors du cra-

tère, à trente pieds de hauteur; elle est accompagnée d'un énorme tourbillon de fumée noire et épaisse, qui dans les tems calmes s'élève jusqu'aux nues; elle obscurcit l'atmosphère lorsqu'elle est agitée. Une pluie de feu inonde les environs qui sont couverts de cendres; elle menace de dévorer tout le combustible qui est épars alentour, et de porter l'incendie par-tout, mais elle s'éteint dans sa chûte. Un autre nuage blanc dérobe à la vue la couverture du bâtiment; il est produit par les vapeurs qui s'élèvent des chaudières : le tout présente l'image d'un embrâsement.

Si à cette scène déja grande vous ajoutez la vîtesse des nombreuses voitures qui arrivent et partent au galop, le tourbillon de poussière qui les accompagne, le bruit et la rapidité du moulin, les chants et les querelles des différens groupes qui sont sous vos yeux, sur-tout au moment où l'atelier arrive des champs pour se reposer ou pour prendre part aux subsistances qu'on distribue, alors vous conviendrez qu'aucune manufacture d'Europe ne présente un tableau aussi animé et aussi varié que celui-ci.

Et vous n'avez pas tout vu; entrez dans le laboratoire, c'est souvent un bâtiment de cent vingt pieds de long, sur une largeur de trente

pieds. D'un côté, sont les différens équipages de chaudières et de bassins destinés à la rafinerie, à la cuite des sirops, à la fabrication du sucre ; il faut les avoir doubles pour qu'un accident n'arrête pas la fabrique.

Un de ceux qui servent à évaporer le suc de cannes, est en train ; une nappe bouillante de vingt-cinq pieds de long, sur six pieds de large, présente des millions de bulles en mouvement ; toutes sont brillantes et irisées ; c'est un pactole de perles en agitation : elles laissent échapper une vapeur si considérable, que les 7 dixièmes du suc de cannes doivent s'évaporer ; 2 dixièmes ne seront encore que du sucre brut, qui doit éprouver un autre déchet dans le blanchissage, et un autre dixième n'est guère que du sirop qui peut être converti en eau-de-vie, et rendra velte pour velte ; mais il en faut distribuer aux nègres, pour leur boisson : on en donnera aussi aux bestiaux, à qui il tient lieu d'avoine.

Vous voyez devant les chaudières cinq, six, quelquefois huit à dix nègres avec de larges écumoires ; ils sont chargés d'enlever les parties hétérogènes et solides que la chaleur dilate et fait surnager, sur-tout lorsque, par la précision de la lessive, elles ont été justement

séparées du corps muqueux auquel elles étaient unies.

Nous parlerons de ce procédé dans un chapitre sur l'art du sucrier.

Lorsque le moment de la cuite approche, alors tout les yeux sont fixés sur la matière en ébulition ; on emploie toutes les épreuves routinières pour saisir le moment avec précision, lorsque le rafineur aussi attentif qu'on l'est à une observation astronomique, prononce *tirez*. Aussi-tôt le feu est suspendu, quatre larges cuillères marchent ensemble ; elles plongent, se relèvent, versent, sans se heurter, la matière bouillante dans un rafraîchissoir qui est tout près.

Cette opération se nomme *batterie*. On la transvase de suite dans un cristallisoir, où elle doit refroidir lentement. On recharge sur-le-champ la batterie qui a été vidée, le feu est déja en activité : une seconde batterie va bientôt succéder à la première ; les deux réunies formeront un *empli* de douze formes qui doivent subir d'autres opérations encore, pour arriver à l'état de sucre blanc.

Sur le même plan, vous appercevez les purgeries : c'est un bâtiment de trois ou quatre cents pieds de développement ; il sert à terrer

le sucre pour le blanchir. Soixante, quatre-vingt lits de sucre brut sont établis sur la poterie ; les uns sont déja blanchis et vont passer à l'étuve ; d'autres sont à la première, à la deuxième ou à la troisième terre. Ceux-ci y seront bientôt, on travaille pour les terrer ; ceux-là sont encore trop chauds, en voilà qui arrivent de la sucrerie. Plus loin, vous en voyez qui brillent sur un glacis; ils sont exposés au soleil avant de les porter à l'étuve.

Elle a été vidée depuis deux jours. Vous entendez les chansons des nègres et le bruit des pilons, qui brisent les pains de sucre pour les mettre en bariques. Les nègres sont poudrés à blanc, c'est la poussière du sucre qui les couvre, et leur donne le masque singulier qui les fait ressembler à une mascarade burlesque. Cette scène vous étourdit, mais elle fixe votre attention. Le bruit des tonneliers, celui des poids et des balances où l'on pèse les bariques, le mouvement des voitures qui chargent et partent rapidement pour livrer les sucres directement au navire qui les attend; le vacarme des pilons qui vont toujours, le bruit de cent cinquante voix très-animées forment un bacchanal qui vous oblige de sortir. Mais vous admirez l'étendue des bâtimens, l'ordre et

l'arrangement qui y règnent; vous récapitulez les nombreux ustensiles, la quantité d'hommes et de bestiaux qui y sont employés; tout vous donne une haute idée de la richesse et de l'intelligence du maître.

Cependant sa maison est une chaumière; elle ne diffère de celle des nègres que par sa plus grande étendue; elle est à jour comme une cage : dans cet état, elle est plus saine, et plus fraîche que des murailles entre lesquelles on étoufferait ; d'ailleurs elle est spacieuse et commode. Vous comptiez y trouver le luxe asiatique, et il n'y a que l'appareil de l'ordre, de l'activité et les signes de l'abondance. Le maître a voulu que l'aisance fût dans la manufacture et dans l'atelier avant de songer à sa personne, il voudrait faire plus encore, mais mille entraves le gênent.

Tel est en raccourci le tableau des grandes sucreries ; aucune manufacture n'est aussi variée, aussi étendue, ni aussi magnifique. Il en existait huit cents à Saint - Domingue. Où sont-elles ?..... Que sont-elles devenues ?.....

Mais s'il est encore permis d'espérer leur rétablissement, tâchons de le diriger de manière à les embellir encore, et à augmenter

la prospérité et l'aissance de toutes les classes qui s'en occupent ou qui y ont quelqu'intérêt.

L'exploitation des cannes pour les manufactures, se nomme *roulaison* ; elle commence ordinairement le lundi, et ne s'arrête que le samedi à minuit : on recommence le dimanche à minuit, l'on continue ainsi jusqu'à ce qu'elle soit achevée, et l'on marche le jour comme la nuit, sans arrêter ni les mouvemens ni les feux.

Les ouvriers du moulin et ceux de la sucrerie y sont attachés vingt-quatre heures de suite ; pareil nombre de ceux qui travaillent aux champs viennent les relayer à minuit. En se succédant ainsi, ils y passent tour-à-tour, et lorsque l'atelier n'est pas nombreux, il faut quelquefois y revenir un jour sur trois.

Quelques personnes ont voulu diviser la station de vingt-quatre heures en deux parties; l'une de minuit à midi, l'autre de midi à minuit.

Les nègres ont résisté à un arrangement aussi sage; il contrariait leurs goûts, leurs habitudes, leurs courses nocturnes ; il fallait reparaître trop souvent, et ils ont préféré une

station pénible de vingt-quatre heures à celle plus douce de douze heures.

Et ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'au lieu de se livrer au sommeil et au repos, lorsqu'à minuit on a changé les postes, on les voit aller, courir à deux ou trois lieues, passer le reste de la nuit dans les danses et les orgies, chez leurs maîtresses, et se trouver aux champs à cinq heures du matin, pour couper des cannes : les femmes font comme les hommes.

Aucun maître n'a jamais pu contenir ce dévergondage ; il aurait tout soulevé, et il aurait passé pour un homme cruel. Dans cet instant, le nègre est le plus libre de tous les hommes; aucune modestie, aucune décence, aucun respect humain, aucune crainte, aucun sentiment moral ne le retiennent ; la foi du mariage n'est d'aucun frein pour lui ; il est emporté par une passion impétueuse ; la fatigue du jour est oubliée, rien ne l'arrête, il court où le désir l'appelle.

Il faut que le nègre soit, dans l'espèce humaine, l'être le plus fort, le plus robuste et le plus vivace; car, dans les pays chauds, il est capable des plus grands efforts corporels; et cependant il est de tous les êtres le plus paresseux ; aussi-tôt qu'il est libre, il ne

veut plus travailler, et la liberté lui ôte la moitié de ses forces. Pendant une semaine entière, il mangera comme dix hommes, et les jours suivans, il se contentera du quart d'une ration ordinaire.

Il passera huit jours sans dormir, et s'assoupira ensuite comme une marmotte; enfin il passera de l'excès du travail ou de l'agitation, à celui de l'inertie ou du repos absolu, sans que son tempérament ni sa constitution physiques en soient altérés.

Législateurs, philantropes, vous tous qui voulez régler le monde sans le connaître, qui voulez assujétir tous les hommes à une règle commune, je vous interpelle, dites-moi, connaissez-vous, avez-vous examiné, réfléchi sur la constitution du nègre, sur ses penchans, sur ses propriétés? Savez-vous le parti qu'on en peut tirer? Comment il doit être conduit, gouverné? Quelles sont les institutions qui peuvent le perfectionner au moral comme au physique?

Déja vous voyez qu'il possède les qualités corporelles dans le plus haut degré, et qu'il a moins de besoins que les autres hommes. Alors, quelle supériorité n'a-t-il pas déja sur eux? La nature lui a donné la force; il n'est

point privé du germe de l'intelligence; elle peut se développer jusqu'à un certain degré: avec de tels moyens il peut bouleverser le monde. Et c'est dans de telles mains que vous avez mis la torche et le poignard! Vous voyez déja le premier usage qu'il en a fait.

Quels ravages ne doit-on pas en attendre maintenant qu'il est aguerri, maintenant que les deux leviers les plus puissans, le fanatisme de la liberté et celui de la religion triplent ses forces et ses moyens.

Dans le premier moment, il n'était qu'un être sauvage et immonde; actuellement le voilà féroce, tous ses mouvemens seront terribles; votre bravoure et votre tactique ne l'étonneront pas; il a aussi les siennes; elles sont peut-être plus sûres, plus conformes aux lieux et aux circonstances. Le climat qui vous affaisse, l'anime, le vivifie; il combat pour lui contre vous. Le lieu, les hommes et les choses exigeront des mesures particulières. Je crois avoir indiqué celles qui conviennent, dans un mémoire particulier que j'ai adressé au gouvernement.

Mais voyez combien sont grands les malheurs que votre imprudence a causés. Puisse cette terrible catastrophe vous persuader

que tous les hommes de tous les climats, ne peuvent pas être gouvernés de la même manière, et que cette doctrine n'est propre qu'à embrâser le monde, quoique son principe paraisse généreux !

Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions: je vais reprendre mon sujet, et ce sera pour m'occuper bien plus sûrement d'améliorer le sort des nègres, de le rendre bien plus doux. Ce projet est le seul convenable, le seul dont on eût pu s'occuper, le seul dont les effets puissent être avantageux à la métropole, aux Colonies, aux blancs et aux noirs, puisque la condition de ces derniers sera de beaucoup meilleure que celle de tous les manœuvres et autres sans industrie et sans propriétés, qui couvrent la surface de l'Europe, et que tous les intéressés s'en trouveront bien. C'est ce que je vais démontrer rigoureusement.

Je ne discuterai point ici sur la différence des climats, des besoins, de l'abondance des subsistances, de l'intérêt, du soin que le maître prend du nègre, quoique tous soient à l'avantage de l'homme des pays chauds, sur ceux qui habitent les pays froids : je n'examinerai que la quantité du travail des deux peuples, et l'on verra que le nègre n'est

malheureux que parce qu'il est très-paresseux, et qu'il ne peut pas se livrer à toutes ses dissolutions, pendant qu'il est occupé au travail.

C'est donc sous ce rapport que je vais examiner la tâche des nègres dans nos sucreries: c'est un sujet nouveau qui n'a point été examiné, et il est important de l'analyser, afin de détromper ceux qui ont cru ou qui croyent encore que les nègres étaient surchargés d'un travail excessif qui causait leur malheur et leur dépérissement.

Cette analyse sera d'autant plus facile, qu'il ne s'agit que de comparer des fardeaux dont la pesanteur est déterminée, avec la force et le mouvement dont le commun des nègres est capable, ainsi que les hommes des autres climats, que leur position assujétit au travail. Le résultat démontrera que les maîtres n'ont été ni injustes ni trop exigeans, et sans doute on reviendra à des idées plus saines, l'on rejettera un préjugé aussi faux, aussi odieux, que celui qu'on avait adopté; l'on verra que le malheur du nègre est en lui-même et dans sa paresse qui est extrême. J'entre en matière.

En mécanique, l'on considère que la force ordinaire d'un homme de travail est de trente livres avec un mouvement ou une vîtesse de douze cents toises par heure, c'est-à-dire, qu'un homme peut transporter à douze cents toises un poids de trente livres dans une heure, ou que s'il est appliqué à une manivelle ou à une corde, il peut agir sur elles avec une de trente livres, leur donner un mouvement de douze cents toises dans le même tems. Qu'enfin il peut gagner en force ce qu'il perd en mouvement; c'est-à-dire, qu'il enlèvera un poids décuple, centuple, lorsque le mouvement aura été sous-décuple, sous-centuple dans le même tems.

Tels sont les principes; ils sont démontrés d'une manière incontestable et généralement reçue. Cela posé, voyons si les fardeaux que le nègre est obligé de déplacer, sont au-dessus des forces d'un homme ordinaire, et afin d'aller plus directement au but, je vais porter mon examen sur le plus pénible des travaux de la roulaison, qui est le transport des cannes, depuis l'enceinte où les voitures les déposent, jusqu'au pied du moulin. C'est aussi celui dont l'analyse est la plus facile, et comme elle sert à connaître l'étendue des

autres travaux, c'est celle-là qu'il convient d'analyser. C'est ce que je vais faire.

Nous n'avons pas précisément le poids des cannes qui passent au moulin, d'ailleurs on pourrait le contester; mais les tables aréométriques de M. Dutrône nous le feront connaître d'une manière irrécusable (1).

On y verra qu'il existe une proportion entre les matières utiles dont on connaît le poids et celles que la chaleur a évaporées. Or, suivant ces tables, le suc de cannes étant entre huit et neuf degrés, à l'aréomètre, (et c'est le taux ordinaire) on doit en évaporer les trois quarts ou soixante-quinze livres à peu près sur un quintal de suc de cannes, car après la cuisson il ne reste qu'environ vingt-cinq livres de matière utile par quintal.

L'on sait encore que, par l'expression, le poids de la canne diminue d'un tiers, ou même d'une moitié, suivant la qualité; mais afin d'éviter toute contestation, nous allons supposer que c'est le tiers qui est le suc de cannes, et que les deux autres tiers compoent les débris solides de la canne; d'où il suit qu'il ne s'agit plus que de connaître

(1) Voyez le *Précis sur la Canne*, page 94, et sur les moyens d'en extraire le sel essentiel, etc.

le poids de chacune des soixante formes que l'on fait dans vingt-quatre heures sur l'habitation dont M. Avalle donne les détails, pour savoir quel est le poids des cannes que les ouvriers transportent au pied du moulin, dans une heure.

Or, le poids de chaque forme est de quatre-vingt livres en matières utiles; d'où il s'ensuit que le poids de l'évaporation étant les trois quarts du tout, la matière évaporée a été de deux cent quarante livres; à quoi ajoutant le poids de la matière utile qui est de quatre-vingt livres, ce sera en tout trois cent vingt livres de suc de cannes qui auront été absorbées pour la fabrication d'une forme de sucre.

Mais soixante formes par vingt-quatre heures donnent deux formes et demie par heure, c'est-à-dire, une quantité de deux cents livres en matières utiles.

Et le poids n'étant que le quart du suc de cannes qui a servi à le fabriquer, il s'ensuit que le suc de cannes qui a été absorbé par cette fabrication, pesait huit cents livres; et comme les débris des cannes exprimées ont un poids double de celui du suc exprimé, il s'ensuit que le poids des cannes qui ont été employées pendant une heure à la fabrica-

tion de deux formes et demie, a été de deux mille quatre cents livres.

Maintenant nous n'avons plus besoin que de connaître la quantité de mouvement, ou l'espace qu'il a fallu parcourir pour le déplacement de ce poids, et alors nous saurons quelle est la quantité des forces qu'on a été obligé d'employer pour le transport.

Or, cet espace est de sept toises pour aller avec la charge, et sept toises pour revenir à vide, ce qui ne devrait valoir qu'environ dix ou onze toises; mais nous multiplierons ce poids de deux mille quatre cents livres par tout l'espace parcouru tant chargé qu'à vide, et le produit sera de trente-trois mille six cents livres; lequel étant partagé entre les deux ouvriers qui sont chargés de ce transport, il est clair que la charge de chacun n'est que de seize mille huit cents livres, au lieu de celle de trente-six mille qui est imposée par le besoin aux ouvriers de l'Europe, etc. Quant à la tâche de ceux qui engagent les cannes entre les cylindres, elle est moins forte encore : le poids est le même, et le mouvement est moins grand; car ceux-là n'ont besoin que de ramasser les cannes sans se déplacer, de les poser sur une table, et de les pousser entre les cy-

lindres qui les saisissent facilement. Quant au doublage, il se fait seul par un moyen que j'ai inventé; duquel il résulte que les cannes se présentent d'elles mêmes pour la seconde expression. Il en est de même des voituriers pour le charroi, car ils sont six pour le même poids, qu'ils remuent à la vérité deux fois, en chargeant et en déchargeant; mais ils sont toujours à pied d'œuvre, et leurs mouvemens sont moins grands pour la même charge que les premiers que j'ai examinés.

Quant à ceux qui sont devant les chaudières, ils sont cinq ou six, et l'on voit qu'ils n'ont que le tiers du poids à remuer, et que ce poids diminue toujours par l'évaporation; ainsi ceux-là sont encore moins chargés, quoiqu'ils soient obligés d'écumer.

Il est donc vrai que le travail qu'on exige des nègres, même dans les postes les plus pénibles des sucreries, n'est pas la moitié de celui que la nécessité exige des manœuvres en Europe, ainsi que je viens de le démontrer. On ne peut résister à la preuve que je viens de donner du ménagement des maîtres envers leurs ouvriers, puisqu'elle est évidente. Mais on m'objectera, sans doute, qu'une station de vingt-quatre heures est trop longue;

on dira qu'elle triple le fardeau, etc. Ici, j'avoue que sa longueur m'a toujours inquiété et déplu, au point que j'ai même supprimé chez moi la veillée de minuit au matin, et que j'ai divisé l'intervalle en deux parties, dont la première commençait à cinq heures du matin et finissait à deux heures ; la seconde commençait à deux heures et finissait à minuit ; alors on éteignait tous les feux, et l'on recommençait à cinq heures du matin.

Cette marche entraîne quelques sacrifices, mais elle adoucit le travail, et cet adoucissement compense la perte.

J'ai considéré que tout homme de peine peut supporter la veillée jusqu'à minuit, lorsque le travail qu'on en exige est aussi léger que celui que je viens d'analyser ; mais j'ai considéré en même-tems que celle de minuit au matin était très-difficile à supporter ; 1°. parce que cette époque est destinée, par la nature, au repos et au sommeil, qui répare les forces ; 2°. qu'alors celui qui veille éprouve une lassitude, un engourdissement, un malaise qu'il est difficile de vaincre, et qui épuise l'individu lorsqu'elle est long-tems prolongée par la suite du travail ; 3°. enfin, j'ai vu que le travail de nuit était presque toujours mal

fait, qu'il occasionnait des châtimens, et que son produit était bien médiocre. Toutes ces raisons m'ont déterminé pour le parti que j'ai pris; et quoique l'habitation fût très-considérable et les travaux difficiles, cependant je suis venu à bout de mon exploitation.

L'on n'avait pas alors les bienfaits de la charrue, tels que j'espère qu'on les aura; ainsi cette marche était plus difficile à employer qu'elle ne le sera désormais, où l'usage de ce précieux instrument supprime une quantité considérable de journées, dont on peut, avec avantage, appliquer une partie à un surcroît de jours de roulaison.

Ce surcroît ne sera pas aussi considérable que la perte du tems paraît l'annoncer; loin d'être du quart, je présume qu'il ne sera que d'un huitième; car pendant la nuit, et à tems égal, on ne faisait guère que la moitié de l'ouvrage du jour; d'ailleurs, il est facile d'obtenir, dans dix-huit heures, ce que l'on a coutume de faire dans vingt-quatre. Il ne s'agit pour cela que de mettre un chauffeur de plus au fourneau; alors on évaporera dans dix-huit heures ce qu'on évaporait dans vingt-quatre. Le même nombre de mulets sera plus que suffisant, et comme la somme

des poids à déplacer dans dix-huit heures n'excède pas, est même encore au-dessous des forces communes, on voit que la même quantité d'hommes pourra la déplacer dans dix-huit heures sans être excédée ; cela leur sera moins nuisible que de lutter contre le sommeil.

Mais, dira-t-on, la perte du tems n'est pas la seule ; on en éprouvera une autre sur la qualité et la quantité des denrées.

Sur la qualité, parce que le suc de cannes est très-fermentescible, et qu'il a besoin d'être évaporé sur-le-champ pour enchaîner sa tendance à la fermentation, qui détruit le sel essentiel.

Sur la quantité, parce que chaque fois qu'on arrête le feu, la matière contenue dans les chaudières venant à perdre son volume, elles ne sont plus pleines ; alors tout le liquide qui touche la partie des chaudières qui n'est pas couverte, se caramélise, se torréfie ; d'où il résulte perte sur la quantité et sur la qualité. Ces objections sont fortes ; mais j'espère y répondre d'une manière satisfaisante dans le chapitre suivant, où je vais parler de l'art du sucrier, tel qu'il était, et des améliorations dont il paraît susceptible.

En attendant, je continue mes vœux pour la suppression de la veillée du matin. Alors, et par le moyen de la charrue, le travail de ces immenses manufactures ne sera plus qu'un exercice; les maîtres et les serviteurs jouiront de la paix, de la tranquillité et de toute la portion de bonheur dont les deux classes sont susceptibles sous le beau ciel de Saint-Domingue.

CHAPITRE XIV.

Méthode du docteur Dutrône.

En 1784, M. Dutrône arriva à Saint-Domingue; il fut annoncé comme un excellent chimiste qui venait dans l'intention de réformer la fabrication du sucre.

Je savais trop ce qui nous manquait sous ce rapport, pour ne pas saisir l'occasion de m'instruire. En conséquence, je me hâtai de lui offrir mes services, ma maison et les moyens dc faire les essais et toutes les expériences qu'il voudrait.

Mes offres furent acceptées; c'est chez moi, sous mes yeux, que les premiers essais ont été faits.

M. Dutrône avait déja fait à la Martinique quelques essais sur le suc de cannes; il avait reconnu de grandes erreurs dans les idées qu'on en avait conçu. Il vint à Saint-Domingue; nous étions allés plus loin qu'il ne l'avait cru, et il fut étonné des difficultés que nous avions vaincues, avant d'atteindre le point

de perfection auquel nous étions arrivés, surtout avec les vices de l'établissement que nous avions adopté.

Bientôt il reconnut que le suc de cannes est une substance très-composée; il chercha l'acide auquel on croyait que la chaux s'unissait, et ne le rencontra nulle part; il fallait pourtant reconnaître le corps auquel la chaux ou les alkalis s'unissaient; car sans l'emploi des alkalis, il était impossible d'obtenir une bonne cristallisation.

On voyait cette substance, mais on ne la connaissait pas; la forme du suc de cannes changeait à mesure qu'on augmentait la dose des alkalis; il fallait donc employer tous les moyens, toutes les ressources de l'analyse, pour démêler et reconnaître les causes de ce changement.

En conséquence, les évaporations rapides et lentes, les décautations, les distillations, les fermentations, les filtres, les réactifs, l'aréomètre et le thermomètre, furent mis en usage.

On ne s'est pas contenté de tout cet appareil; on a étudié l'économie végétale de la canne à sucre; on l'a examinée dans toutes ses parties, depuis le premier embryon de

la végétation, jusqu'à sa maturité; on a anatomisé, disséqué l'œilleton dans ses progrès, dans le développement des souches primitives et secondaires, dans leurs racines, dans leurs moyens de se nourrir, de propager et de former des nœuds; on a suivi la marche du suc séveux dans l'écorce, dans les feuilles, dans les nœuds et les entre-nœuds; on a observé les différentes élaborations qu'il reçoit de l'air, de la lumière, du soleil; chaque partie a été comparée, analysée ensemble ou séparément.

On a reconnu que, semblable à toutes les plantes, l'écorce contenait la matière savoneuse extractive, et qu'elle jouait un rôle important dans sa manière de s'unir à certains corps, dont nous parlerons bientôt, de les abandonner ensuite pour s'unir aux alkalis, de favoriser ainsi, ou de rendre l'extraction du sel essentiel très-difficile.

On s'est apperçu que le suc muqueux est différemment modifié à tous les différens nœuds ou étages de la plante, suivant leur âge et les circonstances de leur développement, et que la matière savoneuse y abondait plus ou moins; que les nœuds étaient, pour ainsi dire, indépendans les uns des autres,

ainsi que les œilletons qui peuvent être détachés du tronc, sans perdre leurs moyens de développement et de fructification; que dans la partie médullaire, le suc muqueux est modifié de telle manière; que dans un nœud il est dans l'état de sel essentiel; que dans un autre il n'est que dans l'état sucré, c'est-à-dire, qu'il lui manque quelque modification; qu'ailleurs, il n'est encore que dans l'état doux, c'est-à-dire, que sa modification essentielle est très-éloignée, et que le suc de cannes étant le produit de ces différentes modifications, il présentait un fluide très-composé et très-dificile à traiter.

Ce n'est pas tout encore; le tissu réticulaire de la moëlle et la partie fibreuse de la canne, éprouvent une broyure considérable lors du passage des cannes entre les cylindres, pour en exprimer le suc.

Il s'en détache des fécules de deux espèces; l'une grossière, provient de l'écorce; l'autre très-fine, vient de la moëlle; elles contiennent essentiellement le principe de la fermentation acide qui se manifeste promptement dans le suc de cannes et occasionne sa décomposition. Toutes deux sont disséminées dans le fluide, elles sont intimement unies

aux différens sucs muqueux, ainsi qu'à la substance savoneuse extractive, et les alkalis ont la propriété de les désunir; mais ils ont aussi celle de les tellement diviser, qu'il est impossible de les atteindre avec l'écumoire, lorsque la dose est forte, tandis que lorsqu'elle est juste, ils se réunissent en forme de flocons, et qu'alors la chaleur les poussant à la surface, il est possible de les écumer.

Mais lorsqu'elles sont très-divisées par la surabondance des alkalis, elles restent dans le fluide; à mesure que l'eau s'évapore, elles y occupent une place plus considérable; elles servent de base aux molécules de sel essentiel, dont elles ternissent la cristallisation, et lui donnent une qualité inférieure.

Tel est l'exposé succinct des travaux, des recherches et des découvertes du docteur Dutrône; on y trouvera de grandes différences avec l'opinion reçue, et on voit combien il est difficile de bien manier les alkalis, combien leur surabondance est nuisible, combien elle s'oppose à la dépuration du sel essentiel.

Le degré de cuite qu'on avait adopté est aussi très-mal entendu, lors même que la

dose d'alkalis est juste. Si le suc de cannes est de bonne qualité, on peut pousser la cuite jusqu'à cent degrés, sans décomposer le sel essentiel; mais lorsqu'il est médiocre ou mauvais, la décomposition se manifeste à quatre-vingt-six ou même à quatre-vingt-quatre degrés, par des fusées d'une odeur piquante et désagréable qui s'élèvent du fluide. Avant ce degré, le feu même y prend quelquefois; les parois intérieurs du vase se tapissent de calles noires; c'est dans ces instans que les chaudières sont fragiles, et qu'elles ont coutume de casser; c'est alors que le rafineur se désole, qu'il ne sait à quoi s'en prendre, parce qu'il ne connaît pas la chose sur laquelle il opère. Il ne sait pas que les matières féculentes, que les sucs savoneux et muqueux dans l'état doux et sucré, existent alors dans une grande proportion, parce qu'ils sont solubles et non évaporables; il ne voit pas qu'ils prennent un grand degré d'épaississement qui ne permet pas au sel essentiel de cristalliser, et qu'ils sont très-inflammables; il ne voit pas que la matière et la forme de ses chaudières sont contre lui, mettent sa routine en défaut, et occasionnent tout ce désordre; qu'on ne peut y remédier qu'en chan-

geant de marche, qu'en adoptant une méthode qui arrive au but sans excès d'alkalis, et en se rendant maître du feu, sur-tout dans le moment de la cuite.

C'est ce que M. Dutrône fait obtenir par sa nouvelle méthode.

Je ne pousserai pas plus loin ces détails; il faut suivre les développemens de l'auteur dans l'ouvrage même. C'est un livre élémentaire excellent, qui conviendra à tous ceux qui ont quelqu'intérêt, ou qui veulent s'instruire dans l'art du sucrier, dont il est le véritable créateur.

On y verra pourquoi il change la matière et la forme des chaudières ordinaires; comment il a recours à la décautation pour ménager et diminuer avec avantage l'usage des alkalis; comment il divise le travail, se rend maître du feu pour en augmenter ou diminuer l'intensité. Il défèque, évapore, décaute et cuit de manière à cristalliser en grandes eaux, afin d'avoir des cristaux plus beaux, plus purs, plus secs et en plus grande quantité. Il facilite le travail du rafineur et des ouvriers.

Il leur indique la balance hydrostatique pour comparer entr'eux les différens sucs de

cannes, connaître par approximation la quantité de fécules qu'ils contiennent, et juger de la quantité relative de lessive qui leur convient pour les séparer du suc savoneux, sans opérer cette redoutable division qui gâte tout.

A l'aide des tables aréométriques, l'on connaît le degré de richesse du suc de cannes, la quantité d'eau surabondante qui doit être conservée pour les opérations suivantes.

D'autres tables thermométriques servent de règle pour les divers degrés de cuite, c'est ainsi que par-tout il pose des jalons qui empêchent de s'égarer.

Passons maintenant aux moyens pratiques. Nous n'aurons à retrancher que le luxe auquel il était permis de se livrer dans les tems de prospérité, mais qu'il faut éviter dans les circonstances malheureuses où nous nous trouvons.

Au lieu de chaudières de mauvais fer dont on se sert ordinairement, et qui sont presqu'entièrement plongées dans un torrent de feu, il veut qu'on emploie des chaudières de cuivre à fond plat ; il motive ces différens changemens, 1°. sur ce que le fer est toujours mal-propre, et qu'il salit le suc des cannes, ainsi que les glacis de maçonnerie qui sur-

montent le fer ; 2°. sur ce que ces équipages et la mâçonnerie qui les enveloppe, sont très-fragiles ; 3°. sur ce qu'on n'est pas maître d'augmenter ou de diminuer le feu qui brûle et caramélise le suc des cannes chaque fois qu'on vide une chaudière.

Il propose diverses formes d'équipages en cuivre ; les uns sont simples, d'autres sont composés, et d'autres sont surcomposés et propres aux grandes exploitations.

Sans les parcourir tous, nous ne parlerons que de celui qui est à trois chaudières ; il sera suffisant dans les circonstances actuelles ; les grandes habitations pourront en ajouter une quatrième. Par ce moyen, avec un double foyer, et en augmentant proportionellement le nombre des chaufeurs, ils pourront subvenir à la plus grande exploitation.

Le premier équipage sera mieux en cuivre qu'en fer, mais il coûtera environ 1200 liv. par chaudière de plus.

Il peut strictement être en fer, parce que, suivant la nouvelle méthode, il s'agit ici moins de cuire que de deféquer et d'évaporer.

L'évaporation n'étant portée qu'à vingt-quatre degrés à l'aréomètre, le suc de cannes

n'a rien à craindre de l'action du feu ; les chaudières seront moins dans le cas d'être cassées, et la nouvelle méthode a encore l'avantage de corriger les défauts de la malpropreté, par l'effet de la décautation qui se fait à la suite de l'évaporation. Il vaudrait mieux en cuivre, il serait plus propre, plus solide, on éviterait des réparations ruineuses ; mais on a si peu de moyens, qu'une économie de 1200 livres par chaudière sera fort importante, sur-tout dans les premiers momens. Au lieu de le placer en travers de la sucrerie, ainsi que M. Dutrône le propose, on peut, comme autrefois, l'accoler au grand mur, parce que cette manière est moins dispendieuse.

Déja la nouvelle méthode procure ici une assez grande économie, puisqu'au lieu de cinq chaudières, on n'en a besoin que de trois ; mais, je le répète, il vaut mieux former son établissement en cuivre, sur-tout si, comme je l'espère, on peut lier ensemble les fonds des trois chaudières, de manière qu'elles ne forment, réunies, qu'un parallélogramme d'environ quinze pieds de long, qui sera arrondi et fermé aux deux bouts, par les bords de la première et de la troisième chaudières. Deux cloi-

sons verticales qu'il sera possible d'élever dans l'intervalle à peu près à cinq pieds de distance, formeraient la séparation de la chaudière qui occupe le milieu.

Alors le fourneau, au lieu d'être en briques, pourrait être construit en basalte, qui est, pour ainsi dire, indestructible. On ne craindrait point les réparations, on aurait un fourneau solide, très-simple, dans lequel la chaleur ne se perdrait point inutilement à échaufer des masses de maçonnerie qui se calcinent promptement; on serait dispensé d'avoir un équipage de relai pour subvenir aux accidens. A égalité de combustible, les chaudières à fond carré, présentant au feu une surface de $\frac{3}{14}$ plus grande que celles dont le fond est rond, l'évaporation s'opérerait dans la même proportion, et cet avantage mérite attention. Par toutes ces considérations, on doit tâcher de s'établir en cuivre.

D'une manière comme de l'autre, M. Dutrône proscrit l'ancien désordre des chaudières, par lequel on *décuisait* sans cesse le vesou, par des charges continuelles, des unes dans les autres.

Lorsque, par l'aréomètre, on reconnaît que l'évaporation a porté le fluide à vingt-quatre

degrés, et qu'on a vidé la troisième chaudière, pour aller au décautoir, il veut, avec raison, que la deuxième soit entièrement vidée dans la troisième ; la première dans la seconde, et que la première soit entièrement remplie par le suc qui arrive du moulin.

Nous observerons ici qu'avec les chaudières de cuivre à fond plat, on est facilement maître du feu, parce que les parois latérales ne sont point plongées dans le feu, comme avec les chaudières sphériques ; que ces parois sont enveloppées de mâçonnerie qui n'est point conducteur de chaleur; qu'elles sont très-minces, que par cette raison elles en conservent peu ; qu'il suffit de boucher l'ouverture du foyer avec de l'herbe verte pour diminuer l'intensité de la chaleur ; que de cette manière, on n'est point exposé à brûler la matière comme avec les anciennes chaudières. D'ailleurs on n'a évaporé et raccourci la matière que jusqu'à vingt-quatre degrés; pendant ce tems, on a pu déféquer : c'est tout ce qu'on voulait, car ce n'est pas une cristallisation en masse que l'on veut obtenir d'abord; avant tout, on veut décauter la matière, obtenir la séparation des fécules les plus déliées, par leur dépôt dans le fond du

bassin à décauter ; et c'est par cette décautation, qu'on écarte sagement l'usage dangereux et incertain des alkalis.

En conséquence, à mesure que l'on tire la matière de la chaudière à évaporer, elle arrive à un bassin à décauter qui est assez grand pour recevoir tout le suc qui a été évaporé pendant le jour. Elle passe par un filtre qui enlève toutes les mal-propretés, ainsi que toutes les matières solides et grossières. Une nuit de repos suffit pour précipiter les fécules les plus déliées au fond du décautoir, où elles occupent un très-petit espace.

Alors la matière est claire, transparente et bien dépurée dans la partie supérieure du bassin. On la transporte dans une chaudière de cuivre, semblable à celles qui servent à la clarification, pour y recevoir un degré de cuite tel, qu'il reste encore une quantité d'eau de dissolution, afin de pouvoir cristalliser en grande eau.

Il faut lire dans l'ouvrage les moyens que l'auteur emploie pour reconnaître si la décautation est parfaite, et comment il y parvient. La partie inférieure du bassin, c'est-à-dire, celle qui contient les fécules, est portée dans la première chaudière à déféquer, dont nous

avons parlé ; c'est là où, réunies en grands flocons, elles s'élèveront en forme d'écume, et pourront être enlevées par l'écumoire. Je pense qu'on pourrait aussi en tirer un très-grand parti, si on les employait à la fermentation dans les distilleries de tafia et de rum ; car ce sont précisément ces fécules qui contiennent le principe de fermentation qui décompose promptement le suc de cannes, lorsqu'il est abandonné à lui-même, et cette disposition étant favorable aux distilleries, je suis étonné que l'auteur n'en ait pas parlé.

Un second bassin à décauter devient nécessaire, pour recevoir et décauter les matières que l'on continue à évaporer ; tels sont les nouveaux arrangemens proposés par l'auteur de la nouvelle méthode. Ils paraissent bien entendus ; ils sont fondés sur de bons principes et sur l'expérience de fourneaux semblables qu'il a établis sur plusieurs habitations, entr'autres sur celle de M. Lafont-Ladebat, qui en a retiré de grands bénéfices.

Il en résulte sur-tout jusqu'ici une très-grande économie, puisqu'un seul équipage de trois chaudières en cuivre, monté en basalte, est, pour ainsi dire, inaltérable, ne craint aucune réparation dangereuse, et suffit, avec ses deux

bassins à décauter, pour remplacer les deux équipages à cinq chaudières de fer, qu'on employait ordinairement, qui étaient très-fragiles, soumis à de grandes et fréquentes réparations, et très-nuisibles à la purification du sucre.

Cet arrangement présente une autre économie encore ; on va voir que la chaudière à cuire les décautés, qui est la même que celle qu'on emploie ordinairement pour les clarifications, servira aussi à cuire les seconde, troisième, quatrième et cinquième matières, sans avoir besoin, comme autrefois, d'un équipage à sirop, exprès pour cet objet.

Mais si, jusqu'à présent, nous avons trouvé des économies, il faut convenir que, d'un autre côté, il se présente des inconvéniens qu'il ne faut pas taire.

Dans l'ancienne méthode, on cuisait tout-à-fait et du premier coup ; car, au sortir de la batterie, la matière n'avait plus besoin de feu, tandis qu'ici il faut cuire deux fois la matière première, et que les secondes matières passent aussi sur le feu bien plus souvent qu'autrefois. Or, cela ne peut avoir lieu que par une plus grande consommation de chauffage ; et lorsque l'on considère que l'on ne

peut en avoir d'autre que les débris des cannes elles-mêmes qui quelquefois sont rares, il s'ensuivra qu'il faudra soigner exactement cette partie, pour pouvoir suffire à toute cette consommation.

La nouvelle méthode doit aussi employer un plus grand nombre d'hommes qu'autrefois, car il faut conduire deux fourneaux au lieu d'un seul; et quoique l'on supprime deux chaudières dans le premier équipage, et par conséquent deux hommes, il est pourtant vrai qu'il en faudra un ou peut-être deux au foyer du second fourneau, et deux ou trois autres qui seront occupés soit à écumer, soit à vider la chaudière, à la remplir, à porter les matières cuites dans les cristallisoirs dont nous allons parler, etc.

D'un autre côté, si le premier équipage évapore moins, il consommera une plus grande quantité de suc de cannes dans le même tems que lorsqu'on évaporait complètement; et comme déja le moulin suffisait difficilement lorsqu'on évaporait davantage, et que, par cette raison, on consommait moins, il s'ensuit qu'il fournira plus difficilement à celui qui évaporant moins, consommera davantage.

Cet inconvénient est très-grand, il faudrait

arrêter le feu, souvent pour attendre le moulin ; il y a du tems perdu ; on consomme encore une plus grande quantité de chaufage pour réchaufer le fourneau ; la matière languirait et se détériorerait dans les chaudières, etc. etc. On ne peut y obvier que par les machines à feu, dont la puissance est bien plus grande que celle des mulets qu'elles doivent remplacer ; et comme cet usage sera très-économique, sur-tout si l'on peut les chaufer avec le même feu que celui des fourneaux à évaporer, il y a lieu de croire qu'on lui donnera la préférence.

Après avoir détaillé les avantages et les inconvéniens de la nouvelle méthode, nous allons examiner la suite de l'opération.

Au lieu d'élever la cuite du sucre brut à un degré qui répond à quatre-vingt-quinze ou quatre-vingt-dix-huit degrés du thermomètre, ainsi qu'on a coutume de le faire par la preuve incertaine du doigt, M. Dutrône fixe la sienne à quatre-vingt-huit pour le suc de bonne qualité ; il la réduit même au-dessous, lorsqu'il est médiocre ou mauvais ; il veut qu'outre l'eau de cristallisation, il reste encore une certaine quantité d'eau de dissolution, afin que les élémens des cristaux trou-

vant moins de résistance de la part du fluide dans lequel ils sont plongés, puissent s'attirer réciproquement, se réunir, se grouper et prendre la forme que la nature leur a assignée, former enfin une belle cristallisation très-régulière.

Tous ces avantages se rencontrent dans un fluide sans viscosité, tel que celui de la cuite qu'il fixe, et ils ne pouvaient se rencontrer dans l'ancienne manière de cuire, parce que le fluide était trop épais, et qu'il en résultait une agrégation informe et un sucre très-difficile à purifier, par la viscosité du sirop poisseux qui enveloppait et ternissait tous les cristaux.

Sans doute la nouvelle méthode doit fournir un sucre de plus belle et meilleure qualité ; mais la première cuite en donne moins que l'ancienne ; il en reste une certaine quantité dans l'eau de dissolution, et si l'auteur ne remédiait pas à cet inconvénient, on éprouverait de grandes pertes, qui ne seraient pas compensées par les plus belles qualités auxquelles il s'attache ; mais il n'a point méconnu l'importance de cet objet, ainsi qu'on va le voir, car il gagne autant sur la quantité que sur la qualité.

Après s'être rendu maître du feu par une meilleure disposition dans l'équipage des chaudières, il lui est facile de régler le degré de cuite, de manière à se préserver du caramel et des inconvéniens qui y sont attachés.

C'est ainsi que la matière cuite est portée dans des cristallisoirs, où elle doit recevoir les mêmes soins que dans les rafraîchissoirs ordinaires, c'est-à-dire, qu'après avoir réuni deux cuites dans le même cristallisoir, on les agite avec une spatule de bois; c'est ainsi que l'on détache les cristaux qui sont attachés aux parois du vase; on les dissémine dans toute la capacité, afin qu'ils servent de base à ceux de la seconde cuite que l'on vient d'ajouter. Vingt-quatre heures après, il faut recommencer la même opération qui doit être faite avec beaucoup de soin.

Alors la cristallisation devient générale dans toute l'épaisseur du fluide, lorsqu'il a réfroidi lentement.

Ces caisses doivent avoir cinq pieds de long, trois pieds de large et une profondeur moyenne d'un pied; le fond est en forme de prisme, c'est-à-dire, qu'il est composé de deux plans inclinés qui se réunissent au milieu et forment une espèce de goutière. Cette

ligne du milieu est percée de plusieurs trous qui sont bouchés d'abord, et que l'on ouvre après cinq à six jours, c'est-à-dire, lorsque le réfroidissement et la cristallisation sont complets. Alors la partie fluide s'écoule promptement pendant sept à huit jours; le sucre devient sec; il présente des cristaux bien formés, semblables au sucre candi. Il peut être mis en bariques, être pilé comme du sucre terré; il n'éprouvera aucun écoulement ultérieur, aucun déchet, et sera vendu le plus haut prix, tandis que le sucre brut ordinaire avait un écoulement continuel qui diminuait son poids et se vendait le plus bas prix. Tels sont les avantages que M. Dutrône avance pour le sucre brut; ils sont immenses.

Si l'on veut terrer le sucre pour le blanchir, il faut élever la cuite de deux ou trois degrés. Le terrage peut être fait dans les caisses où il blanchirait également bien; mais on doit préférer les formes de terre cuite, parce qu'alors le sucre est plus maniable pour être transporté à l'étuve, etc.

Cette première cuite n'a permis qu'à la moitié du sel essentiel de se cristalliser, le reste est dans l'eau de dissolution qui s'est écoulée. Ce désavantage paraît d'autant plus

grand, que par l'ancienne méthode on obtenait le quart en sus dès la première cuite; mais on ne retirait presque rien du sirop qui découlait du sucre brut; il était vendu à vil prix aux distilleries, tandis que la nouvelle méthode va cuire son eau de dissolution, et retirer de cette seconde cuite la moitié de la quantité qu'on a obtenue dans la première, et que dès-lors les quantités seront déja égales dans la deuxième comme dans la première méthode; mais il y aura une grande différence dans les qualités. Ce n'est pas tout encore; on continue à cuire trois, quatre et cinq fois les sirops qui en proviennent, jusqu'à ce qu'étant épuisés de tout le sel essentiel cristallisable, il ne reste plus qu'un résidu composé de sucs savoneux, muqueux, doux et sucrés, et de quelques parties de sel essentiel qui sont trop embarrassées dans les eaux mères, pour pouvoir être extraites, de sorte que la nouvelle méthode convertit en sucre cristallisé de bonne qualité, les matières que l'ancienne méthode vendait à vil prix aux distilleries, sous la forme de mélasse.

Ces avantages sont grands, sans doute, puisqu'ils procurent une plus grande quantité et une plus belle qualité, et qu'ils préservent

encore du déchet qu'on éprouvait avec les sucres bruts ordinaires ; mais je vois dans ces fréquentes cuites une plus grande consommation de chaufage , un plus grand nombre de journées d'hommes, et cela devient très-embarrassant pour le combustible sur-tout.

Cette méthode exige aussi une grande quantité de caisses doublées en plomb, une construction de bassins doublés de même, qui entraîneraient dans des dépenses auxquelles il ne serait pas possible de subvenir, sur-tout dans le moment actuel.

En effet il faudrait environ cent caisses pour une habitation ordinaire, trois ou quatre bassins doublés en plomb pour chaque espèce de sirop, et des goutières de même.

Un pareil établissement coûterait au moins 50,000 livres; car chaque caisse reviendrait à plus de dix louis; les goutières et les bassins coûteraient autant. Tout cela est inutile, on peut parfaitement y suppléer par des caisses de tonnellerie de la même grandeur, qui seront plus commodes, plus solides et infiniment moins chères. Je dis plus solides, parce que la doublure en plomb, des caisses, serait bientôt entamée, percée et hors de ser-

vice; ce qui entraînerait dans des dépenses d'entretien qu'il faut éviter.

Les caisses de tonnellerie que je propose, ont sans doute besoin d'être bien faites; car lorsque la matière qu'elles doivent contenir est chaude, elle est peut-être plus pénétrante que l'huile. Malgré cela, je crois que si elles sont bien faites, en bon bois, bien cerclées en fer, elles pourront la recevoir et la conserver.

Au surplus, si cela était impossible, il vaudrait mieux avoir de grandes terrines en terre cuite, dont le fond serait un peu conique, et percé d'un trou semblable à celui des formes dont on se sert ordinairement. Or, les terrines ne coûteraient pas plus de 6 livres chaque, ce qui ne ferait qu'une dépense de 600 livres en tout.

Quant aux bassins et aux goutières doublées en plomb, je les crois tout aussi inutiles; car, sous chaque caisse ou terrine, on peut placer un pot qui étant très-grand, ne coûtera pas plus de 3 liv.; ce qui, pour deux cents pots, ne ferait que 600 liv., et ils seront bien plus commodes dans les transports des matières, que d'aller la puiser dans des bas-

sins pour transporter les sirops aux chaudières à cuire.

Quant aux bassins à sirop, la nouvelle méthode en exige moins que l'ancienne, puisqu'elle rétablit en sucre ce qui auparavant était en mélasse; ainsi il y aura encore économie sous ce rapport, de même que sur les dimensions des bâtimens; car les équipages en fer étaient doubles et plus étendus que celui en cuivre.

Cela posé, faisons la comparaison des dépenses pour l'ancienne et la nouvelle méthode, afin que l'on puisse d'un coup-d'œil voir la différence.

Par l'ancienne méthode, il fallait deux équipages de cinq chaudières en fer; ils coûtaient chacun 8,000 liv. ci.....		16,000 liv.
Pour l'équipage à sirop.....		3,000
Pour l'équipage à clarifier.....		4,000
Pour les trois bacs à cristalliser.....		3,000
Pour un grand bassin à sirop.....		6,000
		32,000 liv.
Par la nouvelle méthode, un équipage à trois chaudières en cuivre coûtera....	9,000 liv.	
L'équipage pour les secondes cuites coûtera.....	4,000	
	13,000 liv.	

Ci-contre.	13,000 liv.
Les deux bassins à décanter coûteront.....	2,000
Un bassin à sirop qui sera moins grand.....	4,000
Pour cents caisses à cristalliser et deux cents pots.....	1,500
	20,500 liv.

D'où il résulte que l'établissement, suivant la nouvelle méthode, sera plus simple, plus lucratif, et coûtera encore un tiers moins que celui qui est en usage : ajoutons à cela l'économie sur les bâtimens, sur les réparations, les avantages que présentent la charrue et l'usage des pompes à feu à la place des mulets de moulin, on verra qu'il est possible encore d'espérer et de croire au rétablissement des Colonies; on peut même ajouter à leur ancien éclat; il ne s'agit que de les connaître, d'y former de bons établissemens, tels ou meilleurs encore que ceux que je viens d'indiquer. Ah! sans doute alors, la seule partie française de Saint-Domingue peut tenir lieu, peut donner plus de richesses que tout le commerce de l'Inde, de la Chine, et on peut y faire les mêmes choses; la nature ne refuse

rien, si elle est secondée par de bonnes cultures. Si la science éclaire les manufactures; si l'on ne continue pas à rétrécir, à lui refuser la population qui lui convient; si les institutions sont conformes au climat; si en tems de guerre on admet les neutres; enfin si une garnison de dix mille hommes y est bien entretenue, les habitations, au lieu de décheoir, continueront à prospérer, et l'île sera à l'abri de toute invasion, de toute secousse, malgré la faiblesse de notre marine. On n'aura pas besoin d'aller chercher d'autres moyens de prospérité, car cette île fortunée en contient qui sont inépuisables; et, afin que l'on ne croie pas qu'il faut des capitaux énormes pour obtenir tous ces avantages, nous allons en donner le tableau et l'application dans le chapitre suivant.

O fortunatos nimium, sua si bona norint!

CHAPITRE XV.

Des dépenses et des moyens de rétablissement de Saint-Domingue.

Après avoir démontré, dans le cours de cet ouvrage, que l'Europe n'a jamais connu ses Colonies d'Amérique, ni la somme de prospérité dont elles sont susceptibles; après avoir prouvé que la contrainte seule peut, dans le moment actuel, conduire les nègres au travail; qu'aucun salaire n'est capable de les y déterminer; que ce salaire n'existe pas; que celui qu'on leur a toujours donné, que l'augmentation qu'on y ajoute, aidée par des lois convenables, leur donne une existence plus douce que celle qu'aucun souverain pourrait procurer aux peuples qu'il gouverne; que le travail qui leur est imposé est plus de moitié moins considérable que celui que la nécessité arrache des trois quarts de la population qui habite les pays froids;

Après avoir dévoilé les vices de la culture, des établissemens et des manufactures colo-

niales, il faut achever l'édifice dont nous n'avons encore que les matériaux; il faut les placer, poser les clés de la voûte, présenter enfin les moyens de rétablissement. C'est ce que je vais faire.

Il en est des maladies politiques comme de celles du corps humain, le plus difficile est de les connaître. Cette connaissance étant acquise, le remède sera bientôt trouvé. En effet, si l'on reconnaît, si l'on convient de la vérité des bases dont j'ai parlé, les moyens de rétablissement se présenteront d'eux-mêmes. Ces contrées pourront être plus utiles qu'elles n'ont été; leur prospérité propre sera plus grande, nous reprendrons promptement l'ascendant que nos rivaux ont usurpé. Tous ces avantages sont dans les mains du gouvernement, faisons les connaître, il n'est pas douteux qu'il les adoptera. Mais avant, esquissons le tableau de l'état actuel de Saint-Domiugue; il doit être connu pour justifier les mesures que nous allons proposer.

Éloignée de dix-huit cents lieues de tous secours, de tout voisinage, cette île a encore été submergée par un déluge de feu qui a presqu'entièrement dévoré ses établissemens,

ses plantations, ses bestiaux, ses instrumens, ses maisons, ses chemins, sa population, etc.

Il n'y existe aucune organisation sociale ; la moitié de sa population laborieuse est détruite, l'autre moitié est fanatisée ; loin d'être docile, elle a pris le caractère des cannibales, elle est aguérie, elle est révoltée contre tout ordre, contre toute apparence de travail. Cependant la forme de ses établissemens consiste en grandes cultures, en manufactures très-compliquées qui ne peuvent marcher que par le complément de toutes les machines, usines, ustensiles, hommes et bestiaux nombreux qui en doivent former l'ensemble, et toutes ces choses sont plus nécessaires que jamais.

Les propriétaires de ces domaines jadis si riches, si magnifiques, ont été en grande partie égorgés ou massacrés par la population qui s'est emparée de l'île ; ceux qui survivent au désastre, n'ont trouvé leur salut que dans la fuite ; ils sont errans dans les deux mondes, sans argent, sans crédit, sans amis. Tel est l'état de cette île infortunée ; aucune catastrophe ne fut aussi épouvantable ; la révolution de la France est à l'eau rose en comparaison de celle-là. Tels sont les maux qu'il faut réparer ; ils sont immenses et cependant

les moyens de restauration sont suffisans ; de grandes mesures sont indispensables ; elles sont inusitées, mais le salut public exige qu'on les emploie, *salus populis suprema lex esto.*

Présentons d'abord les moyens, nous parlerons ensuite des mesures.

Nous nous tairons, à moins que nous n'en soyons requis, sur les moyens de rétablir l'ordre et le travail. Déja le gouvernement a entrepris cette importante tâche, et nous lui avons donné un plan à cet égard, qui est immanquable ; ayons confiance dans sa sagesse et dans sa fermeté accoutumée ; croyons qu'il rétablira la sûreté pour les personnes et pour les propriétés, que les maîtres seront obéis et respectés, qu'ils seront soutenus par toute la force publique, et qu'ils seront revêtus de toute la puissance paternelle.

Ce préalable est indispensable ; sans lui, il serait inutile, que dis-je ! il serait dangereux de s'occuper du rétablissement de ces contrées : c'est donc dans la supposition que l'ordre est entiérement rétabli, que nous allons raisonner.

Jamais aucun peuple, aucune nation n'eut d'aussi grands moyens que Saint-Domingue pour s'élever à la plus haute prospérité ; car

jamais aucune nation n'eut dans ses commencemens la science de ce qu'elle devait, de ce qu'il fallait faire, comme nous l'avons; toutes ont marché dans les ténèbres; mille routines, mille habitudes vicieuses ont entravé leur marche, et les faisaient reculer au lieu d'avancer.

Aucun peuple ne fut plus courageux, ne fut élevé à l'école du malheur comme les colons; aucun n'eut jamais autant d'aptitude à sa chose qu'eux, aucun ne montra moins de résistance et plus de résignation aux opérations du gouvernement, qui peut, à leur égard, faire tout ce qu'il voudra; il ne trouvera que des coopérateurs braves et intelligens parmi eux.

Aucune nation ne posséda des terres aussi fertiles, des denrées aussi précieuses; car le monde entier les recherche avec empressement. Aucune n'a jamais joui de la facilité d'augmenter sa population autant qu'elle pouvait le désirer, comme nous pouvons le faire à la côte d'Afrique. Et quand on considère l'aptitude particulière, la force corporelle, la docilité et tout le parti qu'on peut tirer des Africains; lorsqu'on considère que leur transplantation dans un climat plus tempéré, que l'habitude au travail les perfectionne, les rend plus

heureux qu'en Afrique; lorsqu'on voit que l'on peut en faire tout ce qu'on voudra, les conduire même au travail, à la civilisation, à la liberté et en faire un grand peuple, on ne peut qu'être étonné que les nations de l'Europe n'aient pas même songé à l'existence de tant d'avantages, et que la France sur-tout ait, de tout tems, commis toutes les erreurs capables de l'écarter du but auquel elle voulait arriver. Car c'est la population d'Afrique qui est la source de toutes les combinaisons, de toutes les richesses des Colonies modernes, et cependant on a entravé tous les moyens de l'obtenir. Toutes les nations colonisantes ont multiplié leurs comptoirs dans cette partie du monde; les Anglais en ont quarante et nous n'en avions que trois; les Portugais sont encore plus favorisés que les Anglais. Toutes se procuraient des nègres à un tiers, à moitié meilleur marché que nous; dès-lors elles pouvaient se présenter dans le marché général de l'Europe, avec un avantage de 33 à 40 pour cent sur nous.

Si l'on revient de cette erreur, si l'on fait cesser ce désavantage, si l'on adopte tous les moyens d'augmenter la population, si l'on conçoit enfin qu'elle est la source de toutes les

richesses, et tous les avantages qu'un gouvernement éclairé peut en retirer, on verra que ces premiers moyens sont immenses, que jamais aucun peuple n'en a autant réuni, et il sera vrai de dire que déja nous possédons, dans le plus haut degré, tous les élémens de la prospérité et de la richesse, et que, pour les faire éclore et en jouir, il ne s'agit que d'employer convenablement les moyens secondaires qui sont à notre disposition. C'est ce que nous allons examiner.

Le premier de tous est, sans contredit, la charrue; cet utile instrument remplace les hommes, répare les pertes que nous avons faites, ménage les forces de ceux qui restent, et l'on a déja vu que son usage promettait des récoltes plus abondantes. Il est donc bien précieux sous tous les rapports, et par cette raison, on ne doit rien négliger pour l'établir.

Mais quelqu'essentiel qu'il soit, cet établissement n'est pas sans difficulté; les charrues et les méthodes ordinaires seront sans effet, si l'on ne prend pas les précautions convenables: on l'a déja éprouvé, et c'est ce qui a empêché qu'on ne l'ait employé.

Ce n'est pas seulement la manière dont les animaux sont domptés, ce n'est pas seulement

la maladresse et la mauvaise volonté des nègres, qui présentent des obstacles; une plus grande difficulté se rencontre dans la nature du sol, qui, sous un ciel brûlant, est souvent très-sec et très-dur, et quelquefois aussi est trop humide. Cependant la plantation des cannes sur-tout exige qu'on laboure à jour nommé; on ne peut retarder, car le plant des cannes est prêt; il faut le mettre en terre promptement, sans quoi il se gâterait et s'échauferait, et il n'est pas toujours facile d'en avoir d'autre. D'ailleurs il faut profiter de l'humidité de la terre, à mesure qu'on l'ouvre, afin que le plant puisse germer et attendre la pluie, qui souvent est très-tardive.

Quelque dure que soit la terre, sans doute une double ou triple quantité de bestiaux l'entamerait et la bouleverserait; mais cela ne suffit pas. Cette manière ne ferait qu'en fatiguer un plus grand nombre et nous en manquons déja. On souleverait, on exposerait au soleil d'énormes mottes de terre qui durciraient sans profit, qui embrâseraient la surface, et l'on ne trouverait point de terre meuble et fraîche pour asseoir le plant et le faire réussir.

Si un pareil labour s'exécute dans les re-

jetons, il les arrache, les dessèche, et leur nuit ; les mottes se renversent sur les souches, les tiges ni la pluie ne peuvent les pénétrer ; loin d'améliorer la culture, il lui nuirait ; il vaudrait mieux ne pas le faire.

Déja l'on voit que ni la charrue ordinaire ni la routine des laboureurs, ne peuvent pas convenir aux terres des Colonies.

Ce ne sont pas des mottes qu'il faut arracher, c'est de la terre presqu'ameublie qu'il faut obtenir ; nous n'avons pas, comme en Europe, de la gelée et des hivers qui produisent cet effet ; nous n'avons que des pluies qui tombent par torrens, mais trop rarement, et les grosses mottes n'en seraient pas pénétrées, parce qu'elles formeraient des buttes sur lesquelles l'eau glisserait sans les pénétrer.

Ce durcissement de la terre apporte donc un grand obstacle, et l'on voit qu'il exige des précautions sages ; on pourrait le corriger en distribuant les eaux de manière que chaque pièce de cannes pût être légèrement arrosée avant de la labourer, alors la charrue agirait avec beaucoup de facilité. L'usage des machines à feu, dont nous parlerons bientôt, pour suppléer les mulets qui font agir les moulins à sucre, dispensera de l'usage des moulins à eau,

et il est de l'intérêt du gouvernement de proscrire tous ceux qui absorbent l'eau sans arroser, dans tous les cantons où l'arrosement est utile, et de distribuer les eaux pour l'arrosement et pour la facilité des labours.

La charrue qui nous convient doit donc être faite sur des formes particulières, et c'est un objet assez important pour mériter l'attention et les recherches des savans, et de tous ceux à qui cette théorie est familière. Je dis plus, elle devrait être réduite en formules simples, qui fussent à la portée de tout le monde; on devrait leur donner la plus grande publicité; il est bien étonnant que cette précaution ait été négligée, et que ceux qui veulent s'instruire dans un art aussi important, ne trouvent que des théories trop savantes pour pouvoir les entendre, encore ne sait-on où les prendre. Loué soit l'homme de bien (1) qui tout-à-l'heure vient de proposer à la société d'agriculture de Paris, d'ouvrir une souscription pour le perfectionnement de la charrue; mais je le répète, il ne faut pas oublier une théorie réduite en formules simples, au moyen desquelles on puisse, au bout du monde, faire de

(1) Le sénateur François (de Neufchâteau.)

bonnes charrues sans avoir besoin de modèle.

Il ne suffit donc pas de nous envoyer des charrues de France et des hommes accoutumés à les conduire, car tout annonce qu'elles ne réussiraient pas, et l'essai que l'on en ferait, ne serait propre qu'à confirmer le préjugé déja trop accrédité, par lequel l'on croit que l'usage de la charrue est impraticable dans les Clonies, et dès-lors tous les avantages que l'on peut en retirer, seraient perdus peut-être sans retour.

L'on voit déja combien il est important de prendre toutes les précautions qui peuvent la faire réussir, car la restauration des Colonies dépend de ce premier secours.

La charrue qui convient à nos terres doit être solide, sans être pesante ; il ne s'agit pas de labourer en plein, j'ai déja dit que c'était des rigoles qu'il fallait creuser pour la plantation des cannes ; en conséquence, plusieurs coutres doivent précéder le soc, s'enfoncer plus avant que lui, déterminer la largeur de l'entamure qu'il doit faire, afin qu'il n'y ait aucun arrachement en dehors. Outre cela, si la terre est sèche et dure, le soc ne doit s'enfoncer que du tiers ou de la moitié de la profondeur que l'on désire ; il doit être tranchant et

très-bien acéré, afin que les filons qu'il coupera n'aient pas plus de deux ou trois pouces d'épaisseur, sauf à repasser la charrue deux ou trois fois dans le même rayon, pour arriver à une profondeur suffisante.

Le cep doit peut-être avoir une légère courbure en forme de navette, afin que le laboureur puisse, suivant le besoin et la possibilité, creuser plus ou moins profondément, sans trop fatiguer ses bestiaux. Les rigoles qu'il s'agit de creuser pour les cannes, sont trop rapprochées, pour que l'usage des charrues à roues soit praticable; elles doivent avoir deux versoirs; leur courbure et leur élévation doivent être combinées de manière à verser sur les côtés toute la terre contenue dans l'intérieur des rigoles, sans pourtant la jeter trop loin; et l'angle que doit former la ligne du tirage avec le plan du terrain, doit être combiné avec le centre de gravité des chevaux ou mulets, de manière qu'on tire tout l'avantage possible de leurs forces. Telle à peu près doit être la charrue destinée à la plantation et à la culture des cannes.

Je ne suis pas assez versé dans cette théorie pour déterminer d'une manière précise les dimensions convenables, et les formules gé-

nérales qui doivent servir de règles ; c'est pourquoi j'invite tous les savans, tous ceux qui aiment leur patrie, à faire les corrections qu'ils jugeront convenables.

Il n'est point de tâche plus utile et plus glorieuse, car il s'agit de la conservation des noirs, de la restauration des Colonies, qui salariaient quatre ou cinq millions de français avant leur destruction, et qui versaient l'abondance par-tout.

Des charrues de différentes formes peuvent être employées à la culture des cannes, suivant les saisons et la nature du sol. Mais toutes doivent être calquées sur les données que nous venons d'indiquer.

Celles qui seront destinées pour la culture des terres à coton et à indigo, etc., ressembleront davantage aux charrues ordinaires, car il s'agit ici de labourer en plein ; mais toutes trouveront des terres sèches et dures, et doivent être combinées en conséquence, et sur-tout ne pas produire de trop grosses mottes.

Si ces observations sont appréciées, l'on voit qu'avant d'employer la charrue à Saint-Domingue, il conviendrait de faire ici des essais sur des terres très-dures, de combiner les charrues et le travail, de manière à ob-

tenir les résultats que je viens d'énoncer. Alors il serait formé une compagnie de laboureurs qui s'instruiraient de cette opération, qui ensuite seraient envoyés dans les Colonies pour y être employés dans cette qualité, et pour y faire des élèves. La société d'agriculture de Paris se fera sans doute un plaisir et un devoir de diriger ces essais; elle y appellera des colons, et sur-tout M. Brun-Condamine, qui déja a employé un atelier de charrues au Port-au-Prince; où, par sa ténacité et son intelligence, il a obtenu des succès, après avoir surmonté une grande partie des difficultés dont nous venons de parler, et qui depuis long-tems sollicite cet essai. Il employait des bœufs, et chaque charrue ne labourait qu'un demi-arpent par jour; tout annonce qu'avec des chevaux ou mulets et avec des charrues plus perfectionnées, on labourerait un arpent et peut-être davantage.

Nous observons ici que cette opération ne peut avoir des succès que par un établissement en grand, et que le gouvernement seul peut la faire réussir; et il le peut sans de grandes dépenses, car il ne s'agit que d'envoyer quelques hommes très-instruits dans cette théorie, avec la compagnie de laboureurs qu'on aura

formés ici, et une grande quantité de charrues. On trouverait dans l'armée de Saint-Domingue un nombre suffisant d'élèves, parmi les laboureurs que l'on disséminerait sur les habitations, où ils instruiraient des nègres. On en retirerait un autre genre d'utilité; les laboureurs seraient plus sainement dans les campagnes que dans les garnisons; leur présence assurerait la tranquillité des habitations, et tour-à-tour avec leurs camarades, ils rempliraient le service des garnisons et celui des champs. De cette manière l'on accélérerait le rétablissement des cultures sans une grande dépense, et l'on remplacerait avec avantage un grand nombre des cultivateurs qu'on a perdus.

Après la charrue, l'établissement le plus nécessaire, le plus utile, sera celui des machines à feu; elles doivent suppléer les mulets que l'on employait à faire agir les moulins à sucre, et, sont sous ce rapport, de la plus grande importance.

En 1788, il y avait cent vingt mille mulets à Saint-Domingue; plus des deux tiers étaient employés aux sucreries, et cinquante mille au moins étaient exclusivement attachés aux moulins à sucre; ils avaient coûté plus de

25 millions d'achat. La durée moyenne de leur service allait à peine à douze années, car celle de leur vie n'était guère que de quinze ans, sur-tout par rapport aux fréquentes épizooties qui s'étaient manifestées depuis un certain nombre d'années; d'où il suit que les frais de remplacement coûtaient au moins 2 millions par an pour cette seule partie du service des sucreries. Cette somme était payée en marchandises françaises; mais tout doit avoir péri dans la révolution.

La partie espagnole doit avoir été ravagée et épuisée, ainsi il ne faut pas la considérer comme une ressource; ce qui reste ne sera pas suffisant pour les charrois, qui dans les premiers tems, seront plus considérables que jamais, car les transports des matériaux pour les reconstructions, seront immenses, il faudra aussi un certain nombre de bestiaux pour les charrues. Des sommes énormes ne suffiraient pas pour acheter une quantité de bestiaux aussi considérable que celle que le rétablissement exigerait; la concurrence en éleverait le prix à un taux excessif qui enrichirait les étrangers. D'ailleurs, je doute qu'avec beaucoup d'argent, que nous n'avons pas, on pût sur-le-champ trouver dans les posses-

sions espagnoles une quantité de bétail aussi considérable que celle dont nous aurions besoin pour le service du moulin et pour tous les autres.

Au reste, quand bien même nous aurions tout cet argent, nous en aurons besoin ailleurs; il convient donc de le réserver pour les choses qui en exigent indispensablement.

Les économies qui résulteront de la mesure que je propose seront considérables. Faisons-en le parallèle :

L'achat de cinquante mille mulets coûterait au moins 25 millions.

Sur les huit cents sucreries qu'il faut rétablir, deux cents au moins ont des moulins à eau qui peuvent être conservés. Il ne reste donc que six cents sucreries qui auront besoin de machines à feu. J'ignore quel en est le prix, mais je présume que pour une entreprise en grand, comme celle dont il s'agit ici, et en prenant de bonne heure des précautions pour acheter les matières premières à un taux raisonnable, on pourrait les avoir à 20,000 l., ajoutons-y 6000 livres pour les frais de montage et de construction dans la Colonie, pour ceux de transport par mer, qui pourtant peu-

vent être faits économiquement par les vaisseaux de l'état, ce serait 26,000 livres par machine; ce qui, pour les six cents, ferait une dépense totale de ..... 15,600,000 livres.

D'où il résulte une première économie de ..... 9,400,000 et un service plus fort et plus assuré.

A cette première économie de .... 9,400,000 ajoutons celle qui résulte des dépenses de remplacement, qui est de 2 millions par an. Suivant le taux légal de l'argent, cette dépense représenterait un capital de 40 millions; mais comme l'intérêt peut être porté à 15 pour $\frac{0}{0}$ dans les circonstances où nous sommes, et afin de n'être pas taxé d'exagération, nous ne porterons cette écono-

9,400,000 livres.

Ci-contre.	9,400,000 livres.
mie qu'à.....	15,000,000

Pour faire pâturer cinquante mille mulets, il faut, 1°. sacrifier au moins douze mille carreaux de bonne terre, qui alors pourront être mis en culture ; chaque carreau vaut 3000 l., ce qui représente un capital de 36 millions, qui rendrait facilement dix ou même 15 pour $\frac{0}{0}$, parce que tous les frais d'établissement étant déja faits, il n'en coûterait pas beaucoup plus pour l'exploitation de ces douze mille carreaux, que pour le reste.

Comme ce n'est pas un revenu actuel, mais seulement un revenu possible, attendu que, malgré tous les efforts, nous aurons pendant long-tems une quantité de terre plus

24,400,000 liv.

D'autre part.	24,400,000 livres.
considérable que celle que nous pourrons cultiver, je ne porterai cet article que pour mémoire, ci.....	*mémoire.*
TOTAL des économies qui résultent de l'emploi des machines à feu à la place des mulets.....	24,400,000 livres.

On en trouverait encore une autre assez forte dans le profit que l'on fera par la vente des sirops que les mulets consomment pour leur nourriture, par la suppression des hommes qui les gardent, qui les soignent, qui vont couper et transporter l'herbe et les bagasses avec lesquelles on les nourrit. Mais nous ne parlerons point de cette économie, quelqu'importante qu'elle soit, parce qu'elle doit être censée compenser la dépense d'entretien et de renouvellement de la machine à feu, qui, je crois, sera bien moins forte, sur-tout si elle peut être mise en jeu par le même feu que celui qui sert à évaporer le suc de cannes: pour cet effet, elle doit être adaptée à la souche de la cheminée.

Le bâtiment qui couvrira la machine à feu

et le moulin sera bien moins coûteux que ceux dont on se servait ; j'ai déja dit que c'étaient des manèges de soixante-quatre pieds de diamètre dans-œuvre , et leur construction coûtait plus de 50,000 livres.

Enfin ce changement est si fécond en avantages et en bienfaits , que l'arrivage des voitures n'étant plus gêné , comme autrefois , par le trottoir des mulets , les cannes pourront être déchargées tout près du moulin , et alors les nègres chargés de ce service auront beaucoup moins de peine pour les transporter.

Tels sont quelques-uns des avantages que présente l'emploi des machines à feu à la place des mulets pour faire agir les moulins à sucre ; ils sont immenses et sans doute ils seront adoptés.

J'ai porté , je crois , leur dépense plus haut qu'elle ne s'élèvera réellement , parce qu'un assez grand nombre d'habitations ont été conservées dans l'ouest et dans le sud ; il en existe même quelques-unes dans la partie du nord ; au lieu de six cents , il n'y en aura peut-être pas plus de trois cents qui aient actuellement besoin de ce secours , et dès-lors la première dépense sera plus facile à faire.

C'est encore le lieu d'observer qu'un pareil changement ne doit pas être fait partiellement; les machines à feu seront sujettes à des réparations; il faut pour cela des ateliers complets qui soient garnis de matières convenables et d'ouvriers intelligens, bien accoutumés à ce genre de travail; et l'on sent que ces ateliers ne se formeraient pas s'il n'y avait que quelques machines placées isolément, ils n'y trouveraient pas leur compte; dès-lors on serait obligé d'y renoncer, et l'on perdrait tous les avantages dont j'ai parlé.

Il sera donc nécessaire encore ici que le gouvernement intervienne, qu'il prenne dans les cadres de l'armée, qu'il y choisisse des ouvriers dans tous les genres, sur-tout des chaudronniers et des serruriers, pour les pompes à feu; des fondeurs en cuivre des plombiers, des menuisiers, charpentiers, mâçons, forgerons, taillandiers, tailleurs de pierres; qu'il en forme des compagnies doubles, dont les unes feront le service militaire; les autres seront dans les ateliers ou répandus sur les habitations; elles se relèveront alternativement.

Un certain nombre de savans dans tous les genres, des artistes zèlés et distingués doi-

vent être préposés pour les diriger; on en formerait un institut colonial, dans lequel on trouverait des géomètres, des physiciens, des chimistes, des mécaniciens, des naturalistes, des botanistes, des ingénieurs des ponts et chaussées, des hydrauliciens, des médecins et chirurgiens distingués; ils dirigeraient les premiers établissemens des charrues, des machines à feu, des distilleries pour fabriquer le rum de la manière la plus parfaite; ils feraient des recherches sur la meilleure manière de fabriquer le sucre, l'indigo, sur la culture des terres, sur les plantations de caffier, sur sa greffe, sur les moyens de préserver les terres de la dégradation; ils perfectionneraient toutes les machines usuelles, en inventeraient d'autres meilleures, éclaireraient le gouvernement dans toutes ses déterminations sur les objets scientifiques, sur tous les projets d'arrosement, de conduite d'eau; sur la manière d'utiliser les terres réputées stériles, d'y naturaliser l'opuntia, les cactes, les plantes de l'Inde et celles de la Chine. Nous foulons aux pieds des milliers de plantes que nous ne connaissons pas; quelques-unes d'entr'elles sont peut-être précieuses pour la médecine ou pour les arts; quand on n'en découvrirait que quel-

ques-unes, ce serait une acquisition très-précieuse, qui compenserait grandement les frais d'un pareil établissement. Mais c'est sur-tout en répandant les lumières de la science sur les cultures, les manufactures, la fabrication des denrées, la construction des fourneaux, des machines, sur les arrosemens, sur la distribution des eaux, sur la manière de contenir les torrens, de construire des bâtardeaux, des ponts, des prises d'eau, des fontaines, des desséchemens, etc. Il a été commis de si grandes fautes à cet égard; on a fait tant et de si grandes dépenses inutiles ou même nuisibles; elles ont tellement retardé les progrès de la Colonie, que sans doute le gouvernement voudra prévenir des erreurs aussi dangereuses, et donner au rétablissement le mouvement convenable pour en accélérer la prospérité; mais le meilleur, le plus sûr moyen d'obtenir l'ascendant que nous avons perdu, serait de former des écoles-pratiques d'agriculture et de manufacture. La députation des Colonies avait sollicité l'exécution de ce projet près de l'assemblée législative; les évènemens l'ont empêché d'avoir lieu. Tant de gens ne peuvent s'instruire que par les yeux, que ce

plan serait très-efficace pour arriver au perfectionnement.

Après l'établissement des charrues et des machines à feu, il en est un autre qui est très-important et qu'il convient de former ; c'est celui des rummeries ou eaux-de-vie de sucre.

Jusqu'au 30 août 1784, une fausse politique a proscrit dans les Colonies françaises les mélasses, qui sont les matières premières du rum et du tafia ; on ne voulait pas en permettre l'introduction en France, sous le prétexte que cette concurrence nuirait au débouché des eaux-de-vie de vin que l'on distille en France. D'un autre côté, on ne permettait pas aux étrangers de venir les acheter ; de sorte que les malheureux colons sucriers étaient obligés de jeter et perdre les matières premières d'une denrée très-précieuse, pour laquelle ils avaient déja fait les frais de préparation, pour la mettre dans le cas d'être vendue aux différens acheteurs, qui n'étaient pas rares, mais auxquels on interdisait l'entrée du marché. Cette injustice était criante ; c'est peut-être un abus d'autorité inoui.

Cette perte doit avoir coûté des sommes immenses à la seule colonie de Saint-Domingue ; car ces matières composent plus du quart

dans le revenu des sucreries anglaises ; elle a donc enlevé le quart des moyens de reproduction, ce qui est énorme. A cette première perte, s'en joignait une autre très-considérable, et que voici. Les sécheresses sont quelquefois si grandes, que les cannes fermentent sur pied; alors la fermentation décompose le sucre, et comme on n'avait pas la permission d'en faire du rum, la récolte était perdue. Il en est de même des cannes de mauvaise qualité, qui croissent d'une manière fougueuse dans les terres neuves qui sont trop vigoureuses ; leur suc produirait de bonne eau-de-vie, mais il ne peut pas produire de sucre ; on perdait donc encore cette récolte ; et lorsque l'on considère qu'il faut plusieurs années avant que ces terres produisent de bonnes cannes, l'on jugera des progrès qu'on aurait obtenus, si on eût eu la même latitude que les colons anglais pour la convertir en rum ; et c'est encore ici que l'on voit qu'avec le sol et les colons de St.-Domingue, on pouvait s'emparer du commerce exclusif ; il ne fallait qu'un bon gouvernement pour cela.

Enfin, l'ancien gouvernement a senti combien une pareille injustice était criante : par l'arrêt du conseil d'état, du 30 août 1784, il

a permis aux étrangers de venir l'acheter à certaines conditions, et quoique cette loi ne réparât qu'une partie de l'injustice précédente, jamais peut-être on n'a vu s'élever autant de clameurs que celles que les ports de mer, les savans et les ignorans firent retentir contr'elle. On prédisait la perte des Colonies, de la navigation, du commerce, et jamais ils ne furent plus brillans que depuis cette époque jusqu'à la catastrophe. Une plus grande extension aurait produit des miracles. On en livrait, à Saint-Domingue, pour environ 3 millions aux étrangers qui l'achetaient à 35 ou 40 sous la velte ; ils la convertissaient en rum, et obtenaient une velte de rum pour pareille quantité de mélasse.

Nos hommes d'état ne voyaient pas que ces eaux-de-vie de fabrique étrangère étaient versées dans les différens marchés de l'Europe où elles entraient en concurrence avec les eaux-de-vie françaises, et qu'elles y produisaient, au détriment des colons français et au profit des étrangers, un effet bien plus fâcheux que si elles avaient été versées en France même, où l'on aurait gagné la valeur du fret, celui de l'entrepôt, de la commission, des assurances, etc., et on aurait acquis une denrée

précieuse de plus; car, soit qu'elle fût portée de France par les vaisseaux français, dans les marchés de l'Europe, ou qu'elle y fût portée par les étrangers, ainsi que cela se pratique, la concurrence avec les eaux-de-vie françaises y est la même, avec cette différence que l'étranger gagnait ce qui appartenait, ce qui était dans les mains du Français qui avait la maladresse de provoquer cette perte, et de laisser échapper un bénéfice considérable.

Cependant l'état de cette Colonie est si malheureux, elle a tellement besoin de toutes ses ressources, que celle-ci devient indispensable pour son rétablissement, ainsi qu'on va le voir.

Quoique l'usage de la charrue et celui des machines à feu suppléent un grand nombre de bras d'hommes et de bestiaux, cependant il est certain que, dans la partie du nord sur-tout, une quantité considérable de sucreries ont été tellement détruites, qu'il ne leur reste pas assez de nègres pour faire du sucre, malgré les avantages de la charrue, etc.; car on sait qu'il faut un attirail, un complément nombreux d'hommes et de choses dont on puisse disposer en même-tems, pour

pouvoir exploiter ces établissemens d'une manière quelconque.

Il faut au moins quarante-cinq nègres travailleurs sur une sucrerie, pour garnir les différens postes, encore auront-ils bien de la peine à faire trente formes par jour.

Il est évident que les habitations auxquelles il n'en restera que vingt, vingt-cinq, trente, trente-six, ne pourront pas rouler; cependant elles ne peuvent cultiver que des cannes; leur terre n'est pas propre à autre chose; il n'y a point de nègres à vendre dans le pays; d'ailleurs elles n'ont aucun moyen pour en acheter; elles manquent de bâtimens, de bestiaux, d'ustensiles, de tout. Plus les habitations seront ruinées, moins elles auront de crédit; on ne trouve point d'hommes de journée; elles ne peuvent donc point faire de sucre, mais elles peuvent faire du tafia ou du rum; et, à l'aide de cette fabrique, elles peuvent se relever et se rétablir en sucrerie, car elles continueront à cultiver des cannes, qui sont la matière première du rum ou tafia; leur bâtiment de distillerie sera parfaitement propre à être converti en sucrerie; il ne leur manque enfin qu'un complément d'hommes pour pouvoir faire du sucre, car il leur faut

aussi un moulin pour exploiter leurs cannes, et presque le même attirail.

Il convient peut-être d'expliquer pourquoi elles peuvent exploiter des cannes pour faire du rum, et comment elles ne peuvent pas les convertir en sucre.

Les cannes sont très-fermentescibles; il faut qu'elles soient coupées, charriées, exprimées, cuites, et converties en sucre en même-tems, sans quoi la fermentation s'établirait bientôt, sur-tout dans un pays chaud, et le sel essentiel serait bientôt décomposé et détruit. Il faut donc en même-tems un atelier de coupeurs, un atelier de charroyeurs, un autre pour exprimer le suc de cannes, un quatrième au fourneau, un cinquième pour cuire, un sixième atelier pour soigner le sucre cuit; il faut encore beaucoup de bestiaux pour le moulin, pour les transports de cannes, etc. etc. etc.

Il n'en est pas ainsi des rummeries; elles ne craignent point la fermentation; elle leur est même avantageuse jusqu'à un certain point, car il faut faire fermenter le suc de cannes pour en obtenir de l'esprit; il ne leur faut que quatre ou cinq hommes dans la rummerie, le reste peut être employé à d'autres travaux.

C'est ainsi que pour une rummerie, tout l'atelier peut couper des cannes pendant plusieurs jours; il peut ensuite en employer plusieurs autres à les charrier et à exprimer le jus de cannes déja fermenté qui, du moulin, se rendra dans de grandes pièces de tonnellerie, où il continuera à fermenter avant d'être soumis à la distillation.

Une vingtaine d'hommes travaillant avec quelques charrues, et dix paires de bœufs ou de mulets suffiront pour distiller, cultiver et transporter les denrées proportionnellement aux forces de l'habitation. Elle pourra, avec du soin, de l'économie, de l'intelligence et du tems, se rétablir en sucrerie, car, je le répète, tout est déja disposé pour cela.

Mais, pour y arriver, il faut que sa denrée ait de la valeur; elle n'en aura aucune si un large marché ne s'ouvre pas devant elle, surtout si la France refuse de recevoir ses eaux-de-vie.

Alors plus de deux cents sucreries peut-être seront condamnées à la nullité; on aura renoncé gratuitement, je crois, à un produit facilement possible de quarante ou cinquante millions pesant de sucre. Cela n'est pas présumable; le gouvernement français

est trop juste, trop éclairé pour commettre une semblable erreur ; il ouvrira ses ports à cette denrée ; il ouvrira ceux des Colonies à tous ceux qui pourront contribuer à les rétablir. Les colons français sont des enfans de la patrie comme ceux d'Europe ; on a été trop injuste à leur égard ; ils sont trop précieux, trop malheureux pour que l'on continue à mettre des entraves à leur rétablissement.

Les rummeries sont un objet de revenu considérable pour les colons anglais qui ont encore sur nous l'avantage de tirer un grand parti de cette denrée. Elle compose à peu près un tiers de leur revenu, tandis que nous n'en avons tiré aucun profit.

Si nous étions plus avancés qu'eux dans l'art du sucre, en revanche ils l'étaient beaucoup plus que nous dans la manière de tirer parti des mélasses. A peine savions-nous en faire un mauvais tafia qui se consommait presqu'en entier dans la colonie. Eh ! quel intérêt, quel avantage aurions-nous eu à établir des rummeries, lorsque cette denrée était nulle pour nous ? Il faudra donc encore ici que nous soyons aidés par les lumières de la science ; et comme il s'agit de surpasser les anglais dans

tous les genres, il faudra que, parmi les savans qui passeront à Saint-Domingue, il y en ait quelques-uns qui soient parfaitement éclairés sur la vinification et la distillation. Ah! sans doute, de tels hommes feront des découvertes utiles; sans doute, l'on trouvera des trésors parmi les végétaux nombreux que nous détruisons, que nous foulons aux pieds, parce que nous ne les connaissons pas.

L'on n'a fait aucune recherche éclairée sur les minéraux, et indubitablement il en existe de très-précieux. Mais, que dis-je? une mine plus féconde est ouverte, la terre la plus fertile du monde renferme des trésors : notre population est trop faible pour en exploiter d'autre. Substituons les machines aux bras des hommes, perfectionnons l'agriculture, les manufactures et le gouvernement de ces contrées; ouvrons un marché étendu à toutes les productions. Il n'en faut pas davantage pour verser le bonheur sur les deux hémisphères.

Il est possible de trouver des ouvriers dans tous les genres; les différens cadres de l'armée peuvent en fournir, et cela est très-précieux; mais comment remplacer les gérans, les économes, les rafineurs, les chirurgiens, les médecins, dont les connaissances locales

étaient si précieuses? Il régnait chez eux un zèle, un amour-propre, une émulation, dignes des plus grands éloges, et qui méritent des regrets d'autant plus vifs, que ceux qui n'ont pas été massacrés ont été forcés de porter leurs talens et leur activité chez les nations rivales. C'est donc encore par cette raison, que nous avons plus besoin des lumières de la science pour simplifier toutes nos opérations, les rendre plus faciles, plus économiques; car non-seulement il nous faut une Colonie productive, mais encore surpasser nos rivaux par les quantités et les qualités.

Il faudra aussi beaucoup de bois de charpente, de planches, de merrain et d'animaux vivans; la France ne peut fournir ces objets, il faut les tirer des Etats-Unis et des Colonies espagnoles, et il serait bon de faire des marchés d'avance avec les deux nations.

Les moulins à sucre peuvent et doivent être faits en fer. Je donnerai sur cela des plans; je ne sais si les manufactures de France pourront remplir cet objet à un prix modéré; il en est de même des chaudières à sucre, de celles à distiller pour les rummeries, des machines à feu, etc. Il faut une quantité considérable d'instrumens d'agriculture, de

cloux, de gonds, de pentures, de serrures, d'outils de tous les métiers, et sur-tout de vivres, de provisions dans tous les genres; tout est détruit jusques aux semences; et les colons, les propriétaires sont ruinés, et n'ont de ressource que dans les secours du gouvernement, dans les moyens qu'il prendra pour utiliser ces contrées.

C'est cette partie essentielle que je vais examiner, et proposer les vues que je crois les plus convenables.

On ignore jusqu'à quel excès la dévastation a été poussée, mais elle doit avoir été énorme, car les plus violens moyens de destruction ont été employés et encouragés, et l'on conçoit que des nègres esclaves, révoltés, ont dû se ruer avec impétuosité et détruire par le fer et par le feu tout ce qui tombait sous leurs mains, tout ce qui leur rappellait le souvenir du travail. Je vais donc raisonner dans la supposition que le dégât est effroyable, et que la plus grande partie des colons est dans le dénuement le plus absolu. Si le mal est moins grand, le moyen de restauration sera plus facilement applicable. La partie du Nord sur-tout est dans un état si déplorable, qu'il est impossible de la rétablir, sans employer

des moyens inusités, ou sans des sommes considérables d'argent que l'on n'a pas.

Cependant il faut que tous les propriétaires rentrent en même-tems chez eux dans les montagnes comme dans les plaines ; il faut qu'ils y trouvent l'abri, les moyens d'exister et de travailler utilement. C'est de leur réunion que dépend la force, la sûreté, la tranquillité, l'existence de tout ; il est impossible que celui dont les bâtimens ont été conservés, ou qui possède le moyen de les rétablir, il est impossible, dis-je, que celui-là aille s'établir isolément au milieu d'un désert, sans voisins, sans secours, sans force publique, sans communication avec qui que ce soit. Il se croirait, avec quelque raison, exposé aux plus grands dangers, soit par le ressentiment de ses nègres, dont il deviendrait bientôt l'esclave, soit par la violence des brigands qui sauraient qu'il est sans force et sans défense.

Il est impossible que de tels établissemens puissent avoir lieu ; et dans le cas où quelques téméraires y réussiraient, je demande de quelle utilité un tel ordre de choses pourrait être pour la chose publique ? Certes, une pareille Colonie ne couvrirait pas les frais de gouvernement ; loin d'être utile, elle serait

ruineuse ; on serait exposé à tout moment ou à la perdre ou à l'abandonner.

Je le répète donc, il faut que tous les colons rentrent en même-tems chez eux ; il faut que, comme autrefois, ils forment une chaîne non interrompue ; qu'ils s'appuient, qu'ils se soutiennent mutuellement. Dans les circonstances actuelles, ils ne peuvent se former autrement.

Cependant, les 9 dixièmes d'entr'eux sont dans le dénuement le plus absolu ; il ne reste même pas à la plupart assez de nègres pour pouvoir construire une baraque par eux-mêmes ; ils sont intelligens et laborieux, mais, faute d'un léger secours, leur industrie sera nulle ; ils ne pourront en faire aucun usage ; ils seront anéantis, ainsi que leurs familles et leurs habitations. Tel est, je crois, l'état actuel des choses : s'il est moins mauvais, le remède sera plus facile.

Mais une telle position est fort extraordinaire ; on ne peut y remédier que par des moyens inusités.

C'est pourquoi tous les ateliers d'une commune doivent être réunis dans le même lieu. Cette communauté peut être divisée en plusieurs ateliers, sur-tout si la commune est

étendue ; car il ne convient pas que les hommes aillent travailler plus loin qu'à une lieue de leur domicile ; le tems se perdrait inutilement en allées et venues, et le tems est si précieux, il y a tant de choses à faire, et le nombre des ouvriers est si petit, qu'il ne faut pas les fatiguer inutilement.

Il s'ensuit donc que tous les ouvriers qui se trouvent sur une lieue carrée, seront réunis en atelier public, jusqu'à ce que l'on ait achevé tous les travaux indispensables, pour que chaque propriétaire en ait reçu les premiers secours les plus indispensables, proportionnellement aux forces et aux facultés de chaque habitation.

Le recensement des forces sera fait pendant la durée des travaux ; un comité sera formé à cet effet, pour juger du genre des produits dont chaque habitation est susceptible, et les travaux seront dirigés en conséquence de cette destination.

Il sera construit sur chaque habitation, 1°. un logement pour le maître, d'une grandeur proportionnée à la famille et à l'étendue de l'habitation ; 2°. des logemens pour les nègres, si l'habitation est considérable ; il sera aussi bâti un hôpital et un magasin : le tout

sera proportionné au nombre et à la force de l'atelier.

Tous ces bâtimens sont des baraques construites en poteaux, qui sont plantés en terre, avec un torchis de gaules et de pieux entre-deux, et ils seront couverts en chaume.

Ceux chez qui de semblables bâtimens auront été conservés en tout ou en partie, n'en seront pas moins tenus d'envoyer leurs nègres à l'atelier commun.

Il est indispensable que les poteaux soient en bon bois incorruptible; il sera fait, à cet égard, un traité avec les Espagnols et les Etats-Unis.

Et attendu que les bois sont déja rares dans les montagnes, et qu'il est impossible d'en tirer du dehors, il faudra que ceux qui en ont, en laissent prendre à ceux qui en manquent, car, encore une fois, il importe, pour le salut public, que chaque colon puisse résider sur son habitation, et sans de tels secours, cela serait impossible.

Pendant que les hommes construisent les baraques, les femmes nettoient du terrain pour y planter des vivres.

Après la construction des baraques et la plantation des vivres, l'atelier public fera sur

chaque habitation un défrichement ou un nettoiement de terrain dont l'étendue sera de la dixième partie de ce que chaque atelier peut cultiver dans l'année.

Avant de commencer les travaux publics, chaque arrondissement tirera au sort pour décider par quelle extrémité du territoire l'on doit commencer, et l'on suivra ainsi de proche en proche, jusqu'à ce que chaque habitation ait reçu son contingent; ensuite chaque atelier particulier sera congédié pour se rendre chez lui, et y continuer les travaux sous les ordres de son maître.

Telle est la mesure que je crois utile de prendre pour pouvoir loger chacun chez soi et le mettre à même de travailler; sans cette précaution, la plupart des habitations seront abandonnées, d'autres seront isolées dangereusement, parce qu'elles ne pourront recevoir le secours d'aucun voisinage; et comme il est utile pour le bien public que la confiance et la population se rétablissent; que, sans cela, les campagnes seraient désertes, puisque la plupart des colons n'y auraient point de logement, je pense que ces secours mutuels sont indispensables. Ceux qui ont conservé leurs établissemens, doivent cette conservation à

leurs voisins malheureux qui ont combattu pour les préserver ; ils doivent donc les secourir ; d'ailleurs cet acte de bienfaisance leur sera utile, car ils en trouveront la compensation dans le voisinage, la population, la force publique qui en résultera, qui contiendra et fera travailler les nègres, qui, s'ils sont sans surveillans, livrés à eux-mêmes, tomberaient dans la paresse et dans tous les désordres qui accompagnent l'oisiveté.

D'ailleurs on trouve dans cette mesure un grand avantage ; elle accélère le rétablissement, et quoiqu'elle soit très-importante, cependant elle coûte très-peu de chose, car il n'y aura point de déboursés pour la façon, mais il en faudra pour l'achat du bois, les planches, et pour la ferrure.

J'estime que, sur les sept mille six cents habitations de Saint-Domingue, la moitié a conservé ses logemens, et que, sur l'autre moitié, les unes sont entiérement rasées, et qu'il reste quelques bâtimens aux autres. Voilà donc trois mille huit cents habitations dont il faut refaire les logemens, en tout ou en partie. Sur cette quantité, j'évalue à la moitié celles qui trouveront du bois chez elles, tan-

dis que l'autre moitié, c'est-à-dire, environ deux mille, seront obligées d'en acheter.

Parmi ces dernières, la moitié est en grandes habitations qui ont besoin du logement de maîtres et des nègres, de l'hôpital, du magasin, et le seul achat de bois et ferrures coûterait à celles-là 4000 livres, tandis que pour les autres qui ont conservé des logemens, il n'en coûtera que 1000 livres. Si l'on évalue que le besoin existe d'une manière graduelle entre les mille neuf cents habitations qui ont besoin d'acheter du bois, ce sera une dépense moyenne de 2500 livres par habitation, l'une dans l'autre, ce qui forme un objet de . . . . . 4,750,000 livres.

Quant aux mille neuf cents autres habitations qui ont leurs bois, et qui n'ont besoin que de ferrures, il faut observer que plusieurs de celles-là étant très-petites, n'exigent pas un grand logement; par rapport à cela, leur ferrure ne coûtera pas plus

4,750,000 livres.

Ci-contre.	4,750,000 livres.
de 2000 livres l'une dans l'autre	380,000
TOTAL des frais de logement.	5,130,000 livres.
A quoi il faut ajouter au moins 4000 livres pour procurer à chaque habitation quelques animaux domestiques, quelques meubles et ustensiles, et des subsistances pendant deux ans, ce qui, pour trois mille huit cents habitations, fait.	15,200,000 livres.
TOTAL de la dépense pour logement, etc.	20,330,000 livres.

Ce préalable étant rempli, chaque habitation ayant des logemens, des instrumens aratoires, quelques animaux domestiques et des subsistances pour deux ans, les habitations à café, coton, et indigo auront déja repris du mouvement; quoiqu'il leur manque encore beaucoup de choses, cependant elles pourront encore marcher, faire un revenu quelconque, et, avec de l'économie, se relever.

Mais il n'en est pas ainsi des sucreries : on a déja vu qu'elles exigeaient un attirail, un complément d'hommes et de choses qui est encore fort considérable, quoique nous ayons d'avance pris toutes les précautions qui pouvaient en diminuer les frais.

Nous allons sur cela entrer dans quelques détails.

Parmi les huit cents sucreries de Saint-Domingue, on peut croire que la moitié peut marcher sans avoir besoin de secours, mais que l'autre moitié en a plus ou moins besoin.

Ce sont ces dernières que je vais examiner. Quelques-unes ont été entièrement rasées ; il ne leur reste que la terre et les nègres, les logemens ont été faits par l'atelier public.

A celles-là, il faudra encore ;

1°. La machine à feu...	26,000	livres.
2°. Le moulin avec le chassis et la monture	9,000	
3°. La sucrerie avec son bassin	10,000	
4°. Un équipage à trois chaudières en cuivre....	9,000	
	54,000	livres.

De l'autre part.	54,000 livres.
5°. Un autre équipage pour les secondes matières.	4,000
6°. Cent cristallisoirs et deux cents pots.	1,500
7°. Douze paires de bœufs avec les charrues. . .	4,800
8°. Cinq charrettes à 400 livres	2,000
9°. Deux décautoirs doublés en plomb.	2,000
10°. Deux bassins à suc de cannes avec la goutière.	2,000
11°. Clous, merrain, feuillard, etc. outils, ustensiles.	3,000
12°. Une casse à bagasse.	2,000
13°. Six mulets à 500 l.	3,000
	78,300 livres.

Parmi les habitations, la moitié aura la sucrerie, le bassin et le moulin, cequi fait que celles-là ne coûteront que 60,000 liv., ce qui fera pour chacune une dépense de 69,000liv.

Or, deux cents habitatiòns à 69,000 liv., forment une dépense totale de 13,800,000 liv.

D'où l'on voit que, pour environ 14 millions, deux cents sucreries peuvent être rétablies dans l'espace d'un an, et que, par ce moyen, elles peuvent promptement produire quarante millions de sucre brut de première qualité, débuter par un revenu toujours croissant de 14 millions.

Mais passons à l'examen des deux cents autres habitations.

CHAPITRE XVI.

Des rummeries.

On présume que deux cents sucreries sont tellement affaiblies et dégradées, et que leur population est tellement diminuée, qu'il serait impossible, sans des frais énormes, de leur procurer tout le complément, tout l'ensemble de leur ancien établissement.

Mais on peut les utiliser en y créant des rummeries qui n'exigent pas autant de dépenses, et ce mode réunit plusieurs avantages qui méritent d'être appréciés.

1°. Il est fondé sur la culture et l'exploitation de la canne, dont le suc est la matière première du rum, comme il est celle du sucre.

2°. L'établissement d'une rummerie est un acheminement, un commencement de sucrerie, et y ressemble ; il ne lui manque qu'un certain nombre d'ouvriers et d'ustensiles, et de changer la forme du laboratoire. Son existence en rummerie lui fournit tous les

moyens de s'établir en sucrerie, sans perte et sans efforts.

3°. Cet établissement a encore un autre avantage; il ajoute une nouvelle branche de richesse et de commerce, en ce qu'il est propre à tirer le plus grand parti des mélasses, ainsi que du suc de cannes lorsqu'il est vicié, soit par la fermentation de celles que la sécheresse a échaudées, soit lorsqu'elles sont le produit d'un terrain trop neuf, trop vigoureux, dans lequel le suc de cannes n'étant pas suffisamment élaboré, ne parvient point à l'état de sel essentiel, mais reste dans l'état doux et sucré.

4°. Cet établissement est encore propre à tirer un parti très-avantageux de toutes les mauvaises cannes que l'on jette dans les sucreries, lorsqu'elles sont échaudées ou gâtées par les rats; enfin il donne le moyen d'exploiter sans perte les champs de cannes qui ont été dévorés par l'incendie; car leur suc qui alors se décompose dans peu de tems, n'est point propre à faire du sucre, et l'on perd tout ce qui n'a pu être cuit promptement, tandis que, par le moyen des rummeries, on a plus de tems pour les exploiter, et on peut en retirer à peu près le même produit en ar-

gent que si, sans accident, on en avait fait du sucre.

Toutes ces ressources étaient ignorées; elles auraient augmenté d'un quart l'ancien produit, et, par suite, les progrès de la Colonie, etc. Ce genre d'établissement est donc bien utile, puisqu'outre les avantages dont nous venons de parler, nous trouvons encore celui de rétablir à peu de frais environ deux cents sucreries. Espérons donc que le gouvernement ne le contrariera pas; qu'au contraire il le protégera, et qu'il nous mettra à même de tirer parti d'un quart du produit de notre sol qui a été presqu'entièrement perdu sous l'ancien gouvernement.

Passons avec confiance aux frais que cet établissement exige.

J'ignore précisément quel est l'appareil des rummeries proprement dites; je crois qu'il diffère peu de celui des guildiveries par lesquelles on obtenait une eau-de-vie moins parfaite nommée *tafia*; je crois qu'il ne s'agit que de perfectionner la forme des alambics, des réfrigérans; de connaître les différentes matières sur lesquelles on opère, et de régler le degré de fermentation par une méthode

simple; de construire un fourneau qui permette de régler et maîtriser le feu. Tous ces objets sont du ressort de la science, et n'augmentent pas, je crois, la dépense de l'établissement au-dessus des guildiveries ordinaires.

Les bâtimens des sucreries seront très-propres pour les rummeries; si quelques-uns ont besoin de réparations, elles seront moins considérables que pour faire du sucre.

1°. Nous évaluons cette dépense à 5,000 liv. seulement ci.	5,000 liv.
2°. Il faut aussi deux chaudières ou alambics à distiller qui, avec leurs serpentins, coûteront.	5,000
3°. Cinquante pièces de tonnellerie à 60 liv. ci. . . .	3,000
4°. Quatre charrettes à 400 liv. ci.	1,600
5°. Vingt-quatre mulets pour la charrue, les charrois et le moulin, à 500 l. ci. . .	12,000
(Une machine a feu aug-	
	26,600 liv.

Ci-contre..	26,600 liv.
menterait la dépense de 20,000 liv.)	
6°. Un moulin monté; (il y a lieu de croire qu'il en existe sur la plupart des habitations qui peut-être sont en mauvais état et exigent des réparations); nous les évaluons l'un dans l'autre à...	4,000
7°. Une casse à bagasse....	2,000
8°. Charrues, ustensiles, instrumens et outils, etc.....	2,400
TOTAL des frais d'établissement pour une guildiverie ou distillerie....	35,000 liv.
Ce qui pour les deux cents établissemens fera 7,000,000 ci.	7,000,000 liv.

Si l'on y place deux cents machines à feu, ce sera 4,000,000 de plus.

Récapitulation.

Pour replacer chez elles trois mille huit cents familles, leur procurer la subsistance pendant

deux ans, leur donner quelques ustensiles et quelques animaux domestiques, on évalue qu'il en coûtera (1). . . . . 20,330,000 liv.

Pour relever deux cents sucreries. 13,800,000

Et pour former deux cents guildiveries. 7,000,000

TOTAL pour les frais de rétablissement. . . 41,130,000 liv.

Il est donc vrai qu'avec une somme d'environ 40,000,000, la grande Colonie de St.-Domingue sera restaurée et dans un cours de prospérité toujours croissante; qu'elle peut promptement atteindre son ancien revenu de 120,000,000; que, par les réformes économiques que nous proposons, par une culture mieux entendue, par les lumières de la science, par la protection d'un gouvernement plus éclairé, elle doit bientôt doubler, tripler peut-être ses anciens produits; son ancien

(1) Nous apprenons que presque toutes les habitations ont des logemens et des moulins, la dépense sera par conséquent moins forte.

territoire est suffisant pour cela, on sera même embarrassé pour déboucher la quantité de denrées qu'il peut produire.

Ce rétablissement est d'une bien grande importance, car les Colonies donnaient l'existence à la huitième partie des français; elles procuraient en outre tout ce qui manque aux manufactures nationales; elles empêchaient la France de s'épuiser en numéraire, ainsi qu'elle le fait actuellement pour se procurer des denrées coloniales et les objets qui manquent à ses manufactures; enfin, au lieu de l'épuisement actuel, elles procuraient une balance favorable et annuelle de 60,000,000, au moyen de laquelle la France était dans le cours de prospérité le plus désirable.

Ah! sans doute le rétablissement d'une situation aussi avantageuse méritera l'attention du gouvernement; et si, il y a trente ans, le ministre Choiseul a pu dépenser 30,000,000 et sacrifier douze mille Acadiens, pour fonder une Colonie d'hommes libres sous l'équateur; si l'on a pu gaspiller tant d'argent pour une extravagance aussi meurtrière, le gouvernement sentira qu'il est bien plus important de rétablir Saint-Domingue, et il y

placera les 40,000,000 qui doivent tout vivifier.

Il considérera qu'outre la raison politique, il est encore de toute justice que la France fasse cette réparation, puisque c'est elle-même qui, dans son délire, a détruit les Colonies. Il sentira encore que c'est la France elle-même qui retire la plus grande partie des bénéfices coloniaux; qu'ainsi, il est de son grand intérêt de recouvrer ces avantages, en faisant les frais de rétablissement.

En agissant ainsi, la France ne réparera qu'une partie des maux qu'elle a causés. Nimporte, les colons oublieront tout, pourvu qu'on les mette à même de travailler; ils seront même reconnaissans, et regarderont comme un bienfait ce qui n'est qu'un acte de justice.

On aurait tort de compter sur les avances du commerce; il est lui-même écrasé par la catastrophe des Colonies, et cet évènement apprend que l'on ne doit pas concentrer tout le système commercial dans ces possessions fragiles et brillantes, ainsi qu'on l'a fait jusqu'à-présent, parce qu'elles présentent dans le commerce des Colonies des bénéfices plus considérables que les autres branches dans les-

quelles on ne peut, par cette raison, entrer en concurrence avec les étrangers. C'est ainsi qu'avec tous les avantages naturels de la position, du sol, de la population et de l'intelligence, de mauvaise lois ont prononcé notre infériorité en commerce et en navigation. Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question; réservons-la pour un chapitre particulier.

Le commerce est lui-même créancier impatient de 300 millions sur St.-Domingue, et cependant il n'ouvrait ses coffres qu'aux gens les plus riches. On ne doit pas s'attendre qu'il fasse des avances aux habitations qui ont le plus souffert; elles seraient trop considérables, car il faut les faire complétement, sans quoi elles ne pourraient pas marcher; il n'y trouverait même pas son compte. D'ailleurs la première catastrophe lui apprend à en redouter une seconde, et l'expérience justifie cette assertion, car si autrefois la moitié des sucreries étaient éclopées faute de quelques moyens de former le complément entier qui est nécessaire pour obtenir de grands revenus, on ne doit pas espérer qu'avec moins de facultés et de confiance, le commerce fasse des avances plus considérables

pour les relever, puisqu'il ne les faisait pas lors même qu'il avait plus de capitaux et que la Colonie était plus brillante.

C'est ainsi que, si on n'a pas d'autres ressources, quelques habitations seulement seront relevées, et que les autres languiront misérablement.

Mais nous avons déja vu qu'après un désordre moral et physique, aussi grand que celui auquel on va succéder, il était impossible que des habitations pussent s'établir isolément dans des déserts, que tous ces établissemens devaient se tenir et marcher ensemble, comme par l'effet d'un ressort.

Nous avons prouvé qu'il ne fallait qu'une somme de 40 millions pour produire cet heureux miracle qui en même-tems donne la force et la richesse.

Nous avons prouvé que des établissemens isolés étaient dangereux, et favorisaient de nouveaux désordres.

Songez en effet qu'après avoir soumis les corps, l'on n'aura pas soumis les pensées; elles sont inaccessibles à la force des armes, tant est grand le moyen de destruction dont on s'est servi. Le volcan existe toujours; c'est

le feu grégeois qui bouillonne dans son sein, la plus petite étincelle peut occasionner une éruption effroyable; il faut donc ne négliger aucune précaution pour l'éviter ou pour l'éteindre, et les moyens ordinaires du commerce sont insuffisans pour cela.

D'un autre côté, le commerce ne peut prêter qu'en gagnant beaucoup; ici il en coûterait 60 millions pour en avoir 40; nous sommes trop ruinés, nos besoins sont trop grands, pour ne pas être obligés d'user de la plus grande économie; d'ailleurs cette augmentation de dette ne ferait qu'entraver la marche de la Colonie, qui se traînerait toujours en arrière de ses rivales, tandis que, par une meilleure combinaison, il faut les dépasser.

Il est donc vrai que les moyens commerciaux sont insuffisans pour accélérer notre prospérité, et pour atteindre le but auquel on vise.

La France peut efficacement seconder nos efforts; elle le doit, puisqu'elle a causé notre ruine; si elle n'a pas d'argent, elle peut former un emprunt.

Mais si la France elle-même est dans un tel état d'épuisement, qu'elle ne puisse venir

à notre secours, ô mes compatriotes! ô braves et trop malheureux colons! croupirons-nous dans la misère, dans l'abattement, dans une inerte langueur? Non, sans doute; nous montrerons à la France ce que nous valons; elle saura que nous méritions son attachement et un meilleur sort; elle verra ce que vaut entre nos mains cette terre merveilleuse; les avantages, les richesses que nous savons en tirer, lorsque nous ne sommes pas contrariés par les mauvaises lois avec lesquelles on n'a cessé de nous tourmenter; les élémens de prospérité qu'elle contient, et l'usage que nous savons en faire! Qu'elle consente à nous protéger, à nous procurer les lumières qui nous manquent, et qu'elle nous laisse faire. Elle a méconnu ses enfans, elle a méconnu les hautes destinées auxquelles Saint-Domingue est appelé par la nature; prouvons qu'avec notre sol, avec des hommes tels que nous, on peut sortir de la position la plus malheureuse; et si absolument on ne peut nous secourir d'aucune manière, déployons toutes nos ressources. Celles que je vais proposer sont inusitées, mais ce sont les seules qui nous restent; leur emploi tient à un dévouement glorieux qui

n'est point au-dessus du cœur des colons.

Maintenant veuillez m'entendre. Les hommes se sont réunis en société afin de se défendre, de s'aider, de se secourir mutuellement.

Les lois naturelles et sociales veulent avec raison que lorsque le corps social est menacé d'une invasion, tous les sociétaires marchent en armes pour défendre la communauté. C'est par cette raison que l'on enrôle, que l'on mène aux combats la plus brillante jeunesse, sans son consentement, et sans avoir égard aux larmes des pères et mères et des familles désolées.

Lorsqu'un incendie embrâse une maison, et menace tout un quartier si l'on ne fait pas la part au feu, on ne demande point permission au propriétaire voisin d'abattre sa maison; elle est sacrifiée sur-le-champ au salut public.

Lorsque, sur un vaisseau, les provisions de la communauté sont épuisées, et que quelqu'individu en a de particulières, on s'en empare, et on les distribue également à tout le monde.

Il en est de même dans une ville as-

siégée ; on dispose des personnes et des choses pour la conserver, sans égard pour la propriété.

Enfin, lorsque le bien public exige que l'on prenne la propriété de quelqu'un, on la prend moyennant une juste indemnité.

Telles sont les lois sociales ; vous le savez, et jamais personne n'a pu les taxer d'être injustes.

Et, en effet, faut-il que le corps social périsse ou soit en danger, par l'égoïsme, l'avarice ou la mauvaise volonté de quelques-uns de ses membres.

La Colonie de Saint-Domingue n'étant pas secourue par la France, elle se trouve dans une position semblable à celles que je viens d'énoncer ; elle est près de périr en entier, si ceux qui sont dans la prospérité ne viennent pas au secours de ceux qui sont dans le dénuement : ils périront eux-mêmes, car ils ne peuvent rester isolés ou en petit nombre ; ils ont besoin de se réunir, de s'aggréger à une nombreuse population qui les étaye, qui les renforce, qui les soutienne ; sans cela, ils courent le risque d'être anéantis.

Il est vraisemblable d'ailleurs que la France

elle-même ne voudra pas l'anéantissement de cette Colonie, et il y a lieu de croire qu'elle prendra le parti rigoureux de faire un appel de fonds; qu'elle fera contribuer les riches, c'est-à-dire, ceux dont les habitations sont conservées, pour rétablir celles qui sont ruinées. Les colons sont généreux; ils n'ont pas besoin de cette crainte pour agir noblement envers leurs compatriotes malheureux; ils savent que la plupart sont morts en combattant courageusement pour la défense commune, et que leurs enfans méritent de la reconnaissance; ainsi ils seront secourus, il ne faut pas en douter.

D'ailleurs ce n'est pas d'un don gratuit dont on a besoin; c'est un prêt d'une partie des revenus, et les prêteurs seront grandement récompensés de leur générosité. Prévenons donc toutes les mesures qui nous empêcheraient de mériter le titre glorieux de *Restaurateurs de la patrie*; donnons un grand exemple à la France et à la postérité, qui sans doute s'empressera de nous imiter, et de perpétuer ainsi l'exercice des plus grandes et des plus douces vertus dont nous aurons donné le premier exemple.

En conséquence, voici le plan que je propose à mes compatriotes; je désire qu'il ob-

tienne leurs suffrages, et qu'ils n'y trouvent que le vif desir que j'ai de les voir prospérer et tirer parti du merveilleux sol de Saint-Domingue.

BANQUE

Au profit des propriétaires ou capitalistes prêteurs de fonds pour le rétablissement des habitations dévastées.

Ce plan présente un double but, celui de rétablir les habitations dévastées, et de former un fonds de banque.

Une partie du revenu des habitations conservées peut former les fonds nécessaires pour remplir ce double objet. Voici comment nous en jugeons.

La moitié des habitations a été conservée; cette moitié rendait autrefois soixante millions. Un tiers était consommé pour les frais d'exploitation; un autre tiers, et souvent plus, était employé en extension de cultures et autres améliorations; l'autre tiers servait à acquitter les dettes, et il restait fort peu de produit net.

Il y a lieu de croire qu'aussi-tôt que les ateliers seront rentrés et soumis, l'on pourra faire promptement cinquante millions de revenu, quand même on ne ferait pas la même

exploitation, parce que la denrée est à un plus haut prix qu'autrefois et que les améliorations de culture et de manufacture doivent procurer de grands avantages.

Il est donc vrai qu'après avoir prélevé les frais d'exploitation, les deux tiers du produit seront disponibles. Il est donc vrai que l'on peut disposer des augmentations de culture pour l'acquittement des dettes, ou pour faire les fonds de la banque qui doit les appliquer au rétablissement des habitations. Le premier article dépend des prêteurs, et sans doute ils aimeront mieux améliorer le sort de leurs compatriotes infortunés, plutôt que d'avancer leurs jouissances de quelques années. Quant à l'article des dettes, sans doute le gouvernement aura égard à l'emploi que l'on destine aux capitaux, à l'importance du résultat, pour l'avantage commun, et rendra un décret de surséance à toute poursuite de la part des créanciers contre les débiteurs. Que dis-je? les créanciers eux-mêmes le solliciteront, puisque cette mesure assure leurs créances, en rendant solvable la moitié des propriétaires qui, sans elle, seraient restés éternellement insolvables. Cette destination est donc juste; elle doit recevoir l'assentiment général de toutes les par-

ties, car elle ne prend sur les propriétaires conservés, que la part de leur revenu, qu'ils seraient obligés, suivant le cours ordinaire des choses, de donner à leurs créanciers. En agissant ainsi, ils trouvent une ample compensation ; leurs actions de banque valent mieux que de l'argent, par les bénéfices qui en résulteront, et il n'est pas un de leurs créanciers qui ne les achete plus qu'elles n'ont coûté.

Il est donc vrai que les créanciers peuvent être payés, que les habitations des prêteurs peuvent recevoir toutes les améliorations que le revenu comporte, et qu'en même-tems la Colonie peut se rétablir, entrer dans un cours de prospérité réglé, arriver promptement à un degré de splendeur et de richesse, qui ne laisse rien à desirer, qui peut sur-tout surpasser bientôt les Colonies rivales, et nous mettre en mesure de nous emparer du commerce exclusif des denrées coloniales. En conséquence, voici le projet que je présente :

Projet de Banque pour Saint-Domingue.

1°. Il sera créé une banque coloniale à Saint-Domingue, sous le nom de *Banque des habitations dévastées*, etc.

2°. Les fonds seront fournis par ceux des

propriétaires de terres, maisons et autres immeubles, qui ont le moins souffert pendant la révolution.

3°. En conséquence, on prélevera le tiers du produit brut des habitations et des maisons, jusqu'à la concurrence d'un fonds de cinquante millions tournois, qui seront mis à la disposition des régens de la banque, pour en user ainsi qu'il va être dit.

4°. Les propriétaires prêteurs se formeront en assemblée générale; ils détermineront l'organisation de leurs bureaux et la leur propre; ils nommeront les régens, les surveillans, les caissiers, et tous les agens attachés à la banque; ils détermineront de même les lieux où seront placés les différens bureaux, ainsi que leurs correspondans, dans les places de commerce, en France et chez l'étranger, la forme de comptabilité, la tenue des livres, et les précautions à prendre pour assurer la rentrée exacte du tiers des revenus, à mesure qu'ils se fabriqueront.

5°. A mesure que la banque recevra des fonds, elle les placera en acquisition de matériaux, bestiaux, et ustensiles propres à commencer le rétablissement des habitations dévastées, suivant le mode qui aura été déte-

miné, et continuera ainsi cette opération jusqu'à ce que toutes les habitations susceptibles d'un produit raisonnable, en denrées d'exportation ou en argent, aient reçu le contingent nécessaire pour nourrir, loger, et mettre le propriétaire de l'immeuble réparé à même de travailler utilement. Cette première dépense est évaluée à 40 millions; il est possible qu'elle soit plus forte ou plus faible, et que la restauration soit faite avant l'échéance de la troisième année.

6°. A mesure que les produits du revenu des prêteurs arriveront dans la caisse, elle en créditera le prêteur, et à mesure qu'elle en fera l'emploi, elle débitera l'emprunteur; il serait bon que chaque emprunteur eût un prêteur particulier.

7°. Lorsque le rétablissement général sera achevé, la banque continuera de recevoir les revenus jusqu'à ce qu'il y ait en caisse un fonds suffisant pour faire la banque au profit des prêteurs; la quotité en sera déterminée par les officiers de la banque, ou même par une nouvelle assemblée générale des prêteurs : nous l'évaluons à dix millions.

8°. A la même époque, le débet des emprunteurs leur sera notifié jusqu'à un terme

qui sera déterminé ; ils ne seront point tenus de rembourser le capital, mais seulement de payer l'intérêt tous les trois mois, suivant le taux qui sera fixé.

9°. Et attendu que la banque a besoin dans ses opérations, et pour inspirer de la confiance, que les avances qu'elle fera soient solidement colloquées, et que le paiement de ces intérêts soit fait avec la plus grande exactitude, afin de mesurer ses opérations sur ses moyens, l'emprunteur hypothéquera, privilégiairement à toute autre créance, tout, ou telle partie de son domaine, dont la valeur sera d'un tiers en sus de la somme due (1).

10°. La tenue des livres de la banque sera dans un tel ordre, que chaque débiteur soit

---

(1) Nous disons privilégiairement, attendu que ceux qui assurent les créances anciennes en donnant de la valeur, et la vie à un fond qui serait mort, et où les anciens créanciers auraient tout perdu, sans les avances qui viennent d'être faites, doivent avoir tout privilége et préférence ; d'ailleurs la forme de son établistement l'exige : on espère que le gouvernement le verra ainsi. Ceci ne s'applique qu'aux habitations à qui il restera une valeur suffisante pour assurer l'emprunt, après avoir prélevé une quotité capable d'ssurer les créances antérieures.

nécessairement acquitté à chaque paiement qu'il fera, et que de même il puisse, sans frais, être reconnu retardataire s'il n'a pas payé. Il suffira, pour cela, d'une seule inspection du juge sur les livres, et il prononcera, sans frais, l'expropriation du débiteur sur l'objet hypothéqué, que la banque fera vendre à l'enchère; si le produit est au-dessus de la dette, le surplus sera remis au débiteur ou à qui de droit; si, au contraire, le produit est inférieur, le débiteur sera obligé de parfaire le déficit; mais il lui sera accordé un délai, après lequel il sera traité de la même manière, en cas de non paiement (1).

11°. La banque ayant reçu des capitaux métalliques de la part des prêteurs; ces mêmes capitaux devant s'accroître graduellement par le versement trimestriel des intérêts dus par les emprunteurs, elle se trouvera dans une

(1) Cet article d'expropriation paraîtra rigoureux et l'est en effet; mais cest le seul moyen d'assurer la confiance publique et les opérations de la banque, qui dailleurs étant instituée pour secourir les cultivateurs, n'usera de ce droit que dans le cas où elle y serait forcée pour sa propre existence, ou parce que le débiteur sera un joueur, un paresseux ou un homme dérangé; elle sera toujours prête à composer, à accorder des délais à ceux qui se conduiront bien.

position fort avantageuse pour faire l'escompte, ainsi que toutes les opérations ou spéculations mercantiles qu'elle aura déterminées. Avec de tels moyens, elle pourra émettre une quantité égale, ou double ou triple de papier réalisable à volonté, et qui sera hypothéqué sur les fonds des débiteurs qui y seront dénommés, ainsi que le lieu et la chose hypothèqués. Il ne pourra être exercé contr'eux de contrainte, qu'après que les fonds de la caisse auront été épuisés; (car il aura été convenu que les débiteurs ne seront tenus que de payer les intérêts par trimestre, et subsidiairement le capital), et dans le cas d'un déficit dans la caisse, qui ne rembourserait pas son papier à volonté (1).

12°. Le fonds de la banque appartient entièrement aux actionnaires prêteurs, ainsi que les profits et les pertes; ils peuvent en disposer, la continuer ou l'abolir à leur gré, se

(1) On sent combien il est difficile qu'un pareil évènement arrive, car tous les regisseurs sont actionnaires, la banque leur appartient, les bénéfices sont considérables, et ils s'accroissent chaque année par un capital de deux millions provenant d'intérêts; ils ont tous le plus grand intérêt à augmenter, à rendre leur chose profitable; d'où il faut conclure qu'un pareil évènement est impossible.

retirer collectivement ou séparément. Mais lorsqu'ils l'aboliront, ils n'auront pas pour cela le droit d'exiger le capital qui leur est dû par les emprunteurs, qui ne doivent que les intérêts, aux termes et de la manière que nous avons dit, tant que la caisse subsistera; mais lorsqu'elle sera détruite, le prêteur rentrera dans la classe ordinaire des créanciers; il ne pourra exercer que la même action qu'eux; il conservera cependant sa priorité privilégiée. Il est bien entendu que chaque emprunteur peut se liquider, relever son hypothèque quand il le jugera à-propos, pourvu qu'il rende à la banque les intérêts et le capital qui lui a été prêté; et dans le cas où chaque emprunteur aurait un prêteur particulier, il peut traiter avec lui de la même manière, et la banque est obligée de lui délivrer sa quittance.

Je ne pousserai pas plus loin le développement de ce plan; il suffit d'en présenter les bases pour qu'on puisse l'apprécier.

J'observerai seulement qu'une banque devient indispensable à ces contrées, pour multiplier l'argent, qui est l'instrument des transactions et le signe des richesses, mais qui n'est ni l'un ni l'autre.

C'est sur-tout dans le cas où nous serions

isolés des Espagnols, par l'acquisition de la deuxième partie de Saint-Domingue, que le secours d'une banque devient nécessaire ; c'étaient eux qui fournissaient le seul numéraire qui circulât à Saint-Domingue. Nous payions le numéraire avec des marchandises de rebut; on sait que les lois prohibitives de cette nation sont terribles; on ne pouvait les éluder qu'en venant visiter ses compatriotes et amis.

Ce motif n'existant plus, ils ne pourront pas y venir ; dès-lors il en résultera une pénurie absolue de numéraire, et bien d'autres maux encore..... Mais poursuivons.

Toujours la France a été créancière des Colonies ; dès-lors il n'y avait aucune raison pour y apporter de l'argent.

Les circonstances actuelles sont plus fortes encore, puisqu'on a besoin de tout acheter et qu'on n'a rien à vendre, et cette position sera d'une longue durée ; d'où il s'ensuit que l'on sera privé de l'instrument des transactions, et que l'on ne pourra rien faire, rien établir; que les vendeurs et les acheteurs seront déçus de leurs espérances, si l'on n'y pourvoit pas d'une manière quelconque.

L'établissement d'une banque est donc in-

dispensable, et celle-ci me paraît présenter tous les avantages que l'on peut désirer, puisqu'elle est de toute solidité, et que non-seulement elle procure le rétablissement rapide de toutes les maisons et habitations, mais encore qu'elle présente tous les secours du numéraire, et un établissement de bienfaisance. Il est fondé sur les avances que feront les propriétaires.

Mais dans le cas où le gouvernement, voulant acquitter une partie de sa dette envers les colons, et accélérer leurs progrès, ferait les frais du rétablissement, alors les actionnaires de la banque ne seraient plus les mêmes; ce seraient les créanciers de Saint-Domingue qui prendraient leurs places. Il se trouve plusieurs capitalistes parmi eux qui feraient les fonds; d'autres fourniraient seulement la garantie du papier qui serait émis, en présentant pour hypothèque les immeubles sur lesquels leur créance serait établie. Les bailleurs d'argent auraient une part plus considérable que les autres dans le dividende; mais tous y auraient part.

Cette nouvelle disposition ne change pas le premier plan; elle est même plus favorable, puisque, d'une part, la banque peut s'établir

dès le premier moment, et faire jouir les colons de ses bienfaits; que, de l'autre, la Colonie peut disposer sur-le-champ de ses premiers revenus, les placer en améliorations, augmentations de culture, raviver le commerce, etc. etc.

Mais comme cette dernière banque serait en partie fondée sur la dette civile de Saint-Domingue et sur les hypothèques qu'elle présente; comme cette dette doit éprouver des modifications par rapport aux circonstances extraordinaires où se trouve Saint-Domingue; comme, dans l'une et l'autre banques, la solidité repose sur des biens-fonds qui déja sont grevés de dettes hypothécaires et chirographaires, je vais présenter sommairement les réflexions que j'avais réservées pour un autre ouvrage sur cette importante question; elles serviront à régler les dettes, et à assurer le succès et la solidité de l'une comme de l'autre de ces banques.

CHAPITRE XVII.

De la dette civile des Colonies.

Les bonnes lois font le bonheur des peuples, et les mauvaises en sont le fléau.

Les premières sont le fruit de la méditation et des connaissances que le législateur a acquises sur le passé et le présent ; il les modifie suivant le peuple et le climat qu'il veut régler pour le présent et pour l'avenir, et son but essentiel est d'obtenir la prospérité publique.

Les autres sont le produit de l'erreur sur les hommes et les choses que l'on veut régler par de nouvelles lois, ou parce qu'on veut en appliquer d'anciennes à des peuples nouveaux que le législateur n'a pu connaître, et pour lesquels il en aurait fait d'autres bien différentes s'il les avait connus.

Toujours il agit sur les choses qui lui sont connues, et il s'arrête là, car il ne peut régler celles qui lui sont inconnues, et qui, n'exis-

tant pas dans sa pensée, ne peuvent former l'objet de ses méditations.

C'est ainsi que, dans des mains sages et habiles, les lois prennent le caractère et la sainteté qui sont leur apanage, et conduisent le peuple à la prospérité, tandis que les autres sont la désolation et le tourment des nations.

Ces vérités vont paraître dans leur évidence par les malheurs dont l'Europe a affligé l'Amérique, en donnant à cette nouvelle partie du monde les lois de l'ancien hémisphère.

C'est en effet parce qu'on n'a fait aucune différence entre les peuples et les climats, que l'Amérique a été dépeuplée ; que les plus épouvantables catastrophes ont éclaté dans les Colonies d'Amérique, et que la chose publique est actuellement en très-grand danger dans les deux mondes.

En fondant des Colonies, le but des anciens était de placer une population surabondante, en la faisant refluer sur des espaces vides, où elle trouverait des subsistances et les moyens d'entretenir une nombreuse filiation.

Elle était accompagnée de l'amour, des regrets et de tous les secours qu'une mère tendre prodigue à ses enfans; elle n'était point dans la dépendance de la mère-patrie, et n'avait avec elle d'autres liens que ceux de l'amitié, de la bienveillance et de la consanguinité ; il en résultait tous les services réciproques et toute l'union qui existe entre des frères qui ont le désir de contribuer à leur prospérité mutuelle; et sur-tout on n'obligeait pas la Colonie à recevoir les lois de la mère-patrie; on savait que celles d'un peuple ancien ne peuvent convenir à un peuple nouveau.

Telle était la conduite des peuples anciens à l'égard de leurs Colonies ; elles sont parvenues à la plus grande prospérité, car c'est ainsi que le monde a été peuplé.

Le but des modernes a été opposé; c'est la cupidité et la soif de l'or qui ont fondé leurs Colonies; la crainte de perdre la plus petite partie des richesses qu'elles étaient destinées à faire éclore, a inspiré des lois contraires à leur prospérité; c'est ainsi qu'avec des vues différentes, il est résulté des effets opposés; c'est ainsi qu'au lieu d'arriver à la prospérité, les erreurs de législation ont produit les fléaux

les plus terribles qui puissent désoler les nations. Il est tems de réfléchir sur les causes de tant de malheurs, de n'appliquer à nos Colonies que les lois qui peuvent en empêcher la continuité, et de considérer que la loi, *res perit domino*, doit consommer la crise actuelle, si on l'applique à la dette civile de Saint-Domingue.

Déja elle est fortement réclamée par les créanciers contre les débiteurs, à qui ils disent : Nous vous avons vendu des habitations avec des nègres; vous en êtes devenus propriétaires; tout a péri, tant pis pour vous : *res perit domino*. C'est en vertu de cette loi que nous réclamons le prix de la vente que nous vous avons faite.

En conséquence, et quoique déja vous ayez payé le quart, la moitié, les trois quarts du prix; quoique vous ayez fait de grandes améliorations, nous allons exercer notre droit; nous ferons saisir et vendre l'habitation et tout ce qu'elle comporte; nous pourrons être adjudicataires pour le sixième du prix que vous avez acheté, sans égard à vos améliorations. Si le prix de l'adjudication ne suffit pas pour vous libérer, nous vous poursuivrons dans tous vos biens présens et à venir, dans tous les

produits de votre industrie, dans tous vos moyens d'exister, jusqu'à ce que vous ayez entièrement payé le capital et les intérêts. Telle est la latitude que nous donne la loi; nous voulons en user, et nous allons commencer tout-à-l'heure.

Telle est, en effet, l'application que l'on donne à cette loi dans la société, dans les tribunaux et parmi les jurisconsultes, sans avoir égard aux tems, aux lieux, à la population et aux circonstances.

Cependant cette loi contient évidemment des vices qui l'empêchent d'être applicable aux dettes de Saint-Domingue; car elles sont accompagnées de circonstances inouies dans l'histoire du monde, que le législateur n'a pu ni prévoir ni méditer. Cette application, loin d'être utile à la chose publique, en augmenterait le danger; elle porterait une atteinte violente au droit de propriété, qui doit être sacré; elle dépouillerait, elle changerait tous les propriétaires d'une contrée, auxquels on n'a aucun reproche à faire; car ils ne se trouvent dans une position aussi cruelle que par une erreur du gouvernement. Il n'est pas juste, il est dangereux qu'une autre erreur des tribunaux les anéantisse tout-à-fait,

ce serait une injustice révoltante ; d'où il suit que cette loi n'est point applicable à l'espèce.

Mais outre les motifs qui la repoussent, il en est d'autres encore qui sont très-puissans, puisqu'ils sont puisés dans la législation elle-même, et qu'ils n'ont besoin d'aucune interprétation.

En effet, lorsque par un mouvement de philantropie bien ou malentendu, l'assemblée nationale de France a déclaré que tous les nègres étaient libres par nature, et qu'un homme n'avait pas le droit d'en acheter un autre, elle a anéanti toutes les propriétés coloniales, et par conséquent tous les contrats relatifs à ces propriétés, et, par suite, toutes les lois sur lesquelles ces propriétés reposaient. Aussi-tôt le travail a cessé, tous les désordres, tous les crimes ont été commis. Tous les blancs ont été voués à la mort ; hommes, femmes, enfans, vieux et jeunes ont été massacrés ; on ne pouvait échapper que par la fuite ; la couleur que l'on portait était un titre de proscription, et il était impossible de la déguiser ; tout ordre politique, civil ou moral a été interverti ; les villes, les habitations, les manufactures, tout est devenu la proie des flammes ou a été renversé, détruit, jusqu'aux plan-

tations et aux semences; des brigands armés, et en grand nombre, ont pris la place des propriétaires; la liberté des noirs a plongé les blancs dans l'esclavage; ce désordre, ce cahos, ces crimes durent depuis douze ans et ne sont peut-être pas prêts à finir; il était impossible de prévoir une catastrophe aussi épouvantable et aussi inouie; il était impossible surtout de prévoir qu'elle serait produite, exécutée à main armée par la métropole, par cette partie de la nation qui a vendu les nègres, qui les a institués esclaves, qui en a reçu le prix, et qui s'est engagée originairement à soutenir, à protéger les maîtres contr'eux.

Dans cet état de choses, celui qui a vendu une habitation et des nègres, peut-il en demander le prix? Sa demande peut-elle être fondée sur la loi du droit civil *res perit domino*? Aucun législateur a-t-il pu, a-t-il voulu qu'on l'appliquât à une circonstance aussi inouie? Sans doute on ne le pensera pas.

Mais ce n'est pas tout encore; le décret de l'assemblée nationale n'est pas seulement impératif ou prohibitif, il est encore déclaratif d'un droit ancien existant de toute éternité; d'où il s'ensuit que le vendeur n'était pas pro-

priétaire de la chose qu'il a vendue ; qu'il a disposé d'une chose qui ne lui appartenait pas ; que, par conséquent, le marché est nul, et ôte au vendeur toute action contre l'acheteur ; ce dernier pourrait même, avec plus de justice, attaquer le vendeur en indemnité ; car, indépendamment des raisons que nous avons déja données pour prouver que la loi n'était pas applicable à l'espèce, et sans regarder si la chose a péri ou non, il faut considérer que le droit à la chose n'existait pas dans la personne qui en a disposé ; car la ruine qui a suivi la déclaration de la non-existence de ce droit, ne doit tenir que le second rang dans les faits à considérer pour la solution du problême.

Rendons la chose sensible par un exemple.

Un particulier vend un immeuble dont il se déclare le propriétaire ; le prix n'en est pas payé lorsqu'on découvre que le vendeur n'a aucun droit à la chose ; alors il n'a certainement aucune action pour se faire payer.

Il en est de même lorsqu'une habitation a été vendue avec des nègres, et lorsque chaque objet a une valeur quelconque, dont la réunion forme le prix total ; s'il est entièrement dû, il est au moins juste de déduire celui qui

est relatif à chaque nègre, car le vendeur n'avait sur eux aucun droit de propriété ; et si une portion du prix a été payée sans imputation, la raison et l'équité veulent que cette imputation s'opère de la manière la plus favorable au débiteur, sur-tout lorsqu'il est aussi malheureux que le sont les colons. Elle se fera donc sur les fonds, et ce qui restera sera imputé sur les nègres, dont on ne pourra réclamer le prix.

Quant à la valeur de la terre, abstraction faite de celle des nègres, on doit considérer que la déclaration de non-esclavage en détruit entièrement le prix; et comme l'acheteur ne l'avait évidemment acquise qu'à cause de la possibilité de la faire valoir, au moyen de la propriété qu'on lui transmettait en même-tems sur les nègres nécessaires à son exploitation, cette possibilité n'existant plus, et, par suite, la chose n'ayant aucune valeur, il s'ensuit qu'elle n'est d'aucun prix; que le contrat porte sur un être nul, chimérique ; que par conséquent toutes ses stipulations sont nulles, et ne peuvent donner lieu à aucune action, ni sur la chose vendue, ni sur la personne qui l'a achetée.

Il s'ensuit encore que les dettes des Colo-

nies étaient accompagnées de circonstances si extraordinaires, que les annales du monde ne présentent rien de semblable ; elles cessent d'être dans la classe ordinaire des transactions civiles et particulières dont le règlement appartient aux tribunaux ordinaires qui jugent suivant la loi applicable à l'espèce qui est connue ; mais que par le défaut de lois *ad hoc*, elles rentrent dans la classe des questions d'état dont la connaissance appartient à l'autorité supérieure qui seule peut diriger l'ordre social dont elle connaît et règle tous les mouvemens vers la prospérité publique, tandis que les tribunaux ne peuvent agir que d'après les lois émanées de la première autorité, et ne peuvent, par cette raison, juger une question nouvelle que le législateur n'a pas prévue.

Après avoir prouvé que la loi *res perit domino* n'était point applicable à la catastrophe de Saint-Domingue, attendu qu'elle est accompagnée de circonstances tellement inouies, qu'il était impossible à aucun législateur ni à aucune prudence humaine de les prévoir ;

Après avoir prouvé que, dans l'espèce, cette loi aurait un caractère et des effets entièrement opposés à ceux qu'elle doit avoir,

puisque, loin de produire la prospérité publique, elle en ferait le malheur en faisant périr tous les germes de reproduction qui sont les seules ressources du débiteur et du créancier ;

Après avoir prouvé que quand même le législateur ancien aurait eu l'intention de l'appliquer même à cette circonstance, l'intervention et les actes du législateur moderne ont fait cesser l'effet de la loi en faisant une loi contraire, qui, en même-tems qu'elle détruit l'ancienne, détruit aussi les choses qui en étaient l'objet ;

Après avoir prouvé que cet évènement n'était pas de la même nature que ceux qui sont de la compétence des tribunaux de jurisprudence, mais que, par la grandeur de ses effets, il devenait une question d'état de la plus haute importance, dont la connaissance appartenait à l'autorité première ;

Par toutes ces considérations, c'est au père commun, c'est aux dépositaires de l'autorité suprême qu'il appartient de régler les affaires de la grande famille.

Et lorsqu'on considérera que le mal vient de la souche principale dans laquelle se trouvent la plupart des créanciers ; que l'ap-

plication de la loi commune ruinerait les débiteurs, les créanciers et la chose publique, on prendra sans doute d'autres mesures pour arriver à un prompt rétablissement, ainsi qu'on en a pris au sujet des transactions qui avaient été faites pendant le cours du papier-monnaie, qui ne pouvaient être réglées d'après les principes communs; de même pour les dettes de Saint-Domingue, on prèndra des mesures inusitées, et sur-tout on pensera que le créancier doit participer à la perte du débiteur, dans une proportion égale et suivant leur usage ou droit à la chose.

En conséquence les intérêts doivent avoir cessé depuis le 24 août 1791, jour de la catastrophe jusqu'au moment où l'immeuble aura été rétabli de manière à pouvoir les payer.

Ainsi le créancier perd ses intérêts comme le débiteur perd ses revenus.

2°. Attendu qu'il sera impossible d'opérer le rétablissement qu'il importe tant à la chose publique d'obtenir, si le créancier pouvait exiger les capitaux qui lui sont dus, la loi doit convertir tous les capitaux en rentes, à un intérêt qui sera modéré dans les commencemens, mais qui sera susceptible d'accrois-

sement à mesure que les habitations se rétabliront; attendu que, pour qu'ils soient justes, il faut que leur taux soit proportionné aux produits des biens-fonds : c'est d'ailleurs le seul moyen d'obliger le débiteur de s'acquitter sans effort.

3°. Les baux à ferme auront cessé comme les intérêts, du jour de la catastrophe.

4°. Dans tous les cas, les termes que l'acheteur avait obtenus du vendeur n'auront point eu cours pendant la révolution, et ils ne commenceront à courir que du jour où le rétablissement sera opéré.

5°. Il sera fait une nouvelle estimation de l'immeuble à une époque qui sera déterminée; elle sera comparée à la valeur qu'il avait lors de la vente; le déficit qui en résultera sera supporté par le vendeur et l'acheteur, en raison de leur droit à la chose; c'est-à-dire, que si, sur un immeuble qui a été vendu 900,000 l., il en a été déja payé 600,000 liv., et que la nouvelle estimation ne le porte qu'à 450,000 l., alors les deux tiers de cette somme appartiendront à l'acheteur, tandis que l'autre tiers ou 150,000 l. seulement formeront la créance du vendeur qui ne pourra en exiger que les intérêts, suivant et de la manière qui sera réglée.

6°. Il serait bon que chaque créance eût une hypothèque particulière sur une seule portion de l'immeuble, et qu'elle ne portât pas sur les autres parties, afin que chaque créancier pût saisir sa chose, sans déranger ni troubler les autres créanciers; par ce moyen, l'on éviterait toutes les discussions qui naissent des hypothèques générales.

7°. Dans la liquidation et le règlement général des dettes, je crois qu'on doit distinguer les ventes d'immeubles faites à termes, qui n'étaient pas échues lors de la révolution, de celles qui étaient échues ou qui avaient été vendues au comptant, parce que celui qui vend à terme, vend plus cher, et consent tacitement à courir des risques afin de grossir sa somme; par cette raison, on doit diminuer le prix de la vente de toute la différence qui se trouve entre l'intérêt légal et le produit des biens-fonds dans les Colonies : je crois que cette différence sera de trois pour cent, car le produit des fonds à Saint-Domingue était de huit, tandis que l'intérêt légal était de trois pour cent.

Il s'ensuivrait que si une habitation a été vendue un million, et que l'acheteur eût encore un terme de dix ans à l'époque de la révolu-

tion, il doit obtenir cette même prolongation de terme en sus de celui que la loi générale accordera à tous les débiteurs, et sans que l'intérêt puisse s'accroître pour lui jusqu'à ses échéances; ou le premier prix doit être diminué de la somme résultante de 30,000 liv. qu'il aurait gagnée par an, pendant dix ans, par le produit de son fonds, et qu'alors le premier prix doit être diminué de 300,000 liv. et réduit à 700,000; ensuite si la nouvelle estimation n'est que de la moitié du premier prix, l'acquéreur ne devra que 350,000 liv. ou la moitié de 700,000, et non pas la moitié d'un million.

Mais peut-être le législateur préférera-t-il de prendre une mesure générale et uniforme pour toutes les dettes.

8°. Il conviendrait d'autoriser le *transfert* des créances, c'est-à-dire, qu'un débiteur solvable fût autorisé à s'acquitter en donnant à son créancier la créance qu'il a, et qui est bien reconnue sur son autre débiteur solvable.

Cette manière accélérerait beaucoup la liquidation de la Colonie, ainsi que ses progrès.

9°. Il sera établi un bureau des hypothèques, et il sera formé une commission expresse, pour juger et régler, avec le moins de

frais possible les inscriptions chimériques de celles qui sont réelles. Cette commission ne serait que temporaire, et pour les premiers tems seulement.

10°. Dans le cas où un immeuble serait tellement grevé, que sa valeur ne suffirait pas pour payer ses créanciers, il doit être vendu, et le produit partagé à qui de droit; mais l'humanité veut que la masse des créanciers assure une pension honnête à celui qu'ils dépouillent.

11°. Le tems de guerre est un fléau terrible pour les Colonies. Si un colon a pris, quelque tems auparavant, un engagement un peu considérable, il est ruiné, car sa denrée n'aura aucune valeur pendant 4, 5, 6 et 7 ans; il ne pourra même pas suffire aux frais d'exploitation; son habitation se détériorera, tandis que les frais et les intérêts grossissent sa dette; il n'y a pourtant pas de sa faute, et il serait injuste de l'exproprier pour cela. La loi doit donc être indulgente pour de semblables circonstances, et l'on éviterait beaucoup de désordres, si le débiteur pouvait présenter sa denrée en paiement à son créancier, à un prix qui serait fixé sur celui qu'a eu cette même denrée dans le cours de l'année précédente;

on pourrait même la fixer à un taux qui serait d'un quart ou d'un cinquième au-dessous du prix précédent, alors on éviterait tout le désordre de dettes et de créances. On pourrait, sans être injuste, faire une loi sévère pour l'acquittement des dettes, on verrait les cultures s'étendre avec rapidité : et remplir le but que toute bonne administration doit essentiellement désirer.

12°. Les colons sont dans le dénuement le plus absolu; leurs affaires sont dans le plus grand désordre, non-seulement par les calamités qu'ils ont éprouvées, mais encore parce qu'ils ont des comptes à régler, des quittances brûlées à recouvrer, des titres de propriété, des livres d'association qui ont été détruits. Plusieurs voudraient vendre toutes leurs transactions, portant et annonçant nominalement des sommes très-considérables, mais qui ont peu de valeur réelle.

Cependant les droits d'enregistrement se prennent sur les quantités nominales ; ils excèdent tellement les valeurs et les facultés des colons, qu'il leur est impossible de songer à aucune affaire, à aucune transaction ; cette circonstance aggrave de jour en jour, le désordre et leurs malheurs.

Par ces considérations, il est de toute justice que le gouvernement vienne promptement à leur secours, c'est-à-dire, qu'il les affranchisse de tous droits dans les actes qui auraient les affaires coloniales pour objet, soit directement, soit par compensation. Le gouvernement n'y perdrait rien, car, avec les droits actuels, il est impossible qu'il se fasse aucune affaire de ce genre, au lieu qu'il s'en ferait beaucoup, si les colons obtenaient une faveur qu'ils ont bien méritée par leur misère et l'infortune sous laquelle ils gémissent.

Tels sont les moyens que je présente, tant pour consolider la banque, que pour le rétablissement de cette île infortunée, qui, mieux connue, mieux gouvernée, peut seule valoir pour la France, plus que l'Inde et la Chine pour nos rivaux, sur-tout si l'on prend toutes les précautions nécessaires pour augmenter sa population, la rendre active et laborieuse.

Quelques-uns de mes moyens paraîtront extraordinaires ; mais si l'on considère la qualité et le nombre des calamités dont elle est accablée ; si l'on fait attention combien ce pays-là est différent de celui-ci, on verra, sans doute que, pour rétablir cette Colonie,

il n'existe peut-être pas d'autres ressources que celles que je propose.

Je termine donc ici la seconde partie de cet ouvrage. Je sens qu'il n'est pas complet, qu'il y manque l'organisation intérieure, militaire, civile, administrative, judiciaire, commerciale et rurale, qui toutes doivent avoir un caractère particulier, et concourir au succès du plan général.

Mais avant d'entreprendre cette nouvelle tâche, il faut attendre le jugement que le public portera sur ce que je lui présente dans les deux premières parties. S'il a la bonté de l'accueillir, je me livrerai avec empressement au complément de cet écrit.

Toujours fidèle aux principes que j'ai posés et manifestés, on y trouvera des développemens sur les rapports qui doivent faire prospérer la France et les Colonies, sur l'initiative des lois, sur les contributions; on y verra que le privilége exclusif et les tems de guerre sont des fardeaux énormes qui ne permettent pas d'autres contributions que celles nécessaires aux dépenses intérieures;

Que ces contrées n'étant pas et ne pouvant pas être connues de la généralité des Fran-

çais d'Europe, ils ne peuvent ni ne doivent les gouverner et en faire les lois.

Par cette raison, il convient de les donner en appanage au premier magistrat de la république, qui, aidé d'un conseil-privé, composé de colons, et d'un ministre particulier des Colonies, les ferait également prospérer ainsi que le commerce et la marine, car il ne pourrait que prendre un intérêt égal à toutes.

Mais avant de présenter des plans sur tous ces objets, il conviendrait de former une assemblée de colons, à l'effet de nommer les membres d'un comité colonial qui serait consulté sur la meilleure manière d'organiser les Colonies.

Peut-être encore faut-il attendre la suite des événemens qui vont avoir lieu à Saint-Domingue ; ils peuvent être tels que les meilleurs projets seraient déconcertés ; tant il est vrai que les hommes et les choses de ces contrées sont si différentes de celles de l'Europe, qu'il n'y a que des moyens inusités qui puissent y réussir.

FIN.

ERRATA.

Introduction, page 1ere., ligne 15, *leur terre*, lisez, *la terre.*

Page 2, ligne 1ere., *éloignés, en rendant*, lisez, *éloignés. En rendant.*

Même page, ligne 6, *l'Europe. L'on recevait*, lisez, *l'Europe, l'on recevait.*

Même page, ligne 21, *C'est par cette raison*, lisez, *C'est ainsi.*

Page 49, ligne 18, *Bahoraco*, lisez, *Bahoruco.*

Page 134, ligne 12, *par une suite*, lisez, *par suite.*

Page 145, ligne 13, au lieu de : *hommes blancs ou femmes*, lisez, *hommes ou femmes blancs, etc.*

Page 152, ligne 17, *fort assuré*, lisez, *fort rassuré.*

Page 161, ligne 5, *au-dessus*, lisez, *au-dessous.*

Page 185, ligne 5, au lieu de : *neuf cents*, lisez, *neuf mille.*

Page 189, avant-dernière ligne, au lieu de 3 *livres le cent*, lisez, 30 *livres.*

Page 205, ligne 3, *pourrait*, lisez, *pouvait.*

Page 221, au titre *du cafier*, substituez celui-ci : *Des montagnes sur lesquelles on cultive le cafier.*

Page 225, ligne 1ere. *côtes*, lisez, *côtés.*
ligne 2, *amincies*, lisez, *amincis.*
ligne 6, *côtes*, lisez, *côtés.*

Page 236, ligne 6, *fougueux*, lisez, *fongueux.*

Page 253, ligne 18, au lieu de *jasmin*, lisez, *rubiacée.*

Page 267, ligne 4, *terre assez élevée*, lisez, *tertre assez élevé.*

Page 272, ligne 2, *polipétales*, lisez, *polypétales.*

Page 331, ligne 10, *mielleux*, lisez, *miellé.*

Page 355, ligne 9, *nœuds radieux*, lisez, *nœuds radicaux.*

Page 386, ligne 20, *Et le poids*, lisez, *Et ce poids.*

Page 399 et suivantes. *Nota.* Par tout où l'on trouvera les mots *décauter ou décautation*, il faut lire, *decanter et décantation.*

Page 479, ligne 15, au lieu de *dont on*, lisez, *qu'on.*

Page 482, ligne 8, au lieu de *disposer des*, lisez, *retarder les.*

Page 485, ligne dernière, après notifié, mettez *un point.*

Page 506, ligne 23, au lieu de 3 *pour cent*, lisez, *cinq pour cent.*

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

pages

INTRODUCTION. *j*
CHAPITRE Ier. *Principes.* 4
CHAP. II. *Application de ces principes à l'Europe, et particulièrement à la France.* 7
CHAP. III. *Application des mêmes principes aux pays chauds.* 13
CHAP. IV. *Des nègres d'Afrique.* 26
CHAP. V. *Avantages de la transplantation des Africains dans les Antilles.* 30
CHAP. VI. *Sort des nègres aux Antilles comparé à celui des manœuvres et journaliers en Europe.* 34
CHAP. VII. *Le travail ne pourra s'obtenir dans les Colonies, que par la contrainte.* 42
CHAP. VIII. *Suite du précédent. Différence entre une Colonie dépendante, soumise à un monopole, et un peuple qui est en même-tems souverain, agriculteur, manufacturier et commerçant.* 62
CHAP. IX. *Autres désavantages d'un peuple qui n'est que cultivateur.* 78

CHAP. X. *Avantages que la France pouvait retirer de ses Colonies si elle eût suivi les moyens proposés par l'Auteur en* 1788. 89

TABLEAU *des denrées coloniales importées en France, en Angleterre, en Espagne, en* 1788. 102

CHAP. XI. *Les mêmes lois, la même étendue de liberté, ne conviennent pas à tous les climats. Exemples mémorables des malheurs que cette erreur y a occasionnés.* 112

CHAP. XII. *Heureux effets des lois appropriées aux climats.* 124

CHAP. XIII. *Le nouveau système colonial, en détruisant la onzième partie des richesses et des moyens de travail, détruit aussi une partie de la population et de la force nationale.* 131

CHAP. XIV. *Erreurs considérables qu'on a commises dans tous les tems, parce qu'on ne connaissait pas les Colonies et qu'on a voulu les régler par des lois qui ne leur convenaient pas.* 144

Fin de la première partie.

DEUXIÈME PARTIE. De la réunion de la partie espagnole de Saint-Domingue à la partie française de la même île. Observations préliminaires. 163

Principes. 165

CHAPITRE. Ier. *Exemples qui prouvent qu'une possession territoriale est*

ruineuse lorsqu'elle est disproportionnée avec les moyens de population. 167
CHAP. II. *Territoire de la partie française de Saint-Domingue et sa division.* 173
Des montagnes. 174
Des plaines. 179
Plaines de la partie du nord. 181
Plaines de la partie de l'ouest. 183
Plaines de la partie du sud. 187
CHAP. III. *L'acquisition de la partie espagnole sera nuisible à la France.* 202
CHAP. IV. *Résumé.* 215
Du rétablissement des cultures dans les Colonies. 219
CHAP. V. *Du cafier.* 221
CHAP. VI. *Du cafier.* 234
Des plaines. 259
Plaines des parties de l'ouest et du sud. 268
CHAP. VII. *De l'indigotine ou plante indigo.* Indigofera tinctoria. 272
CHAP. VIII. *De l'assolement des terres pour l'indigo, et de leur culture avec la charrue.* 280
CHAP. IX. *De la fabrication de l'indigo.* 297
CHAP. X. *Du Coton.* 313
CHAP. XI. *Des sucreries.* 322
CHAP. XII. *Culture des cannes à sucre.* 334
TABLEAU *des deux cultures des cannes à sucre, l'une faite avec les bras des hommes, l'autre avec la charrue.* 364
CHAP. XIII. *De la manufacture du sucre, et de son travail dans les Colonies françaises.* 367

CHAP. XIV. *Méthode du docteur Dutrône.* 393
CHAP. XV. *Des dépenses et des moyens de rétablissement de Saint-Domingue.* 419
CHAP. XVI. *Des rummeries.* 465
BANQUE *au profit des propriétaires ou capitalistes prêteurs de fonds pour le rétablissement des habitations dévastées.* 481
CHAP. XVII. *De la dette civile des Colonies.* 493

Fin de la table.

De l'imprimerie D'ANT. BAILLEUL, rue Grange-Batelière, n°. 3.

19-181 NL

E802
B271d